This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

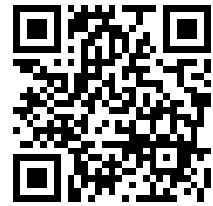

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY PAIR
32101 041840305

Digitized by Google

1097

Library of

Princeton University.

Theodore F. Savage Fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME IV. — ANNÉE 1885

AVIGNON

SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS - ÉDITEURS

13, rue Bouquerie, 13

—

1885

Digitized by Google

0914
.1097
1.ser., t.4
(1885)

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801

BUREAU EN 1885

MM.

YVAREN ✱, O. I. P., docteur en médecine, président honoraire.
DUCOS, O. ✱, ancien commandant du génie, à Avignon, président.
SEYNE (de), propriétaire, vice-président.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon, vice-président.
DUHAMEL ✠, O. I. P., archiviste du département, secrétaire perpétuel.
P. MANIVET, secrétaire.
CHANTRON, inspecteur des domaines en retraite, à Avignon, trésorier.
NICOLAS, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon, bibliothécaire-archiviste.

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER, épigraphiste, à Lyon.
Mgr l'ARCHEVEQUE d'Avignon.
DELOYE, ✱, conservateur du musée, à Avignon.
FABRE, ✱, docteur ès-sciences, à Sérignan.
le GÉNÉRAL de division, à Avignon.
GUILLAUME, statuaire, à Paris.
le MAIRE d'Avignon.
MISTRAL, ✱, félibre majoral, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
PONTMARTIN (de), publiciste, aux Angles.
le PRÉFET de Vaucluse.
le PRÉSIDENT du Conseil général.
REVOIL, ✱, O., inspecteur des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

au 31 mars 1885.

MM.

ABRIC Maurice, négociant, à Avignon.
ACHARD F., avocat, à Avignon.
ADHÉMAR (d'), propriétaire, à Avignon.
APPY, conseiller général, à Bonnieux.
ARMAND, avoué, conseiller général, à Avignon.
ARMAND, sculpteur, à Avignon.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD Alfred, contrôleur à la condition des soies, à Avignon.
AUBANEL Théodore, ✻, libraire-éditeur, à Avignon.
BARBEYRASSY, ancien directeur des domaines, à Avignon.
BARRÉS, O. I. P., bibliothécaire, à Carpentras.
BAYLE, O. I. P., ancien secrétaire de l'Académie de Vaucluse, à Avignon.
BAZE Octave, à Avignon.
BENOIT, O. A., président du tribunal civil, à Avignon.
BIRET, serrurier, à Avignon.
BONNARD Jullien, négociant, à Avignon.
BONNEL, curé, à Lacoste.
BONNET, ex-conseiller de Préfecture, à Avignon
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BOURGES, professeur de dessin au lycée d'Avignon.
BOUSSOT, écononome à l'école normale, à Avignon.
BOUT Hippolyte, O.A., percepteur, à Barbentane (B.-du-Rh.).
BOUVIER ✻, O. A., ingénieur en chef, à Avignon.
BOYER, substitut du Procureur de la République, à Avignon.
BRUNEL, ancien adjoint, à Avignon.
BRUNET Jean, ✻ O., peintre, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CARTIER, propriétaire, à Avignon.
CASSIN fils, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CERQUAND, O. I. P., inspecteur d'Académie honoraire, à Avignon.
CHAILLOT Félix, agent général de navigation, à Avignon.
CHANTRON, ancien inspecteur des Domaines, à Avignon.
CHAPOT Gustave, propriétaire, à Avignon.
CHAUVET, secrétaire du Syndicat, à Monteux.

Digitized by Google

MM.

CLAUSEAU Louis, propriétaire, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
COLLIER Étienne, négociant, à Avignon.
COULON, président du Tribunal civil, à Orange.
COULONDRES, ancien juge de paix, à Avignon.
COUSIN, O. A., directeur du Comptoir d'escompte, à Avignon.
COUTAGNE Georges, ingénieur des poudres et salpêtres, à St-Chamas (B.-du-Rh.).
DAGAN, professeur de rhétorique au Collège d'Orange.
DELPONT, inspecteur d'assurance, à Avignon.
DEYBERT, professeur au Lycée d'Avignon.
DUCOS, O. ✱, ex-commandant du génie, propriétaire, à Avignon.
DUHAMEL, ✱, O. I. P., archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.
DUMAS, O. A., chef de division à la Préfecture de Vaucluse, à Avignon.
DURAND, ancien professeur, adjoint au maire de Bonnieux.
ESCOFFIER, géologue, à Visan.
FÉLIX A. (comte de), propriétaire, à Avignon.
FERTON, lieutenant au 1er pontonniers d'Avignon.
FLANDRIN, sous-chef de section du chemin de fer, à Pont-St-Esprit.
FONTAINE, propriétaire, à Barbentane.
FRAISSE, propriétaire, à Tresque.
FUZET (l'abbé), O. A., curé, à Villeneuve.
GIRAUD, propriétaire, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRAS, O. A., juge de paix, à Avignon.
GRIVOLAS, O. A., directeur de l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
JAC, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Orange.
JULLIEN, propriétaire, à Marseille.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAVAL, médecin-major au 10e dragons, à Montauban.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
LOUBET, ancien président du tribunal de Carpentras.
LUNEAU, professeur de dessin, à Avignon.
MAILLET, O. I. P., professeur au lycée d'Avignon.
MANIVET P., à Avignon.
MAS, professeur de rhétorique au lycée d'Avignon.

Digitized by Google

MM.

MAUMET, propriétaire, à Avignon.
MAURIN G., ancien procureur de la République, à Sarrians.
MENTASTI, O. I. P , professeur au lycée d'Avignon.
MERCIER François, chef de section des chemins de fer, à Avignon.
MÉTIVET, garde-mines, à Avignon.
MEUNIER Jules, préparateur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MONIER, docteur en médecine, à Avignon.
MOSSÉ, O. A., rabbin, à Avignon.
MOUZIN, receveur municipal, à Avignon.
NICOLAS, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, ingénieur civil, à Avignon.
OLAGNIER, O. A., directeur de l'école professionnelle, à Avignon.
OLIVIER, ✻, propriétaire, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, ✻, O. A., docteur en médecine, à Avignon.
PASSY (de), inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, à Sorgues.
PERNOT, négociant, à Avignon.
PERRE Joseph, ingénieur mécanicien, à Avignon.
PERRIN Jules, instituteur, à Mondragon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PICHARD, direct. de la station agronomique, à Avignon.
PIGNAT, ✻, commandant du génie en retraite, à Avignon.
PONCET ✻, négociant, à Avignon.
POURQUERY DE BOISSERIN, avocat, à Avignon.
PROTON Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
RASSE Émile, négociant, à Vaucluse.
REQUIN (l'abbé), vicaire à St-Symphorien, à Avignon.
REY. pasteur protestant, à Avignon.
REYNARD-LESPINASSE, négociant, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROLLAND, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
ROUMANILLE ✻, felibre, libraire, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, professeur au lycée d'Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, ancien juge suppléant, à Avignon.
SCHAEDELIN, ✻, officier en retraite, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

SENTON, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon.
SEYNE (de), propriétaire, à Avignon.
TAULIER, docteur en médecine, à Avignon.
TERRIS (de), ✻, notaire, à Avignon.
THELIN (de), ingénieur des ponts et chaussées, chargé de la navigation du Rhône, à Avignon.
THOMAS Joseph, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistrement, à Avignon.
TORCAPEL, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Avignon.
VALABRÈGUE A., propriétaire, à Avignon.
VALAYER Louis, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VAYSSIÈRE, docteur ès-sciences, à Marseille.
VERDET Ernest, négociant, à Avignon.
VERDET Gabriel, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET Marcel, négociant, à Avignon.
VERDET Maurice, licencié en droit, à Avignon.
VERDET Théodore, propriétaire, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
YVAREN P. ✻, O. I. P., docteur en médecine, à Avignon.

MEMBRES ASSOCIÉS

AVON Emile, propriétaire, à Aramon (Gard).
BARTHÉLEMY, docteur en médecine, à Marseille.
BERTRAND, notaire, à Aramon (Gard).
BLANC (l'abbé), à Daumazan (Gard).
BLANC, ex percepteur, à Sérignan.
BRÉMOND, caissier à la caisse d'Épargne, à Avignon.
BRUNO-VAISON, conseiller général, à Marseille.
CHABREL, employé à la Préfecture, à Avignon.
CHANTERET, prêtre, à Paris.
CHASSING, libraire, à Avignon.
CHRESTIAN, conservateur du musée, à Sault.
DELACOUR Théodore, à Paris.
FAUCHER (de), propriétaire, à Bollène.
GAP, instituteur, à Roaix.
GARCIN, propriétaire, à Apt.

Digitized by Google

MM.

GÉRIN (de) fils, propriétaire, à Gréoulx.
HUART, économe, conservateur du musée d'Arles.
JOURDAN, instituteur, à Buoux.
LÉGIER DE MESTEYME, avocat, à Apt.
LEVEQUE, curé, à Buoux.
LUTHAUD, chef de section, à Aix.
MAIRE, bibliothécaire des Facultés, à Clermont-Ferrand.
METGE, contr. du canal de navigation du Midi, à Beaucaire.
MOIRENC, employé des ponts et chaussées, à Apt.
MONCLAR (de), ✱, consul général de France, à .....
MONNIER, à Paris.
MOREL, O. I. P., receveur particulier, à Carpentras.
PRIAT (l'abbé), à Daumazan.
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
REYNAUD, professeur au lycée de Montpellier.
RICHARD, juge au tribunal civil, à Perpignan.
ROUVET, architecte, à Nevers.
SAUREL FERDINAND (chanoine), à Montpellier.
VÉRAN, architecte, à Arles.

MEMBRES CORRESPONDANTS

ALBANÈS (l'abbé), à Marseille.
ARBAUD P., propriétaire, à Aix.
BARTHÉLEMY (A. de), membre de la commission des Gaules, à Paris.
BEAUREGARD, propriétaire.
BERLUC PERRUSSIS, à Aix (B.-du-R.)
BLANCARD, archiviste des B.-du-Rhône, à Marseille.
BOISLISLE (de), membre du comité des travaux historiques, à Paris.
BRIQUEVILLE (E. de), à Avignon.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAILLOT, docteur, à Barjac (Gard),
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET JULES, à Lyon.
ESTÈVE LOUIS, sous-chef de section, à Orange.
FABRE CYRIL, conducteur des ponts et chaussées, au Puy (Haute-Loire).
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GAUDRY ALBERT, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

MM.

GERMAIN, ex-doyen de la Faculté de Lettres de Montpellier.
GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GOSSE, docteur, à Genève.
HOFFMANN ANTOINE-J.-R., major commandant de la place de Fiume (Hongrie).
HONNORAT ED., près Digne (B.-A.).
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
JAUBERT, docteur, à Hyères.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, archiviste au Palais, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du musée, à Marseille.
LAURIÈRE (de), secr. gén. de la société d'archéologie, à Paris.
LÉENHARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LETHIERRY, entomologiste, à Lille (Nord).
MARCY (de), dir. de la société française d'archéologie, à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MASLATRIE (de) LOUIS, ancien chef de section aux archives nationales, membre de l'Institut, à Paris.
MÈRY, commandant d'artillerie, à Toulon.
MORTILLET (de) fils, à Paris.
MUNTZ, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts, à Paris.
NICOLAS JACQUES, à Lyon.
PALUSTRE, ex-directeur de la société française d'archéologie, à Tours.
PARDIGON ÉMILE, employé des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
QUILLOT, O. ✻, ancien trésorier général, à Paris.
ROZIÈRE (de), sénateur, ancien inspecteur des archives départementales, à Paris.
SAINT-VENANT (de), ingénieur, à St-Ouen.
SAUREL, publiciste, à Marseille.
STRAUB, chanoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, directeur des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZET DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TURPIN, chef de bureau à la Préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. de), conservateur au Musée du Louvre.
VIOLLET LE DUC, chef de bureau des Monuments historiques, au ministère de l'Instruction publique es des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Sociétés avec lesquelles la Société échange ses Mémoires

Alpes-Maritimes. . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ardèche. . . . . — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche.

Aude . . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône. . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.

Société de géographie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard . . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (*Haute-*). . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société languedocienne de géographie.

Société pour l'étude des langues romanes.

Isère . . . . . — Académie delphinale.

Société de statistique de l'Isère.

Lot-et-Garonne. . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère . . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Pyrénées (*Basses-*) . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Digitized by Google

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyr.-Orientales, à Perpignan

Rhône..... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société de topographie historique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.

Savoie..... — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Seine..... — Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de l'art français.
Société de géographie.
Société géologique de France.

Tarn..... — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn.

Tarn-et Garonne... — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var..... — Académie du Var, à Toulon.

Revues reçues par la Société.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifique, section d'histoire et de philologie.
Id., section d'archéologie.
Id., Revue scientifique.
Revue épigraphique du Midi de la France, Lyon.
Revue des langues romanes, Montpellier.
Répertoire des travaux historiques, Paris.
Romania, Paris.
Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, Washington.

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES BERNUS

SA VIE, SON ŒUVRE

1650-1728

AVANT-PROPOS

Les véritables artistes sont presque toujours doués d'une fécondité merveilleuse : ils produisent, comme en se jouant, les plus étonnants chefs-d'œuvre. La légende, plus qu'eux encore féconde et productrice, leur attribue souvent les œuvres qui se rapprochent de leur génie, quelquefois même d'indignes produits de leurs plus mauvais élèves. Certains noms surtout plus en évidence ont le don de réunir tous les suffrages et de représenter tout un genre : Raphaël, Michel-Ange, Poussin, Pierre Puget, Rubens, Mignard, Greuze (pour citer des noms qui représentent des genres divers et d'une valeur bien différente), serviraient à démontrer ma thèse. Toutes les belles porcelaines décorées d'animaux en relief, de beaux lézards verts, etc., sont attribuées à Bernard de Palissy ; toutes les magnifiques terres cuites émaillées, à grands personnages, ne

Digitized by Google

peuvent sortir que des fourneaux de della Robia ; qu'un amateur florentin possède une croix, un plateau finement ciselé, une aiguière, une buire, un chandelier sculpté de main de maître, sans hésitation, il l'attribuera à Benvenuto Cellini. Ce dernier, s'il fallait en croire les on dit et même les livrets, aurait rempli de ses œuvres les musées et les églises d'Italie ; cependant M. E. Plon, le grand éditeur qui est en même temps un habile critique d'art, a démontré que de tout l'œuvre de Benvenuto, comme ciseleur, il n'existe qu'une seule pièce bien authentique : La salière de François Ier, au musée de Vienne (1).

Bernus, *si parva licet componere magnis,* semble avoir joui, avec un autre artiste comtadin, de la même fortune — bonne ou mauvaise, nous n'osons nous prononcer. On ne saurait, en effet, rencontrer dans notre région une pierre, un morceau de bois sculpté, sans qu'aussitôt on s'écrie : c'est du Bernus, ou peut-être du Péru (2). Depuis les plus belles œuvres de sculpture, jusqu'aux plus grossières médiocrités, on veut que tout indistinctement soit sorti de son atelier.

D'où vient cet engouement ? Les causes en sont multiples, mais on pourrait les réduire à deux : la passion orgueilleuse du collectionneur et le chauvinisme ignorant du populaire. Celui-ci est bien aise de tout attribuer à l'artiste, son compatriote; celui-là prétend ne posséder que des chefs-d'œuvre.

Il faut rendre à chacun son dû, *cuique suum* ; c'est dans ce but que nous avons entrepris ce travail. Fatigué d'entendre attribuer à Bernus les œuvres les plus dis-

(1) E. Plon. — *Recherches sur la vie, l'œuvre de Benvenuto Cellini, et les pièces qui lui sont attribuées*. Paris 1884.

(2) Nous espérons faire un jour pour cet artiste ou plutôt pour cette famille d'artistes le même travail que pour Bernus.

Digitized by Google

parates, nous avons eu la pensée de nous rendre compte par nous-même, de remonter aux sources et d'élaguer ainsi de l'œuvre de notre artiste toutes ces superfétations que l'ignorance ou l'amour-propre mal entendu y avaient accumulées. Nous avons entrepris d'autant plus volontiers cette tâche, que nos recherches ne pouvaient porter aucun préjudice à la réputation du sculpteur. Quoiqu'il se trouve assez au-dessous de certains des maîtres dont nous avons parlé plus haut et que sa gloire soit confinée dans des limites beaucoup plus étroites, il ne cesse pas d'être un véritable artiste d'un incontestable mérite, d'un talent plus qu'ordinaire, une des illustrations les plus remarquables de notre Comtat.

Ajoutons que, malgré tous ces titres, il n'en est pas moins inconnu au plus grand nombre. En preuve, cette question qui nous a été posée au cours de nos recherches, par une personne de nos connaissances, homme d'ailleurs instruit et distingué, muni de plusieurs diplômes, mais ignorant complètement notre histoire locale. Un jour, nous voyant acharné à la poursuite d'un acte, il ne put s'empêcher d'en manifester son étonnement et nous demanda avec beaucoup de naïveté: Bernus! mais qu'était-ce donc ?... Sans doute, un illustre prédicateur!

Pour remédier à cette ignorance et ne pas réduire notre travail à une aride nomenclature des œuvres de Bernus, nous avons cru devoir l'accompagner d'une notice biographique.

Seulement ici, la tâche n'était pas facile. Bernus n'a occupé aucune place officielle dans cet état minuscule du Pape dont Carpentras était la capitale : à l'encontre de beaucoup d'autres artistes, d'une valeur bien au-dessous de la sienne, il n'a lié aucune relation avec les grands et les puissants de ce monde ; c'est tout au plus

Digitized by Google

s'il a été honoré de l'amitié de Mignard, de Peru, de Parrocel, s'il a joui de la protection bienveillante de Mgr Buty, évêque de Carpentras ; malgré ces rapports et ces amitiés bien honorables, il est resté humble, modeste, inconnu. Aussi son nom ne figure-t-il dans aucun dictionnaire de biographie général, ni dans Feller, ni dans Michaud, où sont mentionnés tant d'hommes d'un mérite douteux. A peine, si Larousse, dans son immense compilation, lui accorde quelques lignes remplies d'inexactitudes.

La vie de Bernus fut donc calme et tranquille, occupée, ennoblie par le travail et se résumant pour nous presque en entier dans ses œuvres.

Quand, du sommet du Ventoux, on jette un coup d'œil sur le vaste horizon qui se déroule devant soi, on remarque vers le midi, comme une ligne de verdure qui, partie d'une des extrémités de la plaine, la traverse dans toute sa largeur, jetant ça et là, en tous sens, de nombreux rameaux, s'inclinant à l'occident vers le Thor et Gadagne, puis remontant vers Sorgues par St-Saturnin, et ne laissant apparaître que de loin en loin quelques bandes d'argent qui scintillent au soleil. Cette longue ligne de verdure, c'est la Sorgue, la rivière aux fraîches ondes chantée par Pétrarque, dont on n'aperçoit presque jamais le cours, mais qu'on devine et qu'on suit sans peine à la végétation luxuriante qu'elle fait croître sur ses bords. Aucune image ne saurait mieux répondre à notre pensée sur Bernus. De la Sorgue, il a le calme et la fraîche limpidité ; il en a aussi l'admirable fécondité. Placés à la distance où nous sommes, il nous sera difficile de l'atteindre directement, mais nous pourrons le suivre, pour ainsi dire, pas à pas, aux belles œuvres qu'il a laissées abondantes sur son passage.

Il ne faudrait pas croire cependant que sa vie nous

Digitized by Google

soit complètement inconnue et que nous soyons réduits sur son compte à de simples conjectures. M. Barjavel, dans son Dictionnaire bio-bibliographique, a écrit sur notre sculpteur un assez long article ; mais il ne fait guère qu'y résumer les traditions populaires qu'il avait recueillies sur les lèvres de quelques vieillards de Mazan. De son caractère, de sa méthode, de ses rapports avec les artistes de son temps, rien ou presque rien. Souvent même, surtout lorsqu'il s'agit d'une œuvre attribuée à Bernus, le biographe ne prend pas la peine de contrôler les affirmations dont il se fait l'écho trop fidèle. Il lui aurait été bien difficile, convenons-en, de mener à bien son œuvre, s'il eût voulu se rendre compte de tout par lui-même,et nous devons ajouter que son article, même tronqué et quelquefois erroné, nous a éte d'un puissant secours.

M. Jules de la Madelène, dans l'article qu'il publia en 1842 (1) n'a fait que mettre en œuvre les notes de M. Barjavel et donner une forme gracieuse, quelque peu idéale parfois,au froid squelette dont s'était contenté l'érudit docteur. Tous les deux,le savant et le poète,ont d'ailleurs puisé à la même source, la tradition populaire. Quelle est la valeur de cette tradition ? Faut-il la rejeter absolument ? Faut-il l'admettre sans contrôle ? Aucun système ne nous paraît conforme à l'impartialité de l'histoire ; car de même qu'il n'est point, comme dit le vulgaire, de fumée sans feu, il ne peut, ce nous semble, exister de tradition, quelque déformée soit-elle, qui n'ait eu une base sérieuse. Nous avons donc adopté un moyen terme, admettant la tradition jusqu'à plus ample informé, toutes les fois qu'elle n'a pas été en contradiction soit avec la logique, soit avec des documents authentiques.

(1) Revue du Comtat, 20 février.

Digitized by Google

Ces documents, qui forment la base solide de notre travail, nous les avons trouvés, dans les archives départementales et communales et surtout dans les protocoles des notaires. C'est là, dans cette mine inépuisable où se trouvent enfouies une partie de notre histoire locale, nos vieilles traditions, les mœurs, les coutumes de nos pères, c'est là que nous avons cherché autant qu'il nous l'a été permis.

Avons-nous épuisé la matière, sommes-nous descendu jusqu'au fond, notre travail est-il irréformable et ne laisse-t-il point de lacunes ? Le penser seulement serait de notre part une grave présomption. Toutefois, nous espérons qu'on ne pourra nous accuser de fournir des assertions gratuites, de nous appuyer sur des données imaginaires. Nous avons ouvert le chemin que nous reprendrons peut-être un jour ; à de plus patients, à de plus habiles de pousser plus loin, de fouiller plus profondément ; nous applaudirons avec joie à leurs trouvailles.

Au reste, nous devons dire à notre décharge que, si, grâce à la bienveillance bien connue de M. Duhamel, les archives départementales et communales nous ont été librement ouvertes, si bon nombre de notaires ont été pour nous d'une obligeance à laquelle nous sommes heureux de rendre ici témoignage (1), les difficultés, les refus même ne nous ont pas manqué. Quelques études nous ont été impitoyablement fermées ; d'autres nous ont été ouvertes, mais si peu qu'à peine avons-nous pu jeter un regard circulaire sur les richesses qu'elles contenaient.

(1) C'est pour nous un devoir de remercier spécialement MM. Gaudibert, notaire à Carpentras, et Peyron, notaire à Mazan. Nous devons aussi témoigner de notre gratitude à l'égard de M. Barrès, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras.

Digitized by Google

Telles sont les sources où nous avons puisé les documents sur lesquels s'étaie notre travail. Nous n'avançons rien dont nous n'ayons les preuves en main, que nous n'ayons vu, dont nous ne nous soyons rendu compte par nous-même. Heureux, si nous avons pu, de nos faibles mains, élever à notre artiste comtadin, un monument durable et digne de lui...

I

Enfance de Bernus

1650-1664

Mazan est une petite ville du département de Vaucluse, à 6 kil. à l'est de Carpentras, coquettement étalée sur les flancs d'un mamelon de forme conique couronné par l'église et dont le pied baigne dans la petite rivière de l'Auzon. C'est là que Bernus vint au monde, le 15 décembre 1650, *à 8 h. du soir*, dit son acte de naissance. Puget avait alors 28 ans, Girardon, 22 et Coysevox 30 à peine.

Il fut baptisé le lendemain et reçut le prénom de Jacques. Il était le quatrième fils de Noël Bernus et de Marie Rey, de Bédoin, mariés depuis le 13 mars 1646 (1). Après lui, vinrent d'autres enfants : cinq frères et une sœur, nommée Anne ; mais de cette nombreuse famille, il ne resta bientôt, avec Anne, mariée plus tard à Genest Villon, sculpteur de Modène, que Jacques et deux de ses frères puînés, qui seuls laissèrent une postérité. C'est à ces morts prématurées que Jacques dut, dans la suite, d'être considéré comme l'aîné

(1) Le registre de mariage nomme la femme de Noël Bernus, Marie Reyne, suivant un usage fort répondu à cette époque de féminiser les noms propres de femmes.

Digitized by Google

de la famille, ainsi qu'on peut le constater dans un grand nombre d'actes (2). Des ses deux frères, l'un Jean-Paul, né le 15 janvier 1653, devint maître menuisier à Mazan, l'autre, Joseph, le dernier venu de la famille, naquit le 25 juillet 1666, suivit, comme Jacques, la vocation des arts et se fit sculpteur.

M. Barjavel a donc raison, si l'on veut, de prétendre que Bernus n'eut que deux frères, puisque tous les autres moururent en bas âge, mais il se trompe en affirmant que l'un d'eux fut grand-carme. Ici, comme dans tout l'article sur Bernus, il n'a pas assez pris la peine de contrôler les assertions de ses collaborateurs ; ce n'est pas un des frères de Jacques, mais un de ses neveux, fils de Joseph, qui se fit grand-carme. Nous en avons pour preuve un acte notarié de 1718, dans lequel François — c'est le nom du religieux — abandonne, avant d'entrer en religion, *à son oncle Jacques, en remerciement des bons et agréables soins qu'il en a reçus*, tous ses biens présents et à venir, ne se réservant qu'une pension annuelle de 25 écus pour subvenir aux modestes besoins qu'il pourrait avoir dans les ordres. Jacques Bernus répondra plus tard à cette générosité, en incrivant parmi ses héritiers *son neveu, révérend Alcène Bernus, religieux des grands-carmes* (2). M. Barjavel aura sans doute mal lu et attribué faussement à un frère de Jacques ce qui concernait un de ses neveux.

Peut-être, n'est-il pas plus heureux lorsqu'il veut faire de notre sculpteur un descendant de la famille noble des de Bernus, de Sault. D'après lui, le premier Bernus qui vint s'établir à Mazan aurait été un cadet de cette maison qui,

(1) Cf. en particulier l'acte de donation entre vifs passé par devant Me Floret, notaire de Carpentras, à la date du 28 avril 1687.—Cf. également une déclaration de Noël, chez Me Mégy, notaire à Mazan en 1702, fol. 122; son testament chez Me Rey, not. à Bédoin, 22 octobre 1681 ; le testament de Jacques, chez Me Jérôme Olivier, notaire à Mazan, le 1er février 1728.

(2) Testament de Jacques Bernus), par-devant Me Jérôme Olivier, 1er février 1728, fol. 115 ; étude de Me Peyron, not. à Mazan.

Digitized by Google

ayant perdu son aisance et ne voulant pas déroger, s'adonna à la pratique de la sculpture, — cette profession étant rangée parmi celles que la noblesse pouvait embrasser sans déchoir. Mais alors, pourquoi Jacques Bernus, descendant d'une noble famille et ayant, par conséquent, le droit d'en porter les armes, se serait-il fabriqué un blason tout particulier ? N'était-il pas plus simple, n'était-ce pas plus honorable pour lui de garder avec un soin religieux ce trait d'union avec une illustre maison ?

Les de Bernus, en effet, portent écartelé en sautoir d'or et de sable à quatre têtes de léopard arrachées de gueule, tandis que Jacques Bernus a trois épis de blé naissant d'un même point et trois étoiles en chef surmonté d'un mascaron grimaçant, le tout environné de lambrequins fantaisistes d'un dessin très-élégant (1).

Jusqu'à preuves plus convaincantes, cette filiation de Jacques Bernus nous paraît pour le moins problématique.

Au reste, qu'est-il nécessaire pour lui de titres de noblesse ? Ses œuvres, voilà sa véritable et incontestable gloire ; l'artiste n'a pas besoin de parchemins, *il est à lui-même son ancêtre.*

A notre époque de centralisation à outrance qui fait tout affluer vers la capitale, dans notre temps où quiconque, s'imaginant avoir quelque valeur, se hâte d'aller porter à la grande ville ses lumières et de lui demander la confirmation de son talent, il est difficile de se faire une idée exacte de ce qu'était la province, avant la Révolution, au point de vue littéraire et artistique. Au moment où Bernus allait entrer en scène, Avignon possédait des artistes tels que Guilhermin, l'auteur du fameux Christ des Pénitents Noirs, Nicolas Mignard et Pierre, son fils, Michel Péru, le premier par l'âge, sinon par

(1) Ces armes nous ont été conservées sur les six cachets de cire rouge qui scellent le testament de J. Bernus, mais ne portent indication d'aucun émail ; ce qui serait un indice de plus de la fantaisie qui avait présidé à leur composition.

Digitized by Google

le talent, de cette famille de sculpteurs qui a illustré notre pays et dont les fils seront un jour les amis et les rivaux de notre Comtadin.

Le Comtat possédait, en outre, une légion d'artistes, peintres, sculpteurs, qui, sans prétendre au premier rang, ne laissent pas d'avoir une véritable valeur. On trouverait difficilement aujourd'hui, dans nos grandes villes de province, des ouvriers dignes d'être mis en comparaison avec ces modestes artisans de village. Le père de Jacques, lui-même, jouissait d'une réputation méritée ; les commandes affluaient au point de l'obliger à s'associer d'autres sculpteurs. Parmi ses nombreux travaux, les seuls qui aient traversé les temps et échappé aux démolisseurs de 93 — un retable et un autel à Mormoiron, un tabernacle et un autel à St-Didier sur Pernes (1) — indiquent un sens vrai de la décoration religieuse, des connaissances architecturales peu communes et une réelle habileté dans la pratique de son art.

Nul doute qu'à cette école, Jacques Bernus n'ait puisé, de bonne heure, ce goût délicat et pur, cette légèreté de ciseau, cette science de la sculpture qu'il devait plus tard porter à un si haut degré.

II

Bernus a Toulon

1664-1668

Noël Bernus eut bientôt donné à son fils toute sa science et toute sa méthode ; peut-être alors, découvrant en lui le

(1) Parmi les œuvres perdues de Noël Bernus, nous pouvons citer un retable pour l'église paroissiale de Mazan (Arch. départem., fonds de l'évêché de Carpentras), un retable pour la confrérie du Rosaire, à Carpentras (protocoles d'Esprit-Albert Esbérard, 1667, f. 1149 ; étude Gaudibert) ; un retable pour la Confrérie de St-Joseph-Agonisant, à Mazan (protocole d'Esprit Bocquy, 1662, f. 180, étude Peyron) ; un retable pour la confrérie de St-Maurice, à Caromb (Arch. mun.).

Digitized by Google

germe d'un talent peu ordinaire, rêva-t-il, dans son orgueil paternel, d'en faire le rival d'un Coysevox ou d'un Pierre Puget et, pour cela, se résolut-il à se séparer de lui et à l'envoyer au loin étudier sous des maîtres plus expérimentés.

La légende a entouré ce départ de Jacques Bernus de circonstances où malheureusement l'imagination tient plus de place que la réalité. D'après M. de la Madelène, qui s'en est fait, en termes si poétiques, le complaisant écho, notre futur sculpteur « se sentait mal à l'aise dans ce village où personne ne le comprenait, où pour tout conseil il trouvait d'amères railleries. Travaillé par ce besoin de l'inconnu auquel nul ne peut résister, obéissant à cette voix mystérieuse qui l'appelait, il prend un jour une brusque et courageuse détermination qui révèle toute l'énergie de son caractère. Il quitte son village sans dire adieu à sa mère, à ses joyeux compagnons, et le voilà qui part à pied, avec cette belle confiance de l'enfance, portant tout son avoir au bout de son bâton. Il chemine tout droit devant lui, au hasard, au risque de tomber comme Callot, au milieu d'une bande de bohémiens. A vrai dire, il ne sait pas bien où il va ; mais il sait qu'au bout des routes, il y a de grandes villes où l'on voit de belles églises inondées de lumière et de parfums, toutes parées de tableaux, toutes pleines de belles statues en marbre et en argent ; il sait qu'il y a là-bas, de savants tailleurs de pierre qui exécutent toutes ces admirables choses, et, tôt ou tard, il veut être leur élève, dût-il commencer par être leur manœuvre.

« Le hasard lui donna pour compagnon, non pas des Gitanos, mais de braves compagnons du devoir qui le prirent avec eux et le menèrent jusqu'à Toulon où ils l'installèrent chez *leur mère*. A peine remis des fatigues du voyage, Bernus se mit à courir dans toute la ville, de la porte de France à celle d'Italie, à l'arsenal, au port, dans les églises, dans les couvents, partout où il y avait quelque chose à peindre et à admirer. Puis il s'en fut résolument chez le *directeur du parc*, dont lui avaient souvent parlé ses amis les compagnons. En voyant venir à lui, en si piteux état, cet enfant de treize

Digitized by Google

ans qui lui demandait gravement une commande de statues, le directeur se prit d'abord à rire et fut tenté de le renvoyer à ses manœuvres. Mais il y avait dans l'allure de l'enfant quelque chose de si confiant et de si modeste à la fois, qu'il en fut frappé. Il lui livra donc à tout hasard un bloc de pierre, en lui disant d'en faire une madone. Le *Mazanais* se mit de suite bravement à l'œuvre ; les ouvriers riaient en le voyant équarrir sa pierre ; toutes les plaisanteries pleuvaient sur lui; mais l'enfant ne se découragea pas : depuis longtemps il était habitué aux railleries. Peu à peu, la pierre prit forme, les contours se dessinèrent, et bientôt, de ce bloc grossier sortit une belle image de Vierge pleine de vie et d'expression. Le dédain se changea en admiration, et Bernus fut désormais accepté comme artiste (1) ».

Quoi qu'il en soit de ce récit, que nous aurons à redresser en plusieurs points, toujours est-il que Bernus avait quatorze ans au moment de son départ, puisque le 8 juillet 1664, il était parrain d'un de ses frères et que la tradition veut qu'il ait attendu jusque vers la fin de l'automne.

Ce qui attirait vers Toulon notre jeune villageois, ce qui sans doute, avait décidé son père à le laisser partir, c'était la renommée déja grandissante de l'école de sculpture établie dans cette ville.

Cette école, à laquelle Puget devait donner un si vif éclat, avait été créée en 1639 par Nicolas Levray qui le premier, introduisit la sculpture navale à l'arsenal de Toulon; et, quoique en 1667, nous le trouvions partageant son autorité avec son fils Gabriel et un flamand nommé Rambaud Languenu (2), il est très certain qu'à la fin de 1664, au moment de l'arrivée de Bernus, Nicolas était seul à la tête des travaux et avait une position prépondérante. Ce fut à lui assurément que dut s'adresser le nouveau venu et non au directeur du parc,

(1) *Revue du Comtat.* — 20 février 1842.

(2) M. LAGRANGE, *Pierre Pujet, peintre, sculpteur, décorateur de vaisseau;* passim, édition Didier. Paris.

Digitized by Google

comme l'affirment M. Barjavel et M. de la Madelène, encore moins à Pierre Puget, ainsi que le prétend la tradition.

Il n'y avait pas alors, dans le port de Toulon, et il n'y eut jamais ensuite de directeur du parc : les ingénieurs chargés des travaux étaient sous la direction et le contrôle d'un intendant (1). Cette fonction était remplie, en 1664, par M. de la Guette, et il est peu probable que Bernus se soit directement adressé à ce haut personnage.

Quant aux rapports de Bernus avec Puget, nous rencontrons ici un double courant. Les uns veulent que Bernus ait été le collaborateur de Puget dans la sculpture des fameuses cariatides qui supportent le balcon de l'Hôtel-de-ville de Toulon. M. Barjavel fait bonne justice de cette croyance populaire. Un peu de sens critique aurait épargné, en effet, à ceux qui ont suivi cette opinion, une grosse énormité. Puget qui avait reçu commande de ce travail en 1655, le terminait en 1657 ; Bernus avait alors sept ans.

A-t-il du moins été son élève, comme les autres l'affirment? Rien d'impossible à cela ; mais ce n'est certainement pas dans cette première sortie de Jacques hors du pays natal. Puget était alors à Gênes depuis 1660, travaillant à la décoration des églises et remplissant la ville de ses chefs-d'œuvre : en 1667, il fit une courte apparition à Marseille, poussa une pointe jusque à Paris et retourna à Gênes ; puis, sur les instances réitérées de M. d'Infreville, successeur de M. de la Guette à l'intendance du port de Toulon, il reçut de Colbert, le 8 juillet 1668, le titre de décorateur de vaisseaux avec 3000 livres d'appointements et vint alors se fixer au centre de ses travaux (2). Mais Bernus avait quitté Toulon dès le commencement de la même année pour retourner à Mazan.

De ce simple exposé, il résulte clairement que, si Bernus a

(1) Note due à l'obligeance de M. Octave Teissier, ancien archiviste de la ville de Marseille.

(2) LAGRANGE. — *Pierre Puget, peintre*, etc. jam citat.

Digitized by Google

été l'élève de Puget, ce ne fut pas lors de ce premier voyage à Toulon (1).

Au reste, lorsqu'un artiste, dans sa jeunesse, reçoit les leçons d'un maître, il se plie nécessairement à sa méthode, lui emprunte un peu de sa manière et, tout personnel qu'il soit, il garde presque toujours, comme une marque indélébile, quelque chose qui rappelle l'atelier d'où il est sorti.

Entre Bernus et Puget, rien de commun. Celui-ci, génie original et irrégulier, s'inquiète peu de la pureté des contours, de l'harmonie des lignes, du moins dans le détail ; ce qu'il veut rendre avant tout, c'est une âme vivante dans un corps puissamment construit ; il est de la famille de Michel-Ange. Celui-là au contraire, si nous ne tenons pas compte de la gloire de Saint Siffrein, où il ne fut que copiste, mais copiste admirable et étonnant, recherche dans toutes ses œuvres et atteint quelquefois la perfection classique ; ses créations sont pures, gracieuses, élégantes ; les sentiments qu'elles expriment, d'ordinaire peu mouvementés, sont rendus avec beaucoup de finesse par un simple pli des lèvres, une contraction des sourcils, presque un rien qui ne trouble jamais l'harmonie des lignes, ni la pureté de la forme ; son grand souci à lui, c'est l'élégance et la simplicité : il a fait de ces deux qualités éminemment française le caractère principal de son œuvre (2).

Peut-être Bernus aurait-il gagné à la fréquentation, aux leçons de Puget ; mais sa gloire n'en est pas moins digne d'envie, sa renommée pas moins brillante. Du moins, le vieux Nicolas Levray le comprenait ainsi, quand, à la veille du départ de notre jeune sculpteur, il lui offrait sa succession, si celui-ci voulait s'établir à Toulon.

(1) S'ils se sont rencontrés un jour, ce serait plutôt pendant le second voyage de Bernus en Provence dont nous parlerons plus tard.

(2) En établissant ce parallèle, nous n'avons pas la prétention d'égaler Bernus à Puget ; mais seulement de détruire l'opinion généralement reçue qui fait du premier un élève du second et parfois confond leurs œuvres.

Digitized by Google

III

Bernus a Mazan, en Provence, a Avignon

1668-1680

Cette proposition, qui honore le maître autant que le disciple, était séduisante pour un jeune homme de dix-sept ans, et jamais Bernus, dans ses rêves d'enfant, n'avait pu entrevoir une pareille espérance. Cependant, il ne se laissa pas séduire et revint au pays natal, attiré, nous dit la légende, par un amour tendre qui dura autant que sa vie, et aussi, croyons-nous avec plus de raison, par la nouvelle de la maladie et de la mort de sa mère (1).

Nous le retrouvons en effet à la fin de cette même année 1668, dans l'atelier de son père, où il sculpte pour la confrérie du Rosaire, érigée dans l'église des RR. PP. Dominicains de Carpentras, un *Père Éternel dans sa gloire avec nuages en relief et autres ornements nécessaires* (2).

Ce morceau de sculpture, qui se trouve depuis le commencement de ce siècle, dans l'église de Notre-Dame de l'Observance, à Carpentras, a été de tout temps attribué à Jacques Bernus. M. Pougnet, l'architecte bien connu de nos contrées et si apprécié à Marseille, qui fut chargé, il y a quelques années, de la restauration de cette église, n'hésita pas un instant à attribuer ce beau travail au sculpteur comtadin. Il ne se trompait pas, car cette œuvre porte le cachet indéniable du talent et de la manière de Bernus. Or, le 1er février 1669, Noël Bernus, son père, qui avait reçu la commande le 6 octobre 1667, donne quittance finale de la somme

(1) Archives municipales de Mazan, G. G. 12, folio 280.

(2) Protocoles d'Esprit-Albert Esberard, année 1667, fol. 1149 ; année 1668, fol. 73 ; année 669, fol. 98. (Étude de Me Gaudibert, à Carpentras).

Digitized by Google

de 150 écus à lui alloués pour la confection d'un retable avec figures en relief, etc... et *de l'image du Père Éternel dans sa gloire, avec nuages, etc...*, qui lui avait été imposée le 29 novembre 1668 en sus du prix-fait pour inexécution de quelques-unes des clauses du précédent contrat.

A cette date là, Jacques Bernus avait donc terminé son apprentissage et se trouvait de retour à Mazan, où il travaillait dans l'atelier de son père.

Y demeura-t-il longtemps ? C'est ce que nous ne saurions préciser, mais ce ne fut qu'après ce travail qu'il se mit à parcourir les villes de Provence, admirant les chefs-d'œuvre dont elles abondent, travaillant dans les ateliers où on voulait bien le recevoir et se perfectionnant ainsi dans son art. M. Barjavel veut qu'il soit alors retourné à Toulon et y ait sculpté une Vierge monumentale pour une chapelle, située au sommet d'un des coteaux avoisinant la mer et à laquelle les marins adressent leur prière, avant de s'exposer aux dangers de la navigation. Il rapporte aussi à cette époque le passage de notre artiste à Salon. Malheureusement, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucune preuve de ces deux assertions.

Ce qui est plus probable, c'est qu'à la fin de ses pérégrinations, de son *tour de Provence*, Bernus lia connaissance avec Michel Péru et ses deux fils, sculpteurs comme lui, ce qui l'amena à se fixer, pendant quelque temps, à Avignon : en preuve, écrit M. Barjavel, « un doigt en plâtre fait par l'artiste de Mazan et trouvé dans un fonds d'atelier de cette ville » : conclusion par trop arbitraire pour que nous nous arrêtions à la discuter.

Voici qui est plus sérieux et serait probant si l'accord existait entre les érudits sur cette question.

Depuis 1673, le siège archiépiscopal d'Avignon était occupé par Mgr Libelli. Ce prélat, dès son arrivée dans la ville pontificale, avait conçu le dessein d'embellir sa cathédrale, d'y faire construire une magnifique chapelle — celle de la Résurrection — dans laquelle il placerait le mausolée destiné

Digitized by Google

à recueillir ses dépouilles mortelles. Les travaux, commencés en 1677, furent terminés dans les premiers jours de l'année 1682 ; le 19 mars, l'archevêque procéda à la bénédiction de la chapelle et fit placer dans le tombeau de droite, les restes de Rostaing de Marguerite, se réservant une place dans celui de gauche (1). Ce dernier était très remarquable ; l'artiste y avait sculpté un squelette qui de sa faulx écrivait les noms des prédécesseurs de Mgr Libelli, dont les cendres avaient été déposées là ; au-dessous étaient gravées seulement les premières lettres du prénom de l'évêque vivant : HYAC.. Mgr Serroni, archevêque d'Albi, visitant un jour la cathédrale en compagnie de Mgr Libelli, son ami d'enfance et dominicain comme lui, s'écria à la vue de cette allégorie :

O mors, scribe diu, nec cœptum perfice nomen.

Ce à quoi Mgr Libelli répartit aussitôt en terminant le distique :

Quæ cito me ferres, tu mihi lenta places (2).

C'est ce tombeau que M. Barjavel affirme être l'œuvre de Bernus; M. Achard, lui, va plus loin, et, non content de faire de notre artiste le sculpteur du mausolée de Libelli, il veut qu'il ait été l'architecte et le décorateur de la chapelle entière. A l'encontre de ces deux opinions, M. Calvet attribue tout ce travail à un des Péru, Michel probablement. Lequel des trois a raison ?... Il nous serait difficile de nous prononcer avec certitude, une des pièces importantes ayant été détruite pendant les troubles de la Révolution. Cependant, s'il nous était permis d'intervenir dans le débat entre hommes si éminents, nous nous permettrions de dire que ni le tombeau — tel qu'il existe aujourd'hui — ni la chapelle ne nous paraissent

(1) Archives départementales : Conclusions du chapitre de N.-D. G. 13 fol. 117 et 153. — Ms. Calvet, V. fol. 196.

(2) Ms. Calvet, ibid.

Digitized by Google

être l'œuvre de Bernus. Aucune de ces sculptures ne porte le cachet du maître ; les anges qui ont suffi à quelques-uns pour trancher la question dans le sens de l'affirmative n'ont aucun trait de famille avec ceux de Saint-Siffrein, avec les musiciens et les petits chanteurs de Saint-Agricol. Dans les uns, quel naturel, quelle grâce ! tandis que chez les autres, tout est chétif et maniéré. Et puis, cet entassement de décorations, cette surcharge de caissons et de guirlandes, dont les murs et le plafond de la chapelle sont couverts, semble répugner au style simple, gracieux et élégant de notre artiste comtadin. A moins d'admettre que Bernus aurait eu deux manières distinctes.

Dans ce cas, Avignon seul possèderait quelques œuvres de la première période ; ces travaux seraient la chapelle de la Résurrection, le tombeau de Libelli, les deux petits anges qui se trouvent au-dessus des deux statues placées à droite et à gauche, sous la grande tribune de la métropole (1), les Amours et les vases de fleurs et de fruits de la maison Clauseau (ancien hôtel de Cambis). Les quatre musiciens et les deux petits chanteurs de la sacristie de St-Agricol appartiendraient à la seconde manière.

Ce système pèche malheureusement par la base. Parmi ces œuvres de la première période, il n'en est aucune qu'on puisse, sans contestation attribuer à Bernus ; la tradition elle-même varie à ce sujet et va de Péru à Bernus et de Bernus a Péru sans jamais se fixer. De plus, on ne saurait admettre qu'un artiste passe sans transition, d'une manière à une autre ; cette transformation ne s'opère pas sans laisser des traces sur des œuvres qui participent à la fois de la première et de la seconde méthode du maître ; or nous n'avons trouvé nulle part ces œuvres intermédiaires. Enfin, et ceci semble détruire la thèse de nos adversaires d'une façon irréfutable, nous possédons une œuvre de la jeunesse de Bernus — le Père Éternel aux nuages

(1) M. Achard range ces deux petits anges parmi les œuvres de Bernus, (note manuscrite qui nous a été obligeamment communiquée).

Digitized by Google

de N.-Dame de l'Observance — qui a déjà tous les caractères que Bernus donnera à toutes ses sculptures. A cet âge déjà, notre artiste était en pleine possession de la manière qu'il gardera jusqu'à sa mort.

Un moment nous avons cru avoir trouvé une preuve authentique du passage et du séjour de notre artiste à Avignon, dans le magnifique tombeau de Gaspard de Simiane de la Coste, recteur de St-Martial, que possède le musée d'Avignon (1). Un connaisseur doublé d'un habile praticien, nous affirma un jour que ce mausolée était l'œuvre de Bernus. En effet la pose du corps, le modelé des mains, le jeu de la physionomie, les plis des draperies, rappellent évidemment la manière de ce sculpteur. Cependant le catalogue du Musée indique, d'après M. Calvet, Michel Péru, comme l'auteur de cet ouvrage (2); mais cet artiste avait alors 75 ans, et il dut, ainsi que le remarque judicieusement le savant auteur du catalogue, se faire aider dans l'exécution de cet important travail. Ne pouvait-on pas admettre que cet aide fut Bernus, déjà lié d'amitié avec la famille Péru ?

Nous aurions là une preuve évidente du séjour de notre artiste dans la vieille cité papale. Ce serait alors qu'il aurait fait la connaissance de Mignard, des Parrocel avec lequels il échangeait des croquis, des esquisses, gardés précieusement dans sa famille et mis en vente il y a une vingtaine d'années seulement (3).

(1) Salle du moyen-âge, n° 81.

(2) M. Calvet n'a pas eu, sur l'auteur de ce tombeau, une opinion bien établie : au folio 364 du tom. V de ses œuvres mss, il affirme catégoriquement que c'est Péru ; à la page 379 du même vol. il se contente de dire que l'ouvrage *est attribué* à Péru.

(3) Parmi ces croquis de maîtres que M. Louis Cartier d'Avignon possède aujourd'hui, se trouve celui de la Vierge au lis de N. Mignard, dont le tableau est à la Métropole, à droite, en entrant.

Digitized by Google

IV

Bernus a Mazan

1680—1692

Bernus est-il demeuré à Avignon tout le temps que le veut la légende, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1686 ? Nous ne le croyons pas. En 1682, il prend à Bédoin, la commande d'un autel (1), et dans l'acte passé à cette occasion il est qualifié de *sculpteur à Mazan* (2). Revint-il au pays natal à l'occasion du mariage de son frère Jean-Paul qui eut lieu le 26 novembre 1679, ou bien fut-ce seulement en 1680, à l'occasion de l'infirmité — une paralysie probablement — qui réduisit son père à garder le lit jusqu'à sa mort, arrivée en 1702 (3) ? Nous n'en savons rien. Toutefois, à partir de ce moment, Bernus ne quitta plus son père infirme qu'à de courts intervalles; nous trouvons la trace de son séjour à Mazan ou dans le Comtat à des époques très rapprochées ; à partir de 1692 surtout, il serait difficile d'indiquer un espace de six mois où il ne signe quelque acte chez les notaires de Mazan ou des environs. Vainement Mgr Buty, son Mécène, lui proposera d'aller à Rome pour y perfectionner son art dans l'étude de l'antique et des grands génies de la Renaissance ; il ne voudra jamais abandonner à d'autres le soin de son père ; il a le bonheur de l'avoir dans sa maison, auprès de lui, il ne le quittera pas. Ce sentiment d'amour filial les

(1) Cet autel a été détruit probablement vers 1692, lors de l'effondrement de l'église de Bédoin occasionné par un violent orage.

(2) Protocoles d'Esprit Rey, 18 avril 1682, fol. 94.

(3) C'est dans le lit que Noël Bernus signa son testament en 1680, en 1684 une procuration dont il sera question plus tard, et bon nombre d'autres actes.

Digitized by Google

honore autant l'un que l'autre ; mais il est à regretter que des circonstances aussi graves l'aient empêché de suivre les conseils de son généreux protecteur. La vue de l'Italie et de ses chefs-d'œuvre n'aurait pu qu'élever l'âme d'un artiste si éminent, développer ses facultés et lui donner un élan extraordinaire. Plus tard, quand son père fut mort, Bernus avait dépassé la cinquantaine, il était lié par des engagements nombreux ; il lui était bien difficile de réparer alors cette lacune de son éducation artistique, que les devoirs de la piété filiale l'avaient empêché de combler.

Ce fut sans doute pour fixer davantage encore ce fils aîné auprès de lui et donner un peu de vie et de bonheur à leur triste foyer que Noël songea à le marier. Dans ce but, il signe le 10 juillet 1684 une procuration à M. Ignace de Massan « *en contemplation du mariage qui se traite et qui doit s'accomplir entre M. Jacques Bernus et demoiselle Anne Marie Roussette, de Malemort* (1). Malheureusement ce rêve fut interrompu d'une façon aussi terrible que soudaine. Dix jours après la signature de cet acte qui permettait de régler les derniers dispositifs du mariage, celle qui devait avoir l'honneur envié d'être la femme de Bernus, se mourait, ainsi que l'indique la pièce suivante : *Anno quo suprâ (1684) et die 20 mensis Julii, Anna, filia Roussette, animam Deo reddidit in communione matris nostræ Ecclesiæ* (2).

La légende s'était emparée de ce fait, mais en le dénaturant; elle racontait que, lors de son premier départ de Mazan, en 1664, Bernus avait été poussé par le désir ardent de conquérir, en se faisant un nom, la main et le cœur d'une jeune fille de Mazan dont il était épris ; elle ajoutait qu'à son retour, il l'avait trouvée mourante et n'avait pu que recevoir ses derniers adieux.

Récit poétique, éclos dans une imagination d'artiste, mais,

(1) Protocoles de Me Mégy, not. à Mazan, 10 juillet 1684. Etude de Me Peyron.

(2) Archives municipales de Malemort.

Digitized by Google

comme on vient de le voir, nullement fondé. Au moment où le jeune Jacques se dirigeait vers Toulon, Anne-Marie Roussette n'avait que deux ans (1).

Toujours est-il que cette mort brisa le cœur de notre artiste et lui fit prendre la résolution de vivre désormais dans le célibat. Il reporta alors sur son art toutes les forces vitales dont il disposait, toute l'affection dont il était capable ; il fit, en quelque sorte, de la sculpture, sa fiancée, son épouse ; il ne vécut plus que pour l'art, ne travailla plus que pour lui, et dans l'art, ajoute M. de la Madelène, il ne vit qu'une chose, la grande portée religieuse ; ce qui est, en effet, comme la caractéristique de presque toutes ses œuvres.

Après ce grave évènement, Bernus dut éprouver le besoin d'aller distraire sa douleur dans une nouvelle tournée en Provence et dans un séjour de quelques mois à Avignon ; ce qui semble indiquer ce nouveau départ, c'est l'absence de sa signature au bas d'un acte passé par son père le 24 janvier 1685, à l'occasion de l'entrée en apprentissage de son frère Joseph. Depuis 1680, tous les actes de Noël Bernus sont accompagnés de la signature de son fils Jacques, sauf celui-ci dans lequel Jacques est particulièrement intéressé par suite de ses liaisons d'amitié avec les Péru, auquel le jeune Joseph est confié. Cela ne prouve-t-il pas une absence de quelques mois au moins ?...

Dans ce cas, il faudrait rapporter à ce second séjour de Bernus à Avignon ce que nous avons dit plus haut de sa collaboration avec Péru dans la sculpture du mausolée de St-Martial.

Sur ces entrefaites, Mgr Gaspard de Lascaris de Vintimille, évêque de Carpentras, vint à mourir. Sa famille résolut de lui élever un monument dans sa cathédrale, et le 11 novembre 1686, Bernus en reçut commission (2). L'acte indique bien à côté de Bernus un autre sculpteur, nommé Benja-

(1) Elle était née, le 2 octobre 1662. — Archiv. municip. de Malemort.
(2) Protocoles de Me Desgeorges, année 1686. (Etude Gaudibert).

Digitized by Google

min Valentin ; mais ce n'était qu'un praticien chargé de la grosse besogne, tandis que Bernus, à qui l'on donne le titre d'architecte, restait à la tête de tout le travail et gardait pour lui le côté le plus délicat.

Ce monument, qui fut placé dans la chapelle en face de la porte juive, tout près de celui de Jacques de Sadolet, était, paraît-il, d'une beauté remarquable. On y voyait, à gauche, la Vérité, un miroir à la main, à droite, la Charité allaitant un enfant, et au-dessus, le buste de Lascaris. « On y remarquait aussi, dit M. Barjavel, une tête d'ange qui, vue de près, paraissait démesurément allongée, mais qui, observée à distance, revenait à des proportions naturelles. Bernus prouvait par-là une connaissance parfaite de l'art des anamorphoses. »

De ce magnifique tombeau, il ne reste pas même la trace. En 1793, une bande de soi-disant patriotes détruisirent presque tout, ne laissant intacte que la conque où étaient renfermés les cendres du prélat ; sous le premier Empire, on acheva la destruction, de telle façon que nous en sommes réduits sur ce point au simple récit des biographes.

Le 31 mars de l'année suivante (1697), la confrérie des Pénitents Noirs de Mazan fait la commande d'un Christ à un sculpteur du nom de Bernus : l'acte ne porte aucune indication de prénom. Ce Bernus serait-il le nôtre ou un nommé Pierre dont il est fait mention en 1697, mais sur lequel nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement? La réponse est difficile, attendu que l'ouvrage a été détruit ou perdu pendant la Révolution.

Vers le même temps, Noël Bernus voulut faire un nouveau partage de ses biens. Déjà en 1680, au commencement de la maladie, il avait dicté un premier testament (1), qu'il refit l'année suivante (2), et dont les dispositions se trouvent presque identiquement reproduites dans l'acte dont nous parlons. Il y partage ses biens entre ses deux fils Jacques et

(1) Protocoles Esprit Rey, 3 avril 1680.
(2) Ibid., 1681. fol. 71.

Digitized by Google

Jean-Paul, les obligeant de compter cinq cents écus à leur frère Joseph lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans, après lui avoir fait terminer ses études classiques et lui avoir donné un métier, s'il le désirait.

Dans la procuration donnée à M. de Massan pour le mariage de son fils aîné, Noël abandonnait par préciput à ce dernier *toutes ses estampes, livres d'estampes, figures, moules, modèles, images, dessins et généralement tout ce qui est propre et utile pour l'art de la sculpture, parce que son fils les a acquises par ses épargnes et industries.* Par son précédent testament, il lui laissait divers objets de même nature et des livres : *Quinte-Curce, les œuvres de Boilo* (sic), *les Métamorphoses d'Ovide, les romans du Cid et douze comédies qui se trouvent tant dans la maison qu'ailleurs.*

Noël divise ensuite sa maison en deux parties, donne la plus grande à Jacques et l'autre à Jean-Paul, ne se réservant que la chambre *où il gist depuis si longtemps.*

Cette maison — du moins la partie échue à l'aîné — appartient aujourd'hui à un descendant des Bernus, M. le capitaine Bernus. Elle a bien été quelque peu modifiée depuis l'époque où Jacques l'habitait, mais le cabinet où se trouvaient les dessins, les livres de notre sculpteur, et où il travaillait, a gardé, à peu de chose près, l'aspect qu'il avait alors. De la fenêtre d'où lui vient le jour, on jouit d'une vue charmante sur les bosquets qui bordent l'Auzon, et sur la colline de Pied-Marin. C'est en face de cette riante nature que Bernus a rêvé à la poursuite de son idéal, qu'il a conçu la plupart de ses chefs-d'œuvre.

De 1687 à 1692, nous n'avons trouvé qu'un acte passé entre Jacques Bernus et le maçon qui restaura sa maison ; sur ses travaux artistiques, absolument rien. Le grand artiste ne dut pas cependant demeurer inactif, et nous ne désespérons pas, à force de recherches et de patience, de combler un jour cette lacune.

Digitized by Google

V

Bernus a Saint-Siffrein

1692-1708

Nous voici arrivé à la période la plus glorieuse de la vie et du talent de Bernus.

Au commencement de 1691, le pape Alexandre VIII avait nommé à l'évêché de Carpentras un homme, Mgr Laurent Buty (1), qui devait exercer sur notre artiste une heureuse influence et doter sa cathédrale des principaux chefs-d'œuvre du maître mazanais. Ce prélat, grand seigneur, issu d'une famille patricienne de Rome, avait pris dans le spectacle journalier des beautés de sa ville natale, le goût des arts et de la magnificence. Aussi, à peine arrivé, il conçut le projet d'orner le sanctuaire de son église et commença par changer le maître-autel, qu'il trouvait peu en rapport avec la beauté du vaisseau qui le contenait. Sa proposition ayant été adoptée par le chapitre de Saint-Siffrein, le 24 novembre 1692, le prix-fait du nouvel autel fut donné le jour même à Jacques Bernus (2), soit que l'évêque séduit par la richesse du monument de Lascaris, ait imposé ce choix, soit que le chapitre, qui connaissait Bernus, ait, de son propre mouvement, fait appel à ce sculpteur ; mais, à partir de ce moment, l'évêque et l'artiste ne se sépareront plus ; jusqu'à la mort du prélat, Bernus travaillera à Saint-Siffrein.

Cet autel dont une partie se trouve dans la chapelle du collège de Carpentras, est tout en bois doré. Il a 4 m. 30 de

(1) Le nom de cet évêque est écrit de nos jours de différentes manières. Cependant tous les actes de l'époque que nous avons pu nous procurer portent uniformément Buty, comme on écrivait alors Fornery, Bressy, Lantiany ; cette lettre y n'est rien autre chose que l'y moderne : il faut donc écrire Buty, comme l'usage a prévalu pour Fornery, Bressy, Lantiany.

(2) Archives départementales ; Fonds de l'évêché de Carpentras. G. 12.

Digitized by Google

long et 2 m. 32 de hauteur à la plus petite élévation et sans compter les marches qui donneront accès au marchepied. Le tombeau est droit, terminé de chaque côté par deux piliers en avant-corps, qui devront supporter les deux anges adorateurs. Sur cette partie, aucun ornement ; seules quelques moulures rompent la sévérité des lignes. Sur chaque gradin, suspendue à une gracieuse draperie, se trouve l'image de Saint-Clou. A la même hauteur, sur les piliers, sont sculptés en forme de médaillon par-devant l'autel, le buste de Saint Siffrein, patron de la ville, et celui de Saint Laurent, patron de l'évêque; par derrière, ceux de Saint-François de Sales et probablement de saint Ignace, patrons le premier d'un chanoine de la cathédrale, le second, d'un docteur ès-droits dont les libéralités avaient puissamment contribué à la confection de ce travail (1). Au dessus des piliers étaient les deux anges adorateurs, les ailes encore déployées comme s'ils venaient seulement d'arrêter leur vol, les mains jointes et le regard amoureusement tourné vers la table du sacrifice. Au-dessus du tabernacle et supporté par trois ravissantes têtes d'anges, s'élevait l'exposition. On ne saurait imaginer rien de plus délicat, de mieux fini que cet enroulement de guirlandes, de feuillage surmonté de la couronne impériale. C'est là qu'aux jours de grande fête, on exposait le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles ; en temps ordinaire, cette place était occupée par une statuette du Sauveur des hommes, merveille de finesse et d'élégance.

Cet autel avait traversé les orages de la Révolution et était parvenu jusqu'en 1845 à peu près intact.

A cette époque, sous l'influence d'un amour mal entendu pour le vieil art ogival, on le relégua dans une arrière sacristie et on le remplaça par un autel en marbre, d'assez mauvais goût, mais rappelant de loin, le style général de l'église. Qu'il eût

(1) Le chanoine était Messire Paul-François de Florent; le docteur ès-droits, noble Joseph-Ignace de Massan.

Digitized by Google

été mieux de le restaurer simplement et de le laisser dans ce sanctuaire, avec lequel il s'harmonisait complètement !

Quelque temps après, sans même l'avis préalable du conseil de fabrique, le collège communal de la ville en devint le possesseur et l'installa dans sa chapelle. Les anges adorateurs seuls restèrent à Saint-Siffrein et furent placés sur le nouvel autel. On avait mutilé l'œuvre de Bernus pour éviter un anachronisme architectural que le génie du grand artiste aurait dû faire tolérer ; on tombait dans une faute autrement grossière en mettant ces anges de style Renaissance sur un autel gothique; bien plus, on les plaçait de telle sorte que leurs vêtements et leurs pieds manquent de point d'appui et restent dans le vide.

L'autel était à peine terminé, que Bernus recevait de Mgr Buty une nouvelle commande. Cet évêque revenait de Rome, tout rempli d'enthousiasme pour le talent et le genre du Bernin, qui venait de sculpter une gloire pour la basilique de Saint-Pierre Il voulut avoir dans sa cathédrale une réduction de cette œuvre et en confia l'exécution à Bernus. A vrai dire nous eussions préféré que l'évêque eût laissé toute liberté au génie de notre artiste ; nous y aurions gagné probablement une œuvre de premier mérite ; mais ne nous plaignons pas trop. La gloire de Saint-Pierre de Rome est le chef-d'œuvre du Bernin ; on n'y rencontre presque aucun de ses défauts ordinaires ; et Bernus exécutant ce travail d'après une simple gravure, rapportée de Rome par Mgr Buty, a fait preuve d'invention presque autant que son modèle (1). Il l'a suivi d'ailleurs point par point, sauf dans la forme générale de la gloire, qu'il a allongée davantage, insignifiante modification nécessitée par la disposition du chœur de Saint-Siffrein.

(1) D'après les conditions du prix-fait, Bernus modela la gloire d'abord en cire rouge. Cette maquette, qu'il présenta à Mgr Buty, existe, mais tellement mutilée qu'on a de la peine à la reconnaître. Elle a été sauvée d'une destruction complète par M. Bonnet qui en fit don au musée de Carpentras. La gloire en cire rouge mêlée de résine est appliquée sur un fond en bois représentant le chœur de Saint-Siffrein.

Digitized by Google

Ce travail fut payé 1450 livres. Mgr Buty en donna la plus grande partie, le chapitre et le *corps des anniversaires* fournirent le reste ; la ville et les particuliers, n'y furent pour rien, quoi qu'en dise M. Barjavel (1).

Le lendemain du jour où Bernus recevait la commande de la gloire, le chapitre, reconnaissant à son évêque de ses libéralités, votait une somme de cent écus pour l'aider dans son entreprise ; puis, quelques jours après, le 15 mars 1694, voulant compléter la décoration du chœur de sa cathédrale, il demandait au sculpteur de lui faire un dessin d'ensemble (2). Bernus en donna deux : celui auquel on s'arrêta était vraiment grandiose. Les six *fasces* (sic) du chœur devaient être remplies par six grands cadres sculptés où l'on devait placer la vie de Saint Siffrein ; les cadres étaient séparés les uns des autres par des pilastres cannelés ; au pied de ces pilastres, sur de petites consoles dont on voit deux maquettes au musée d'Avignon, se tenaient, ravissants de grâce et de naturel, huit anges portant, les uns, les écussons de Mgr Buty, et de Mgr Abatti (3), alors recteur du Comtat, les autres, les insignes pontificaux. Au-dessus des tableaux, sur les frontons qui les surmontent, sont à droite et à gauche de la gloire, la Foi et l'Espérance ; plus avant et de chaque côté, deux anges tenant le Saint-Clou ; près de l'autel, la Charité et la Religion.

(1) Archives départementales, fonds de l'évêché de Carpentras. G. 12, fol. 270.

(2) Propositions et conclusions du chapitre de Saint-Siffrein, 1694, fol. 297. — A la bibliothèque de Carpentras.

(3) Mgr Buty porte : d'azur à la fasce d'or chargée de 3 roses de gueule, accompagnées en chef d'une comète d'argent, et en pointe de 2 burelles ondées de même.

Mgr Abatti a pour armes : d'azur à l'église d'argent posée sur une montagne de trois copeaux de même cantonnés en chef à dextre d'une comète, le tout d'argent.

Mgr Buty fit mettre sur l'autel de Saint-Siffrein, avec ses armes celles de Mgr Abatti, recteur du Comtat, pour témoigner de l'entente parfaite qui existait entre les deux chefs actuels des deux pouvoirs spirituel et temporel, tandis qu'il avait été en guerre avec le précédent recteur, Barborossa, remplacé par Abatti en 1702.

Digitized by Google

Ce grand travail devait être terminé dans quatre ans et payé la somme de 2,000 livres. Dans leur enthousiasme pour l'artiste, dans leur entrain pour la décoration de leur église, les bons chanoines ne s'étaient peut-être pas bien rendu compte de la gêne où pouvait les mettre cette forte dépense. Aussi l'ouvrage traîna-t-il en longueur et fut-il même interrompu. Pour le terminer, l'évêque fut gracieusement prié par son chapitre d'y consacrer les revenus de son droit de chape (1), ce que Mgr Buty accorda volontiers ; il fit ainsi lui-même la commande de *deux cadres qu'on doit poser au nord* du côté de la sacristie (2). Mais cela ne suffit pas, et, pour mener l'entreprise à bonne fin, le généreux prélat ordonna en 1702, trois ans après, qu'on achevât à ses frais les *deux cadres qui manquaient du côté de l'orgue* (3). Dans ce dernier arrangement, Bernus se chargeait non seulement des *boisages*, mais aussi des peintures. Les fit-il lui-même, les confia-t-il à un ami ? Nous n'avons rien trouvé sur cette question. Au reste, peu importe à la gloire du sculpteur.

L'ouvrage fut enfin complètement fini, posé et payé en 1704. Bientôt après il fut doré aux frais de M. de Joannis de Verclos, protonotaire apostolique et chanoine de St-Siffrein, qui demandait en échange d'y faire graver ses armes (4).

C'est ainsi que cette dernière partie du chœur qui devait être terminée dans l'espace de quatre ans, ne le fut qu'après dix ans et de nombreuses interruptions. Faut-il ajouter qu'elle resta en place moins de temps peut-être qu'on n'avait mis à l'édifier ?

Il devait être beau cependant le chœur de St-Siffrein, lorsque Bernus eut donné le dernier coup de marteau à son

(1) Propositions et conclusions du chapitre de St-Siffrein, 26 mars 1699, fol. 470.

(2) Protocoles de M. Reynaud, année 1697, fol. 259. (Etude Gaudibert).

(3) Ibid., année 1702, fol. 166.

(4) M. Paul de Joannis de Verclos avait aussi payé la dorure de l'autel et deux des tableaux représentant la vie de S. Siffrein. Ses armes étaient : écartelé aux 1, 4 de gueules au lion issant d'or, aux 2, 3 au chevron d'argent accompagné de trois pattes d'ours de sable.

Digitized by Google

œuvre ! L'autel, sévère comme la base d'un temple grec, surmonté de ses deux anges adorateurs et servant de piédestal à cette gloire toute étincelante aux rayons du soleil, à la clarté des flambeaux sacrés, avec son fouillis de têtes d'anges apparaissant partout dans les nuages, voltigeant dans tous les sens et perdus pour ainsi dire, dans la contemplation des splendeurs divines ; puis, sur les côtés, ces magnifiques boiseries, ces statues, ces anges qui semblent relier l'autel à la gloire et former comme le cadre de toute cette splendeur !

Il y avait à peine un an que Bernus avait terminé la décoration du chœur de St-Siffrein que Mgr Buty lui confiait l'exécution de son tombeau. Le dessin qu'il présenta d'abord à l'évêque et que celui-ci approuva (1) nous montre le prélat revêtu du rochet et du camail, à genoux, les mains jointes et lisant dans un livre qu'un enfant debout tient ouvert devant lui ; à gauche, un autre enfant tient dans ses mains la crosse et la mitre, tandis qu'au-dessus le Temps, armé de sa faux, s'efforce vainement de jeter sur l'évêque son noir manteau. A côté du sarcophage, Bernus avait dessiné deux anges ; durant le cours de son travail, il modifia cette partie de son plan, et, d'accord avec Mgr Buty, il remplaça les anges par deux statues représentant, l'une la Prudence, l'autre la Justice. Cette modification lui valut 50 écus de plus que la somme fixée au prix-fait primitif (2).

Ce mausolée existe encore à l'endroit déterminé par l'évêque lui-même, à gauche de l'arc triomphal qui sépare la nef

(1) Ce dessin se trouve dans la collection de M. Casimir Rousseau, de Carpentras ; il porte les deux signatures de Mgr Buty et de Bernus. C'est le seul dessin authentique sorti de la main de Bernus, que nous possédions. Nous donnerons à la fin de l'ouvrage le catalogue de ceux qui lui sont attribués.

(2) Archives départementales, série G, fonds de l'évêché de Carpentras, n° 13, fol. 155. — Dans l'acquit final, daté du 22 juin 1708, Bernus déclare avoir reçu un louis de plus que le prix convenu, en paiement du buste de Mgr Laurent Buty, qu'il avait sculpté pour cet évêque. Qu'est devenu ce buste ? Peut-être a-t-il été emporté en Italie par les parents du prélat, et dans ce cas, il serait bien difficile de le retrouver.

Digitized by Google

du sanctuaire ; mais les deux statues et l'enfant qui portait la crosse et la mitre ont disparu, les têtes de Mgr Buty et du Temps ont été également coupées ; celle-ci, à notre époque par la chute malencontreuse d'une barre de fer, celle-là, pendant les troubles de la Terreur.

L'absence des deux statues donne à ce monument une forme beaucoup trop allongée, et, dans l'ignorance du plan primitif, on serait tenté d'accuser notre artiste d'avoir failli à son renom. Quant aux têtes de l'évêque et du Temps, elles ont été rétablies, mais si maladroitement que nous préférerions qu'on n'y eût pas songé. On avait d'ailleurs un moyen de reconstituer autant que possible cette œuvre et nous serions heureux de l'indiquer à M. le curé de St-Siffrein, dont le goût et les connaissances artistiques nous sont bien connus. M. C. Rousseau possède le plan du mausolée et le musée de Carpentras le moule en plâtre, qui fut fait par Bernus sur le masque de Mgr. Buty, aussitôt après sa mort.

L'existence de ce moule, bien connu de M. Barjavel et des auteurs de la monographie de St-Siffrein, a donné lieu à une erreur. On a cru jusqu'aujourd'hui que Bernus n'avait sculpté la statue de Mgr Buty qu'après la mort de ce prélat, que c'était pour ce motif qu'il en avait moulé le masque. Le document que nous avons cité indique que le mausolée de l'évêque était terminé complètement au mois de juin 1708, puisque Bernus donne quittance finale de la somme qui lui était due, et qui ne lui aurait pas été entièrement payée si le travail eût été incomplet De plus, dans son testament, en date du 11 mai de la même année, l'évêque de Carpentras dit : *Il corpo voglio sia riposto in questa catedrale, in deposito ora punto compito* — terminé juste à présent — *per le mani del Bernus, scultore di Mazano* (1).

Hélas ! cette dernière volonté de Mgr Buty, ne tarda pas à se réaliser ; moins de deux ans après, l'évêque mourait; sa dépouille était portée dans le tombeau qu'il s'était fait cons-

(1) Ms. Farel. fol. 228 — à la bibliothèque de Carpentras.

Digitized by Google

truire, ainsi que l'a relaté l'acte de décès : *Jacet in tumulo quem ipse vivens ædificavit* (1).

Cette mort dut causer à Bernus une vive douleur ; depuis dix-neuf ans que Mgr Buty se trouvait à Carpentras, il n'avait cessé d'honorer l'artiste mazanais de son amitié, il lui avait généreusement fourni l'occasion de développer son talent et de créer ses plus beaux chefs-d'œuvre ; non content d'avoir avec lui des rapports purement artistiques, il avait voulu s'en faire un ami ; il l'avait rapproché de sa personne et lui avait donné même un logement dans son palais. Sa sollicitude pour son cher artiste alla plus loin encore : ce n'était pas assez pour l'évêque d'avoir été, vivant, l'ami, le patron, le Mécène de Bernus, il voulut, même mort, continuer à étendre sur lui, sa bienveillante protection. Dans son premier testament, en date du 1er novembre 1705, dont il renouvelle à peu près textuellement la teneur en 1708, il supplie les évêques, ses successeurs et son bien-aimé chapitre de veiller tout particulièrement à la conservation des œuvres de Bernus qui ornent sa cathédrale (2).

Amère dérision des choses humaines ! Celui-là même à qui il confiait ses derniers vœux, qu'il nommait son exécuteur testamentaire, se hâta, une fois assis sur le trône épiscopal, de rendre cette dernière attention de son prédécesseur stérile. Il fit enlever du chœur les grands tableaux et les cadres qui les décoraient et, n'osant peut-être les détruire, il les plaça si haut — au-dessus de la porte occidentale — que l'œil ne peut rien distinguer (3). Nous ignorons le motif qui porta Mgr Abatti à cet acte de vandalisme, ni à quelle époque précise il fut consommé.

Bernus dut ressentir encore plus vivement la perte de son

(1) Archives municipales de Carpentras G.G. 38, fol. 52.

(2) Nous devons la communication de ce testament olographe à l'obligeance bien connue de M. le marquis de Seguins-Vassieux.

(3) De ces six tableaux, la cathédrale de St-Siffrein n'en possède que quatre ; les deux autres ont été perdus ; il nous a été impossible d'en retrouver la trace.

Digitized by Google

protecteur, en voyant détruire ainsi l'unité de son œuvre et mépriser les inspirations de son génie. Froissé dans son amour-propre d'artiste, il ne retourna plus à Saint-Siffrein ; qu'y serait-il venu faire puisqu'on insultait ainsi à son talent ?..... Nous ne le voyons même plus travailler qu'une fois à Carpentras, tant le séjour de cette ville devait lui paraître pénible !

VI

Bernus a Mazan et aux environs

1708—1722

C'est probablement à dater de cette époque qu'il dut doter les église du Comtat des nombreuses statues sorties de son ciseau. Non pas, certes, que dans la période que nous venons de raconter, il se soit limité au seul travail de St-Siffrein. Au contraire, les preuves de sa fécondité — même à ce moment — sont abondantes. Pour Crillon seulement, nous trouvons cinq statues et un tabernacle (1) ; rien de tout cela n'est parvenu jusqu'à nous, tandis qu'un retable exécuté en même temps par ses frères Jean-Paul et Joseph, nous a été conservé. Même fatalité, dirons-nous, pour les œuvres de notre sculpteur dans l'église de St-Didier-sur-Pernes ; tandis qu'on y possède encore un tabernacle, fait par Noël, son père, un autel et un retable dus au ciseau de Joseph, son frère ; les deux statues de Ste Anne et de l'Ange Gardien, que Jacques sculpta pour cet autel, en 1712 (2), ont également dis-

(1) En 1693, Bernus sculpte une Vierge pour la confrérie du Rosaire ; en 1705, un buste de St-Romain, patron de la paroisse ; en 1707, les statues de Saint Pierre et de Saint Paul, pour le retable que façonnent ses frères ; en 1710, une statue de St-Joseph et un tabernacle. — Archives du conseil de fabrique de Crillon.

(2) Protocoles de Joseph Michaëlis, année 1710, fol. 498. (Etude Coste à Avignon). — Archives paroissiales de St-Didier-sur-Pernes.

Digitized by Google

paru. On serait tenté de croire que la rage de destruction qui s'était emparée de nos pères en 1793 s'acharnait de préférence sur les œuvres les plus remarquables ; aucune supériorité, pas même celle du talent, ne devait trouver grâce devant ces farouches égalitaires.

Quelques années auparavant, Bernus sculptait une chaire pour l'église de Flassan (1697) ; il fit aussi — si nous en croyons Pithon-Curt — le tombeau du chanoine Paul d'Andrée (1702), un retable pour la chapelle de la Congrégation *des Messieurs* (1) à Carpentras (1712), une Sainte Famille (2) à Mormoiron (1713), et bien d'autres œuvres auxquelles nous ne pouvons assigner de date certaine, mais dont nous parlerons dans le catalogue raisonné qui doit suivre et compléter notre étude

Quelque fécond que fût son ciseau, notre sculpteur n'aurait pu suffire tout seul à la quantité des commandes qui lui arrivaient de tout côté. Pour ce qui regardait la partie de menuiserie, il avait bien à son service son frère Jean-Paul ; son autre frère et Philippe leur neveu l'aidaient aussi dans les travaux de sculpture; mais ce n'était pas suffisant, et à différentes époques, il dut recourir à des ouvriers gagés (1). Comment aurait-il pu, sans cela, faire honneur à ses engagements ? Nulle part nous ne le voyons en contestation avec qui que ce soit. Homme d'ordre et de travail, caractère doux et conciliant, Jacques Bernus devait apporter tous ses soins à satisfaire ses nombreux clients, à l'encontre de certains artistes d'un talent bien inférieur et qui se font — on le croirait du moins — un plaisir de lasser la patience de ceux pour lesquels ils travaillent.

(1) Protocoles de M. Fornéry, année 1712, fol. 115. Cette congrégation, érigée par les Jésuites, tenait ses réunions dans une chapelle construite à ses frais dans l'enceinte du chapitre, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'école laïque.

(2) Protocoles de M. Mégy, année 1713, fol. 530.

(3) En 1684, il a comme ouvriers un François Creste, de Marseille, un Denis Villa, de Perpignan. — (Protocoles de Me Mégy, 1684, 10 juillet). — En 1705, il signe une police avec Antoine Puget, sculpteur d'Avignon. — (Protocoles de Me Giraudy, 31 janvier 1705).

Digitized by Google

Pendant les neuf années qui suivirent, c'est-à-dire de 1713 à 1722, les documents nous font absolument défaut sur le côté artistique de la vie de Bernus. Ce n'est pas que son génie fût tout à coup devenu stérile, puisque nous le verrons encore produire avec une fécondité admirable jusqu'à la fin de ses jours ; il n'eut pas la douleur non plus de se voir obligé d'interrompre ses travaux par une longue maladie, comme celle qui avait paralysé son père durant de si longues années : à chaque jour, pour ainsi dire, nous pouvons le suivre signant chez les différents notaires de Mazan des achats, des cessions de capitaux, voire même à messire Jacques Vincent de Mauléon de Causans, qui se trouvait gêné au point de ne pouvoir, sans cette gracieuseté de Bernus, acheter une charge de capitaine dans le Royal-Infanterie ; mais nulle part il n'est question d'œuvre de sculpture ; c'est le propriétaire qui se manifeste à nous et non l'artiste, le seul qui nous intéresse.

Les archives municipales de Mazan nous le montrent aussi s'acquittant pendant près de vingt ans, avec une ponctualité remarquable, de ses fonctions de premier conseiller, remplissant avec honneur, les charges les plus importantes. En 1709 et en 1717, il est nommé premier *caritadier* (1) ; en 1714, il est premier recteur de l'hôpital (2), et lorsque cette année-là, l'évêque de Carpentres vint à Mazan en tournée pastorale, ce fut Bernus qui le reçut à la porte de l'hôpital, le harangua, lui rendit les comptes et lui indiqua la source des revenus de la maison (3).

Tous ces détails, intéressants à un point de vue, ne nous disent absolument rien sur les œuvres de Bernus ; du moins, ils servent à prouver que, pendant cette époque, notre artiste ne quitta pas son pays et nous permettent de conclure qu'il n'a pas cessé de travailler. Qu'a-t-il fait ? Nous l'ignorons, mais, si nous ne craignions de nous lancer dans le domaine

(1) Archives municipales de Mazan, BB. 11 fol. 82 et 290.
(2) id. id. fol. 206.
(3) Visites pastorales de l'évêque de Carpentras, n° 7 fol. 120. — Bibl. de Carpentras.

Digitized by Google

de l'hypothèse, nous pourrions attribuer à cette période un grand nombre de ses œuvres parmi celles dont la date ne nous est pas connue ; nous en parlerons dans le catalogue.

VII

Dernières œuvres de Bernus

1722—1725

Certains artistes, arrivés à la vieillesse, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes et survivent à leur génie ; le corps est vivant encore que l'esprit s'est envolé depuis longtemps. Heureux ceux qui ignorent leur déclin ou échappent à cette fatalité par une mort prématurée ! Plus heureux encore ceux qui gardent intactes jusqu'au dernier jour toute la vigueur de leur esprit, toute la puissante fécondité de leur génie.

Bernus fut de ce nombre, et n'aurions-nous que la Vierge de Bédarrides, cette œuvre suffirait à le classer parmi les maîtres de son temps.

Au moment où nous écrivons, il nous semble la voir debout devant nous cette Vierge ravissante de jeunesse et d'inspiration, le corps un peu penché en avant, la tête relevée vers le ciel dans un élan d'enthousiasme ; sa main, posée sur la poitrine, semble contenir l'émotion de son cœur, tandis que de la gauche, elle tient un livre entr'ouvert et s'appuie sur un tronc d'arbre. On l'a surnommée la *Vierge du Magnificat* ; il semble en effet qu'elle chante encore ce cantique sublime, que fit jaillir de son cœur la reconnaissance des merveilles accomplies en elle par son Dieu. Ajoutons que la finesse du travail, la délicatesse, le modelé des mains et de la figure, la noble simplicité des draperies en font un véritable chef-d'œuvre.

Sa beauté lui a valu d'être attribuée à nos deux plus grands sculpteurs comtadins, Bernus et Péru. Le premier cependant semble l'avoir emporté ; c'était justice : *Res clamat do-*

Digitized by Google

mino, dit un axiome de jurisprudence. Ici l'œuvre annonce à tous le nom de son auteur, ce que l'histoire vient confirmer d'une façon irréfutable.

Cette statue avait été commandée en 1720, au prix de 60 livres, par Gaspard de Fortia II, marquis de Montréal, qui exécutait en cela une des dispositions testamentaires de son oncle, messire Jean-Louis de Fortia, grand-vicaire de l'Archevêque de Bourges. En 1721, *poussé par l'amitié qu'il a pour les gens de Bédarrides*, il ajoute 200 livres à la première somme, ne voulant *rien négliger*, dit-il, *pour que la statue soit belle*. Seulement, il demande au Conseil municipal l'autorisation de placer la statue dans une allée de grands arbres, près du pont de la Seille, au lieu de la mettre dans une niche au-dessus de la porte de l'église, ainsi que l'indiquait le testateur. Le conseil accorda l'autorisation et voulut contribuer aux frais — probablement par l'érection du piédestal —. En même temps, ne voulant pas laisser vide la niche du porche, il commanda au même sculpteur une seconde Vierge (1).

Ces deux Vierges furent faites à Mazan (2), or quel autre artiste que Bernus, cette ville pouvait-elle mettre en ligne qui fût capable de produire un pareil chef-d'œuvre ?

La Vierge de Bédarrides, celle, qui fut *commandée par M. de Montréal,* est donc l'œuvre de Bernus. Quant à l'autre, nous n'avons pu savoir ce qu'elle est devenue, et la tradition est fausse qui prétend qu'elle aurait été transportée, lors de la Révolution, à la Périale, maison de campagne des Gualtery. La statue qui fut reléguée à moitié brisée, dans une des salles de la Périale, lors de la Révolution, avait été autrefois élevée en face de l'allée principale de la campagne elle-même, ainsi

(1) Archives municipales de Bédarrides. B.B. 5. fol. 46.

(2) id. id. fol. 63. — A propos d'une gardette qui gêne l'avenue de la Seille, il est dit que *M. de Montréal fait sculpter sa statue à Mazan.* — Nous n'avons rien pu trouver chez les notaires du pays, ce qui nous fait supposer que les actes auront été transportés ailleurs ou égarés.

Digitized by Google

qu'en témoignent encore quelques marches à moitié enfouies dans le gazon (1). Ce n'est donc pas celle de Bédarrides.

A l'occasion de la fameuse peste de 1721, les habitants de Sarrians avaient fait vœu d'élever, eux aussi, une statue à la Vierge; les affaires traînèrent en longueur, et ce n'est que le 5 août 1725 que Bernus reçut la commande (2). Nous aurions vivement désiré de pouvoir comparer cette dernière production du génie de notre grand artiste avec ses premiers travaux; il y aurait eu là une étude intéressante. Malheureusement, il n'en reste plus aucune trace ; la haine anti-religieuse de 93 ne nous a pas laissé cette satisfaction. A cette époque, la statue fut jetée à bas de son piédestal et complètement mutilée aux applaudissements d'une foule imbécile. On ne saurait trop s'élever contre ces manifestations qui déshonorent plutôt qu'elles ne servent le parti qui les autorise.

VIII

Dernières années, testament et mort de Bernus

1722—1728

Arrivé à cette époque, Bernus ne pouvait se promettre une longue carrière, ni entreprendre des travaux trop importants. Il ne lui restait qu'une chose à faire : se préparer vaillamment à la mort. Il y songeait depuis quelque temps, car dès 1723, il avait fait don de 300 livres aux pauvres de l'hôpital (3). Le 1er février 1728, se trouvant alité depuis quelque temps (4) et fatigué plus que de coutume, il fit son testament secret, scellé de ses armes, que nous avons eu

(1) Nous tenons ces détails de M. Ellen des Isnard, propriétaire actuel de la Périale, et de M. de Rouvière, son beau-père.

(2) Archives municipales de Sarrians. B.B. 20 fol. 49.

(3) Protocoles de Me Jérôme Olivier, 1723, fol. 341 ; (étude Peyron).

(4) Nous en trouvons la preuve dans plusieurs actes de Me Jérôme Olivier.

Digitized by Google

l'heureuse chance de trouver. Le voici dans toute sa simplicité :

« Je, Jacques Bernus, sculpteur du présent lieu de Mazan, et considérant la fragilité de la vie humaine et qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni rien de plus incertain que le jour et heure d'icelle, et désirant de prévenir les contestations qui pourraient naître entre mes parents au sujet de la succession de mes biens, ai fait et ordonné ce présent testament de noncupation implicite comme s'en suit :

Premièrement et après m'être muni du vénérable signe de la croix et avoir recommandé mon âme à Dieu son créateur et rédempteur Jésus-Christ et aux prières et intercessions de la T. Ste et glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints, je choisis ma sépulture dans l'église paroisse du dit lieu de Mazan et au tombeau de mes prédécesseurs (1) et laisse pour mes obsèques et funérailles et pour faire prier Dieu pour mon âme la somme de quarante écus monnaye de Roi que veux être distribués par R^e^ personne messire Jean Bernard, prêtre et secondaire de la paroisse dudit Mazan que je nomme mon exéteur testamentaire. Je veux être porté et accompagné à la sépulture par Messieurs les confrères de la dévote confrérie des pénitents blancs dudit Mazan (2)... »

Il lègue ensuite 5 sols à son neveu Philippe, fils de feu Jean-Paul, son frère, outre ce qu'il lui a donné à son contrat de mariage; à ses neveux Noël et Joseph Bernus, égale-

(1) Cette sépulture de la famille des Bernus se trouvait dans [le passage du milieu de l'église, au tiers de la distance qui sépare la porte du sanctuaire. C'est grâce à l'obligeance de M. Grimaud, secrétaire de la mairie, que nous avons pu trouver, dans le registre des obits de Mazan, un plan général des sépultures de l'église qui lui assigne cette place.

(2) Avant la Révolution, chaque famille chrétienne tenait à honneur de se faire inscrire dans quelqu'une des confréries de pénitents qui se partageaient la cité. La famille des Bernus était tout entière affiliée à la confrérie des Pénitents blancs, comme il ressort des testaments de Noël, de Jean-Paul et de Jacques. Nous aurions trouvé peut-être dans les registres de cette confrérie des détails curieux sur le sujet qui nous occupe, mais toutes nos recherches pour les avoir ont été infructueuses.

Digitized by Google

ment fils de Jean Paul, et à chacun d'eux, six cents livres de monnaie courante ; à ses neveux Jacques et Alexis Bernus, fils de Joseph, et à chacun d'eux, une pension viagère de trente livres ; au révérend frère Alcène Bernus, son neveu, religieux dans l'ordre des Grands-Carmes, une pension annuelle et viagère de 18 livres, à condition que ledit frère ne pourra pas exiger la pension qu'il s'est réservée dans le contrat de donation qu'il fit en faveur de son oncle Jacques avant d'entrer en religion.

Et finalement il lègue à tous ses parents dont la prescription pourrait enfreindre et invalider le présent testament la somme de 5 sols, les instituant en ce ses héritiers parculiers.....

Enfin il cède tous ses livres, meubles et immeubles droit à Joseph Bernus, son frère, par lequel il veut que tout le contenu de ce testament soit accompli, (1).....

Quelques semaines après, le 25 mars 1728, Bernus mourait et fut enseveli, comme il l'avait demandé, dans le tombeau de ses pères.

IX

CONCLUSION

Pendant la Révolution, nous a-t-on dit, toutes les tombes de l'église furent violées afin d'y trouver du salpêtre pour la fabrication de la poudre, et les ossements furent dispersés. On ne saurait donc où retrouver ceux du grand artiste que Mazan vit naître et mourir. Du moins se devrait-on de lui élever un monument qui perpétue sa mémoire.

Il y a quelques années, cette pensée s'était présentée à l'esprit de quelques-uns ; mais le plan était mesquin, le monu-

(1) Protocoles de Me Olivier, 1728, fol. 115 et suivants... — (Etude Peyron).

Digitized by Google

ment de mauvais goût, peu digne de celui qu'il voulait célébrer (1), et on y renonça. Espérons qu'un jour Mazan essaiera de mieux faire et réparera généreusement les torts d'un trop long oubli à l'égard de celui qui est sa plus belle et sa plus pure gloire.

Avignon a été plus équitable : il lui a accordé une place d'honneur dans la galerie des hommes illustres du département, qui décore une des salles de son Musée. Peut-être pourrait-on discuter l'authenticité de ce portrait ; la coiffure et le costume semblent indiquer une peinture et un personnage de la fin du XVIII[e] siècle. De plus, ce portrait a été fait d'après un médaillon à deux faces qui appartenait à la famille Bernus. Or, sur une des faces est le profil de Jacques Joseph de Durand de Tavernery, maître de camp de cavalerie, chevalier de St-Louis, etc... qui était le compatriote, le cousin et l'ami de Thomas Bernus, petit-neveu de Jacques. Que le seigneur de Tavernery se soit fait accoler sur un médaillon avec son ami et parent, rien de plus naturel ; mais que ce soit avec notre sculpteur, cela nous étonnerait fort et nous ne le croyons pas.

Le portrait du Musée d'Avignon peint d'après ce modèle, aura, il est vrai, les traits caractéristiques de la famille — traits qui se sont conservés jusqu'à nos jours — mais il ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de ce que devait être celui qu'il a la prétention de représenter.

Ce seront bien, si l'on veut, ce grand front, siège d'un génie calme et puissant, ces sourcils profondément arqués, qui nous voilent un peu l'éclat des yeux, ce nez largement dessiné, ce menton aux contours bien arrêtés, indices d'une volonté énergique ; à cela, pour rendre plus complète l'idée que nous nous sommes faite de notre artiste, nous ajouterions volontiers plus de bonté, plus de douceur sur les lèvres, plus de grâce, plus d'aménité dans l'ensemble de la physionomie.

(1) D'après ce plan, le buste de Bernus aurait été placé au sommet d'une fort longue et disgracieuse colonne qui domine une fontaine, du pays, près de la porte de Mormoiron.

Digitized by Google

Le génie de Bernus, notre étude, — nous l'espérons du moins, — l'aura fait davantage apprécier; son cœur nous est moins connu parce que sa vie intime ne nous a pas été livrée. Cependant qui pourrait refuser à notre artiste ces grandes qualités qui seules rendent un homme aimable et dont l'absence enlève au génie lui-même quelque chose de son attrait et de sa puissance. Il les possédait bien ce jeune homme au cœur délicat qui demeura fidèle toute sa vie au souvenir de celle dont il avait rêvé de faire sa compagne, ce fils aimant qui pendant plus de vingt ans se dévoua corps et âme au service de son vieux père infirme, ce frère, cet oncle qui, du fruit de son travail, dota si largement sa famille, ce Comtadin qui, ne put jamais se décider à quitter son pays natal, quelle que fût la gloire qu'il pouvait espérer ailleurs.

Il nous semble le voir, vivant modestement dans sa petite maison de Mazan, travaillant toute la journée à ses chefs-d'œuvre, puis le soir, retiré dans sa chambre, façonnant à la faible clarté d'une lampe, ces maquettes d'un fini si délicat qu'on serait tenté de les trouver trop parfaites, toujours bon, d'un accès facile, d'un caractère affable, heureux de se trouver dans son pays et au milieu des siens, acceptant volontiers la critique, et supportant sans murmure comme sans dédain la contradiction.

Un jour cependant, nous dit la tradition, fatigué ou peut-être dérangé dans son travail par l'affluence des curieux du village qui venaient, à chaque œuvre nouvelle, la passer en revue et donner à l'artiste des conseils qu'il ne leur demandait pas, il voulut leur fermer la bouche. Il fit deux statues, l'une d'après son idéal, l'autre selon les critiques qu'on ne lui avait pas ménagées; puis il les mit côte à côte et invita ses compatriotes à venir comparer. Quelque hommes de peu de goût qu'ils se fussent montrés dans leurs observations, ils n'hésitèrent pas un seul instant à reconnaître que leur ouvrage n'était rien moins qu'un chef-d'œuvre, et désormais ils gardèrent pour eux leurs appréciations et se contentèrent d'admirer les merveilleuses et incessantes productions de leur artiste.

Digitized by Google

Quand on étudie le talent de Bernus, on est tout d'abord étonné du grand nombre de ses œuvres ; il avait peuplé de madones et de saints nos églises et nos oratoires ; et, quelque longue que soit sa carrière, il faut bien chercher ailleurs la cause d'une telle fécondité. A l'élégance du dessin, à la délicatesse des formes, notre artiste joignait une merveilleuse facilité d'invention et d'exécution. Ses créations sortaient de son cerveau comme d'un seul jet; rien qui sente l'effort, le travail opiniâtre ; tout y est spontané et naturel. C'est en se jouant qu'il maniait la terre glaise de ses maquettes, et leur donnait en un clin d'œil les formes les plus pures et les plus gracieuses. Ses bois sont finis avec le même soin, mais il devait être tellement sûr de son ciseau, qu'il ne lui coûtait rien d'entreprendre coup sur coup et avec un temps bien limité des travaux aussi considérables que ceux de St-Siffrein ; malgré cette rapidité d'exécution, on ne peut rien trouver qui soit trop hâtif ou demeure seulement ébauché. Toutes ses œuvres sont d'un fini irréprochable.

Car il avait surtout le culte de la forme ; il se tenait toujours dans les hauteurs, le réalisme grossier lui faisait horreur, autant que cette recherche du nu dont ses contemporains ne dédaignaient pas de faire étalage, même dans nos temples sacrés. En un mot, c'était un classique chrétien.

A-t-il fondé une école? a-t-il eu des élèves, des successeurs? Des élèves, nous ne lui en connaissons pas ; des successeurs, encore moins. Son frère Joseph esseya de l'imiter : il y réussit même jusqu'à un certain point dans le Génie de la fontaine de l'Ange de Carpentras, mais ses autres œuvres accusent une telle faiblesse d'invention, une telle timidité d'exécution, qu'elles ne méritent pas d'être mises en parallèle avec celles de son illustre frère. Thomas Bernus, petit-fils de Joseph, jouit d'une assez grande réputation : malheureusement il ne nous reste de lui aucune œuvre connue, ce qui nous empêche de formuler une appréciation sur son talent. Plusieurs autres membres de la famille de Bernus s'adonnèrent à la sculpture — nous en connaissons une dizaine — mais aucun

Digitized by Google

n'est sorti de la médiocrité. Jacques Bernus les domine tous, comme un grand arbre les arbustes qui l'environnent. Aussi sa famille l'a-t-il qualifié du titre de *grand* et la postérité le nomme-t-elle simplement Bernus ; c'est justice, car lui seul mérite d'occuper une place dans l'histoire de l'art.

Cette place, où la lui assignerons-nous ? Dans sa préface sur Virgile, Sainte-Beuve divise le monde des arts en deux grandes branches : d'un côté les génies créateurs : Homère, Dante, Shakspeare, Corneille, Bossuet, Molière ; de l'autre les génies imitateurs : Virgile, le Tasse, Fénelon, Racine. C'est parmi ces derniers que nous rangerions Bernus. Il n'a rien inventé ; ses types sont tous de convention. Peut-être avec un peu plus de hardiesse et — nous l'avons dit — des protections plus puissantes, il aurait pu s'élever plus haut. Sa seule ambition a été de les idéaliser autant que possible, de leur donner ce fini, cette délicatesse, cette expression, cette pureté qui en font de véritables chefs-d'œuvre. Placé entre deux courants contraires, le pittoresque et le *romantisme* exagéré de l'école de Puget, le gracieux et le maniéré à outrance des artistes du XVIII[e] siècle, il a su demeurer inébranlable dans la voie qu'il s'était tracée ; et, malgré certains défauts (1) dus sans doute à l'influence de son époque, il nous parait se rattacher directement à la pure tradition de l'art antique ramené chez nous au commencement de la Renaissance par Jean Goujon et si heureusement propagé par Germain Pilon, les Anguier et Michel Colomb, auxquels nous ne croyons point faire tort en leur donnant pour continuateur et pour émule notre artiste Comtadin.

(1) Nous lui reprocherions en particulier, pour la plupart de ses anges, trop d'affectation dans la pose, et pour quelques autres de ses œuvres, un peu de recherche dans les plis des draperies et le modelé des mains.

Digitized by Google

CATALOGUE

Afin de mettre un peu d'ordre dans ce catalogue, nous le diviserons en trois parties : dans la première, nous placerons les œuvres qui sont certainement de Bernus ; dans la seconde les œuvres sur l'authenticité desquelles nous conservons certains doutes, et dans la troisième enfin celles qui sont faussement attribuées à cet artiste

PREMIÈRE PARTIE

ŒUVRES CERTAINES

1ère Catégorie. — Œuvres dont l'authenticité est basée sur un document indiscutable, comme un prix-fait, une quittance, etc., trouvées dans les archives contemporaines de Bernus.

1. *Plan de la porte des Pénitents blancs de Mazan.*

Prot. de Jérôme Ollivier, le 30 juin 1692, f° 101, étude Peyron.

Jacques Bernus fit cadeau de ce plan à la Confrérie, à laquelle il était affilié. — La maçonnerie fut exécutée par Forestier, maître-maçon de Mazan, et la menuiserie, par Jean-Paul Bernus, frère cadet de Jacques. — Cette porte existe encore et n'a rien de bien remarquable.

Digitized by Google

2. *Maître-autel de St-Siffrein.*

Archv. départ. Série G, 12, fonds de l'évêché de Carpentras,— 24 nov. 1692.

Ce travail coûta 30 pistoles de douze livres cinq sols de roy pièce et fut payé par Paul-François de Florent, chanoine de St-Siffrein, et par Joseph-Ignace de Massan, docteur ès-droits. Le chanoine Paul d'Andrée donna aussi 220 livres qu'il avait reçues de Mgr de Lascaris pour une œuvre pie.

Il se trouve aujourd'hui dans la chapelle du collège de Carpentras, ainsi que *l'ostensoire* et une ravissante statuette du Sauveur des hommes.

Les deux anges adorateurs sont sur le maître-autel de St-Siffrein de style néo-gothique, construit vers 1845.

3. *Gloire de St-Siffrein.*

Archiv. départ. G, 12, f. 270 et suiv. — Elle fut commandée et payée par Mgr Buty 1450 livres. (Voir la biographie.)

Le St-Esprit sous la forme d'une colombe, qui était placé autrefois au centre de la Gloire se trouve chez M. le curé de St-Siffrein. On l'a remplacé au commencement de ce siècle par un vitrail de couleur intense et de fort mauvais goût.

4. *Les six grands cadres, les ornements et les statues du chœur de St-Siffrein.*

Prat. Aymard et Deprato, 15 mai 1694, f. 564 — Prot. Renaud, 31 mars 1699, f. 259 et 9 février 1702, f. 166 — (Etude Gaudibert à Carpentras.)

Le prix-fait fut conclu à 2000 livres et fut payé en partie par le chapitre, en partie par Mgr Buty comme nous l'avons dit dans la biographie.

Les statues de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Religion sont à leurs places. A droite, près de la gloire, la Foi à genoux, la poitrine ornée du soleil, un flamdeau à la main gauche, se penche légèrement vers les chanoines et les chantres comme pour communiquer à leur esprit ses lumineuses clartés. Plus loin, la Charité assise offre d'une main un vase de parfum et de l'autre tient un flambeau allumé. A gauche, l'Espérance, appuyée d'une main surs on ancre, plonge en Dieu un regard assuré. Plus près de l'autel, la Religion, tournée du côté de la Gloire, présente un fruit de la main gauche.

Les anges qui tiennent le St-Clou, ceux qui portent les attributs épiscopaux et les écussons aux armes de Mgr Buty et de Mgr Abbati, sont également dans le chœur de St-Siffrein.

Les grands cadres ont été enlevés de leur place. Quatre sont sur la porte occidentale de St-Siffrein à une hauteur si grande qu'il est impossible de pouvoir en apprécier le mérite. — Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver la trace des deux autres cadres.

5. *Tombeau de Mgr Buty.*

En pierre de St-Didier. Archiv. départ. G, 13, fonds de l'évêché de Carp. f. 155, 13 mai 1705 — (Voir biographie).

Digitized by Google

Le prix-fait fut conclu à 550 livres. On y ajouta dans la suite 150 livres pour les statues de la Prudence et de la Justice, qui remplacèrent deux anges du plan primitif (1).

6. *Vierge de Bédarrides.*

En pierre de St-Didier, Arch. munic. de Bédarrides. BB., f. 63, 2 avril 1722.

Cette magnifique statue coûta probablement 250 livres et fut payée par M. le marquis de Montréal.

7. *Tabernacle de Bédoin.*

En bois d'aube, payé 300 livres.

Prot. Jean-Esprit Rey, f. 94, 18 avril 1682, — (étude Reynard).

8. *Tombeau de Mgr de Lascaris de Vintimille*, évêque de Carpentras, vice-légat d'Avignon, de 1659 à 1563.

Bernus, *architecte* de la ville de Mazan, s'engagea à élever ce mausolée, pour la somme de 40 louis d'or, il avait pour collaborateur Benjamin Valentin, sculpteur de Carpentras. Le monument devait être construit en pierre de Velleron, avoir vingt pans de hauteur et douze de largeur. L'acte fut passé dans la campagne de M. de Faby, appelée Frascati, aujourd'hui propriété de M. le docteur Augier.

Prot. de Georges — 11 nov. 1686 — Étude Gaudibert.

(Voir la biogr. p. 34.)

9. *Christ de la Confrérie des Pénitents noirs de Mazan.*

Voir la biogr. p. 35.

10. *Statue de la Vierge à Crillon.*

Archiv. par. de Crillon (1693).

Bernus reçut pour ce travail, deux doubles-louis et deux écus de la Confrérie du Rosaire.

11. *Chaire de l'église paroissiale de Flassan.*

Arch. mun. de Mormoiron. CC. 172, quittance nº 84— le 10 mars 1697.

12. *Buste de St-Romain, à Crillon.*

Il couta huit écus et fut doré, l'année suivante, par Louis Le Grand, doreur de Mazan.

13. *Statues de St-Pierre et de St-Paul*, pour le retable du maître-autel de l'église de Crillon.

(1) Voir le plan, dont il est question au nº 132 du présent catalogue.

Digitized by Google

Ces statues coutèrent 36 écus. — Arch. par. de Crillon — (1707).

Le retable est l'œuvre de Jean-Paul et de Joseph Bernus, frères de Jacques.

14. *Buste de Mgr Buty.* (Voir les notes marginales au prix-fait du tombeau de cet évêque. Arch. dép. G, 13, f. 155, et la biog. p. 42, en nOte).

15. *Tabernacle du maître-autel de l'église de Crillon.*

Arch. par. de Crillon. (1710).

Bernus reçut cinquante-huit écus.

16. *Statue de St-Joseph, ibid.*

Même source. (1710) ; prix : 19 écus.

17. *Retable de la chapelle de la Congrégation des Messieurs* de Carpentras (1). Prot. Fornery, ann. 1712, 2me partie, f° 115 — Prix : 560 livres.

18. *Statues de Ste-Anne et de l'Ange-Gardien.*

Ces deux statues qui ornaient le retable du maître-autel de l'église paroissiale de St-Didier, près Carpentras, coûtèrent 45 écus.

Arch. par. de St-Didier.

19. *La Ste-Famille — à Mormoiron* — en pierre de St-Didier.

La Ste-Vierge et St-Joseph, avaient trois pans et quart et le petit Jésus à proportion, dit un acte de Me Mégy, ann. 1713, f. 530. Etude Peyron à Mazan.

20. *Autre Vierge de Bédarrides.*

Arch. munic. de Bédarrides, BB, f. 63, 2 avril 1722.

Si la Vierge dont nous parlons ici est la même que celle de l'hôpital de Monteux, il faudrait retrancher le n° 37 de ce catalogue et mettre ce n° 20 après le n° 6. Cf. la biographie p.

21. *Vierge de Sarrians* — en pierre de St-Didier — 135 livres.

Arch. munic. de Sarrians. BB, 20, f. 49 et seq.

NOTA. — Toutes les œuvres inscrites depuis le n° 7 jusqu'au n° 21 incl. sont perdues.

(1) La Congrégation des Messieurs était dirigée par les Pères Jésuites du collège de Carpentras ; elle était ainsi appelée pour la distinguer de deux autres congrégations érigées dans le même collège : celle des élèves et celle du menu peuple, comme dit le chroniqueur Barbier.

Digitized by Google

2me Catégorie. — Nous insérons dans cette catégorie, toutes les œuvres attribués à Bernus par une tradition sérieuse, lorsque d'ailleurs le travail est digne de cet artiste et conforme à son genre.

22. *Groupe de l'Observance.*

En pierre de St-Didier. Fig. 2/3 de nature.

Nous l'appelons ainsi parce qu'il est aujourd'hui dans le transept de droite de cette église de Carpentras. Il servait autrefois d'ornement à un autel du prieuré de St-Maurice (1). Sauvé pendant la Révolution, il fut vendu à la fabrique de l'Observance par la famille Caillet, propriétaire de St-Maurice

Ce groupe est composé de quatre statues. La Ste-Vierge assise, tient sur ses genoux l'enfant Jésus debout portant une croix entre ses mains. A droite, St-Maurice, patron du prieuré, un genoux en terre, le casque déposé à ses pieds, en costume de légionnaire romain, jette des regards suppliants vers la Ste Vierge et l'Enfant Jésus. A gauche, St-Bruno, fondateur des Chartreux, à genoux, la mitre abbatiale posée à terre, prie également.

Ce beau travail de sculpture à subi les injures du temps. La Vierge a perdu une partie de ses doigts ; le casque de St-Maurice, une partie de ses ornements ; l'Enfant Jésus avait le tête coupée, elle a été restaurée assez habilement par Villon, sculpteur de Carpentras (2).

Les demoiselles Bernus, arrière-petites-nièces de Jacques, avaient vendu à M. Bouton la maquette de ce groupe qu'elles attribuaient à leur grand-oncle. Après diverses pérégrinations, cette maquette a été acquise par M. Biret, qui joint, à un rare talent pour la serrerurie artistique, le goût d'un habile collectionneur. Elle a le même genre, le même fini que les autres œuvres similaires de Bernus.

23. *Sainte Barbe,* dans l'église paroissiale de Monteux.

Buste en bois de 0,50 de hauteur.

La maquette vendue également à M. Bouton, par les demoiselles Bernus, est aujourd'hui au Musée d'Avignon, n° 19 du Catal. imprimé. Don de M. Aug. Boudin.

24. *Saint Antoine,* dans l'église de La Roque-sur-Pernes.

Buste en bois de grandeur naturelle.

Nous avons vainement cherché la maquette de cet ouvrage. M. Barjavel qui en parle dans son *Dictionnaire,* affirme l'avoir vue dans la collection de M. Bouton. Qu'est-elle devenue ?

(1) Ce prieuré, dépendant de la Chartreuse de Villeneuve, était situé au pied de Vénasque dans la vallée de la Nesque, un peu au-dessus de N.-D. de Vie.

(2) La tête originale se trouve au musée de cette ville.

Digitized by Google

25. *Tombeau de M. de George de Benedicti de Cabanis.*

En pierre.

« Il était situé dans la chapelle aujourd'hui dite de la Croix, du côté de l'Évangile. Le mausolée qui a été entièrement détruit en 1831, après avoir été dégradé en 1793, offrait, au-dessus d'une élégante console soutenue par deux lions accroupis, un guerrier qui paraissait dormir accoudé sur son casque, revêtu d'une armure complète et de ses insignes, avec de fines et délicates broderies aux manchettes et un jabot comme on le portait au temps de Condé et de Turenne ; à ses pieds, reposait un chien, symbole de la fidélité ; une écharpe descendait de l'épaule au-devant de la poitrine, pour venir se nouer sur la hanche ; la chevelure du guerrier était bouclée et ondoyante, et sa physionomie respirait la force et la dignité. Au-dessus du puissant homme d'épée, l'artiste avait figuré en relief, deux anges volant au sein des nuages et tenant une sorte de page flottante où se lisait l'épitaphe. » Barjavel, *Dictionn. bio.-bibliogr.* Les restes de ce tombeau, recueillis par M. Barjavel, n'existent même plus aujourd'hui.

26. *Tombeau du chanoine Paul d'Andrée* dans la chapelle de la Visitation, à Carpentras.

« Au rapport de Pithon-Curt, on éleva à Paul d'Andrée un mausolée, ouvrage du célèbre Bernus, qui le représentait en habit de chanoine, à demi-couché, soutenu par des anges, les yeux fixés sur une croix qu'un ange tenait devant lui. Sur le centre du monument étaient sculptées les armoiries du défunt ; on y grava cette inscription : *Habili et R. D. D. Paulo d'Andrée, cujus corpus ab ecclesia cathedrali Carpen., ubi erat canonicus, in pristinam hujus monasterii quod fundârat ædem translatum,* 8 *juin* (sic) 1701. » Barjavel, *Dict.* art. *Paul d'Andrée.* Aujourd'hui il ne reste plus rien de ce tombeau, il a été complètement détruit pendant la Révolution. A cette époque, un cultivateur acheta la chapelle, vendit une partie des pierres du tombeau, et se servit de celles qui restaient pour construire une loge à cochons. (Manuscrit de M. le marquis de Seguins, extrait du chroniqueur Denoves).

27. *Tabernacle de l'église paroissiale de Vaison.*

Voici ce que dit à ce sujet M. Joseph-Dominique Fabre de St-Véran : « C'est lui aussi (M. de Gualteri, évêque de Vaison) qui a orné le maître-autel de la cathédrale d'une niche de très bon goût pour l'exposition du Très-Saint-Sacrement. Il en apporta le dessin de Rome. Le *célèbre Bernus,* habile sculpteur de Mazan, fut choisi pour l'exécution à laquelle il réussit très bien. »

Manuscrit Fabre de St-Véran, tome I^er^, f° 533. Bibl. d'Inguimbert.

28. *Une statue de Saint-Pierre.*

Elle était en bois et avait à peu près 80 cent. de haut.

« Saint Pierre était représenté à genoux auprès d'une espèce de tronc d'arbre d'où pendaient les clefs symboliques. »

Digitized by Google

Notes manuscrites du docteur Barjavel au Musée de Carpentras.

Cette description ressemble exactement à celle de la maquette du Musée d'Avignon inscrite sous le n° 11, et dont il est question au n° 109 du présent Catal.

Cette statue était la propriété de M. Guyon, juge de paix, à Carpentras. Vers 1845, il la transporta à sa maison de campagne, à Ste-Cécile, où elle fut malheureusement exposée dans une cour à toutes les intempéries des saisons, et, au bout de quelques années, complètement détruite.

29. *Saint-Maurice* de l'église paroissiale de Caromb.

A été détruit en 1793, et est attribué à Bernus, par M. Barjavel, dans son *Dictionnaire*, t. I, p. 185.

NOTA 1°. — C'est ici qu'il faudrait placer le tombeau de Libelli, s'il a été réellement détruit pendant la Révolution et qu'il n'en reste plus de trace. (V. la biog., p. 29).

NOTA 2°. — Du n° 25 au n° 29 inclusiv., il est question de travaux sur lesquels nous ne pouvons porter aucune appréciation, puisqu'ils sont perdus. Nous les admettons parmi les œuvres authentiques à cause de la tradition contre laquelle il serait difficile de s'inscrire en faux.

3me CATÉGORIE. — Si la tradition nous a mis sur la trace des œuvres de Bernus, ce n'est pas elle qui nous a servi de guide dans la classification des œuvres qui nous restent encore à examiner : c'est la valeur intrinsèque de l'objet d'art. Après avoir étudié de notre mieux le genre de Bernus, guidé par les conseils d'hommes compétents, aussi habiles dans la théorie que dans la pratique de l'art, nous avons passé en revue les ouvrages attribués à notre artiste, et inscrit dans cette troisième catégorie ceux qui nous paraissaient être sortis certainement de son atelier.

30. *Gloire de l'Observance*, sur la porte de la sacristie de cette église.

En bois, de forme ronde, mesurant à peu près 2 mètres de diamètre.

Voir la biog. p. 27 et prot. de Me Albert Esbérard, ann. 1667, f. 1149 Étude Gaudibert.

Digitized by Google

Le Père Éternel, de grandeur naturelle, apparaît au milieu des nuages, ayant l'Esprit-Saint en forme de colombe au-dessous de lui. Son allure a de grandes analogies avec le Tout-Puissant débrouillant le chaos que Raphaël a peint dans les loges du Vatican. Autour de lui apparaissent des anges et des têtes d'anges.

31. *Musiciens et chanteurs,* dans l'église de Saint-Agricol.

Statuettes en bois.

Les quatre anges jouant du violon, du violoncelle, de la trompette et de la clarinette ont à peu près 0,60 de haut. Les deux petits chanteurs ont à peine 0,25 en comptant le socle; ils sont assis, les jambes croisées, et lisent un cahier de musique étalé sur leurs genoux.

Ces statuettes élégantes et gracieuses devaient orner autrefois quelque salle de maîtrise ; aujourd'hui les musiciens ont été heureusement placés dans la chapelle de la Sainte-Vierge, où ils font bonne mine à côté de la Vierge de Coysevox et des statues de Péru ; les petits chanteurs sont restés sur la remarquable boiserie de la sacristie.

32. *Vierge de la maison Boudou*, rue d'Olonne, à Carpentras. Cette maison appartient aujourd'hui à M. C. Teissier.

Statue en bois de grandeur naturelle.

La Vierge tient l'Enfant-Jésus entre ses bras, et écrase de ses pieds le dragon infernal ; sous le dragon apparaissent les extrémités du croissant.

Placée autrefois dans une niche murée, nous a-t-on dit, pendant la Révolution, elle est maintenant au bas de la cage de l'escalier.

33. *Chien de la maison Fougasse*, rue du Coq, 16, à Carpentras.

Ce chien en bois de grandeur naturelle est placé sur le premier palier ; il est assis sur ses pattes de derrière et tourne vivement la tête comme pour regarder quelqu'un qui entre. Cet animal est si beau, le mouvement si naturel, que l'on s'arrête étonné la première fois qu'on pénètre dans la maison dont il est le gardien.

A-t-il toujours été dans la maison de la rue du Coq, 16 ? La tradition le dit et attribue sans hésitation cette œuvre d'art à Bernus. Malgré toutes nos recherches chez les notaires des Fougasses de la Rouyère, à qui la maison appartenait, nous n'avons rien pu découvrir de positif à ce sujet. Vainement aussi nous avons parcouru le volume manuscrit de la collection Tissot (Bibl. d'Inguimbert) tout entier consacré à l'archidiaconat de St-Siffrein ; il y est souvent question de cette maison qui fut donnée aux archidiacres par M. Antoine-Barbe de Fougasse de la Rouyère, chanoine et archidiacre de St-Siffrein ; mais il n'est jamais parlé du chien. Cf. Prot. Renaud, 21 août 1730, étude Gaudibert.

34. *Saint-Pierre et Saint-Paul,* dans l'église paroissiale de Flassan.

Ces deux belles statuettes en bois de 0,32 cent. de haut. sont adossées aux piliers de l'église de chaque côté de l'autel. Certainement elles ne sont pas à leur place, mais d'où viennent-elles ? De quelle œuvre de Bernus ont-elles fait partie ? Nous ne saurions le dire jusqu'à présent.

Digitized by Google

35. *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, dans l'église paroissiale de Mazan.

Buste en bois de 0,50 de haut, sans compter le socle.

Cette sculpture est vraiment admirable. La tête, légèrement inclinée à gauche, d'une rare pureté et d'un galbe harmonieux, exprime une douleur intense par son regard fixé vers le ciel et un simple froncement de sourcil ; le reste de la figure demeure calme. Une draperie hardiment jetée enveloppe la tête et retombe en larges plis sur tout le corps dont elle dessine parfaitement les contours.

36. *Retable de la chapelle de Sainte-Anne à Mazan.*

Je dis retable, mais c'est plutôt un cadre de tableau avec fronton triangulaire et larges enroulements de feuilles d'acanthe sur les côtés. Les enroulements, du mouvement le plus gracieux, sont surmontés d'un vase enflammé ; au milieu du fronton, Bernus a sculpté une de ces jolies têtes d'anges qu'il a prodiguées un peu partout.

Ce petit ouvrage, dont on peut bien voir le travail puisqu'il n'a jamais été doré, est fort délicat, traité avec une rare sûreté de main ; malheureusement il est dans une chapelle humide, à moitié enfouie dans le sol, dévorée par le salpêtre, et depuis longtemps déjà ce beau cadre a souffert ; certaines parties sont complètement vermoulues et tombent en poussière. Il est vraiment déplorable que ce morceau de sculpture soit presque perdu et on devrait du moins le photographier avec soin, si on ne peut le sauver de la destruction.

37. *Vierge de l'hôpital de Monteux*, en pierre de St-Didier, plus grande que nature.

(Voir pour les détails, la biographie, p. 49 et le n° 20 de ce catalogue).

38. *St-Denis, de l'église paroissiale de Méthamis.*

Buste en bois de grandeur naturelle. Les traits sont fortement accentués, le nez busqué, les sourcils contractés ; la barbe soulevée par un coup de vent est d'un effet magistral. On pourrait dire cependant que cette tête ressemble trop à une tête d'étude.

39. *Une Vierge au presbytère de St-Didier, près Carpentras.*

Statue en bois de 0,75 de haut. Elle était autrefois dans l'église paroissiale sur l'autel de la Sainte-Vierge, d'où elle fut enlevée sous un prétexte ridicule, et elle se trouve aujourd'hui au presbytère.

40. *Six statues dans l'église paroissiale de Malemort (Vaucluse).*

En bois, 3/4 de nature.

Il est probable que ces statues faisaient partie d'un même groupe qui devait figurer la Présentation de N.-S. au temple. Mais nous n'osons rien affirmer sur ce point et nous allons simplement donner une description succincte de ces statues.

Il y en a quatre dans le chœur. La 1re à droite représente sainte Éli-

Digitized by Google

sabeth (?) tenant l'Enfant-Jésus entre ses bras. Physionomie de femme âgée, au type juif très accentué, sans grande expression.

La 2e à droite, S. Zacharie, en costume de grand-prêtre, l'encensoir d'une main et de l'autre gesticulant avec animation.

La 1re à gauche, le vieillard Siméon, le visage orné d'une barbe magnifique jetée avec beaucoup de naturel, la physionomie rayonnante d'enthousiasme. Les yeux beaucoup trop animés lui donnent l'air d'un épileptique, l'affreuse peinture dont on les a barbouillés doit être cause de cette étrange expression.

La 2e à gauche, Anne la prophétesse (?) Belle tête de femme âgée très caractéristique ; l'ensemble de la statue est d'une très belle allure.

Hors du chœur, près de la porte de la sacristie. La Sainte Vierge, les mains appuyées sur la poitrine; statue fort remarquable et vraiment digne de Bernus.

Saint Joseph (?). Ses cheveux jetés au vent et affreusement noircis par un barbouilleur lui donnent une tournure ridicule.

Pour bien juger ce travail important, il faudrait le voir tel qu'il avait été composé par l'artiste ou du moins pouvoir en reconstituer l'ordonnance générale. Tel qu'il est néanmoins, nous n'hésitons pas à l'attribuer à Bernus.

41. { *Quatre anges* au presbytère de Saint-Siffrein.
Un ange chez M. Philippe Gaudibert, rue Dorée, à Carpentras.

En bois de 0,70 de haut.

Ces anges, qui ont dû faire partie du même travail, paraissent difformes vus de près, tandis que, placés à distance, ils sont très gracieux. Ils ont une très grande ressemblance avec les anges porte-attributs du chœur de St-Siffrein, dont Bernus est certainement l'auteur et pour lesquels on peut faire la même remarque.

42. *Panneau en bois avec tête d'ange et draperie*, chez M. Bernus, capitaine en retraite à Mazan (1).

43. *Une tête d'ange*, chez M. Requin, rue Oriflamme, 13, vendue par M. Villon, sculpteur à Carpentras.

En bois d'aube, 0,27 de haut.

44. *Bas-relief du baptistère de Mormoiron.*

En pierre de Saint-Didier.

Il représente le Saint-Esprit en forme de colombe planant sur des nuages, d'où s'échappent des rayons. Le tout est entouré de deux palmes liées avec un ruban; au-dessus, le cartouche d'un blason sans armoiries. Ce petit travail nous paraît digne de Bernus par le fini des détails, la pureté des lignes et l'harmonie de l'ensemble, quoique la tradition se taise à ce sujet.

(1) C'est dans une remise qui faisait partie de la maison de Bernus et lui servait très probablement d'atelier qui ont été trouvés ce panneau et plusieurs autres objets d'art.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES SUR L'AUTHENTICITÉ DESQUELLES NOUS AVONS DES DOUTES

Toutes les œuvres d'art énumérées sous ce titre ont quelque valeur ; un bon nombre nous paraissent dignes de Bernus et souvent la tradition les lui attribue, mais les preuves données ne nous ont pas paru assez convaincantes, ni le travail assez remarquable pour nous déterminer à une affirmation catégorique. D'autres sont si ordinaires ou si peu en harmonie avec le genre habituel de notre artiste que nous les aurions volontiers placées dans la troisième partie, mais nous n'avons pas osé le faire parce que nous conservions quelque doute.

Dans cette classification, nous avons suivi *autant que possible* l'ordre de probabilité, mais il est fort difficile de juger des œuvres presque semblables quand on ne les a pas toutes sous les yeux et qu'on est obligé de leur assigner une place en s'aidant simplement du souvenir.

45. *Une cheminée* en plâtre, chez M. Richard, rue Vernet, 64.
Elle représente l'enlèvement de Proserpine.

46. *Une cheminée. Psyché et l'Amour*, en plâtre.
Au musée de Carpentras. Elle était autrefois dans la maison où naquit Monseigneur d'Inguimbert, au midi de la place des Pénitents noirs, et fut donnée au Musée par M. Eydoux, juge de paix.
Au bas de cette œuvre, on lit ces mots : *Bernus inv. sculpsit et pinxit.*

47. *Un aigle* en plâtre, au même musée.
Elle faisait partie de la décoration d'une cheminée de l'hôtel Lagarde, à Carpentras.

48. *Un bas-relief* — en plâtre — au même musée.
Ce bas-relief se trouvait sur la porte du médailler de Mgr d'Inguimbert, dans l'ancienne bibliothèque de Carpentras.

Digitized by Google

49. *Une cheminée* — en plâtre — dans l'ancien château des Vincens de Causans à Mazan.

Persée délivrant Andromède.

M. Casimir Rousseau possède le dessin de cette cheminée.

50. *Une cheminée* — en plâtre — au château de St-Didier.

Jupiter monté sur un aigle et armé de sa foudre, regarde un géant étendu sur un bûcher embrasé, tandis qu'une déesse intercède pour le malheureux patient.

51. *Un médaillon* — en plâtre — au même château.

Ce médaillon représente Mutius Scévola, nous a-t-on dit.

Il a été donné à M. le docteur Masson, par M. Casimir Rousseau.

Toutes les œuvres inscrites du n° 45 au n° 51 paraissent sortir du même atelier, toutes sont traitées avec la même délicatesse, la même élégance, le même goût décoratif, toutes se rapportent à la même époque. Quel en est l'auteur ? La tradition va de Jacques Bernus à son petit-neveu Thomas.

D'abord il est certain qu'elles sont l'œuvre d'un Bernus. En effet, le n° 46 est signé, et M. Casimir Rousseau possède une dizaine de dessins de cheminée achetés à la famille Bernus, parmi lesquels on voit le dessin du n° 49. D'autre part, le style de ces cheminées nous paraît appartenir à la fin du Louis XIV ou du commencement du Louis XV; or, Thomas Bernus naquit le 23 décembre 1741. Enfin, nous sommes portés à croire que le dessin du n° 49 est de Jacques Bernus, pour les raisons que nous dirons à la fin de ce Catalogue. Il nous semblerait donc que Jacques Bernus est l'auteur de toutes ces œuvres.

52. *Saint-Laurent et Saint-Étienne*, dans l'église de Bédarrides.

En bois — 2/3 de nature.

53. *Saint-Hugues et Saint-Bruno,* à la Chartreuse de Bonpas.

Statues en bois, de 0,80 de haut.

Saint Hugues, évêque de Grenoble, est représenté avec son oiseau symbolique. Saint Bruno nous paraît avoir beaucoup de ressemblance avec la statue du même saint qui fait partie du *groupe de l'Observance.* De cette similitude, faudrait-il conclure à une communauté d'origine ?

54. *Saint-Jérôme et Sainte-Madeleine* en bois doré — 2/3 de nature.

Ces statues étaient autrefois dans l'église paroissiale de Vaison, à côté du maître-autel. Elles sont aujourd'hui dans l'ancienne cathédrale de cette ville.

55. *Une Vierge* en bois — demi-nature, dans l'église paroissiale de Malemort.

Digitized by Google

Cette statue est jolie, mais elle a un léger gonflement au-dessus de la lèvre supérieure qui lui donne un air disgracieux.

56. *Un Sauveur des hommes* — en bois de 0,40 de haut., au sommet du retable du maître-autel de Malemort.

Cette statuette paraît présenter de grandes analogies avec le Sauveur des hommes qui décorait l'exposition du maître-autel de Saint-Siffrein et qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle du collège de Carpentras ; mais il est si haut placé et dans un jour si défavorable que nous n'avons pu le voir qu'imparfaitement.

57. *Chaise du célébrant* — en bois — dans l'église paroissiale de Goult.

Cette chaise à dossier très élevé est pourvue d'une sorte d'abat-voix ; des oiseaux de proie finement sculptés forment les deux bras de la chaise. Les bordures en feuilles de chêne et des branches de laurier inscrites dans un octogone qui ornent le dossier, sont fort jolies et tout à fait dans la manière de Bernus ; mais les deux têtes d'anges qui soutiennent l'abat-voix sont indignes de lui.

58. *Meuble de la sacristie de Mazan*, en bois.

Ce meuble est composé de trois parties : la base ou crédence de style sévère ; les placards, ornés dans le goût de l'époque, et au-dessous, supporté par deux colonnes composites, s'élève un fronton circulaire ; près des colonnes l'artiste a sculptés des enroulements de feuilles d'acanthe fort gracieux et pareils à ceux du retable de la chapelle de Ste-Anne (n° 36 du présent catal.)

Sur les côtés du meuble sont placés deux prie-Dieu surmontés d'une porte de placard très-ornée.

L'architecture de ce meuble est remarquable, les détails de sculpture fouillés avec art, seule une tête d'ange, disgracieuse, gâte ce beau travail. A-t-elle été détériorée par un accident et arrangée ensuite par quelque ouvrier maladroit ?

59. *Vierge* de l'église des Carmes, à Avignon.

Statue en bois de 1,10 de hauteur.

60. *St-Thomas et St-Dominique*, en bois, 3/4 de nature.

Ces statues sont dans l'église paroissiale du Thor, et doivent provenir de l'ancien couvent des Dominicains de cette Ville.

61. *Un Reliquaire*, chez le P. Bouffier à Avignon.

Ce reliquaire en bois a la forme d'un sarcophage Renaissance et renferme le bras de St-François Régis, qui fut donné en 1716 à la ville d'Avignon, par M. François de Berton de Crillon, archevêque de Vienne en Dauphiné.

Digitized by Google

62. *Femme debout, ayant un voile sur la tête.*

Statuette en bois à laquelle il manque l'avant-bras gauche et la main droite.

Haut. 0,255.

Au Musée d'Avignon, n° 24 du catal. impr.

63. *Chapelle de Mgr Libelli et Tombeau du même.*

(Voir la biographie et le catalogue au nota qui suit le n° 29.)

64. *Amours, Vases, Fleurs et Fruits.*

En pierre — Maison Clauseau, rue Calade et rue Collège d'Annecy.

(Voir la biographie, p. 30.)

65. *Couronnement de la Ste-Vierge.*

En bois doré, sur la porte occidentale de l'église paroissiale de l'Isle.

M. Aug. Boudin, le charmant auteur du souper de Saboly, dans un article du Mémorial de Vaucluse (2 avril 1854), dit que cet ouvrage monumental en ronde-bosse est de Bernus ; M. Courtet dans son Dictionnaire des Communes de Vaucluse, l'attribue à un florentin nommé Angiolo. La hauteur considérable où sont fixées ces statues, le jour défavorable et surtout le reflet des ors nous ont empêché de voir cette œuvre et de l'apprécier.

66. *St-Symphorien.*

Buste en bois de grandeur naturelle dans l'église paroissiale de Caumont.

67. *St-Antoine.*

Buste en bois de grandeur naturelle dans la sacristie de l'église paroissiale de Gordes.

68. *Deux Anges adorateurs* — en bois — 0,60 de hauteur.

Autrefois sur l'autel, aujourd'hui dans les combles de l'église de Causans.

Ces anges, d'un assez joli dessin, sont couverts d'une triple couche de blanc, de dorure, de couleur grise épaisse dont il faudrait les dépouiller pour les apprécier en pleine connaissance de cause; cependant même tels qu'ils sont, ils mériteraient une meilleure place que celle qu'ils occupent.

69. *Tête de St-Joseph.*

En bois — Hauteur 0,18 — Chez M. Requin, rue Oriflamme, 13.

Cette tête a été violemment arrachée du tronc — pendant la Revolution peut-être — et porte encore la traces de la préparation pour la dorure.

70. *Deux petits Anges adorateurs.*

En bois — Haut. 0,25 c. — Ils proviennent de l'autel ou du retable de Reilhannette (Drôme) et sont aujourd'hui chez M. Philippe Gaudibert, rue Dorée, Carpentras.

Digitized by Google

71. *La niche et les deux têtes d'Anges,* qui sont à l'angle de la maison Richard, rue Vernet, 64.

72. *Un Ange.*

Statuette en bois de 0,30 c.—Chez M. l'abbé Gayet, vicaire à Montfavet.

73. *Ste-Madeleine.*

Statue en pierre de grandeur naturelle — à Mazan dans une grotte en montant au cimetière.

Œuvre de la jeunesse de Bernus, si tant est qu'elle soit de lui.

74. *Deux Statuettes* — en bois doré — 0,38 de haut.

Chez Villon, doreur à Carpentras.

75. *Un bas-relief.*

En pierre de St-Didier. Dans un oratoire au nord-ouest de Modène, sur la route de Caromb.

Ce bas-relief composé de trois personnages, l'Enfant-Jésus debout, la St-Vierge assise et une autre femme également assise et tenant une corbeille de fruits à la main, est dans un état très fruste; les intempéries des saisons et plus encore l'esprit de destruction inné chez les enfants en sont la cause, et quoique l'ordonnance générale soit bonne, que les draperies ne paraissent pas disgracieuses, il est difficile de pouvoir se prononcer sur l'auteur de ce travail.

76. *Vierge de St-Pierre d'Avignon.* Sur le trumeau de la porte principale de cette église.

M. Reyne, ancien directeur de l'école de dessin d'Avignon, affirmait que cette œuvre remarquable était de Bernus. Il avait réuni dans son cabinet plusieurs œuvres de ce maître, l'avait étudié, et son appréciation n'est pas sans valeur.

M. Joudou, dans son Essai sur l'histoire d'Avignon, l'attribue à Péru. Mais lequel ? ce n'est certainement pas Jean-Baptiste II, la statue est d'une date plus ancienne, et quant aux autres membres de cet illustre famille d'artistes avignonais, il serait difficile d'indiquer leur genre: en ce moment personne ne connaît d'eux une œuvre certaine.

M. Chaix, également directeur de l'école de dessin d'Avignon, n'embrassait aucune des opinions généralement admises et attribuait la Vierge à un auteur inconnu. *Adhuc sub judice lis est.*

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

FAUSSES ATTRIBUTIONS

77. *Statue et chasse de St-Gens*, dans l'église paroissiale du Baucet.

Prix fait donné par la confrérie de St-Gens à Pierre Bernus, sculpteur du lieu de Mazan. — Prot. Floret. 1re déc. 1696, f. 325, étude Gaudibert.

Quel est ce Pierre Bernus dont il est parlé dans ce protocole ? nous n'en savons rien et nous ne le voyons plus reparaître nulle part. Mais nous ne comprenons pas pourquoi on avait tant admiré cette statue et cette châsse ; ici comme ailleurs, on s'était laissé tromper par la similitude de nom.

78. *Génie de la Fontaine de l'Ange*, à Carpentras.

Arch. municipale de Carpentras BB, 476, f. 14 et suiv.

Cet ouvrage a été attribué quelquefois à Boucthay et presque toujours à Jacques Bernus, notamment par M. Achard et M. Barjavel dans ses notes manuscrites. Le prix-fait est cependant du 19 février 1731 et Jacques Bernus meurt le 25 mars 1728. C'est Joseph Bernus qui est l'auteur du Génie; mais il a assez bien imité le genre de son illustre frère pour que, la similitude de nom aidant, on ait attribué son ouvrage à Jacques.

79. *Retable de l'ancienne église des Ursulines de l'Isle et statues de St-Augustin et de Ste-Ursule.*

Prot. de M. Moricelly, le 4 février 1744 (1).

Le retable est dans la première chapelle à gauche de l'église paroissiale de l'Isle et les statues sont adossées à l'arc triomphal.

C'est encore Joseph Bernus qui est l'auteur du retable et des statues. Est-ce le frère de Jacques ? Est-ce un de ses neveux ? nous n'en savons rien, mais il est certain que ce n'est pas Jacques Bernus ; la date où il fut entrepris le dit assez, et l'œuvre également.

80. *Une Vierge avec baldaquin* dans l'église par. de Méthamis.

Arch. par. de Méthamis, 4 avril 1721.

D'après les signatures qu'on voit à l'acquit, il est certain que l'ouvrage fut fait par Joseph Bernus, frère de Jacques et par Philippe, son neveu.

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. J. de Joannis.

Digitized by Google

81. *Porte flamande du château de St-Félix.*

Arch. départ. G, 14, f. 759, 14 juillet 1740.

Cette porte, que Mgr d'Inguimbert fit édifier d'après les plans d'Antoine d'Allemand, l'architecte de l'aqueduc de Carpentras, est aujourd'hui au château de M. de Ripert de Barret, à Mazan.

82. *Autel et retable de l'église paroissiale de Mormoiron.*

Arch. munic. de Mormoiron, BB, 20.

Noël Bernus en est l'auteur.

83. *Portes de l'hôtel de ville de Mormoiron.*

Arch. mun. de Mormoiron CC, 31.

Ces portes sont l'ouvrage de Philippe Bernus.

84. *Tabernacle* de l'église paroissiale de Saint-Didier près Carpentras.

Arch. par. de Saint-Didier.

Ce tabernacle qui fut mis en place le 29 juin 1663, est le travail de Noël Bernus, père de notre artiste.

85. *Retable du maître-autel* de la même église.

Prot. Joseph Michaelis, 1710, f° 498. Étude Coste, à Avignon.

Œuvre de Joseph Bernus.

86. *Fontaine du Pélican,* à Pernes.

Arch. mun. de Pernes, BB, 21, f° 405.

Cette fontaine est attribuée à Bernus par la tradition, ainsi que le dit M. Jules Laurens, dans le *Magasin pittoresque*, (1883, n° 6, p. 89). Mais elle a été construite en 1760 et porte la date de 1761.

87. *Retable de la première chapelle à droite* de l'église paroissiale de Venasque.

Le plan de cet autel se trouve au Musée de Carpentras et est attribué à Bernus, mais c'est à tort. On lit bien, il est vrai, au bas de ce dessin ces mots : *L'ouvrage donné à prix-fait à M. J. Bernus, de Mazan.* Seulement, plus bas encore, on voit les signatures de M. Puy, curé, et M. Morel, prieur de la Confrérie du Saint-Sacrement, et la date de 1784. On pourrait dire que cette date est erronée, mais elle coïncide précisément avec l'époque où M. Puy était curé de Venasque.

88. *Devant d'autel* de Baumes-de-Venise.

Le devant d'autel n'existe plus depuis la restauration de l'église. On l'attribuait à Bernus, parce que le dessin est revêtu de la signature de J. Bernus (1). On s'est trompé, la signature est de Joseph Bernus.

(1) Ce dessin fait partie de la collection de M. de Gaudemaris.

Digitized by Google

89. *Boiseries* de l'église de Saint-Maximin.

Jusqu'à ce jour, elles avaient été attribuées au Frère Vincent Funel, habile sculpteur de l'ordre des Dominicains. M. Larousse, dans son immense compilation, prétend que Bernus en est l'auteur ; il ferait bien de ne pas se contenter d'une simple affirmation et de donner la preuve de ce qu'il assure. Le savant M. Albanès, dans un récent ouvrage sur l'église de Saint-Maximin, dit que les boiseries sont du Frère Funel, nous nous en tiendrons là jusqu'à preuve du contraire.

90. *Saint-Pierre et Saint-Paul* de la façade de Saint-Siffrein.

Ces statues furent abattues et mises en pièces le 6 janvier 1794. Elles ont été attribuées à Bernus, par le chanoine Durand, né en 1731, qui a laissé sur les évènements de la Révolution à Carpentras, un journal très curieux (Biblioth. d'Inguimbert) et son opinion est assez accréditée. M. Cottier, le chroniqueur Denoves et M. Barjavel disent néanmoins qu'elles étaient l'ouvrage de Puget.

Nous croyons que les deux opinions sont erronées. Mgr Capponi s'occupa seul de la décoration de la façade de Saint-Siffrein, et il fut remplacé à l'évêché de Carpentras par Mgr Cosme Bardi en 1614. A cette date, Bernus et même Puget n'étaient pas encore au monde.

91. *Saint-Roch,* sur la porte de la chapelle rurale de ce nom, à Mazan.

La statue en pierre à gros grains assez grossièrement sculptée porte la date de 1666. Bernus faisait encore son apprentissage à Toulon.

92. *Notre-Dame-de-Pitié.*

M. Barjavel dit dans son *Dictionnaire,* qu'il existe une statue de ce nom dans l'église de Montbrun. Le Curé de ce village, qui est là depuis cinquante ans, n'a jamais vu ni entendu parler d'une Vierge de ce genre.

93. *Une Vierge* sur la porte méridionale de la chapelle de Sainte-Garde.

Plus grande que nature.

La tradition désigne tantôt Bernus, tantôt Péru comme l'auteur de cette statue. Un examen attentif ne nous permet pas de croire que le premier en soit l'auteur. Elle était placée sur le fronton de l'ancienne chapelle dans une niche de style Louis XV qu'on a eu le soin de conserver. Or, l'ancienne église avait été construite en 1745 et consacrée par Mgr d'Inguimbert en 1747, et il est peu problable que la statue de la Vierge existât auparavant ; d'ailleurs sa facture sent le XVIII[e] siècle. Volontiers, nous admettrions avec la tradition la plus généralement suivie qu'elle est de Péru (Jean-Baptiste II). Elle est assez belle pour que ce maître l'ait sculptée et porte le cachet de ses travaux.

Digitized by Google

94. *Les Anges* de l'église de Saint-Symphorien (1) à Caumont.

Deux jolies statuettes en pierre que nous attribuerions au même Péru, quoiqu'avec plus d'hésitation.

95. *Vierge* de l'Observance à Carpentras,

Cette statue de 1 m. de haut. tient d'une main l'Enfant-Jésus et de l'autre un livre fermé. Tout en ayant certain mérite, elle s'éloigne trop du genre du maître et du fini de ses œuvres pour que nous puissions la lui attribuer.

96. *Autel et gloire* de l'église de Bonnieux.

97. *Autels et retables* de l'église de Gordes.

98. *Autel et statues* de l'église de Goult.

99. *Autel et rétable* de l'église de Malemort.

100. *Autel et retable* de la première chapelle à gauche de l'église de St-Didier près Carpentras.

L'autel et le retable étaient à Sainte-Garde avant la Révolution.

101. *Chaire* de l'église de Saint-Didier.

Cette chaire appartenait aussi à Sainte-Garde.

L'ordonnance générale, et ce qu'on pourrait appeler l'architecture des autels, des retables, de la chaire inscrits du nº 96 au nº 101 est bien entendue ; l'exécution en est d'une faiblesse, les ornements d'une pauvreté telle que, malgré la tradition, il nous est impossible d'attribuer ces œuvres à Bernus. Ces travaux divers, sauf la chaire qui paraît d'une époque plus récente, ont les qualités et les défauts que nous avons remarqué dans les œuvres authentiques de Jean-Paul, de Joseph et de Philippe Bernus. Ne pourrait-on pas admettre que Bernus faisait le plan de certains travaux dont il confiait ensuite l'exécution à ses frères ?

102. *Une Vierge* dans l'église paroissiale de Cavaillon.
2/3 de nature.

103. *Une Vierge* chez Mr de Bezaure, à Cavaillon.
1/3 de nature.

(1) Cette église est un des plus beaux spécimens de l'art roman dans notre région, malheureusement elle menace ruine, et on ne fait absolument rien pour la consolider. Nous ne comprenons pas que la municipalité de Caumont et la Société d'archéologie n'aient pas tenté un effort pour la sauver.

Digitized by Google

104. *Une Vierge avec baldaquin* dans l'église de Modène.

Cette Vierge et le baldaquin sont l'œuvre d'un Bernus, comme on peut le constater par les arch. par. de Modène ; mais nous ne les croyons pas de Jacques. Ils pourraient être attribués à Joseph ou à Philippe, car ils ont de grandes affinités avec une œuvre semblable faite pour l'église de Méthamis, dont il est parlé au nº 80 du présent Catalogue.

105. *Têtes de saint Pierre et de saint Paul* sciées à la naissances des épaules.

Au Musée de Carpentras — 1/3 de nature.

106. *Anges adorateurs* de l'église de Caderousse.

MAQUETTES

La maquette pour le sculpteur, comme l'esquisse pour le peintre, est généralement un ouvrage fait à grand trait, souvent à peine jeté, mais donnant l'idée principale, les lignes importantes du sujet à traiter. Tout autre est le procédé de Bernus, il finit sa maquette autant que l'œuvre elle-même, la pousse jusqu'au dernier point et ne laisse rien d'inachevé. Est-ce une qualité ? Est-ce un défaut ? Nous ne saurions le dire ; mais il est certain qu'on voit rarement des travaux aussi délicats, aussi complètement finis que les ébauches de notre sulpteur.

107. *Femme voilée, debout, les mains croisées, la tête élevée et regardant à droite, dans l'attitude de la supplication.*

Musée d'Avignon (1), nº 9 du Catal. impr.

Statuette en terre cuite, dont le cou a été raccommodé.

Haut. 0,263.

(1) Du nº 107 au nº 121 nous ne ferons que copier l'excellent Catalogue du Musée d'Avignon, où se trouvent ces maquettes en y ajoutant quelques notes très brèves. Nous suivrons l'ordre indiqué par ce Catalogue.

Digitized by Google

La plupart des maquettes de Bernus du Musée, nous dit le Catalogue, faisaient partie de la collection de M. Aug. Boudin, et ont été léguées par ce dernier en 1872. Nous ajouterons que M. Boudin les avaient acquises d'un certain M. Bouton, de Monteux, assez mauvais peintre, mais excellent amateur, qui échangeait volontiers ses croûtes contre de bons tableaux, et qui avait acheté aux demoiselles Bernus presque tout ce qu'elles possédaient encore de l'héritage de leur illustre parent.

108. *La Charité, sous la figure d'une femme assise, largement drapée, ayant un voile sur la tête et regardant à droite.*

Musée d'Avignon, nº 10 du Cat. impr.

Statuette en terre non cuite, à laquelle il manque le bras gauche et la main droite.

Haut. 0,22.

Maquette d'une des Vertus théologales du chœur de Saint-Siffrein. Cf. nº 4 du prés. Cat.

109. *Saint Pierre pleurant sa faute.*

A demi agenouillé, il a les mains jointes et appuyées sur un livre d'où pend une clef.

Statuette en terre cuite.

Haut. 0,273.

Cette statuette a des traits frappants de ressemblance avec le St-Pierre dont il est question au nº 28 du prés. Cat., et dont parle M. Barjavel dans ses notes manuscrites.

110. *La Foi, sous la figure d'une femme agenouillée, dans l'attitude de la prière.*

Ibid. nº 12 du Cat. imprimé.

Statuette en terre cuite, dont il manque la tête et une partie des bras.

Haut. 0,202.

Nous croyons que le Catalogue du Musée fait erreur lorsqu'il désigne cette statuette sous le nom de saint Thomas ; nous sommes à peu près certain que c'est la maquette de la statue de la Foi dans le chœur de Saint-Siffrein.

111. *Samson ou David ouvrant la gueule d'un lion.*

Le Catalogue du Musée d'Avignon croit que l'artiste a voulu représenter Samson, adolescent, dans ce beau jeune homme au corps un peu grêle, à la chevelure abondante, qui ouvre sans trop d'effort la gueule d'un lion. On pourrait penser aussi que c'est David. Cf. I Liv. des Rois, XVII, v. 35.

Ibid. nº 13 du Cat. impr.

Groupe en terre cuite.

Haut. 0,265.

Digitized by Google

112. *Personnage assis, enveloppé d'une ample draperie.*

Ibid. n° 14 du Cat. impr.

Statuette en terre non cuite, à laquelle il manque la tête, le bras gauche, une partie du bras droit et de la jambe droite.

Haut. 0,285, y compris le socle.

113. *Saint debout, tenant un livre fermé de la main gauche, couvert d'un manteau drapé à l'antique.*

Statuette dont il manque une partie du bras droit avec la tête.

Haut. 0,205.

Cette maquette paraît être celle du St-Paul de Flassan.

114. *Ste-Barbe.*

Ibid. n° 16 du cat. impr.

Maquette de la Ste-Barbe de Monteux. (V. le n° 23 du prés. catal. — Le cou a été raccommodé.

Haut. 0,200.— Fig. 1/4 de nat.

115. *La Visitation.*

Ibid. n° 17 du cat. imp.

Deux têtes d'anges se montrent dans la nue au-dessus du groupe de la Vierge Marie et de Ste Elisabeth.

Belle ébauche en haut relief, sur une tablette cintrée en terre cuite.

Haut. 273, larg. moyenne, 015.

116. *Deux Amours en haut relief dans un fronton moitié triangulaire et moitié cintré.*

L'un d'eux, assis, est occupé à tresser une guirlande de fleurs; tandis que l'autre, debout, tenant de la main droite une colombe et de la gauche une couronne, s'apprête à la couronner de fleurs.

Joli modèle en terre cuite.

Haut. 0,130; larg. 0,250,

117. *Trois têtes d'anges paraissant sortir des nuages qui couvrent l'angle gauche d'un tabernacle.*

Maquette d'un coin du tabernacle de l'autel de St-Siffrein.

Ronde-bosse en terre non cuite.

Haut. 0,123; larg. 0,150.

118. *Têtes d'anges aux ailes déployées.*

Haut relief sur une tablette en terre cuite brisée.

Haut. 0,140; larg. 240.

119. *Console offrant au milieu une coquille entourée d'ornements en volute d'où sortent plusieurs plumets.*

Digitized by Google

Maquette de quatre consoles du chœur de St-Siffrein, placées aujourd'hui sur la porte occidentale.

Terre cuite.

Haut. 0,105; larg. 133, prix 0,073.

120. *Autre console, avec une feuille d'acanthe accompagnée de volutes.*

Autre maquette d'une des consoles des mêmes cadres.

Terre non cuite.

Haut, 0,122; larg. 0,100; prof., 0,04.

121. *Femme en oraison.*

Ce serait, croyons-nous, la maquette de la statue de l'Espérance qu'on voit dans le chœur de St-Siffrein.

Statuette en terre cuite, à laquelle manque une partie des bras.

Haut. 0,187, y compris le socle.

122. *Maquette du groupe de l'Observance*, dont il est question au n° 22 du prés. catal.

Collection de M. Biret à Avignon.

Haut. avec le socle 0,19 — statuettes des Sts, 0,09 — Long. 0,28.

La Vierge et l'Enfant Jésus ont les têtes et les mains coupés ; St-Maurice à perdu le bras gauche.

123. *L'eau représentée sous la figure d'une femme debout, tenant de la main droite une urne penchée.*

Musée de Carpentras.

Statuette en terre non cuite.

Hauts. 0,30.

Cette jolie statuette que M. Houssaye, l'éminent critique d'art, trouvait digne de Clodion, provient du cabinet de M. Delestre.

124. *La Terre également sous la figure d'une femme debout qui tient un globe à la main.*

Musée de Carpent. (1) — Même haut., même provenance et même observation.

Nous ajouterons que M. Delestre avait les deux autres éléments : le Feu et l'Air, mais ils sont perdus.

125. *Maquette de la Vierge de Bédarrides*, à Paris, chez M. Louis Cartier.

Voir la biog. et le catal. n° 6.

(1) On voit aussi au même Musée, un moulage fait par D. Bonnet de la maquette d'un des anges adorateurs de St-Siffrein. Qu'est devenue cette maquette ?

Digitized by Google

126. *Élévation de l'Hostie.*

Cette œuvre d'art était autrefois la propriété de M. Reyne, directeur de l'école de dessin d'Avignon, qui l'envoya à Paris à la Société libre des Beaux-Arts, elle y fut très admirée des connaisseurs et des artistes. Elle fait aujourd'hui partie de la collection de M. Louis Cartier.

Cf. *Écho de Vaucluse* n° 1197, 1er janv. 1843.

MAQUETTES ATTRIBUÉES A BERNUS

127. *Le Génie de l'Art, ailé, entourée d'une draperie flottante qu'il retient de la main droite, et portant un équerre de la main gauche.*

Figure d'un haut relief sur une tablette rectangulaire en terre cuite, derrière laquelle on lit, en écriture du temps: 2 février 1667. Cette date à laquelle Bernus n'avait pas encore accompli sa dix-septième année, rend très-douteuse l'attribution de cet objet d'art au sculpteur de Mazan quoi qu'on ait dit de la précocité de son talent.

Haut. 0,200: larg. 0, 196.

Musée d'Avignon, n° 25 du cat. imp.

128. *St-Jean l'évangéliste.*

Figure jeune, vêtue d'une simple tunique et dont les cheveux, divisés sur le front, retombent sur les épaules. L'épaule gauche manque et la tête a été recollée vers le bas du cou.

Buste en terre cuite.

Haut. 0,133. — Fig. 1/4 de nat.

129. *Minerve (?) armée de son casque.*

Au musée de Carpentras.

Statuette en terre non cuite.

Haut. 0, 32.

130. *Maquette de la Ste-Madeleine de Mazan.*

(Voir n° 73 du prés. catal.)

Ste-Madeleine à demi couchée, appuyée sur le coude, tient de la main gauche un vase de parfum.

Dans le cabinet de M. Rousseau.

131. *Maquette d'un ange à genoux les ailes à demi déployées.*

Chez Me Nury, rue Philonarde, 108.

Digitized by Google

PLANS ET DESSINS

Dans tous les prix-faits que nous avons trouvés, on voit que Bernus dessinait un croquis, dressait un plan qui, s'il était accepté, était signé par les parties contractantes et servait de base à l'éxécution du contrat. Que sont devenus tous ces croquis et tous ces plans? nous n'en savons rien; il semble que les contemporains de Bernus, justes appréciateurs de son talent et collectionneurs passionnés, auraient dû les conserver. Cependant malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu en retrouver que deux dont l'authenticité est indiscutable; quelques autres que nous classerons après celles-ci nous paraissent également du même artiste.

132. *Plan primitif du tombeau de Mg. Buty.*

Dans le cabinet de M. Casimir Rousseau.

Le plan est signé de la main de Mgr Buty et de celle de Bernus.

Voir la description du tombeau dans la biographie, p. 42 et au n° 5 de ce catalogue. Nous ferons seulement remarquer que derrière l'évêque à genoux, à gauche du plan, un enfant tient la mitre d'une main et la crosse de l'autre, et qu'au bas sur les côtés du tombeau, à la place des statues de la Prudence et de la Justice, on voyait, dans ce premier plan, deux anges debout à la hauteur du sarcophage, l'un, tenant un miroir, et l'autre un livre.

133. *Autre plan du même tombeau.*

C'est un premier croquis au simple trait. Le bas du tombeau est esquissé à l'encre, la figure du Temps et la draperie dessinées au crayon. L'enfant qui tient le livre, qu'on voit encore aujourd'hui debout sur le tombeau, est à genoux aux pieds de l'évêque.

134. *Autre plan de tombeau.*

Chez M. C. Rousseau.

Sur un sarcophage de forme Renaissance, un évêque ou un chanoine est à genoux de profil sur un prie-Dieu.

135. *Autre plan de tombeau.*

Chez M. C. Rousseau.

Ce plan, entièrement dessiné au simple trait de plume, est grandiose. A

Digitized by Google

la base du tombeau, le Temps et la Mort debout, l'une à droite et l'autre à gauche. Plus haut, à côté du sarcophage, la Renommée, sonnant de la trompette, soulève de la main gauche le couvercle du tombeau, d'où un aigle s'envole, et enfin sur un piedestal, la statue d'un évêque à genoux et les mains jointes, revêtu du rochet et du camail. Au bas du plan, on lit ces lignes, qui nous paraissent de l'écriture de Bernus : *Le tems tien un compas brise an ses main et les pointes à ses pié avec un faux casée et un sablié ranverse.*

Ce plan a-t-il jamais été réalisé ? La tradition est muette sur ce point.

136. *Autre plan de tombeau.*

Dans la collection de M. Illy, curé de St-Siffrein.

Ce plan est à peu près du même que celui du n° 134.

137. *Autre plan de tombeau.*

Chez Mᵉ Anrès.

Ce plan au lavis, suivant le goût de l'époque, nous représente la Mort ailée assise sur la conque du tombeau, enveloppée dans une large draperie, tenant d'une main le sablier, et de l'autre portant un cadre ovale dans dans lequel on voit le portrait d'un évêque ou d'un chanoine. Au bas, un cartouche sans armoiries, surmonté de la couronne de comte et du chapeau à trois glands ; sur les côtés, deux anges éplorés portant un flambeau

Au dos de ce dessin, on lit cette singulière inscription, mi-partie au crayon, mi-partie à la sanguine : *Cadet fermerat la grand porte en bas et en aut à clef et mettra les deux clefs sur la table. Cadet Bernus* — Ce dernier mot paraît de l'écriture de Joseph.

Cette inscription n'est-elle pas une nouvelle preuve que les dessins venaient de la famille Bernus et étaient plus anciens que Thomas, puisqu'on y voit la signature de son grand-père?

On a voulu dire que c'était là le plan du tombeau de M. de Lascaris, l'évêque de Carpentras ; mais cette opinion est erronée, puisque, d'après Barjavel, le tombeau de cet évêque était décorée du statue de la Vérité et la Charité.

138-145. *Huit dessins de cheminée.*

Chez M. Rousseau.

146. *Un dessin de cheminée* représentant Jupiter et Egine.

Chez M. Jules de Terris.

Tous les dessins dont nous venons de parler furent vendus à M. Casimir Rousseau par un brocanteur de Carpentras qui les tenait de Mᵐᵉ Bernard, femme d'un ancien professeur de dessin au collège de cette ville.

147. *Un dessin de la gloire de St-Siffrein* — à la sanguine.

Au Musée de Carpentras.

Digitized by Google

148. *Un autre plan de tombeau.*

Chez M. l'abbé Requin.

Exactement semblable à celui de M. Anrès dont nous avons parlé au n° 137; seulement, au lieu d'être lavé, il est tracé au simple trait.

149. *Plan d'un rétable.*

Au musée de Carpentras, attribué à Bernus.

Ces dessins sont-ils tous de Bernus ? Nous n'osons l'affirmer, mais nous sommes très portés à le croire et voici pourquoi.

D'abord ils lui sont attribués par la tradition, contre laquelle on ne peut opposer aucune raison ; en outre, ils furent vendus presque tous par la succession Bernus à M. Bernard. Enfin ils nous ont paru être de la même époque et de la même main ; cependant comme notre compétence en ces matières est de trop mince valeur, nous avons consulté un artiste justement renommé, un dessinateur de premier ordre, une des illustrations de notre département, qui a pleinement abondé dans notre sens. Or, il est certain que le plan et même les deux plans du tombeau de Mgr Buty, sont de la main de Bernus. — Cf. le plan et le prix-fait. Arch. dép. G, 13, f. 155.

Il reste encore quelques œuvres sorties, nous a-t-on dit, de l'atelier du sculpteur de Mazan, œuvres que nous n'avons pas vues et sur lesquelles ne nous saurions porter un jugement ; ce sont : un retable, un autel, une Vierge et deux petits anges adorateurs à Montbrun (Drôme), un retable à Reilhannette(Drôme), un enfant Jésus à Fréjus chez Mgr Terris, une Vierge à Toulon et un autel et un retable à Viens.

Nous n'avons pas parlé d'une multitude de travaux insignifiants qu'un simple coup d'œil permet de juger. Mais notre catalogue est-il complet et sans erreur ? Nous n'avons pas la témérité de le croire, et nous terminerons notre travail en priant les véritables amis des arts de nous faire connaître les oublis et les fautes qui auraient pu nous échapper.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Extraits des procès-verbaux.

DÉCEMBRE 1884 — JANVIER-FÉVRIER 1885.

Décembre. — Il est procédé aux élections bi-annuelles pour le renouvellement du bureau.

Sont élus :

Président : M. DUCOS.
Vice-Présidents : MM. DE SEYNE et VILLARS.
Secrétaire : M. P. MANIVET.
Trésorier : M. CHANTRON.
Bibliothécaire-Archiviste : M. NICOLAS.

Séance du 3 janvier 1885. — Présents : MM. Pamard, Sagnier, Chantron, Villars, de Seyne, Duhamel, Bourges, dr Larché, Barbeyrassy, Vayssière, Brunet, Limasset, dr Arnaud, Manivet, *secrétaire.*

Installation des membres du bureau.

Discours du Président.

Le commandant Ducos est heureux de constater que, sous la présidence de son prédécesseur, le dr Pamard, l'Académie a prospéré. Sa vitalité s'affirme tous les jours, grâce aux travaux remarquables de ses membres. L'Académie néanmoins a encore beaucoup à faire. Il lui manque entre autres un local. M. Ducos propose à la Société un local dont elle ferait sa

Digitized by Google

bibliothèque. On pourrait peut-être demander à la Société d'Agriculture de vouloir bien détacher deux pièces du logement qu'elle occupe. M. Rochetin fait observer que l'Académie pourrait tenir ses séances dans ce local. M. le Président ajoute qu'on aurait peut-être ces deux pièces pour la modeste somme de 200 fr. Des dépenses néanmoins seraient nécessaires pour établir leur indépendance. M. Nicolas est d'avis de réclamer, dans le plus bref délai, au Musée les ouvrages qui appartenaient à l'ancienne Académie. M. de Seyne présente un vœu relatif à l'entretien et à la conservation de l'ancienne chapelle de la rue des Ortolans. Ce vœu est adopté à l'unanimité

M. Rochetin signale à ses collègues une inscription gallo-grecque, entièrement inédite, qu'il a eu le plaisir de trouver près de l'Isle, au mois de juin dernier. C'est une épitaphe, probablement celle d'une femme, du nom d'*Adgennorig* « fille » de *Veretomarevus*.

Ce texte épigraphique est remarquable par les désinences insolites des deux noms propres qui s'y lisent, le premier finissant par un Γ : ΑΔΓΕΝΝΟΡΙΓ ; le second par un I : ΟΥΕΡΕΤ[Ο]ΜΑΡΕ[Ο]ΥΙ. Si l'on s'en rapporte à une inscription latine de la Bâtie-Mont-Saléon (Hautes-Alpes), où une femme, *Pompeia Lucilla*, est désignée sous l'ethnique *Allobrog*, au lieu d'*Allobrox*, *Adgennorig* serait, en gaulois, la forme féminine du masculin *Adgennorix* et servirait à désigner une défunte de ce nom. Quant à la désinence en *i* de *Veretomarevi*, au lieu d'être grecque, comme devaient l'exiger les caractères employés, elle est gauloise, l'*i* étant considéré par les celtistes comme la marque du génitif dans les mots gaulois dont le nominatif est en *os*. Il y a lieu de conclure de ces observations que, si le lapicide a employé l'alphabet grec pour graver cette inscription tumulaire, il a conservé aux mots gaulois les flexions qui leur sont propres.

Il faut en outre faire remarquer la concision de l'épitaphe de l'Isle ; on y lit littéralement : *Adgennorig* de *Veretomarevus*. En restituant les mots sous-entendus, on traduit : *Adgennorig* « fille » de *Veretomarevus*, « repose ici ». La filiation marquée simplement par le nom du père au génitif, un tel d'un tel, se reproduit quelquefois dans les épitaphes latines ; on dit alors que la filiation est indiquée à la manière gauloise. La concision des épitaphes gauloises où sont sous-entendus et le mot exprimant la filiation et le verbe, se retrouve dans les épitaphes grecques. Les caractères grecs des inscriptions et la formule concise des textes funéraires étaient donc choses communes aux Gaulois du midi et aux Grecs. Peut-être faut-il considérer cette concision, ainsi que les caractères grecs adaptés à la langue celtique, comme un emprunt fait à ces derniers.

Les Romains ont imité les monuments funéraires de la Grèce : ainsi le fronton triangulaire reposant sur deux pilastres, le bas-relief représentant le repas funéraire, la stèle proprement dite, c'est-à-dire en forme de colonne. Celle de l'Isle élevée sur une base et couronnée par un tailloir, doit être aussi une imitation des stèles massaliotes par nos ancêtres du littoral méditerranéen. La colonne funéraire grecque est parfois tronquée, parfois

Digitized by Google

aussi surmontée d'un ornement, un comme chapiteau. Or le simple tailloir, partie intégrante du chapiteau, mais dépourvue de toute sculpture, peut-être considéré comme une simplification de ce genre d'ornementation. Dans le midi de la France, à Montpellier, à Beaucaire, à Apt, on a trouvé déjà plusieurs colonnes de ce genre avec inscription gallo-grecque.

Séance du 7 février 1885. — Présents : MM. Ducos, Villars, de Seyne, Nicolas, Chantron, Sagnier, Cerquand, Torcapel, Tiquet, Barbeirassy, Rochetin, Cade, Pichard, Brunet, Ferton, Bourges, Mouzin.

MM. Nicolas, Duhamel et Cerquand présentent, pour faire partie de la Société, en qualité de membres titulaires :

MM. de Passy, inspecteur général de 1re classe des Ponts et Chaussées en retraite ; Coutagne, ingénieur des poudres et salpêtres à St-Chamas ; Jac, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Orange; Caucanas, ingénieur du canal de Pierrelatte à Orange ; Dusser, chef de section principal au chemin de fer à l'Isle; Mercier, chef de section au chemin de fer, à Avignon ; Metivet, garde mines à Avignon ; Flandrin, sous-chef de section du chemin de fer, à Pont St-Esprit; Arnaud Alfred, contrôleur aux conditions des soies, à Avignon ; Perrin Jules, instituteur à Mondragon ; Bout, Hippolyte, percepteur à Barbentane ; Fontaine, propriétaire et maire à Barbentane ; Escoffier, géologue, à Visan ; comme correspondant ; Gaudry, membre de l'Institut, professeur de paléontologie, à Paris.

MM. Bayle, Duhamel et Nicolas présentent, pour faire partie de la Société, comme membre titulaires.

MM. Requin, vicaire à St-Symphorien ; Chapot Gustave, à Avignon.

MM. Pamard, Chantron et Villars, présentent, en qualité de membre titulaire, M. le docteur Monnier, à Avignon.

M. Chantron, trésorier, donne ensuite lecture du projet du budget pour 1885, qui est adopté. Des remercîments sont votés au trésorier.

Le Président entretient ensuite la Société de la question d'un local pour les réunions des commissions. Il rappelle l'utilité de ce local et il demande que quelques membres de la Société, soient adjoints au bureau pour étudier cette question. Il propose MM. Rochetin, Ollagnier et Reynard-Lespinasse. Cette proposition est adoptée. M. Rochetin demande si la commission a pour mission d'examiner un local déterminé ou de rechercher quelles seraient les combinaisons possibles, pour arriver au résultat cherché. M. Cerquand pense que la question de principe doit être réservée tout entière et que la commission a surtout pour but de s'occuper de la recherche d'un local, sans désignation spéciale. M. le Président répond que la commission a toute liberté d'action et qu'elle n'est pas plus liée par les propositions antérieures qui ont pu être faites que par celles qui le seront à l'avenir. Il insiste, cependant, sur la nécessité de trouver, dans le plus bref délai possible, un local convenable. Il est décidé que la commission restera en fonctions jusqu'à ce que cette question soit résolue.

Digitized by Google

Le Président entretient ensuite la Société de la publication des Mémoires. Il signale les inconvénients d'une publication semestrielle qui a l'inconvénient grave de paraître trop rarement, et il propose que désormais, les Mémoires de l'Académie paraissent par fascicules tous les trois mois, ce qui est adopté. Il rappelle que les statuts prescrivent que tout travail lu dans les séances soit remis au secrétaire perpétuel, pour assurer la régularité de la publication. Il appelle l'attention des membres présents sur la possibilité de rendre compte dans ces mémoires de publications littéraires, historiques, archéologiques, scientifiques, qui seraient adressées par les éditeurs. On constituerait ainsi une bibliographie sérieuse, et en même temps, un noyau de bibliothèque.

Le Secrétaire perpétuel fait remarquer que, dans le budget de 1885, il a été inscrit une somme de 150 fr. pour fouilles, moulages et photographies et qu'antérieurement la Société avait décidé de demander au Musée d'Avignon de contribuer pour une part égale, aux fouilles, moulages ou photographies des monuments qui pourraient être entrepris avec cette clause, que les objets trouvés deviendraient la propriétés de cet établissement. Il demande que le vote de l'Académie soit transmis à l'administration du Musée, ce qui est adopté.

Le Président entretient ensuite la Société du Congrès des Sociétés Savantes, qui doit se réunir à la Sorbonne, et demande la nomination de délégués.

Sont délégués : MM. Cerquand, Morel, Duhamel, Benoît, Delpont, Bout, Manivet, auxquels pourront être adjoints d'autres membres dans la prochaine séance.

M. Sagnier donne ensuite lecture d'un travail sur une inscription romaine inédite, découverte à Cavaillon, travail que la Société entend avec le plus vif intérêt et dont elle décide l'impression dans ses Mémoires.

M. Cerquand lit ensuite un savant et très intéressant travail sur *Les légendes Gauloise de l'inondation* qu'il a l'intention de présenter au Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ODES d'ANACRÉON et poésies de SAPHO, traduites en vers par Prosper Yvaren. Paris, Lahure, 1884, 1 vol. in-8°.

Dans la préface de son livre, M. Yvaren passe en revue les poètes français qui ont ou traduit ou imité Anacréon ; le plus grand nombre appartient au XVI^e^ siècle et au XVIII^e^, à l'origine et à la décadence de notre poésie classique : Ronsard, Remy-Belleau, Passerat, d'une part ; de Bernis, Gentil-Bernard et Millevoye, d'autre part. Les auteurs du grand siècle, sauf Lafontaine qui prend de toutes mains, se sont moins accommodés des gentillesses du chansonnier de Téos. Ces préférences et cette indifférence se justifient très bien. Si vous demandez uniquement à une peinture la perfection propre au genre, les tableaux appelés Anacreontea ont cette perfection. Ils sont petits avec toutes les qualités qu'on exige des œuvres mignonnes, signification précise, exécution délicate. Une seule tache les déshonorerait et ils n'ont point de tache. Les raffinés des lettres les étudient avec une loupe, comme on fait d'une miniature, et restent ravis. Mais les sévères, les fâcheux ont beau jeu aussi contre les enthousiastes d'Anacréon : « Votre admiration s'égare, disent-ils ; les chansons que vous attribuez à Anacréon, contemporain de Polycrate, sont des œuvres alexandrines, où l'afféterie, la mièvrerie remplace le naturel, où les procédés d'un art recherché se substituent à l'inspiration. « Une littérature qui aboutit au madrigal est finie. »

Le traducteur d'Anacréon n'a cure des fâcheux. Il aime Virgile ; il aime Anacréon ; il a vécu avec eux dans une longue familiarité qui lui a permis de pénétrer au plus profond de leur génie. De quel droit l'empêcher d'y conduire quelque lecteur, homme de goût ? Même pour se justifier de son affection pour le poète grec, il a toute prête une raison qu'il expose avec une bonne grâce capable de toucher les plus farouches Il étudiait, écrit-il, Guillaume de Baillou (un médecin illustre du XVI^e^ siècle), dont les œuvres sont pleines de citations d'Hippocrate et de Galien, obscures pour un homme qui s'est abstenu de grec depuis trente ans. Il s'est servi du texte d'Anacréon pour rapprendre le grec et n'être plus embarrassé par les citations de Guillaume de Baillou. La méthode est nouvelle assurément ; mais elle est bonne et elle a réussi au docteur.

Sur les difficultés qu'offre la traduction en vers français d'un poète étranger, M. Yvaren a écrit quatre pages excellentes qui se résument en ceci : serrer de si près le texte qu'on le reproduise presque littéralement ; et là, où ce n'est pas possible, trouver un tour, une image équivalente ; ne se point laisser entraîner par la rime ; ne point se contenter d'une première version : *la patience est le génie du traducteur.* » Il n'est personne qui n'accepte de telles règles, et qui ne les suive avec profit. Mais la licence que réclame M. Yvaren, d'ajouter quelquefois un trait au tableau qu'il reproduit, ne lui serait pas accordée par tout le monde. L'exemple qu'il en donne, dans Ronsard, est ingénieusement choisi ; mais Ronsard ne s'annonce pas comme un traducteur. Un traducteur nous doit ce qu'a dit son auteur, rien de moins, rien de plus. Rarement d'ailleurs M. Yvaren s'est permis cette licence. Il est fidèle, il est exact, son style élégant et châtié se plie avec une telle aisance à tous les détours de la phrase grecque, qu'on dirait qu'il chante lui-même et ne traduit pas. Au lieu d'entrer dans les détails, j'aime mieux citer deux petites pièces qui inspireront le désir de lire les autres. Je les fais précéder d'une traduction littérale, p. 110 et 138.

Digitized by Google

« Les Muses ayant enchaîné — de guirlandes l'Amour, — l'ont livré à la beauté. — Et maintenant Cythérée — le cherche, portant une rançon — pour racheter l'Amour. — Mais en vain on voudrait le délivrer ; — il ne s'en ira plus, il veut rester : — il est apprivoisé à l'esclavage. »

Jadis l'Amour surpris par les neuf sœurs
Et garotté dans des chaînes de fleurs,
A la beauté fut livré comme esclave.
Depuis ce temps, c'est en vain que Cypris
De sa rançon offre partout le prix.
De tels liens si l'on brisait l'entrave
Et que l'Amour se vît en liberté,
Pour fuir croit-on qu'il déployât son aile ?
Il resterait auprès de la beauté,
Tant il chérit les fers qu'il reçut d'elle.

« Amour, dans une rose, un jour — ne vit pas une abeille — endormie qui le piqua — au doigt. La main — endolorie, il pousse les hauts cris. — Il fuit, il vole auprès de la belle Cythérée. — « C'est fait de moi, mère, dit-il ; c'est fait de moi. Je suis mort. — Un petit serpent m'a frappé, — un serpent ailé, que nomment — abeille les laboureurs. » — Elle répond : « Si l'aiguillon — d'une abeille te fait souffrir, — songe combien souffrent, — Amour ! ceux que tu frappes. »

A l'étourdie, un jour, sur une rose
Pour la cueillir Cupidon met la main,
Et ne voit pas qu'une abeille y repose.
Elle s'éveille irritée, et soudain
Le pique au doigt. La légère blessure
Au pauvre enfant fait pousser les hauts cris
Il court, il vole à sa mère : « O Cypris !
Je meurs, dit-il, je meurs ! ma perte est sûre :
Je suis mordu par un petit serpent
Qu'on nomme abeille et qui porte des ailes ! »
— Si l'aiguillon d'une mouche, en piquant,
Laisse après lui ces souffrances cruelles,
Répond Vénus, jugez quelle douleur
Causent vos traits quand ils percent le cœur. »

M. Yvaren n'est pas moins heureux quand il interprète les fragments, seuls restes authentiques des poèmes d'Anacréon, que les traducteurs négligent d'ordinaire. Le livre, par son format et l'élégance de l'impression, aussi bien que par les mérites de la traduction, a sa place marquée dans la bibliothèque d'un homme de goût. Le texte grec, placé en regard du texte français, permet de mesurer les efforts suivis de succès pour rendre l'un digne de l'autre. Pour cela il faut simplement suivre la méthode de M. Yvaren, et à l'aide d'Anacréon et de ses imitateurs réapprendre le grec oublié. Il n'en coûterait pas beaucoup d'essayer ; on profiterait à réussir.

J.-F. CERQUAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

STÈLE ÉPIGRAPHIQUE

TROUVÉE A SAINT-ESTÈVE (Terroir du Thor)

Dans les bâtiments du domaine appelé Saint-Estève, situé sur le territoire du Thor et à très peu de distance du territoire de Cavaillon, il existe une stèle épigraphique d'une grande importance pour l'histoire locale et que j'ai tout lieu de croire entièrement inédite. J'en ai fait la découverte dans le courant de l'année dernière, d'après des indications qui m'avaient été fournies par des personnes du voisinage. Si tout de suite je n'en ai pas fait part à l'Académie, et si je n'y ai donné aucune publicité, c'est que j'espérais que l'acquisition en serait faite par le musée Calvet. Malheureusement le propriétaire, malgré des démarches réitérées, a manifesté son intention absolue de la conserver dans son domaine, et cette détermination peut être considérée comme irrévocable. Il n'y a donc plus de motifs pour différer d'appeler l'attention sur ce monument.

Digitized by Google

Il s'agit d'une inscription dédicatoire gravée sur une stèle de pierre calcaire compact, probablement des carrières du Léberon, d'une hauteur de 0,73 cent. et d'une largeur de 0,62 cent., dans son état actuel. Mais la partie supérieure porte des traces de cassure. Dans son état primitif, cette pierre devait avoir quinze ou vingt centimètres de plus en hauteur, et elle devait contenir une ou deux lignes de plus que les lignes actuellement existantes. Malgré cette mutilation et bien que, dans certaines parties, les caractères soient un peu frustes, on peut reconstituer facilement le sens de l'inscription.

En voici la copie figurative, aussi exacte que puisse le permettre le défaut d'estampage.

RINCIPI IVVEN V
M OPELLI SEVERI MA
CRINI PII FELIC FIL
CABELL

Hauteur 0,73,
Largeur 0, 62.

Cette inscription a quatre lignes. Dans la première, les mots *principi juventutis* peuvent se reconstituer parfaitement. Le mot *principi*, moins la lettre initiale *p*, se trouve très nettement conservé. Mais les cinq dernières lettres du mot *juventutis* sont un peu frustes et mal définies. Il pourrait donc se faire qu'au lieu de la finale *utis*, il y eût la syllabe initiale *Cæs* du mot Cæsar. C'est peu probable, parce que, dans les monuments ou sur les monnaies, le mot Cæsar précède les mots *Princeps Juventutis* ; il ne les suit point; c'est d'ailleurs peu important ici.

La seconde et la troisième lignes, malgré des éraillures aux lettres finales, restent bien lisibles.

Enfin le mot *Cabell*, qui seul constitue la quatrième lettre, est d'une belle conservation.

Tous ces caractères sont d'un bon style, qui, par sa régularité, témoigne des temps du haut empire ou du moins des

Digitized by Google

temps où la décadence de l'épigraphie n'avait pas encore commencé. Ils ont chacun une hauteur de 0,50 millimètres ; toutefois ceux du mot *Cabell* sont un peu plus grands, plus pleins, plus espacés.

Voici la traduction qui me paraît devoir en être faite. *Principi juventutis Marci Opilli Severi Macrini, pii, felicis filio, Cabellienses.*

Au prince de la jeunesse, fils de Marcus Opillius Severus Macrin pieux, heureux, les Cavaillonais.

Si, comme cela me paraît évident, la mutilation de la pierre a fait disparaître le commencement de l'inscription, il devait y avoir en tête nécessairement les mots *Antonio Diadumeniano Cæsari*, peut-être aussi le mot de famille *Opillius* et le mot *nobilissimus*. En effet l'empereur Macrin avait un fils unique appelé Diadumène, qu'il associa à la dignité impériale, avec le titre de César, et à qui il donna les noms d'*Antonin Diaduménien*. Le peu d'épaisseur de la pierre pourrait faire supposer qu'elle était encastrée dans un socle qui supportait une statue du jeune prince.

L'histoire de Marcus Opilius Macrin nous a été laissée par Dion, par Hérodien, par les divers auteurs de l'histoire Auguste, et par Eutrope. Il était préfet du prétoire sous Antonin Caracalla, et lorsque cet empereur, qui s'était mis à la tête de l'armée de Syrie, eut été assassiné par un centurion près de la ville d'Emèse, lui-même, qui probablement n'était pas resté étranger à la conspiration, fut proclamé empereur par les légions. C'était en l'an de Rome 970, et en l'an 217 de l'ère chrétienne. Son règne fut très court; il ne dura que quatorze mois. Un meurtre et une conspiration l'avaient élevé à l'empire ; une sédition militaire et les intrigues de Julia Mæsa, tante de Caracalla, lui ravirent l'empire et la vie. Il eut pour successeur l'infâme Héliogabale, petit-fils de Julia Mæsa.

Lampride, un des auteurs de l'histoire Auguste, a consacré un chapitre entier à l'histoire de Diadumène, et il raconte

Digitized by Google

dans quelles circonstances ce jeune prince reçut le titre de César et le nom d'Antonin. Macrin peu de temps après son avènement à l'empire, fut informé que les légions regrettaient vivement Antonin Caracalla, et déploraient, comme un mauvais présage, que l'empire ne se trouvât plus protégé par le patronage du nom d'Antonin. Et, en effet, le règne glorieux et bienfaisant d'Antonin le pieux avait laissé de tels souvenirs dans les affections du peuple et de l'armée, que les divers empereurs qui avaient suivi, crurent devoir eux-mêmes prendre ce nom, ou le faire prendre à leurs fils, en leur conférant le titre de César. C'est ainsi notamment que Caracalla, fils de Septime Sévère, reçut le nom d'Antonin.

Le nouvel empereur assembla donc les légions, et, en leur présence, conféra solennellement à Diadumène le titre de César et de prince de la jeunesse, ainsi que le nom d'Antonin, tout comme lui-même, en étant acclamé Auguste, avait pris le nom de Sévère, le grand empereur. De plus, il changea l'ancien nom de Diadumène en celui de Diaduménien. Il fit aux soldats une harangue, dont le texte nous est rapporté par Lampride, et, ce qui valait encore mieux, il promit aux soldats un *congiarium*, c'est-à-dire, une large distribution d'argent. Immédiatement après, il manda au Sénat qu'il venait de conférer à son fils le titre de César et de lui faire prendre le nom d'Antonin. A Rome et dans tout l'empire, cette nouvelle fut reçue avec enthousiasme. Caracalla s'était fait détester des populations par ses cruautés, par ses vices, par ses prodigalités insensées, par les nouveaux impôts qu'il avait établis sur les successions et sur les affranchissements. Le règne de son successeur fut accueilli avec un extrême faveur. Nécessairement les provinces durent s'empresser de témoigner leur affection au fils unique, au futur héritier du nouvel empereur.

Le jeune Diadumène n'avait alors guère plus de dix ans. Lampride a fait de lui le portrait le plus charmant. Il était, dit-il, remarquablement beau, *speciosissimus* ; sa taille était élancée ; il avait les cheveux blonds et les yeux noirs, les traits fiers et réguliers, et aussi l'esprit déjà réfléchi et le corps

Digitized by Google

déjà robuste par l'exercice. J'ajoute que toutes ces qualités n'empêchèrent pas le pauvre enfant d'être mis à mort lors de la chute de son père. Malgré tout l'intérêt qu'il inspirait et sous le ridicule prétexte qu'il avait engagé son père à sévir contre les séditieux, il fut égorgé par les soldats. Il existe au musée Calvet une tête de jeune garçon, que M. Charles Lenormant, à son passage à Avignon, affirma avoir appartenu à une statue de Diaduménien.

Macrin, pendant la courte durée de son règne, ne fit point le voyage de Rome, ni le voyage des provinces occidentales; il ne cessa de résider avec son fils à Antioche et dans les pays environnants. Le Sénat n'en mit pas moins d'empressement à le faire acclamer dans toute l'étendue de l'empire, et à faire acclamer Diaduménien, comme César, prince de la jeunesse. C'est, sans doute, à cette époque que dut être élevée par le peuple de Cavaillon la stèle dédicatoire dont j'ai l'honneur de vous entretenir ici. Alors, bien plus encore que dans les temps modernes, les témoignages de dévouement et d'affection envers les princes se manifestaient par l'érection de statues ou par des inscriptions dédicatoires.

Permettez-moi de vous donner quelques explications sur le titre de prince de la jeunesse, *princeps juventutis*, qui se trouve en tête de la partie restante de l'inscription.

Il existait déjà dans les temps de la République et il était purement honorifique, tout comme celui de prince du Sénat. D'après le Dictionnaire des antiquités romaines de Pitiscus et les auteurs qui y sont cités, il était porté par les jeunes gens des meilleures familles de l'ordre des chevaliers, qui n'avaient pas encore atteint vingt-huit ans, âge requis pour les rendre aptes aux hautes fonctions publiques. Mais sous l'empire il ne fut porté que par des jeunes gens du sang impérial, et qui pouvaient être considérés comme des héritiers présomptifs de l'empereur. C'est Auguste, dont la tactique était, comme on sait, de concentrer sur sa tête et sur celle des membres de sa famille, toutes les charges militaires, civiles, religieuses, afin d'en faire un faisceau qui en son pou-

Digitized by Google

voir constituait l'empire ; c'est Auguste, dis-je, qui le premier, après la mort de Marcellus, conféra ce titre essentiellement honorable à Caius et Lucius, ses petits-fils, enfants de sa fille Julia et d'Agrippa. Tacite, dans ses Annales, reproche à Auguste comme une énormité de ne pas avoir attendu pour cela qu'ils eussent quitté la robe prétexte. Ovide, au contraire, en bon courtisan, avait félicité le jeune Caius sur sa nouvelle dignité, en faisant entendre qu'elle était un gage pour qu'un jour elle fût remplacée par le titre de prince du Sénat, qui alors déjà n'appartenait plus qu'à l'empereur. Je possède dans ma collection une monnaie d'argent qui sur la face présente la tête d'Auguste et sur le revers les figures de Caius et Lucius César, avec le titre de *principes juventutis* dans la légende.

Après la mort de Caïus et de Lucius, Tibère qui était devenu l'héritier présomptif, ne fut pas revêtu de ce titre de prince de la jeunesse, parce qu'il était déjà d'un âge mûr et avait rempli les plus hautes charges de l'État.

Néron, fils adoptif de Claude, fut prince de la jeunesse. La preuve en est notamment dans une monnaie d'Agrippine, où, sur le revers, figure le buste de Néron avec ces mots : *Nero Claudius, Cæsar, princeps juventutis.* — Cette monnaie est décrite par Cohen.

Vespasien, après son acclamation comme empereur, nomma et fit nommer par le Sénat ses deux fils, Titus et Domitien, à la même dignité, conjointement avec le titre de César.

Marc-Aurèle et Commode en ont été pourvus successivement, ainsi que Caracalla et Géta, fils de Septime-Sévère. Ces faits sont constatés sur diverses monnaies décrites par Cohen, et dont plusieurs spécimens sont en ma possession.

C'est en s'autorisant de tous ces précédents que Macrin, arrivé à l'empire, s'empressa de conférer à son fils les deux titres de César et de prince de la jeunesse, et de les faire consacrer par l'acclamation des légions. — On peut dire qu'à cette époque, ce dernier titre était devenu comme le corollaire, l'annexe nécessaire de celui de César, et indiquait comme lui, que le jeune prince était désormais sur les

Digitized by Google

marches du trône et destiné à succéder à l'empereur. C'était comme le titre de Dauphin dans l'ancienne France, et le titre de prince de Galles en Angleterre, avec cette différence toutefois que ceux-ci, d'après la loi des États, n'étaient conférés qu'à l'aîné de la famille royale, tandis que les autres pouvaient être conférés à plusieurs.

Les monnaies à l'effigie de Diaduménien ne sont pas communes, tant s'en faut. La brièveté du règne de Macrin et la manière brusque et violente dont il prit fin, l'expliquent suffisamment. Elles ont sur la face, avec le buste du prince, la légende : *Marcus Opillius Diadumenianus Cæsar*, ou *Marcus Opillius Antoninus Diadumenianus Cæsar*, et sur le revers, la légende : *Princeps Juventutis*, et le jeune prince debout au milieu de plusieurs enseignes romaines. J'en possède un exemplaire assez bien frappé et où les traits du jeune prince sont fort bien représentés (1).

Les monuments épigraphiques de Diaduménien ne sont pas moins rares. Le grand recueil de Gruter ne contient de lui qu'une seule inscription au milieu de plus de dix mille. Elle est ainsi conçue :

M OPEL ANTONINVS
DIADVMENIANVS
PRINCEPS IVVENTVTIS
C. PERPENNIANVS V. C.
PRÆF. VRB. D. D.

Le recueil d'Orelli en donne quatre, toutes avec le titre de prince de la jeunesse. L'une d'ellest, rouvée dans une ville de Portugal, est en honneur du père et du fils :

IMP CÆS. M. OPELLIO SEVE
MACRINO PIO FEL. INVICTO
ET MAGNO AVGVSTO ET M. OPELLIO
ANTONINO DIADVMENIANO
NOBILISSIMO CÆSARI PRINCIPI IVVENTVTIS

(1) Voir la figure ci-dessus en tête de ce travail.

Digitized by Google

L'autre, trouvée à Vienne en Autriche, est en honneur du fils seul :

M. OPELLIVS ANTONINVS
DIADVMENIANVS
NOBILISSIMVS CÆSAR
PRINCEPS IVVENTVTIS

Au sujet de ces deux dernières inscriptions, Borghesi affirme que c'est à partir du principat de Commode qu'on voit associer l'épithète de *nobilissimus* au titre de César, et il cite divers exemples d'autres fils d'empereurs. Quoi qu'il en soit, ce mot de *nobilissimus* n'était pas un complément indispensable, puisque l'inscription rapportée par Gruter ne le contient pas. La stèle dédicatoire de St-Estève, dans son état actuel, reste muette sur cette question. La partie haute qui a été détruite pouvait contenir, comme ne pas contenir, ce mot de *nobilissimus*, qui, du reste, tient déjà à la phraséologie cérémonieuse du bas-empire.

Le nom de Diadumène est d'origine grecque ; il est sans doute le participe du verbe διαδύομαι qui signifie s'échapper, se glisser à travers, éviter ou bien temporiser. Dans les temps de l'empire, il était porté par un certain nombre de simples particuliers. Le grand recueil de Gruter contient une vingtaine d'inscriptions, tumulaires pour la plupart, où figure ce nom de Diadumène.

N'avais-je pas raison de dire que la stèle de Saint-Estève est de grande valeur scientifique ? La science épigraphique classe au premier rang les inscriptions dédicatoires, parce qu'elles ont trait à des personnages ou à des faits historiques, et surtout quand il s'y trouve un nom de peuple ou de ville, ou tout autre document géographique. Les inscriptions votives et les inscriptions tumulaires sont de moindre mérite ; elles ne concernent que de simples particuliers.

Ainsi donc, au point de vue général et en dehors de notre pays, la stèle de St-Estève se recommande comme document

Digitized by Google

historique d'un réelle importance. Elle confirme épigraphiquement un fait historique, qui avait été constaté par les monnaies et par des inscriptions trouvées dans des pays lointains. Elle établit que l'autorité de l'empereur Macrin et le dévouement à la personne de son fils régnaient non seulement à Rome et dans l'Orient, ainsi que sur les bords du Danube et sur les bords du Tage, mais encore dans la Gaule, puisque sur les bords de la Durance, ce témoignage officiel se produisait. On peut donc affirmer que le nouveau règne avait été accepté avec une universelle faveur. Cette observation a son prix. Car lorsque, dans ces temps troublés, la puissance souveraine était conférée par l'acclamation séditieuse des légions, il arrivait fréquemment que certaines provinces se refusaient à reconnaître le nouvel élu, ou bien que deux ou plusieurs factions se partageaient l'empire.

Au point de vue de l'intérêt local, du département de Vaucluse, de l'arrondissement d'Avignon, et par-dessus tout, de la ville de Cavaillon, son importance est plus grande encore. Elle est pour les Cavaillonais comme un parchemin de noblesse, comme un titre généalogique ; elle est une page de l'histoire lointaine de leurs ancêtres. L'antique cité de Cabellio, la cité cavare par excellence, si considérable par son commerce de transit, par le rang qu'elle tenait dans la Narbonnaise, par le grand cas qu'en faisait Strabon, l'éminent géographe, qui a fait mention d'elle plusieurs fois, en est encore aujourd'hui à attendre un historien. Personne, que je sache, ne s'est hasardé à écrire et à publier son histoire, ni même une simple monographie. Et, en effet, à l'exception des monnaies autonomes de Cavaillon, qui éclairent une période d'environ un siècle avant le commencement de l'ère chrétienne, les documents étaient si rares qu'on les a crus impuissants à servir de fondement à un corps d'histoire. Voici cependant un nouveau jalon qui peut jeter une vive lumière ; voici un document qui fait foi deux siècles plus tard, et avec une date certaine et bien précise. Il constate que l'an de Rome 970 et l'an 217 de l'ère chrétienne, la cité des Ca-

Digitized by Google

bellenses avait une existence légale, à la différence, par exemple, de Vindalium, qui avait cessé d'exister comme ville ; que la population cavaillonaise était alors assez considérable pour ériger officiellement un monument dédicatoire en l'honneur du fils de l'empereur, monument de bon style lapidaire, qui n'a rien de rustique, rien de villageois. Enfin, il est le seul jusqu'à présent qui nous révèle épigraphiquement le nom ethnique de l'ancienne population de Cavaillon. La petite ville de Cadenet a bien eu, dans le siècle dernier, sa découverte d'un monument qui constatait son existence comme peuple et transmettait son nom ethnique ; mais ce monument de Cadenet n'avait pas de date précise ; on ne pouvait le dater qu'approximativement, et au moyen de circonstances extrinsèques que j'ai relevées dans mon mémoire sur l'antique oppidum de Cadenet.

Cavaillon peut invoquer encore un autre document à l'appui de son histoire. C'est cette célèbre tessère décrite et interprétée par Calvet, et qui constate que, dans les temps de l'empire romain, il y existait une corporation d'utriculaires ; preuve évidente de son grand commerce de transit.

J'ai tout lieu de croire que si sur les hauteurs de la colline de St-Jacques on faisait des fouilles d'une manière sérieuse, on exhumerait quelques autres monuments qui permettraient alors d'entreprendre l'histoire du Cavaillon antique. On y ramasse fréquemment des monnaies et des fragments de poterie romaine, et même de poteries grecques.

Comment notre stèle se trouve-t-elle au domaine de Saint-Estève ? Et pourquoi n'est-elle pas à Cavaillon ? Pour le moment je ne suis pas à même de résoudre ces questions catégoriquement. Voici tout ce que j'en sais.

J'avais appris qu'il existait quelques débris antiques au domaine de St-Estève. En y arrivant, j'aperçus tout près de la ferme un fragment de colonne romane gisant sur le sol. Je demandai au fermier s'il n'y avait pas autre chose que cela. Alors celui-ci me conduisit dans le bâtiment de maître qui était à côté, et me fit voir la pierre dont il s'agit. Il me ra-

Digitized by Google

conta qu'elle faisait partie d'un des gros murs, et que récemment le nouveau propriétaire l'avait fait extraire et transporter dans la cage de l'escalier pour l'empêcher de se détériorer.

Le domaine de Saint-Estève est situé au milieu d'anciens marais, à cinq kilomètres environ de la ville de Cavaillon et à trois kilomètres environ de la ville du Thor. Il n'a acquis de l'importance que depuis le dessèchement des marais, l'introduction d'une filiole du canal de L'Isle et la plantation des vignes avec submersion. Il présente aujourd'hui une exploitation vinicole considérable. Auparavant, c'était un lieu presque sauvage. Il n'y avait qu'une ferme, improprement appelée château, où l'on se rendait dans le temps de la chasse, pour chasser les pluviers et autres oiseaux aquatiques. On n'y conserve ni traces, ni souvenirs d'aucune ancienne chapelle. Mais la construction de la ferme paraît ancienne. Une partie des bâtiments par l'appareil des murs et par leur épaisseur paraît remonter au moyen-âge. Cet immeuble est resté longtemps la propriété de la famille de Grolée, qui le possédait, il y a environ cinquante ans. Avant la Révolution, il appartenait à la famille de Gramont de Pracontal, qui avait la seigneurie du Thor. On m'a rapporté, mais sans aucune preuve, qu'autrefois il dépendait de l'évêché de Cavaillon ou de la riche abbaye de St-Guilhem. Le quartier où il est situé est connu sous le nom de quartier des Magues. Ce mot de Magues rappellerait le nom de saint Mayeul, abbé de Cluny, qui vivait dans le X^{e} siècle, et a laissé de nombreux souvenirs dans notre région.

Il ne paraît guère probable que, dans l'origine, la stèle ait été érigée à l'endroit où elle est actuellement. Ce lieu, dépendant du *pagus* de l'antique cité, ne me semble pas susceptible d'avoir réuni jadis une nombreuse agglomération d'habitants, ni d'avoir été l'emplacement de quelque somptueuse villa, appartenant à un gallo-romain cavaillonais. Il est plus naturel de penser qu'un évêque de Cavaillon ou tout autre propriétaire aura fait transporter ce monument avec des

Digitized by Google

matériaux à bâtir. Mais qui sait ? peut-être d'autres fragments existent-ils encore dans les murs. Peut-être la partie supérieure de l'inscription y reste-t-elle cachée quelque part. Du reste, ce nom de *St-Estève*, saint Étienne, premier martyr, semble indiquer quelque ancien prieuré, quelque lieu jadis consacré au culte. Le fragment de colonne romane a été trouvé à trente pas de la ferme et à une profondeur d'un mètre. Des ossements ont même été exhumés tout près, mais sans aucunes briques ni pierres tumulaires et sans aucune apparence de tombelle. La margelle du puits paraît ancienne et date probablement du moyen-âge. Enfin, à environ quatre cents mètres, le long de la route de Caumont au Thor, on aperçoit un grand tertre de forme elliptique, supposé être un tumulus, mais qui pourrait bien se trouver formé par les ruines, les décombres de quelque villa romaine. A divers points de vue, il serait désirable qu'on fît des fouilles à Saint-Estève. Le propriétaire actuel, homme éclairé et amateur des souvenirs antiques, s'est promis de ne pas y manquer. Je dois ajouter ici, qu'avec une exquise urbanité et une parfaite bienveillance, il m'a laissé prendre des estampages de l'inscription.

Quoi qu'il en soit, cette inscription est un véritable monument historique, digne d'être protégé par la Commission des monuments. Si elle ne se trouvait pas actuellement entre des mains soigneuses et dévouées à sa conservation, il faudrait, dans l'intérêt de la science, faire des vœux ardents pour qu'elle vînt prendre place dans la galerie épigraphique du musée Calvet, ou bien dans le grand vestibule de l'Hôtel-de-Ville de Cavaillon, où elle serait un ancien titre de noblesse de la cité cavaillonaise.

A. Sagnier.

Depuis la lecture de ce mémoire à l'Académie de Vaucluse, j'ai envoyé à M. Allmer un estampage de l'inscription et quelques notes. Cet éminent épigraphiste a inséré l'inscrip-

Digitized by Google

tion dans son recueil trimestriel, et m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il adoptait mon interprétation, mais qu'il avait toute raison de croire que lorsque l'inscription était entière, elle devait être dédiée non point seulement au prince Diadumenien, mais aussi à l'empereur Macrin lui-même, et que, dès lors, il pensait qu'elle devait être conçue comme il suit:

Imp. Cæs. M. Opellio
Severo Macrino P. F. Aug.
Pont. Max. trib. pot. P. P.
Cos. Procos
et
M. Opellio Antonino
Diadumeniano
Nobilissimo Cæsari

Principi Ivventvtis
M. Opelli Severi Ma
Crini Pii Felic Avg Fil
Cabell

Imperatori Cæsari Marco Opellio Severo Macrino Pio felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ, consuli, proconsuli.

Et Marco Opellio Antonino Diadumeniano, nobilissimo Cæsari, principi juventutis, M. Opellii Severi Macrini, pii, felicis, Augusti filio, Cabellienses.

A l'empereur César Marcus Opillius Severus Macrinus, pieux, heureux, Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, consul, proconsul, et à Marcus Opillus Diadumenianus, nobilissime César, prince de la jeunesse, fils de Marcus Opillius Severus Macrinus, pieux, heureux, Auguste, les Cabellienses.

M. Allmer se fonde sur ce que le monument des Cavaillonais n'était pas de nature à n'être élevé qu'à un prince encore enfant et dont le rôle politique se bornait à avoir été nommé

Digitized by Google

César et prince de la jeunesse ; que le nom et les titres de l'empereur son père devaient précéder, et que le monument devait supporter un groupe de deux statues.

Je me permets de faire observer qu'il existe deux autres inscriptions : l'une rapportée par Gruter, l'autre par Orelli, où les noms de Diaduménien se trouvent seuls et sans être précédés d'une dédicace à son père; que les noms de Pii, Felicis, formeraient une répétition ; qu'enfin la stèle avec l'addition des mots ci-dessus se serait trouvée bien longue et bien étroite eu égard à son peu de largeur normale, et que dès lors, elle aurait été d'un aspect disgracieux.

A. S.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE VAUCLUSIENNE

Épitaphe gallo-grecque entièrement inédite provenant de l'Isle (Vaucluse). — Nouveau nom propre gaulois ; singulières désinences ; concision de ce texte épigraphique ; filiation indiquée à la manière gauloise. — Imitation par les Romains des monuments funéraires grecs. — Les stèles comme celle de l'Isle, en forme de colonne terminée par un tailloir, empruntées sans doute aux Grecs de Marseille par les Gaulois du midi.

En raison de la rareté des découvertes de ce genre et de l'intérêt qui s'y attache, nous avons cru devoir signaler d'une façon particulière l'inscription celtique, en caractères grecs, que nous avons eu le plaisir de trouver dernièrement sur le territoire de l'Isle, et sur laquelle nous avons appelé, pour la première fois, l'attention du monde savant (1). Nous voulons reproduire ici les différentes lectures qui en ont été proposées et indiquer à quelle opinion nous nous sommes rangé nous-même.

Profitant de quelques indications qui nous avaient été obligeamment fournies, nous nous rendîmes, au mois de juin dernier, à la ferme de M. Lucien Laval, située à 1 kilom. environ au levant de l'Isle, au bord de l'ancien chemin de Velleron, et nous trouvâmes, renversée devant cette ferme, où elle sert de banc, la pierre dont on nous avait parlé. Elle a la forme d'une colonne s'élargissant sensiblement du haut

Digitized by Google

en bas, et mesurant 1 m. 32 de hauteur sur 0,m. 44 de diamètre, au sommet, et 0,m. 49 de diamètre, à la base. Au milieu de la surface supérieure, on remarque une mortaise ayant très probablement servi à recevoir un tenon de chapiteau en forme de tailloir, et sur la surface inférieure, deux rainures profondes, dans lesquelles avaient dû s'engager des crampons destinés à l'assujetir sur une base ou piédestal. Le côté du fût opposé à l'inscription a été corrodé assez profondément sur toute sa longueur, de manière à présenter presque une surface plane. En examinant les caractères gravés sur la pierre, nous comprîmes qu'il s'agissait d'une inscription celtique en caractères grecs et probablement inédite. Nous ne nous étions pas trompé. Cette inscription, mal gravée, en caractères d'inégale grandeur, mais pourtant assez distincts, occupe le haut du fût et y est disposée sur son pourtour, en deux lignes, dont la première a 0,m. 480 de long et la seconde 0,m. 650. Nous avons lu :

ΑΔΓΕΝΝΟΡΙΓ///
ΟΥΕΡΕΤ///ΜΑΡΕ///ΥΙ

C'est une inscription funéraire, ne se composant que de deux noms propres, le nom du défunt ou de la défunte et celui de son père. Malgré ce laconisme, elle est intéressante pour les celtologues, auxquels elle fournit au moins un nom gaulois entièrement inédit, celui d'*Adgennorix*, se terminant ici d'une façon particulière, par un Γ, et la désinence non moins curieuse du second nom, *Veretomarevi*, qui, au lieu de finir comme un génitif grec, en ος ou en ου, se termine en ι (2).

Un dessin du monument et une copie de l'inscription, avec estampage à l'appui, furent par nous envoyés à M. Robert Mowat, membre de la *Société des antiquaires de France* et directeur du *Bulletin épigraphique*. Communication en fut faite à cette société, dans sa séance du 9 juillet, et M. Mowat, publiant notre lettre dans son *Bulletin*, l'accompagnait des lignes suivantes :

Digitized by Google

« Il nous paraît superflu d'insister sur l'intérêt de la découverte de M. Rochetin. Elle porte à 19 le nombre des inscriptions gauloises en caractères grecs actuellement connues. Le département de Vaucluse, à lui seul, en a donné 8, provenant d'Apt, du *Castelar*, de Gargas, de Saint-Saturnin, de Malaucène, de Saignon, de Vaison et de l'Isle. Nous croyons que la dernière peut s'interpréter ainsi : Ἀδγεννόριγ(ος) Ὀυερετ(ο)μαρε(ο)υ ; (tombeau) d'*Adgennorix*, fils de *Veretomarus* (3). »

M. Allmer, à qui nous avions envoyé pareillement un estampage de l'inscription, la publiait dans sa *Revue épigraphique*, avec le commentaire qui suit :

« Beaucoup d'incertitudes naissent de la difficulté de savoir s'il ne manque aucune lettre, par exemple un ς ou un ι à la fin de la première ligne, et un ο avant ι, à la fin de la seconde; ce qui permettrait de proposer des lectures différentes : Ἀδγεννοριγ, *Adgennorig*, au nominatif et peut-être au féminin; Ἀδγεννοριγ(ς), *Adgennorix*, au nominatif aussi, mais alors au masculin ; ou Ἀδγεννοριγ(ι), *Adgennorigi*, au datif (4). Et ensuite, à la seconde ligne : Ουερετμαρευι, *Veretmareui* ou Ουερετμαρε(ο)υι, *Veretmarevi*, au génitif, avec la terminaison latine en *i*, au lieu de la terminaison grecque. Il s'agirait, dans tous les cas, soit d'une défunte « fille » ou « femme de tel », soit d'un défunt « fils de tel. »

« Nous nous autorisons, pour proposer une forme féminine dans Ἀδγεννοριγ, d'une inscription latine de la Bâtie-Mont-Saléon, dans les Hautes-Alpes (*Insc.* de *Vienne*, 4, p. 466), sur laquelle une femme appelée *Pompeia Lucilla* indique sa patrie par le mot ALLOBROG et non ALLOBROX. Le G final d'ALLOBROG semble apparaître là comme marque du féminin, en opposition avec l'X ordinaire d'*Allobrox*, comme marque du masculin (5) ».

L'interprétation donnée par MM. Mowat et Allmer doit être admise dans son acception générale; la colonne de l'Isle est un monument funéraire, et l'épitaphe qui y est gravée se compose, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut,

Digitized by Google

de deux noms gaulois, dont le premier est le nom du défunt, ou mieux peut-être de la défunte, et le second, celui de son père. La difficulté de lecture ne porte, en définitive, que sur les désinences de ces deux noms, ce qui en fait une question de philologie et d'onomastique gauloises. C'est à ce point de vue particulier que nous avons dû nous placer pour étudier de nouveau ce texte lapidaire et voir à quelle lecture nous devions nous attacher de préférence. Après un nouvel examen de l'inscription sur un moulage en plâtre que nous en avons pris en dernier lieu, nous nous croyons obligé de reconnaître, quoique cette forme soit tout à fait singulière et inusitée, que le premier nom se termine par un Γ : ΑΔΓΕΝ ΝΟΡΙΓ. Il est vrai qu'un éclat assez considérable de la pierre y a laissé un vide qui s'étend depuis la seconde ligne, où il a fait disparaître un ο, jusqu'à la hauteur de la première, où il aurait pu entraîner également la perte d'une lettre ; mais à cet endroit, la partie éclatée qui va en s'amincissant, à mesure quelle s'élève, en forme de virgule retournée, est trop étroite et trop distante du Γ final, pour qu'il ne soit pas resté la moindre trace d'une autre lettre, si elle avait existé réellement. C'est donc, en dernière analyse, la lecture d'ΑΔΓΕΝ-ΝΟΡΙΓ que nous adoptons de préférence; c'est peut-être, comme l'a fait observer M. Allmer, une forme féminine, si l'on se réfère à l'inscription latine de la Bâtie-Mont-Saléon, sur laquelle *Pompeia Lucilla* est manifestement désignée sous l'ethnique d'ALLOBROG, par un G final.

Quant au second nom, il est évidemment incomplet. Un ο presque entièrement fruste, mais dont on distingue cependant la trace entre le Τ et le Μ, a été justement suppléé par M. Mowat. La même lettre, qui devait figurer un peu plus loin entre l'Ε et l'Υ, et qui a disparu, depuis, avec l'éclat de la pierre, a été suppléée par MM. Mowat et Allmer. C'est en restituant ainsi ce deuxième nom, que nous sommes amené à le lire: ΟΥΕΡΕΤ(ο)ΜΑΡΕ(ο)ΥΙ, ce qui paraît correspondre, en latin, à *Veretomarevi,* légère variante du nom gaulois déjà connu *Veretomarus* ou *Viridomarus*. Nous traduisons donc notre

Digitized by Google

inscription par : *Adgennorig*, « fille » de *Veretomarevus*, « repose ici ».

La désinence en *i* du second nom est encore dans une inscription de ce genre aussi étrange que celle du premier ; au lieu d'une terminaison grecque, on est tout surpris d'en trouver une gauloise. L'*i* est en effet, la marque du génitif dans les noms celtiques se terminant en *os*, au nominatif. Cette singularité nous fait croire encore plus à une désinence gauloise dans le nom précédant ; le graveur aura simplement emprunté les caractères grecs, tout en conservant aux mots gaulois la forme et la terminaison qui leur sont propres. « Malgré l'identité de flexion, nous dit M. Pictet, on ne saurait penser à un emprunt fait au latin, car le génitif en *i* se retrouve également dans l'irlandais des inscriptions en *ogham*, comme *maqi, filii*, de *maqas*, et les noms propres *Nocati*, *Curci*, *Retti*, *Uddami* (Stokes. *Beirt.* 11, 102). Ebel déjà avait inféré cet ancien génitif en *i* de la flexion interne des substantifs irlandais, tels que *baill*, *membri*, pour *balli*, du nominatif *ball*, anciennement *ballas* = φαλλος (*Beirt.* 1, 164.) Stokes en a signalé une trace analogue dans le cornique, où, par exemple, *merh*, *equi*, est pour *marhi*, de *marh* (*Beirt.* 11,102), comme en irlandais *mairc* de *marc* pour *marci.* » (6).

Nous avons fait déjà remarquer le laconisme de notre inscription: *Adgennorig*, «fille» de *Veretomarevus*, «repose ici». Pas plus que les mots « repose ici » le mot « fille » n'est exprimé, et la filiation est simplement marquée par le nom du père, au génitif : « une telle d'un tel », sous-entendu « fille ». Cette forme concise est gauloise. (7). Elle se reproduit quelquefois dans l'épigraphie latine ; on dit alors que la filiation est indiquée à la manière gauloise ; mais ce n'est que par exception qu'on l'y rencontre, et habituellement le mot *filius* s'y trouve exprimé. La concision de la formule gauloise appartenait également au grec ; si l'on examine les tombeaux de la Grèce et les épitaphes qui les surmontent, on voit que la filiation y est mentionnée de la même manière ; exemple : ΑΠΟΛΛΟΝΙΟΞ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ, mot-à-mot : Apollo-

Digitized by Google

nios de Nicéphoros, pour : ΑΠΟΛΛΟΝΙΟΣ « υἱός » ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ « ἐνθάδε κεῖται ». Apollonios, « fils » de Nicéphoros, « repose ici ». (8). Les caractères grecs des inscriptions et la formule concise des épitaphes étaient donc choses communes aux Gaulois du midi et aux Grecs. Peut-être faut-il considérer cette concision, de la même manière que l'alphabet grec adapté à la langue celtique, c'est-à-dire comme un emprunt fait à ces derniers.

La stèle funéraire grecque a été imitée par les Romains dans sa forme générale et quelquefois dans certaines de ses parties les plus caractéristiques. C'est conformément à la stèle grecque, que le tombeau romain se termine souvent, à sa partie supérieure, par un fronton triangulaire reposant quelquefois sur deux pilastres, ce qui donne à ces petits monuments l'aspect du temple grec. Le bas-relief qui décore habituellement les tombeaux grecs et qui représente le repas funéraire, est reproduit parfois sur les tombeaux romains. On a trouvé sur les bords du Rhin, à Cologne, c'est-à-dire dans un pays où il semble que l'influence grecque n'aurait pas dû se faire sentir, des stèles où est fidèlement retracé le repas funéraire (9). La stèle grecque proprement dite, la colonne (στήλη) a été imitée dans plusieurs régions de la France et de l'étranger. A Bordeaux et à Poitiers, les monuments funéraires affectent quelquefois la forme d'une petite colonne pourvue d'une base et se terminant par un sommet conique (10). Même remarque pour certains cimetières de l'étranger, notamment pour celui de Saïda, l'ancienne Sidon, et pour d'autres de l'Algérie (11).

Dans le monument de l'Isle, la colonne a reçu une forme particulière. Des traces de mortaises à la base et au sommet font supposer qu'elle était fixée sur un piédestal, et que l'extrémité supérieure était couronnée par un tailloir. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve, dans le midi de la France, des monuments funéraires de ce genre, avec inscription gallo-grecque ; on en a découvert à Montpellier et à Beaucaire. En 1882, en effectuant, près d'Apt, des travaux de

Digitized by Google

terrassements pour l'établissement du chemin de fer de Forcalquier, on trouva, à trois mètres de profondeur, le sommet d'une de ces colonnes avec un reste d'inscription gallo-grecque; au milieu de la face supérieure on remarquait la mortaise destinée, comme celle de l'Isle, à recevoir le tenon d'un abaque (12). Ce genre de colonne doit être encore une imitation des stèles massaliotes par nos ancêtres du littoral méditerranéen. La colonne funéraire grecque est parfois tronquée, parfois aussi surmontée d'un ornement, comme un chapiteau, or le simple tailloir, partie intégrante du chapiteau, mais dépourvue de toute sculpture, peut-être considéré comme une simplification de ce genre d'ornementation.

En résumé, la découverte de ces sortes de monuments présente pour l'érudition un intérêt multiple. Elle nous fait faire un pas de plus dans la connaissance de cette langue gauloise qui a si complètement sombré sous le flot de l'invasion romaine, et que les savants cherchent à reconstituer, non sans de pénibles efforts, par l'étude des idiomes de même origine. Elle nous révèle encore une fois chez les Gaulois du midi une imitation complaisante de l'épigraphie des Grecs, dont ils adoptaient l'alphabet, et sans doute aussi, avec la formule concise de leurs épitaphes, les stèles en forme de colonne reposant sur une base et couronnée par un tailloir. En un mot, elle nous initie de mieux en mieux à l'ethnographie de nos ancêtres du littoral méditerranéen qui eurent, sur les autres peuples de la Gaule, l'immense avantage de se trouver de bonne heure en contact avec une civilisation brillante et de dépouiller plus tôt leur rudesse et leur ignorance primitives (13).

L. ROCHETIN.

Digitized by Google

NOTES

(1) La colonne sur laquelle figure cette inscription vient d'être acquise par le musée d'Avignon. Nous avons envoyé un moulage du texte à M. Alexandre Bertrand pour le musée de Saint-Germain.

(2) Quoique grossièrement gravée, l'inscription de l'Isle est assez lisible. Les E sont lunaires et le T du second nom est surélevé.

M. Mowat considère les deux noms gaulois de cette inscription comme entièrement inédits jusqu'à ce jour.

Le premier, *Adgennorix*, a formé le gentilice latin *Adgennius* ou *Adginnius*, qui s'est rencontré sur des inscriptions de Nîmes et de Lyon. A Nîmes, on a trouvé l'épitaphe de *Sextus Adgennius Macrinus* et celle de *Sextus Adgennius Solutus*. Un *Quintus Adginnius Martinus*, de la cité des Séquanes, a, sous Vespasien, été prêtre du confluent de la Saône et du Rhône. (V. *Revue épigraph. du midi de la France*, n° 434, et commentaire; Gruter, 13, 15.)

Le second nom qui, d'après M. Mowat, doit se traduire en latin par *Veretomarius*, a formé, dit-il, le nom latin de *Veretus*, qui s'est trouvé dans une inscription du mont Beuvray publiée par M. de Villefosse (V. *Bulletin des antiquaires de France*, 1883, p. 107.)

M. Allmer considère aussi le nom gaulois d'*Adgennorix* comme nouveau, mais il serait disposé, ainsi que notre excellent collègue de l'Académie de Vaucluse, M. Cerquand, à faire un rapprochement entre le second nom qu'il traduit par *Veretomarevus* et celui de *Viridomarus*, mentionné par César dans ses *Commentaires* (Cæsar, *Bell. Gall.* VII, 39 ; *Revue épigraphique du midi de la France*, n° de nov. et déc. 1884, aux *additions et corrections*.

(3) *Bulletin épigraphique*, juillet—août 1884, p. 189.

M. Mowat met ici au nombre des inscriptions celtiques, en caractères grecs, découvertes dans le département de Vaucluse, celle qui fut trouvée au *Castelar*, près de Cadenet, et que notre excellent confrère, M. Sagnier, a publiée dernièrement dans une intéressante étude sur cet oppidum gallo-romain (V. *Bull. de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 26). M. Allmer serait plutôt disposé à la considérer comme une inscription latine en caractères grecs. Il nous a écrit à ce sujet : « L'inscription grecque rapportée par M. Sagnier dans le *Castelar* de Cadenet me paraît inexactement copiée. La première lettre de la seconde ligne doit être non pas un A mais un Λ ; l'inscription se lirait alors METEΛ/ΛIOC ΛΛ/ΔOC, au lieu de : METEΛ/AIOC ΛΛ/ΔOC ; ce qui ferait en latin *Metellius Ladus*. Le défunt, probablement un affranchi, se serait appelé *Metellius*, gentilice dont il y

Digitized by Google

a d'autres exemples, et *Ladus* de son surnom. » (Lettre inédite du 17 nov. 1884.)

(4) Nous trouvons un exemple de cette dernière forme dans l'épitaphe gallo-grecque trouvée à Gargas près d'Apt, vers 1880. Elle porte sur une seule ligne ces deux noms gaulois : ECKEΓΓAI BAANΔOOYIKOYNIAI se traduisant : *Escingæ*, *Blandovicuniæ ;* à *Escinga*, « fille » de : *Blandovicus*. (*Revue épig. du midi de la France*, n° 209. et fascicule d'octobre 1881 à mars 1882, aux *corrections*.)

(5) *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 483.

(6) Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, p. 82.

(7) Dans les textes gaulois que nous possédons, la filiation est quelquefois indiquée par le nom du père au génitif, sous-entendu le mot gaulois «*cnos*», que les celtistes considèrent comme correspondant au *filius* latin. On en peut voir des exemples dans les inscriptions d'Alise et de Dijon. Dans la première le personnage est ainsi désigné : *Martialis Dannotali*, c'est-à-dire : *Martialis* fils de *Dannotalos*. Dans la seconde on lit : *Doiros Segomari:Doiros*, fils de *Segomaros*. Quelquefois, comme dans l'inscrip- de Volnay, et dans une de celles de Nîmes, le *cnos* gaulois est exprimé, juxtaposé au nom du père. Dans la première, on lit : *Iccavos Oppinianicnos*, signifiant : *Iccavos* fils d'*Oppianos*. Dans l'autre : KACCITAAOC OYEPCIKNOC, qu'on a traduit : *Cassitalos* fils de *Versos*.

(8) Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique en Grèce*, partie III, monuments figurés.

(9) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 511.

(10) Idem, *Ibidem*, p. 522.

(11) Renseignements fournis par M. Héron de Villefosse.

(12) *Revue épig. du midi de la France*, n° 370.

(13) Après l'établissement des Phocéens sur notre rivage méditerranéen, au VI^e^ siècle av. J.-C., le grec était devenu, pour nos ancêtres du midi de la Gaule, la langue des affaires et celle des lettrés. Strabon (*Géog.*, IV, 1, 5) nous apprend, en effet, que « Marseille avait été l'école des Gaulois et qu'elle leur avait communiqué le goût des lettres grecques au point qu'ils rédigeaient leurs contrats en cette langue. » L'adoption par les Gaulois du midi de l'alphabet grec pour les inscriptions de leurs monuments et de leurs monnaies, prouve à elle seule l'importance que la langue grecque avait acquise, et l'étendue de la zone dans laquelle, en allant du midi au nord, nous trouvons des inscriptions gallo-grecques, peut servir à donner la mesure de l'influence exercée par les Massaliotes autour d'eux. Après l'organisation de la Province romaine, la langue grecque dut céder le pas au latin et se résigner à ne plus occuper que le second rang, alors que le celtique, complètement refoulé dans les basses classes, était définitivement réduit au rôle de langue vulgaire ou patois.

Digitized by Google

LE VENTOUX [1]

Mi è grato il sonno e più l'esser di sasso.
(MICHEL-ANGE).

Là-bas, à l'horizon, vers les portes de France,
S'élève le Ventoux, colosse de Provence,
Drapé dans son manteau vermeil.
Il se mire, éternel, dans les eaux du grand Rhône,
Et quand l'aube paraît, il semble, de son trône,
Garder le palais du soleil.

Il voit naître et grandir et fuir, comme des gnômes,
Les dieux, les conquérants, les siècles et les hommes
Confondus dans le noir chaos ;
Leurs gloires sont,, pour lui, de légères fumées
Que lèvent, en passant,. des troupes de pygmées,
Courant vers l'éternel repos.

Impassible, il a vu défiler vos escortes
Et combattre ou mourir vos superbes cohortes,
Annibal, Marius, César !
Et de tant de grandeurs ou d'aussi fortes races
A peine ses forêts gardent-elles des traces
Que nous révèle le hasard !

(1) Bien que l'auteur de cette pièce de vers, qui a obtenu le premier prix au Concours de 1884, n'ait pas cru devoir se faire connaître, l'Académie la publie pour se conformer aux conditions de ce Concours.

Digitized by Google

Il a vu s'écrouler, vieilles cités cavares,
Vos remparts ébranlés par les coups des barbares
Venus des régions du Nord ;
Il a vu, devant eux, fuir, à travers les plaines,
Les vétérans vaincus, et les aigles romaines
Un jour arrêter leur essor !

Il vous a vus passer, vieux comtes de Provence,
Et jadis ses échos redirent la vaillance
De vos fiers et preux chevaliers.
Vous avez disparu, vaincus par la nature,
Mais lui, toujours debout, sur vos tombeaux murmure
Vos grands noms à vos héritiers !

Il vous a contemplés, pontifes d'Italie,
Elevant à ses pieds, ô sublime folie,
Les palais, les donjons, les tours
Dont les sombres créneaux et les voûtes de pierre
Abritèrent, un jour, les successeurs de Pierre
Et le dernier des troubadours.

Et quand ces souvenirs ne sont plus que poussière,
Quand nous redemandons tous ces noms à la terre,
Le vieux géant seul nous répond ;
Car seul il vit passer, sombre témoin des âges,
Les hommes et le temps, sans subir leurs outrages,
Sans se courber sous leur affront !

C'est que, si les hivers, l'ouragan, la tempête,
Hurlent dans ses ravins ou blanchissent sa tête
Et de ses flancs font leur séjour,
Sur ses âpres sommets, ils arrêtent leur course
Et, calmant leur fureur, redeviennent la source
De la jeunesse et de l'amour.

Digitized by Google

Ils déversent, à flots, jusques dans ses abîmes,
Les neiges, les glaciers, amassés sur ses cimes ;
Ils en nourrissent ses avents ;
Et de ses profondeurs, aux voix mystérieuses,
Les ondes bondissant en nappes furieuses
Naissent rivières ou torrents.

Il emplit et conserve, amant toujours fidèle,
La coupe d'émeraude où la Sorgue étincelle
En roulant ses flots argentés ;
Il lui verse, à pleins bords, la force et la puissance,
Et son ombre la suit emportant l'abondance
Vers les moissons et les cités.

Il contemple, pensif et rêveur, dans la brume,
La grande mer blanchir ses rivages d'écume
Ou bondir en rongeant leurs bords ;
Et, dant les nuits d'été, dont l'ombre les rassemble,
On entend ces géants, se concerter ensemble
En de mystérieux accords.

Sur la terre de France, il veille en sentinelle,
Souriant à ses fils, quand sa voix les appelle
Pour la défendre ou pour mourir.
Et si parfois, vaincus, ils pleurent la défaite,
Il montre fièrement à leur troupe inquiète
Son front penché sur l'avenir.

Et l'avenir, un jour, triste et sombre mystère,
Se lève radieux, versant sur notre terre
La science et la vérité.
Et ces deux nobles sœurs vont tresser la couronne
Qu'elles déposeront sur les sommets où trône
Son immortelle majesté.

Digitized by Google

Car déjà sur la foudre, en leurs mains balancée,
Les descendants de Chappe ont jeté la pensée
Aux quatre coins de l'univers.
Et leurs fils, arrachant leurs secrets aux orages,
Des mers et des moissons détournent les ravages
Qu'avaient présagé leurs éclairs.

Et tandis qu'autour d'eux, notre humaine cohue,
Sans boussole et sans frein, avec rage se rue
Sur d'insaisissables trésors ;
Tandis que nous livrons de stériles batailles
Et souvent de l'honneur menons les funérailles
En de fougueux et vains transports;

Ils s'en vont, méditant leurs utiles conquêtes,
Compagnons du travail, élever sur les crêtes,
Le temple saint et respecté,
Où, dominant les monts, les vallons et les plaines,
Ils viendront s'abriter et, dans les nuits sereines,
Interroger l'immensité !

Poursuivez, ô savants, sans fatigue et sans trêve,
Le paisible labeur qui par vos mains s'achève
Au sommet du vieux mont gaulois !
Légion que n'atteint ni l'oubli, ni l'injure,
Allez, d'un pas tranquille, à la grande nature
Ravir ses secrets et ses lois !

Vigilants laboureurs, dans l'immense domaine
Que défriche et parcourt l'intelligence humaine,
Vous creusez le plus pur sillon ;
Car vous appartenez à l'esprit qui féconde
Et qui demain, ira jusqu'aux confins du monde
Planter son brillant pavillon !

Digitized by Google

Il semble que déjà, secouant sa tristesse,
Tout fier du monument qui sur son front se dresse
Le vieux Ventoux va rajeunir,
Et qu'en vous contemplant de son regard moins sombre,
Il sourit à votre œuvre ou qu'il veut de son ombre
Vous protéger et vous bénir !

Déjà, dans ses ravins, et sur l'aile des brises,
On l'entend murmurer à nos foules éprises,
Vos noms mêlés à ses échos ;
En attendant qu'un jour, de sa cime éternelle,
A nos fils oublieux sans cesse il les rappelle
Et les dispute à vos tombeaux !

P. L.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

MARS-MAI 1885.

Séance du 7 mars. — Présents : MM. Ducos, de Seyne, Villars, Sagnier, Duhamel, Chantron, Nicolas, Bout, Valayer, Barbeirassy, Proton, Brunet, Tiquet, Armand, Rochetin, Michel, Biret, Niel, Morel, Manivet.

M. le Président entretient la Société d'un projet d'organisation de syndicat des Arts décoratifs à Avignon. La Société, s'intéressant aux choses artistiques, doit être la promotrice de ce syndicat parmi les ouvriers avignonais. Ils retireront de cette association des avantages immenses ; elle excitera entre eux une émulation salutaire. Ils formeront des élèves, ils organiseront des expositions ; ils pourront, en un mot, réaliser un idéal de corporation ; ils ne s'agit point évidemment pour la Société de former ce syndicat, de s'immiscer en quoi que ce soit dans des questions d'organisation qui sont étrangères à ses travaux, mais elle peut, par ses conseils, par son initiative, provoquer la formation de ce syndicat. Sur la proposition de son Président, la Société admet, en principe, la nomination d'une commission pour favoriser l'organisation d'un syndicat des Arts décoratifs et elle décide qu'à la prochaine séance, elle nommera, dans son sein, une commission chargée de s'occuper de cette intéressante question.

M. Duhamel donne lecture d'un mémoire intitulé : *Mazarin, vice-légat d'Avignon.* Ce mémoire est fait d'après un certain nombre de documents tirés soit des archives d'Avignon, soit même des archives du Vatican. M. Duhamel raconte, avec beaucoup de détails, le départ de Rome de Maza-

Digitized by Google

rin, son entrée à Avignon, les hommages dont il fut l'objet dans cette ville d'abord, puis à Carpentras et à Caderousse, les discours et les éloges qui lui furent adressés et les cadeaux qu'il reçut. Il l'accompagne à Paris où il remplit les fonctions de nonce. Rentré dans le Comtat, Mazarin s'occupe activement de l'administration intérieure du pays.

M. Duhamel a retrouvé et analysé seize ordonnances d'une grande importance. Enfin il nous montre Mazarin continuant à couvrir de sa protion les habitants du Comtat, même à l'époque où il était devenu premier ministre.

M. Duhamel se propose de lire à la Sorbonne ce remarquable et très intéressant travail.

M. Morel dépose sur le bureau une louve en bronze trouvée à Tulette (Drôme) en 1884. Cette petite figurine paraît être, d'après M. Morel, une enseigne militaire romaine; elle était probablement, selon lui, fixée sur une tablette ou sur un petit socle comme le prouvent les tenons placés en dessous des pattes. M. Morel se propose de lire à la Sorbonne une note sur cette intéressante découverte.

Séance du 18 *avril.*—Présents : MM. Ducos, de Seyne, Villars, Chantron, Duhamel, Sagnier, Mas, Mouzin, Bourges, Brunet, Rochetin, de Briqueville, Schaedelin, Verdet, Bonnet, Cade, Proton, Michel, de Félix, Niel, Barbeyrassy, Bout, Tiquet, Maurin, Manivet.

Le Président, en ouvrant la séance, se fait l'organe de la Société tout entière en félicitant l'ancien président de l'Académie, M. le docteur Pamard, de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique.

Les présentations suivantes de membres titulaires sont faites : M. Ricard, ingénieur à Avignon; M. de Vérot, contrôleur des postes en retraite à Avignon ; M. Bouzigue, curé de Tresque ; M. Féraud, ancien percepteur à Orange. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

On procède, ensuite à la nomination de la commission chargée d'étudier la formation d'un syndicat des Arts décoratifs. Sont nommés : MM. de Seynes, L. Bonnet, Bourges, Grivolas, Maumet, Michel, Niel, Olagnier, Valayer, Th. Verdet, Chassing, Chantron.

M. Mas donne lecture d'une analyse d'un drame de M. Mouzin, intitulé: *L'Empereur d'Arles*. M. le Président félicite, au nom de la Société, le poète et le critique. Ce remarquable travail de M. Mas devra paraître dans l'un des prochains fascicules des Mémoires.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la délibération suivante prise, sur la demande de l'Académie, par l'administration du Musée Calvet, le 28 février dernier.

« Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. le Président de « l'Académie de Vaucluse, demandant le concours du Musée Calvet pour « exécuter des fouilles, la Commission délibère d'accueillir favorablement « cette demande, à la seule condition qu'elle sera consultée, elle ou ses « délégués, MM. Sagnier et Bourges, avant l'ouverture des fouilles, sur « l'opportunité de les entreprendre.

« Conformément aux propositions de l'Académie de Vaucluse contenues

Digitized by Google

« dans la lettre de son précédent en date du 9 février dernier, l'Adminis-
« tration du Musée Calvet vote une somme de 150 fr. égale à l'allocation
« de l'Académie destinée à des fouilles, moulages ou photographies. Les
« objets trouvés dans les fouilles, les moulages ou les photographies de-
« viendront, ainsi que le propose l'Académie, la propriété du Musée ».

Le Secrétaire perpétuel exprime l'avis que des remerciements soient adressés à l'Administration du Musée Calvet et que l'Académie désigne deux membres chargés d'étudier, de concert avec les délégués, quels sont les travaux à entreprendre. L'Académie désigne MM. Pamard et Nicolas, auxquels sera adjoint le secrétaire perpétuel.

M. Bout, délégué de l'Académie au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, rend compte des séances de la section de Géographie et des Sciences naturelles devant laquelle il a lu un mémoire sur les *Aquariums*.

Le Secrétaire perpétuel rend ensuite compte, tant en son nom qu'en celui des autres délégués de l'Académie, du dernier congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne pour les sections d'Histoire et de Philologie, d'Archéologie, et des Beaux-Arts. Trois mémoires émanant des délégués de l'Académie ont été lus aux séances du Congrès. Dans la section d'Archéologie, M. Cerquand a donné connaissance de son étude sur les *Légendes gauloises de l'inondation* et M. Morel, d'une étude sur une *Louve en bronze*, trouvée à Tulette. — Dans la section d'Histoire et de Philologie, M. Duhamel a communiqué un mémoire sur Mazarin, vice-légat d'Avignon. La Société a donc été largement représentée à la Sorbonne.

D'après les renseignements recueillis, les travaux les plus nombreux ont été lus dans la section archéologique. La section d'Histoire et de Philologie a paru un peu moins animée, et un certain nombre de délégués se sont étonnés du manque de travaux importants sur notre histoire nationale. Il y a là pourtant un champ assez vaste ouvert aux recherches et à l'activité des membres des Sociétés savantes. Pour notre département surtout, dont l'histoire est si intéressante et pour laquelle les documents abondent, il y a une lacune à combler. Nos bibliothèques, nos archives sont des sources où on peut puiser à pleines mains. Ce ne sont pas les sujets qui manquent, mais bien les travailleurs pour les traiter.

Il est également regrettable que, dans la section des Beaux-Arts, aucun mémoire émanant de la Société n'ait été communiqué. Nous sommes pourtant très riches en œuvres d'Arts et depuis le XIV^e^ siècle, où Avignon et le Comtat furent un centre de renaissance artistique, jusqu'au XVIII^e^ siècle où des sculpteurs comme Bernus et les Péru, des graveurs comme Baléchoux et David produisirent tant d'œuvres remarquables, il y a là un beau champ d'exploration. Cette pénurie de travaux sur l'histoire de l'Art, ne se produirait pas longtemps si, comme dans certains départements, on possédait des renseignements précis sur les œuvres d'art encore existantes et si on avait commencé, chez nous comme ailleurs, l'*inventaire des richesses d'art de la France* qui, sous l'impulsion du Ministère des Beaux-Arts, se poursuit ailleurs, avec succès. En effet, depuis 1876, une commission est chargée de poursuivre cet inventaire par toute la France et d'en centraliser les éléments. Dans Vaucluse comme ailleurs, on s'en est quelquefois

Digitized by Google

préoccupé, et on a songé, à diverses reprises, à la création d'une commission spéciale, chargée de rédiger cet inventaire. Mais, d'une part, la multiplicité des documents à réunir, de l'autre, l'absence de toute société organisée pouvant prêter son concours, ont fait retarder l'exécution de cet utile travail. Aujourd'hui, grâce à la réorganisation de l'Académie, il n'en saurait plus être de même, et la Société paraît être tout naturellement désignée pour prendre, sous son patronage, cette utile entreprise et pour se livrer avec succès à l'*inventaire des richesses d'art du département*. Il lui suffirait de nommer, dans son sein, une commission spéciale qui se mettrait en rapport avec le bureau de l'Inventaire des richesses d'art, au ministère, qui en recevrait les instructions nécessaires et qui s'éclairerait de ses conseils. La tâche paraît tout d'abord assez vaste, car il est souvent difficile de préciser où commence et où finit ce qu'on peut appeler une richesse d'art. Mais elle serait singulièrement simplifiée par la comparaison de ce qui s'est fait ailleurs. Quant à la difficulté d'inventorier les objets qui se trouvent ailleurs que dans les villes ou les dépôts publics, elle ne saurait être un obstacle à l'entreprise. Les membres de la Société répandus dans le département pourraient fournir les premiers éléments, et ceux de ses membres que leurs voyages, leurs convenances, leurs attributions appellent à parcourir les communes pourraient compléter les indications. D'ailleurs l'inventaire des trésors artistiques que les villes d'Avignon, de Carpentras, d'autres encore possèdent est assez vaste pour fournir à cette commission des éléments de travail aussi nombreux qu'importants et pour absorber tout le temps qu'elle pourrait y consacrer pendant plus d'une année.

Le travail serait encore facilité par les inventaires déjà rédigés qui existent dans nos Bibliothèques et dans nos Musées et par les diverses publi cations qui ont pu paraître à diverses époques sur cette branche si intéressante de l'histoire du département.

En terminant cet exposé, le Secrétaire perpétuel propose donc à l'Académie de prendre l'initiative de ce travail et de décider la formation d'une commission chargée de le mener à bonne fin. Elle prouverait ainsi sa vitalité, son amour pour les arts, et elle répondrait, en même temps, à l'un des vœux émis par les délégués des sociétés savantes à la Sorbonne. La proposition de M. Duhamel est acceptée en principe, et il est décidé qu'à la prochaine séance, la Société nommera une commission chargée de rédiger cet inventaire.

Le Secrétaire perpétuel appelle ensuite l'attention de la Société sur l'importance d'une inscription romaine découverte, en ces derniers temps, à Vaison et que M. Allmer a publiée dans la Revue épigraphique du Midi de la France, avec un très intéressant et très savant commentaire. Il s'agit, dans cette inscription, d'un personnage célèbre, de Burrhus, qui serait originaire de Vaison et qui aurait été le patron des Voconces. M. Allmer n'hésite pas à affirmer que le sol de Vaison n'a pas fourni encore une inscription aussi importante.

Cette découverte est ainsi appréciée dans le compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 27 mars dernier.

Digitized by Google

« M. le Président E. Desjardins signale l'importance des découvertes « épigraphiques faites à Vaison dans ces derniers temps et que M. Allmer « a savamment utilisées dans sa *Revue épigraphique* du Midi de la France. « Il faut noter surtout une inscription relative à Burrhus, auquel les beaux « vers de Racine ont donné, parmi nous, une éclatante célébrité. »

Le Secrétaire perpétuel, tout en exprimant le regret que la Société n'ait point eu la primeur de cette découverte, demande que le texte de cette inscription, accompagnée des savants commentaires de M. Allmer, soit insérée au procès-verbal de la séance pour être publiée dans le prochain fascicule des Mémoires.

Il exprime, en outre, l'avis qu'un moulage de cette inscription soit déposé, à défaut de l'original, dans les collections du Musée d'Avignon.

Voici l'article de M. Almer :

Revue épigraphique du Midi de la France, n° 31, novembre-décembre, 1848, n° 513, pag. 75-77.

Statue de Burrus à Vaison

Copie et moulage envoyés par M. de GUYON, de Vaison, et estampage de MM. HÉRON DE VILLEFOSSE et l'abbé THÉDENAT.

VAISON, dans le département de Vaucluse. — Fragment trouvé dans les premiers jours d'octobre 1884, à Vaison. L'inscription était renfermée dans un encadrement de moulures. — Hauteur, o^{m} 45, largeur, o^{m} 70 ; largeur de la partie encadrée, o^{m} 59.

/// AFRANIO SEX F
VOLT BVRRO
TRIB MIL PROC·AVGVS
TAE PROC TI·CAESAR
PROC DIVI CLAVDI
PRAeF·PRaeTORI ORna
MentIS CONSVla
ribus honorato ab
imp· nerone · caes · aug
. . . . . .

Lettres de bonne forme : les deux premières du mot AFRANIO réduites à leurs extrémités inférieures ; les deux suivantes incomplètes en haut. Il ne reste de la première N d'ORN*aMen*TIS que l'angle supérieur gauche, de l'M du même mot que l'angle supérieur droit, de l'N de CONSV*laribus* que la moitié gauche, et de l'V du même mot que l'extrémité supérieure du jambage gauche. Peut-être un accent sur l'O de BVRRO et sur l'A de PRA*e*F. Tous les points, excepté celui après TI et celui après PRA*e*F, figurés par de petites *hederæ* cordiformes.

Digitized by Google

..... *Afranio, Sexti filio, Voltinia, Burro, tribuno militum, procuratari Augustæ, procuratori Tiberii Cæsaris, procuratori divi Claudii, præfecto prætorii ornamentis consu[laribus honorato ab Imperatore Nerone Cæsare Augusto ; Vasienses Vocontii patrono (?)]*

« B..... Afranius Burrus, fils de Sextus (Afranius) ; de la tribu *Voltinia*, « tribum militaire, procurateur d'Augusta, procurateur de Tibère César, « procurateur du Dieu Claude, préfet du prétoire, honoré des ornements « consulaires (par l'empereur Néron César Auguste ; les *Vasienses* Vocon- « ces ont élevé cette statue à leur patron) »

Le personnage rappelé par cette inscription, gravée sur le piédestal qui portait sa statue, était un chevalier romain dont la carrière, commencée sous Auguste, s'est poursuivie jusque sous Néron et a ainsi embrassé une période d'une cinquantaine d'années au moins. Il a débuté par le grade de tribun dans une légion qui n'est pas nommée, puis a rempli successivement plusieurs procuratelles qui l'ont conduit à la préfecture du prétoire, le plus haut poste que pût atteindre un chevalier romain. Comme cela se remarque sur beaucoup d'inscriptions du premier siècle, ces procuratelles ne sont pas spécifiées ; mais il n'y a guère à douter que ce ne fussent des procuratelles de provinces, et il se pourrait très bien que la dernière ait été celle de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, qui, en raison de son importance, était le chemin ordinaire par lequel on arrivait aux grandes préfectures de l'annone et du *prætorium*. Notons aussi que le titre de « procurateur de tel prince, » peut réunir plusieurs procuratelles remplies sous un même règne.

La première exercée après le tribunat légionnaire est désignée par le titre de *procurator Augustæ*, c'est-à-dire procurateur de Livie, devenue Julia Augusta en conséquence de son adoption testamentaire par Auguste. Une fonction publique ne pouvant pas être, croyons-nous, conférée par une impératrice, il doit s'agir ici de la procuratelle de quelque domaine appartenant à la veuve d'Auguste, et il est remarquable que Livie n'est pas qualifiée de *diva*. Un des premiers actes de Claude, parvenu à l'empire, avait été de lui faire décerner les honneurs de l'apothéose ; elle était *diva* depuis longtemps au moment de la rédaction de l'inscription. Peut-être ignorait-on à Vaison qu'elle eût été divinisée. Ce début d'une carrière procuratorienne par une fonction privée nous est signalé par M. Mommsen comme particulièrement intéressant : « Il fait voir clairement que la car- « rière des procurateurs a tiré son origine du domaine privé. »

On a également à s'étonner que le *cursus* des procuratelles qui ont suivi celle désignée par le nom de la veuve Auguste, saute de Tibère à Claude, et on se demande si la carrière de Burrus avait été interrompue pendant tout le règne de Caligula, ou bien si le silence du texte ne s'expliquerait pas plutôt par ce fait que, la mémoire de Caligula ayant été officiellement frappée de flétrissure, il n'était pas possible de le nommer sur un monument public.

Mais maintenant nous marchons en pleine lumière, car déjà sans doute on a reconnu dans notre personnage le célèbre Burrus, le préfet du pré-

Digitized by Google

toire qui sous Claude et Néron, a rempli avec honneur un rôle des plus difficiles et des plus considérables. (Tacite, *Ann*,, XII, 42 ; XIII, 2, XIV, 20 ; XIV, 7, 51, 52, 64 ; Josèphe, *Ant.*, 20 ; Sénèque, *Clem.* 2, 1. ; voy. Hirschfeld, *Admin. rom.*, p. 220).

Élevé par le crédit d'Agrippine au commandement non partagé des gardes prétoriennes en remplacement de Rufrius Crispinus et de Lusius Géta, en l'an 51, ce fut lui qui, à la mort de Claude, en 54, fit proclamer Néron empereur par ses troupes. Il n'en faillit pas moins, dès l'année suivante, tomber en disgrâce et ne dut qu'au crédit de Sénèque, qui était le précepteur du jeune prince, la conservation de son haut poste. Burrus et Sénèque étaient alors à eux seuls « les appuis de l'État » et purent, pendant quelque temps, grâce à l'influence qu'ils exerçaient sur la famille impériale, l'un par sa réputation militaire, l'autre par son éloquence, retenir le nouveau règne sur l'abîme de forfaits où il tendait à se préciter. Une première fois, en 55, Burrus réussit à empêcher Néron de tuer sa mère ; puis en 59, lorsque le meurtre fut irrévocablement résolu, il refusa courageusement de prêter le ministère des prétoriens pour le mettre à exécution. Il mourut, trois ans après, en 62, peut-être empoisonné par l'odieux tyran qu'importunaient la sévérité de ses mœurs et sans doute aussi le souvenir de l'opposition faite à ses projets parricides.

Ce que l'on ignorait jusqu'à présent et ce que nous apprend notre inscription, outre la partie de la carrière antérieure à la préfecture, c'est que Burrus avait reçu de Néron les ornements consulaires, révélation d'autant plus importante qu'il est, sinon le premier, au moins le second exemple de cette distinction devenue ensuite fréquente. Jusqu'à son prédécesseur Crispinus, quelques-uns des préfets du prétoire qui s'étaient succédé depuis Séjan sous Tibère, avaient obtenu seulement les *ornamenta prætoria* (Voy. Mommsen, *Droit publ.*, 1, p. 447, note 3 ; Bloch. *De magist. ornamentis*, p. 63), c'est-à-dire les insignes et les privilèges honorifiques des anciens préteurs.

Burrus, lorsqu'il mourut, devait n'être pas très avancé en âge. Il a pu, dès l'âge de dix huit ans, remplir le grade de tribun légionnaire, et, si à la mort d'Auguste, en l'an 14, il avait plus de vingt ans, il n'était pas même encore septuagénaire en 62, la dernière année de sa vie. Ajoutons, pour ne rien omettre de ce qui le concerne, qu'il était manchot : *trunca scilicet manu.*

On ne sait pas son prénom. L'inscription l'aurait fait connaître ; précisément la partie où il était gravé est une de celles qui n'ont pas été retrouvées. L'étendue de la lacune répond assez exactement à l'espace nécessaire pour contenir la sigle SEX, abréviation de *Sextus*.

La mutilation du texte nous prive d'un renseignement non moins intéressant. Par quelle circonstance Burrus se trouvait-il d'avoir une statue à Vaison ? Son agrégation à la tribu *Voltinia*, qui était celle des Voconces et en même temps celle de la plupart des autres cités de la Narbonnaise, autorise à penser qu'il était peut-être voconce, et alors très vraisemblablement patron de sa cité d'origine. C'est en conséquence de cette hypothèse, qui nous paraît fort admissible, que nous avons reconstitué la fin du texte

Digitized by Google

par les mots *Vasienses Vocontii patrono*. Le nom, il est vrai, ne s'est pas encore, que nous sachions, rencontré dans le pays ; mais il se rencontre à Nîmes peut-être et sûrement à Narbonne.

Quoi qu'il en soit, le sol de Vaison n'avait pas fourni encore une inscription aussi importante.

Nous avons un remerciement tout particulier à adresser à M. de Guyon, qui a bien voulu nous envoyer une copie et un moulage, et à MM. de Villefosse et l'abbé Thédenat, dont l'estampage nous a permis de lire avec toute certitude ce qui subsiste des mots ORN*a*M*entis* CONSV*laribus*, que ne donnaient d'une manière reconnaissable ni la copie ni même le moulage mis à notre disposition. »

Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire perpétuel signale encore deux autres inscriptions qui ont été publiées, dans la même Revue : l'une sous le n° 520, par M. Sagnier ; l'autre sous le n° 521, par M. Rochetin, deux membres titulaires de la Société. Il exprime le vœu que ces inscriptions soient également reproduites, avec les commentaires de M. Allmer, dans le procès-verbal et qu'à l'avenir, nos confrères veuillent bien donner à la Société la primeur de leurs découvertes.

Statues de Macrin et de Diaduménien.

Estampage de M. SAGNIER, de l'Académie de Vaucluse, administrateur du musée Calvet, à Avignon.

CAVAILLON. — Fragment extrait depuis peu du mur d'une ferme, « au « territoire du Thor, à environ cinq hilomètres de la ville de Cavaillon. — Hauteur o m. 73, largeur o m. 62.

imp · caes · m · oppellio
severo macrino p · f · aug
pont · max · trib · pot · p · p
cos · procos
et
m · oppellio antonino
diadumeniano
nobilissimo caesari
PRINCIPI · IVVENTV*tis*
M · OPELLI SEVERI MA
CRINI · PII · FELIC · AVG · FIL
C A B E L L

« La première ligne de PRINCIPI, les cinq dernières de IVVENTV*tis*, « les deux premières de MACRINI, à peine lisibles ; celles de CABELL « plus grandes, plus pleines et plus espacées » que celles des lignes pré- « cédentes.

Digitized by Google

Imperatori Caesari M. Opellio Severo Macrino pio felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriae, consuli, proconsuli.

Et M. Oppellio Antonino Diadumeniano, nobilissimo Caesari, principi juventutis, M. Oppellü Severi Macrini pii felicis Augusti filio, Cabellienses.

« A l'empereur César Marcus Opellius Severus Macrinus pieux heureux « Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père « de la patrie, consul, proconsul.

« Et à Marcus Opellius Antoninus Diadumenianus, nobilissime Cesar, « prince de la jeunesse, fils de Marcus Opellius Severus Macrinus pieux « heureux Auguste, les *Cabellienses*. »

Ce qui reste de cette inscription confirme le témoignage unanime des inscriptions relativement à la forme *Opellius* du nom gentilice de Macrin. Les orthographes Ὀππέλιος de quelques médailles grecques, et *Opilius* des auteurs de l'Histoire Auguste sont à rejeter. Il faut rejeter non moins sûrement l'assertion de Capitolin (*Macr.* 11), que, le sénat ayant donné à Macrin les noms de *Pius* et de *Felix*, ce prince aurait accepté seulement celui d'Heureux et refusé celui de Pieux. Disons aussi, malgré le silence de notre fragment, que, d'après l'autorité des inscriptions (Wilmans, 995, 997), d'accord avec Dion Cassius et Hérodien, le surnom de son fils était *Diadumenianus* et non pas *Diadumenus*, comme l'appellent la plupart des écrivains latins.

Macrin a régné un an et près de deux mois, du 11 avril de 217 au 7 juin de 218. Proclamé empereur après la mort de son prédécesseur assassiné à son instigation, il s'empressa, dans le but de s'attacher l'armée, très affectionnée à Septime Sévère et à Caracalla, d'ajouter à ses noms celui de Sévère, et de faire donner par les troupes à son fils, âgé seulement de neuf ans, qu'il venait de créer César, celui d'Antonin ; plus tard, peu de jours avant la fin de son règne, il partagea avec lui le titre d'Auguste.

En haine de Caracalla, l'élévation de Macrin fut acceptée avec une satisfaction générale aussi bien par le sénat que dans tout l'empire. M. Sagnier considère avec toute apparence de raison, comme une marque de cette satisfaction ressentie dans la Narbonnaise, « tout comme dans l'Orient et à Rome « et sur les bords du Danube et du Tage (*Corp.*, 3, p. 1116 ; « 2, 4789) », le monument dont provient notre fragment, sur lequel Diaduménien n'a pas le titre d'Auguste. Mais alors on ne comprendrait pas que ce monument ait été élevé à Diaduménien seul, à un prince encore enfant dont le rôle politique se bornait à avoir été nommé César par son père ; il faut au contraire, qu'il ait été commun au père et au fils, au nouvel empereur et au jeune César, et c'était très probablement un groupe composé de leurs deux statues. C'est d'après cette considération que nous avons restitué ce qui doit manquer de l'inscription par les noms de Macrin suivis des divers titres que lui donnent d'autres inscriptions et que son biographe (*Macr.* 7), dit expressément lui avoir été décernés par le Sénat à son avènement. Le nom des *Cabellienses*, comme offrants du monument, ne permet pas de supposer une borne milliaire.

Digitized by Google

La mémoire des deux princes a sans doute été officiellement condamnée dès l'arrivée d'Héliogabale au pouvoir ; on trouve leurs noms martelés, à l'exception de ceux de *Severus* et d'*Antoninus*. Si réellement ce sont des statues que leur a érigées la cité de Cavaillon, elles doivent avoir été alors abattues et brisées.

Lampride (*Diad.*, 3) nous a laissé un portrait singulièrement flatteur du jeune Diaduménien. « C'était le plus bel enfant que l'on pût voir : « taille élancée, chevelure blonde, yeux noirs, nez allongé, menton du « contour le plus gracieux, bouche qui semblait provoquer les baisers. « Il était naturellement fort, et l'exercice avait encore ajouté, en les déve- « loppant, à la perfection de ses formes. Dès qu'il eut reçu les habits d'é- « carlate et de pourpre et les autres insignes militaires des empereurs, il « parut comme un astre brillant et comme un être tout céleste dont la « beauté devait attirer à lui tous les cœurs. »

Le musée Calvet possède une tête de jeune garçon trouvée à Vienne, « dans laquelle M. Charles Lenormant, il y a quelques années, avait cru « reconnaître une tête de Diaduménien. »

Autel à Mars Buxenus

Estampage de M. ROCHETIN, de l'Académie de Vaucluse.

VELLERON, dans le canton de Pernes, dép. de Vaucluse. — Petit autel avec base et couronnement, recueilli par M. Blanc, géomètre à Velleron. La première ligne de l'inscription est gravée sur l'attique qui termine la pierre à sa partie supérieure ; la seconde, bien que gravée sur le dé, est séparée des suivantes par un trait de réglure. — Hauteur environ, 0 m. 25 ; du dé, 0 m. 12 ; largeur 0 m. 16.

///IANVS·TEM//
D EO
MARTIBV
XENO
*i*VLIANVS
*v*OTVM P

Facture barbare ; les L à branches tombantes, les N fortement penchées à droite ; le T de TEM privé de la moitié gauche de sa traverse, l'M du même groupe, de son quatrième jambage, et peut-être une N ; l'X de BVXENO très effacée et à peine apparente ; le point final de la dernière ligne figuré par une *hedera* cordiforme.

[*Iul*] *ianus tem*[*pl*(*aris ?*). — *Deo Marti Buxeno Iulianus votum posuit*

« Julianus gardien du temple. — Au dieu Mars Buxenus, Julianus a « élevé cet autel en accomplissement de son vœu ».

Digitized by Google

Nous ne savons que faire du groupe TEM qui termine ce qui reste de la première ligne, à moins de remplir la lacune qui suit par les lettres *pl* et de voir dans TEM*pl* l'abréviation du mot *templaris*, employé comme équivalent de *templis custos*, bien que nous ne connaissions pas d'autre exemple de cet emploi.

Quand au surnon de *Buxenus* du dieu Mars, voici le lumineux renseignement qu'a bien voulu nous fournir M. Rochetin : « J'ai cherché à sa- « voir s'il s'agit d'un ethnique et j'ai apris qu'il y avait sur le territoire de « Velleron, dans le quartier montagneux situé au levant de ce village, un « endroit désigné dans les vieilles chartes sous le nom de *Campus Bu- « xonus*, que l'on a traduit maladroitement en français par Camp-Buisson, « et qui signifie probablement quartier du buis (*buxum*), parce que le buis « n'est pas rare sur ces rochers. *Buxonus* doit être une corruption du *Bu- « xenus* de notre inscription. » Le problème se résout de la manière la plus claire ; Mars *Buxenus* était le Dieu protecteur d'un quartier qui déjà à l'époque romaine s'appelait *Buxenus*, « le quartier du buis, » et a conservé son nom jusqu'au moyen âge sous la forme évidemment altérée de *Buxonus*, qui n'a point de signification ou a la même signification que le mot latin qu'elle a remplacé.

Votum posuit au lieu de *votum solvit* peut s'expliquer par la confusion qui se sera faite dans l'esprit de Julianus entre son vœu et l'objet par lui donné en accomplissement de son vœu. Correctement on aurait dû dire : *Ex voto posuit.*

M. Duhamel, lit ensuite une note sur une borne tumulaire trouvée sur le territoire d'Avignon, dans la propriété Vayson. Il appelle l'attention de ses collègues sur ce petit monument, le premier qu'on ait rencontré à Avignon, et sur l'inscription qui s'y trouve gravée. L'Académie décide l'impression de cette note dans l'un des prochains fascicules de ses Mémoires.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'ENFANT JÉSUS. — Noëls, légendes, scènes bibliques par l'abbé Bonnel, chanoine honoraire, — 28 pages — Aubanel, éditeur, à Avignon.

Ainsi que le lui écrivait en 1883, M. de Pontmartin, l'abbé Bonnel est un véritable poète. Son recueil le prouve surabondamment. L'impression qui se dégage de la lecture de ses strophes toujours harmonieuses, souvent profondes, est que l'on se trouve en présence d'un tempérament d'artiste bien vibrant et sonore auquel la ferveur et l'enthousiasme du croyant donnent un accent particulier.

La monotonie, qui était le grand danger d'un livre dont le sujet était si rigoureusement défini et limité par le titre même, a su être évité par l'auteur. Toutes ces pièces qui tendent au même but se lisent cependant sans fatigue, et l'on se prend à retourner les pages sans s'en apercevoir.

M. l'abbé Bonnel a mis dans son œuvre une touche toute personnelle dont il a su recouvrir même les pastiches et les imitations qu'il y a réunies. Il lui a donné, à côté d'un attrait archéologique qui n'est pas sans mérite, une saveur spéciale qui ne peut manquer de plaire par les parfums délicats et purs qui y sont prodigués.

J'ajouterai que le vers est bon, souvent original; que la rime est toujours riche et le mètre très varié.

Je citerai parmi les pièces qui m'ont le plus charmé : « *La nuit de Noël* », « *Où va mon âme* » ? « *Tout me parle de lui* ». « *Première rencontre* ». « *Le gâteau de maïs* ». « *Le raisin d'or* ».

Les scènes bibliques qui termine l'ouvrage sont intéressantes et écrites dans un bon style. Elles indiquent l'entente du dialogue et des mouvements scèniques.

Je ne terminerai pas sans citer les deux premières strophes du gâteau de maïs, une des pièces les plus poétiques du recueil. Elles donneront, je l'espère, le désir de lire les autres :

Le temps est froid, le ciel est gris ;
A gros flocons tombe la neige
Sur l'étable aux pauvres lambris,
Le temps est froid, le ciel est gris.
Mille oiseaux, par le froid surpris,
Cherchent un toit qui les protège...
Le temps est froid, le ciel est gris
A gros flocons tombe la neige.

Les bons petits oiseaux ont faim,
C'est pour eux un temps de famine ;
Pas un insecte, pas un grain :
Les bons petits oiseaux ont faim.
On ne peut pas faire du pain
Avec cette blanche farine...
Les bons petits oiseaux ont faim,
C'est pour eux un temps de famine.

C'est là de la vraie poésie.

H. BOUT DE CHARLEMONT.

Digitized by Google

MAZARIN

VICE-LÉGAT D'AVIGNON.

1634-1636.

I

Si l'origine de la famille de Mazarin n'est pas encore parfaitement connue, la jeunesse de ce grand homme a été l'objet de travaux importants qui nous ont révélé tout ce qu'il est possible de savoir sur ses débuts dans la carrière des armes, sur ses premiers pas comme diplomate, sur ses premières relations avec des hommes devenus plus tard ses protecteurs, tels qu'Antoine Barberini et Richelieu.

Il est toutefois une époque de la longue carrière de Mazarin que presque tous ses biographes ont peu étudiée et que les historiens ont laissée dans l'ombre, soit qu'ils n'y aient attaché qu'une mince importance, la considérant comme un évènement très secondaire dans cette vie si agitée, soit plutôt qu'ils aient manqué de documents suffisants pour la mettre en lumière : c'est le passage du futur cardinal à la vice-légation d'Avignon. Il exerça cependant ces fonctions pendant plus de deux ans, dans des circonstances particulièrement délicates. Nous possédons sur les réceptions

Digitized by Google

enthousiastes dont il fut l'objet de la part des sujets du Pape, comme sur sa correspondance avec Richelieu lors de son séjour à Avignon, et sur son administration du Comtat-Venaissin, des documents nombreux. Il n'est pas sans intérêt de les étudier, s'il est vrai que rien ne doive être négligé de tout ce qui touche à la vie et aux œuvres des hommes dont l'histoire est intimement liée à celle des peuples eux-mêmes.

La vice-légation d'Avignon était, au XVII[e] siècle, un poste très important par suite de la situation topographique et de l'importance relative des États Pontificaux de France. Si le titre et la charge de légat d'Avignon étaient presque toujours réservés aux personnages de l'entourage des Papes et surtout à leurs neveux, on choisissait, pour gérer la vice-légation, des hommes de confiance de ces légats. C'est ainsi que, pendant tout le pontificat d'Urbain VIII, de 1623 à 1644, nous trouvons comme légats d'Avignon, les deux frères Barberini, François et Antoine, faits cardinaux par le pape, leur oncle, investis l'un et l'autre de la confiance du pontife et des plus hautes charges de la cour pontificale. Dans la grande lutte de la France et de la maison d'Autriche, qui remplissent toute cette époque, François Barberini soutint surtout, à Rome et ailleurs, le parti espagnol, tandis que son frère Antoine Barberini fut, au contraire, l'un des soutiens de la politique de Richelieu. Il était entré, de très bonne heure, en relations suivies avec le grand ministre, qui l'avait en haute estime.

Lorsqu'en 1634, par suite de la nomination de Marius Philonardi, vice-légat d'Avignon, au poste de nonce ordinaire du Pape auprès de Uladislas VII, roi de Pologne, Antoine Barberini dut se préoccuper de lui donner un successeur, il chercha parmi ses protégés celui qui lui parut le plus digne de ce poste, en alliant à ses sentiments de fidélité au Saint-Siège, l'habileté nécessaire pour se concilier l'estime de Louis XIII et de Richelieu alors tout puissant. Son choix, peut-être indirectement dicté par Richelieu, s'arrêta sur Jules Mazarini, l'un de ses favoris et aussi l'un de ceux que le

Digitized by Google

grand cardinal, devinant ses brillantes qualités de diplomate, avait, depuis longtemps, attiré au parti de la France. La fortune du jeune officier devenu diplomate avait été aussi rapide que brillante. On l'avait vu, à Casal, se jeter entre les armées française et espagnole, près d'en venir aux mains, et obtenir de ces armées l'évacuation du Montferrat. Il figura ensuite, comme représentant du Saint-Siège, au traité de Cherasco qui termina heureusement la guerre de la succession de Mantoue. C'est à propos des négociations qui précédèrent ce traité que Richelieu écrit de lui au commencement de mars 1631 à M. de Brassac :

« Je vous fais cette lettre pour vous dire la satisfaction que « M. Mazarin a donné au voyage qu'il a fait en cette cour « où il s'est comporté en sorte que le Roy en est très con- « tent. Je ne vous diray rien de son adresse et de sa dexté- « rité à négotier, mais bien qu'il a tesmoigné tant de passion « à la paix qu'il ne se peut rien davantaige » (1).

C'est encore de lui que les envoyés de Richelieu, pour conclure la paix, Servient et Toiras écrivent : « Le pape ne se « peut servir d'un plus digne et d'un plus adroit ministre ».

« M. Mazarin a tesmoigné tant d'adresse et d'affection à « la négociation de la paix, écrit encore Richelieu au comte « de Brassac, le 4 juillet 1631, que je vous fais ces trois mots « par commandement du Roy, pour vous dire que vous ne « scauriez rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté que « de tesmoigner au Pape le contentement qu'elle en a et le « favoriser addroitement en ce que vous pourrez pour le « porter à la nunciature auprès d'elle lorsque M. le nonce « d'à présent sera rappelé à Rome par une meilleure condi- « tion. Je vous prie, en mon particulier, de negotier dextre- « ment cette affaire avec M. le Cardinal Barberini, ce que je « fais non seulement pour l'affection que je porte audit sieur « Mazarin, mais, en outre parce que je ne cognois pas un

(1) *Correspond. de Richelieu*, tom. IV, pag. 102.

Digitized by Google

« sujet dont le S. Siège puisse tirer plus de service que « de luy. Vous verrez, ajoute-t-il, en remettant cette lettre « à Mazarin lui-même, vous verrez la satisfaction et le con- « tentement que le roy a de votre conduite comme aussy que « je n'oublie pas ceux qui vous ressemblent... vous asseure- « ray-je qu'en toutes occasions ou j'auray lieu de vous tes- « moigner mon affection, vous en recevrez des effets (1) ».

Enfin, on l'avait vu, quelques années plus tard, négocier entre le Piémont et la France le traité de Turin, par lequel Pignerol restait définitivement à la France.

Dans ces diverses négociations où il avait donné tant de preuves de cette intelligence, de cette finesse, de cette habileté diplomatique qui devaient l'amener à une si haute fortune, Mazarin ne s'était pas seulement concilié, on le voit, l'estime et l'affection d'Antoine Barberini et de la cour pontificale. Il s'était rencontré à Lyon, à Paris, avec Richelieu, dont il avait su gagner la confiance et l'affection, par son attachement et son dévouement à la France. Sa nomination à la vice-légation d'Avignon était donc un acte plus politique qu'administratif de la part de la cour de Rome, et en l'envoyant en même temps, comme nonce extraordinaire à la cour de France, le pape et ses neveux n'obéissaient guère qu'aux inspirations de Richelieu.

Bien qu'en 1634, Mazarin, né en 1602, n'eut que 32 ans, il était donc un personnage considérable, grâce à ses relations avec les deux hommes qui tenaient entre leurs mains une grande partie de la politique européenne. Mais ses relations avec Richelieu, la protection dont il l'honorait devaient lui susciter, outre les inimitiés de la meute éternelle des jaloux et des impuissants, celles des ennemis du grand cardinal et de la France, et surtout celles de la faction espagnole toujours puissante à la cour pontificale. On tenta d'adord de le détourner de sa mission : on n'y parvint pas. On essaya alors, par un moyen détourné, de la rendre inutile et même suspecte

(1) *Correspond. de Richelieu*, tom. IV, pag. 174-175.

Digitized by Google

à la France. Le parti espagnol persuada au grand-duc de Toscane de demander au pape de charger Mazarin de traiter, en France, les affaires du duc de Lorraine, Charles IV, son proche parent, et de plaider sa cause près de Richelieu. Urbain VIII l'accorda. Or on sait quelles étaient, en 1634, l'année même de la lutte de Richelieu contre Charles IV et de la signature du traité de Charmes, les relations de la cour de France avec la maison de Lorraine. Charger Mazarin d'intervenir en sa faveur, c'était le mettre en opposition ouverte avec la politique de son puissant protecteur et rendre, par conséquent, sa situation très difficile, très mauvaise, annihiler d'un coup son influence à la cour. C'était ce qu'avait rêvé le parti espagnol, comptant sans la souplesse et l'habileté de Mazarin, qui lui permirent de concilier, en ces délicates conjonctures, le respect des volontés du pape avec les égards dus à Richelieu et au roi de France.

Il partit de Rome, en vertu d'ordres pressants, le 25 août 1634, pour gagner sa vice-légation d'Avignon, dans un magnifique carosse ; c'était un présent du cardinal Antoine Barberini, dont il portait les remerciements au roi et à Richelieu, pour l'envoi d'une croix et d'une boîte de diamants qu'il avait reçus avec cette lettre de Richelieu :

« Sa Majesté a voulu aussy que vous receussiez son pour-
« trait de sa main croyant que V. E. fortifiée de sa seule
« ombre, le sera assez pour résister à tous les ennemis de
« votre maison (1) ».

Mais il emportait aussi des instructions datées du 22 août 1634, instructions complètement inédites dont l'original se trouve aux archives secrètes du Vatican et que nous avons été assez heureux pour nous procurer :

« Tout le monde connaît, y est-il dit, l'état déplorable de
« la Sérenissime Maison de Lorraine qui, à cette heure, est
« dépouillée des États qu'elle possédait naguère. Le Saint-

(1) Aubéry, *Hist. de Mazarin*, tom. I, pag. 88.

Digitized by Google

« Siège apostolique qui doit compatir particulièrement aux « affligés, a choisi Votre Sérénité pour nonce nouveau à la « cour de France comme étant versée en toutes ces affaires, « étant dévouée à Sa Sainteté et lui ayant donné en tant « d'occasions, des preuves de sa prudence, afin qu'elle puisse « trouver, le plus promptement possible, les moyens les plus « propres à provoquer la restauration de cette maison ».

Le nouveau nonce devait faire valoir, pour arriver à ce but, diverses raisons tenant à l'origine de cette maison, à sa situation précaire, à sa réputation, enfin à la raison d'État. Le cardinal Barberini lui rappelle que, si la lutte a existé entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon, elle compte, dans ses ancêtres, Godefroy de Bouillon et d'autres membres qui ont soutenu la cause française dans les pays lointains et surtout en Orient. La défense de Metz contre Charles-Quint a été l'œuvre de l'un de ses membres, le duc de Guise. Le duc actuel s'est montré le ferme soutien de Henri IV, et ses efforts et ceux de sa maison ont hâté l'avènement de ce roi à la couronne. Le fait d'avoir reçu Gaston d'Orléans dans ses États et de l'avoir marié à sa sœur Marguerite de Lorraine n'est pas entièrement son œuvre. Il a, d'ailleurs, été assez puni pour pouvoir être pardonné. Car n'est-ce pas le propre de la clémence de pardonner à ceux qui ne peuvent plus nuire ? Le cardinal de Lorraine s'est retiré près d'un prince inoffensif ; il en est de même de la duchesse, du duc de Bavière, de ses parents et de la grande-duchesse de Florence, aux mérites de laquelle la France doit d'oublier les injures que lui a causées la maison de Lorraine. Enfin le pardon du roi est de nature à cimenter le traité passé avec le duc Charles, traité qui met pour toujours cette maison sous la dépendance de la France. Les forteresses de Lorraine ne sont-elles pas, du reste, entre les mains de la France ?

Ces mêmes instructions tracent à Mazarin son itinéraire. Il devra se rendre le plus tôt possible à Avignon, prendre possession de sa vice-légation, en passant par la Toscane, où il visitera le duc et la duchesse de Lorraine et la grande du-

Digitized by Google

chesse de Florence, et où il recevra ses dernières instructions (1).

Le nouveau vice-légat suivit de point en point les instructions du cardinal et, après avoir traversé la Toscane et le Piémont, il arrivait, en octobre 1634, dans les États Pontificaux de France, où la nouvelle de sa nomination, notifiée aux États de la province dans les premiers jours d'août par le cardinal Barberini, avait été accueillie avec enthousiasme à Avignon comme à Carpentras, ainsi que le prouve une délibération de cette assemblée du 30 septembre, par laquelle les États témoignent leur reconnaissance au cardinal-légat.

II

Le 18 octobre 1634, il entre à Mormoiron, où les consuls et la population lui font un accueil enthousiaste (2). Le lendemain, il arrive à Carpentras. Le *Mémorial* de cette ville nous a laissé un récit détaillé de la réception qui lui fut faite dans la capitale du Comtat-Venaissin. Les consuls en chaperons, accompagnés du conseil, précédés de leurs courriers, le Recteur du Comtat, une foule de gentilshommes accourus d'Avignon escortèrent le carosse du vice-légat au bruit des salves d'artillerie et de mousqueterie jusqu'au palais rectorial, où il coucha. La jeunesse de la ville, commandée par le prince d'amour, défila devant lui. On lui fit le cadeau ordinaire offert aux vice-légats à leur entrée dans cette ville : dix-huit boîtes de dragées ou de confitures sèches, deux salmées de vin blanc et autant de vin clairet, enfin un veau, présent beaucoup plus encombrant. Mazarin passa la matinée du lendemain à Carpentras. Il en partit dans l'après-midi, accompagné jusqu'à cinq ou six kilomètres de la ville, par la majeure

(1) Original : Archiv, secret., *Vatic. Politica varia*, vol. CIX, p. 259-260.
(2) Archives communales de Mormoiron, BB. 16 — CC. 107.

Digitized by Google

partie de la population. Les élus des États, les consuls de la ville, accompagnèrent même son carosse jusqu'à Avignon, où il entra le jour même, ainsi que nous l'apprend la note suivante :

« Du vendredy vingtiesme octobre 1634 :

« Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Jullie Ma-
« zarin, refferendaire de Sa Saincteté en cour de Rome,
« vice-légat et gouverneur général ez citté et légation d'Avi-
« gnon, nonce extraordinaire au Roy, en France, est entré
« dans la présente ville d'Avignon par la porte Sainct-Lazare,
« accompagné de Messeigneurs les Recteurs de Carpentras
« et évesque de Cavaillon » (1).

L'entrée d'un nouveau vice-légat à Avignon était toujours un grand évènement auquel on se préparait plusieurs jours à l'avance. Il y avait, pour ces réceptions, tout un cérémonial fort compliqué et dans lequel toutes les autorités de la ville, depuis les consuls en chaperons jusqu'aux humbles sbires, jouaient leur rôle. Mais on jugea que ce cérémonial n'était pas encore suffisant pour recevoir dignement Jules Mazarin. Les États du pays se firent représenter à cette entrée par les élus du clergé, de la noblesse, par les consuls de l'Isle, de Valréas, de Cavaillon, de Bollène, représentants du Tiers-Etat. On y vit paraître l'évêque de Cavaillon, Fabrice de La Bourdaisière, qui devait devenir le pro-vice-légat de Mazarin, le procureur général des États et une foule de grands personnages qui vinrent saluer le nouveau représentant du Saint-Siège. Les fêtes en l'honneur de Mazarin durèrent deux jours. Entré le 21, ce ne fut que le 23 qu'il reçut les représentants du pays, non point dans le palais apostolique, mais dans l'hôtel du gouverneur général au fait des armes. C'est là que ces représentants allèrent, en corps, lui souhaiter la bienvenue : « Tous les dictz sieurs des trois Etatz et Procureur général « dudict pays, au nom d'icellui, ont faict le compliment et ont « tesmoigné à mon dict seigneur Illustrissime Vice-Légat,

(1) Archives de Vaucluse, B. Cours de justice.

Digitized by Google

« l'aise et le contentement que toute la province reçoit de « son heureuse arrivée et depputation en la dicte vice-léga- « tion, avec l'obéissance et fidélité que tout ce pays et gens « d'icellui conservent à N. S. P. le Pape, à Monseigneur « Eminentissime et Révérendissime cardinal Antoine, Légat, « et à Sa Seigneurie Illustrissime, luy recommandant la dicte « province, les gentz et observations des privilèges et libertez « d'icelle par une harangue que ledict sieur procureur général « luy a faicte au nom du public. »

Ce ne sont là toutefois que des démonstrations officielles. Il en est d'un autre genre qui prouvent encore mieux quelle réputation et quelle influence Mazarin avait déjà su conquérir en France. Les Avignonais remplacèrent les dragées, les confitures sèches et le veau de Carpentras par des choses moins substantielles, mais d'un goût un peu plus relevé. Nous possédons les pièces littéraires écrites en latin, en français, en prose et en vers, consacrées à cette entrée et qui, selon le goût du temps, sont dans la forme du panégyrique. Ces compositions sont conçues dans un style ampoulé. On y compare Antoine Barberini à un héros dont Mazarin est l'émule. On y joue agréablement sur les armes de Barberini, et on dit des trois abeilles qui ornent l'écu de cette famille :

Melliferæ volucres compressæ robore amoris
Opportuna suis munera : mella dabunt.

On y dit de Mazarin qu'il sait être parfois soldat et diplomate :

.....Si bella vocabunt
Miles erit, si pax, positis toga gestiet armis.

A propos de Casal et de Mantoue, on s'écrie :

Vicit Saul mille, servavit Mazarinus decem millia.

Digitized by Google

On l'appelle l'émule des Alcides, le fils de Mars, le père des Muses, le soutien de la Justice, l'élève chéri de la Vertu : on lui déclare que c'est une heureuse conjonction des astres qui a inspiré au cardinal Barberini son envoi à Avignon ; on y chante enfin la grandeur du Pape et la sienne :

Urbano major nemo est,
Et Mazarino nemo fortior.

Sous cette rhétorique ampoulée, sous ces grossières flatteries qui devaient bien faire sourire le fin et rusé personnage qui en était l'objet, il y a des indications précieuses dans ces panégyriques. Ils nous disent quel avait été l'effet produit par les premières victoires diplomatiques de Mazarin, par son amitié avec Richelieu et aussi quel était l'avenir qu'on lui prédisait. Dans son panégyrique en français, l'auteur résume ainsi sa vie :

« Si je contemple les sérieuses occupations et les exploits « dont vous avez été honoré par le plus grand de tous les « humains, la conduite de tant de faits héroïques dans les « armées de l'Italie et ailleurs, je trouve que je seray receu « dans mes sentiments et approuvé de tout le monde, aussi « vostre generosité ayant surhaussé vostre fortune à ce degré « de perfection que d'être le moteur d'une paix si inopinée « et si importante telle que celles de Casal et de Mantoue « parmy vos traittés avec le plus grand roy qui aye jamais « été et le plus juste vainqueur qu'on aye jamais veu aux « siècles passés, vous avez esté remarqué par un des plus « forts esprits qui ayent négocié dans la France. »

. . . . . .

« Ce génie de la France, ce divin cardinal, souverain mi- « nistre de la plus florissante monarchie du monde, la terreur « des ennemis des Français, n'a-t-il pas, avec juste raison, « approuvé vos actions, les ayant suivies, a fait connaître

Digitized by Google

« l'utilité de votre direction et la prudence de vos délibé-
« rations. »

On ne pouvait célébrer en termes plus élogieux le passé de Mazarin et surtout l'affection dont Richelieu l'honorait. Mais, à Avignon, en 1634, on lui prédit déjà ses destinées et on salue en lui le futur cardinal :

« Il n'est rien, dans ces publiques réjouissances, qui puisse
« altérer notre contentement que trop de cognoissance que
« nous avons de vostre advancement qui nous séparera peut-
« être bientôt de vostre veue puisque vostre esprit, relevé a
« de plus sublimes affaires, nous faict craindre que Sa Sainc-
« teté vous donnant des emplois plus considérables par des
« charges plus relevées nous serons bientot privez du bonheur
« que nous venons de recevoir et que la pourpre dont vous
« estes à la veille d'estre revêtu ne nous face monter le rouge
« au visage en tesmoignage de nostre peur et de nos doutes ».

Celui qui exprimait ainsi, dans un langage dithyrambique, les sentiments de la population avignonaise envers Mazarin disait encore, dans un vœu exprimé au nom des citoyens de la même ville :

Et det ex liliis Urbanus ipsi rosas purpureas ;
Tolletur ad astra, nihil timet impavidus.

Cette pourpre, objet de ses désirs secrets, le vice-légat d'Avignon, battu en brèche par la coterie espagnole, par haine pour son dévouement à la France, devait l'attendre jusqu'en 1642, mais aucune flatterie ne devait assurément lui être plus sensible, car on sait quel prix Mazarin attachait au chapeau de cardinal. Il lui était souhaité, du reste, par l'un des plus influents personnages de l'ancienne cité papale, ami d'Antoine Barberini dont il avait fait l'éloge en 1633, époque de sa nomination à la légation d'Avignon. C'était un sieur de Guillelmis de Gigognan, juge d'Avignon, auteur d'une histoire de cette ville dédiée aux deux frères Barberini. Son

Digitized by Google

œuvre est intitulée : *Auguratæ felicitati panegyricus Illustrissimo Domino Julio Mazarino Avenionensis Legationis Vicelegato et Superintendenti Generali Militiæ ad Christianissimum regem nuntio* » (1).

Le séjour de Mazarin dans le chef-lieu de sa vice-légation ne fut pas long. Il y resta cinq ou six jours à peine. Les instructions qu'il avait reçues en partant de Rome et en traversant le Piémont lui enjoignaient de se rendre, le plus tôt possible à la cour de France où son arrivée avait été annoncée, dès le mois d'août, par une lettre du cardinal Barberini à Richelieu. C'était là, en effet, le but principal de son voyage ; c'était là aussi qu'il devait poursuivre les négociations du Saint-Siège avec la France et, malgré la difficulté de sa mission et les attaques de ses puissants ennemis, se concilier, de plus en plus, les sympathies de Richelieu et de Louis XIII. Il quitta Avignon le 28 octobre pour se rendre au Pont de Sorgues et de là à Caderousse.

Les fêtes recommencèrent à Sorgues. Selon la coutume du pays, on lui fit une bravade, terminée par une collation offerte aux soldats qui l'accompagnaient servie au logis du *Chapeau Rouge* (2). Elle couta 4 livres tournois, ce qui n'était pas trop cher pour recevoir dignement un tel personnage. Mais si la réception de Sorgues fut modeste, il n'en fut pas de même à Caderousse, gros bourg situé sur les rives du Rhône, ayant toujours eu une importance assez grande soit par ses seigneurs, soit par sa situation géographique entre le Rhône et la principauté d'Orange. Nous pouvons, grâce aux documents conservés dans les archives de cette commune et surtout au « *Mémoire de la dépense faicte à l'entrée de Monseigneur l'Éminentissime et Reverendissime Mazarin* »

(1) Les pièces relatives à l'arrivée de Mazarin à Avignon forment une plaquette de 23 pages imprimées chez Bramereau à Avignon. Bibl. d'Avignon. Collect. Massilian. Imprim. Reg. intitulé : *Papes et Cardinaux, Légats et Vice-Légats.*

(2) Archiv. de Sorgues cc. 52.

Digitized by Google

nous rendre un compte exact de ce qu'était la réception d'un grand personnage au XVII[e] siècle, même dans les simples bourgades et aussi du train que Jules Mazarin menait dans ses voyages. Dès le dimanche 22 octobre 1634, pendant le séjour du vice-légat à Avignon, les gens de Caderousse étaient prévenus de son prochain passage. Le conseil de la communauté s'assemble; les consuls lui annoncent l'arrivée de Mazarin pour le mardi suivant. Le conseil délègue immédiatement ses pouvoirs aux consuls. Il nomme l'un d'eux, le sieur Jérôme Castion, pour aller à Avignon. On fait annoncer cette entrée au peuple au son du tambour et de la flûte; on court à Orange recruter des tambours et des fifres pour la cérémonie. On se précautionne de poudre; on charge les canons; on convoque le ban et l'arrière ban des officiers des quartiers. Ils sont commandés pour le jour de l'entrée; c'est la ville qui, ce jour-là, paiera leurs dépenses et, la note le prouve, ils célèbreront dignement la fête. On se précautionne aussi de dragées et de confitures qu'on achète chez un confiseur, en Avignon, et qui coûtent l'un dans l'autre 2 florins la livre. On dépense 8 florins pour faire peindre par un certain Jacques Doux, peintre d'Avignon, les armes du légat, du vice-légat, du recteur, de la ville, de d'autres encore. On héberge convenablement le maître d'hôtel de Mazarin, un certain italien du nom de Taxi que le comptable qualifie de Monseigneur, et auquel la petite ville offre un présent de 24 florins 2 sous. Enfin le vice-légat, escorté de nombreux gentilshommes et d'une garde de cinquante cavaliers fait son entrée au son de la musique et de la mousqueterie et les consuls, en grand uniforme, lui offrent 12 livres de confitures et 6 livres de dragées, avec de très belles harangues. Le passage de Mazarin à Caderousse avait coûté à la ville 399 florins, somme assez élevée pour l'époque. Le vice-légat poursuit sa route. Quelques jours après sa sortie des États Pontificaux, il arriva à Paris où on lui réservait une magnifique réception. « On « y remarqua surtout, dit un de ses biographes, le carosse « dont le cardinal Antoine lui avait fait présent à son départ « de Rome et qui était très pompeux et très magnifique ».

Digitized by Google

Le cadre de cette étude nous dispense d'étudier, ce qui, du reste, a déjà été fait, les négociations auxquelles Mazarin fut mêlé pendant son séjour à la cour et ses relations de nonce avec Richelieu. Il n'oublia alors ni l'accueil dont il avait été l'objet en traversant le Comtat-Venaissin, ni les intérêts de ce pays. Il se tint en correspondance suivie avec son provice-légat, La Bourdaisière, et avec les élus des États réunis à Carpentras. Il mit sa grande influence et sa connaissance des affaires au service de leur mandataire en cour de France qui, depuis deux ans, négociait à Paris pour diverses affaires et notamment pour un traité entre le royaume et le Comtat pour la fourniture du sel et pour les questions de douane.

Cependant, les complaisances et l'intimité de Richelieu donnèrent prise à de nouvelles accusations de partialité contre le nonce du pape. Le parti espagnol qui n'avait point désarmé, qui était toujours puissant à Rome, qui ne voyait point sortir de ses intrigues les résultats attendus, accusa Mazarin de sacrifier, dans ses négociations, la politique espagnole à la politique française. Il fit parvenir ses doléances à Rome. Des intrigues nouvelles furent nouées contre le nonce extraordinaire ; des plaintes vives arrivèrent jusqu'à Urbain VIII. Malgré l'influence de Barberini, de Richelieu et même de Louis XIII, on obtint du Saint-Siège qu'il rappelât Mazarin de la cour de France et qu'il fût renvoyé dans sa vice-légation d'Avignon.

III

Ce brusque rappel était un coup porté par les Espagnols à Mazarin, mais aussi à Richelieu qui en fut vivement irrité.

Il en a consigné la preuve dans un mémoire au roi pour répondre aux nonces du pape sur l'envoi du maréchal d'Estrées à Rome :

Digitized by Google

« Sa Majesté tesmoignera s'il lui plaist, le desplaisir qu'elle « a du rappel de M. Mazarin, combien elle estime sa vertu « et son mérite et l'affection avec laquelle il a servi le pape, « le Saint-Siège et toute sa maison dans les diverses occa- « sions qui se sont rencontrées ; qu'elle avoue qu'elle ne le « peut voir partir sans regret estant un des sujets les plus « capables qu'elle cognoisse pour estre employé dans les « grandes et importantes affaires qui sont maintenant dans « l'Europe ».

Un autre mémoire également dicté par Richelieu et signé de Louis XIII s'exprime ainsi :

« Au moment qu'il y a lieu de traicter de la paix, retirer « de cette négociation Mazarin, si bien versé dans toutes les « affaires de la chrestienté, c'est complaire aux Espagnols... « Si le Pape s'obstine au refus, Sa Saincteté trouvera bon « que le Roy voye ce qu'il doit faire auparavant que de « s'embarquer plus avant avec si peu de démonstration de « sa faveur (1). »

Louis XIII écrivit de sa propre main au Pape et à ses neveux. On n'obtint rien, et Mazarin quitta Paris dans les premiers jours de mars 1636 et se remit en route pour Avignon.

Les États reconnaissants de sa protection décidèrent, le 14 mars, d'envoyer leurs délégués, François de Berton, seigneur de Crillon, élu de la noblesse, et le sieur Galterii, procureur général, jusqu'à la frontière pour le recevoir dignement et lui rendre les devoirs de la province. Le 7 avril 1736, ces délégués informaient les États de l'arrivée du vice-légat. Le jour suivant, celui-ci faisait sa nouvelle entrée à Avignon, où il recevait, cette fois, dans le palais apostolique, les compliments de toutes les autorités du pays qui lui exprimèrent leur contentement de son retour et lui exposèrent en même temps leurs doléances au sujet du sel et des monnaies.

(1) *Correspondance de Richelieu*, tom. VII, pag. 744.

Digitized by Google

Le lendemain, Mazarin se rendit, à l'improviste, à Carpentras, où il arriva le soir, « n'ayantz Messieurs les consulz, dit « le *Mémorial* de cette ville, heu le loysir de monter à « cheval pour luy aller au devant. » On avait cependant eu le temps de mettre ses armoiries sur les portes et de sortir l'artillerie de la ville en son honneur. Il venait conférer dans la capitale du Comtat avec un personnage qui avait été, lui aussi, nonce en France, qui était resté son ami et dont l'influence était grande à la cour pontificale, le cardinal Alexandre Bichi, évêque de Carpentras. C'est dans son palais épiscopal que Mazarin reçut les nouveaux hommages des consuls de la capitale du Comtat et aussi les présents que ceux-ci lui offrirent au nom de leur ville et de tout le pays. Cette réception solennelle paraît avoir été la dernière dont Mazarin ait été l'objet de la part des habitants du Comtat. Il quitta bientôt, en effet, ce pays pour se rendre à Rome.

En obtenant son renvoi dans sa vice-légation, le parti espagnol ne l'avait point complètement isolé, comme il l'avait espéré. Car son éloignement de Paris et de la cour ne l'empêcha pas de conserver, avec Richelieu, une correspondance active et d'être mêlé aux affaires de France. Pendant plusieurs mois, c'est à Avignon qu'il va continuer son rôle et c'est de cette ville qu'il va collaborer avec son puissant protecteur. Nous en avons pour preuve les nombreuses lettres que le cardinal lui adressa à Avignon, où il séjourna jusqu'au mois d'octobre 1836. Elles témoignent de quelle amitié et de quelle confiance le grand cardinal l'entourait. Elles nous montrent également que, dès cette époque, Mazarin était devenu son callaborateur dans les plus grandes questions politiques qui agitaient alors l'Europe. « Si vous ne recevés « souvent de mes lettres, lui écrit Richelieu, le 9 mai 1636, « dans une lettre adressée à M. Mazarini, vice-légat d'Avignon « à Avignon, ne croyés pas pour cela estre oublié de vos « amis. Vous savés que je traitte ceux de mes parens que « j'aime le mieux qui ont de bons effets de moy, quand je le « puis mais fort peu de civilités et encore moins de lettres...

Digitized by Google

« Je suis très ayse que vous vous portiés bien mainte-
« nant, n'aymant pas seulement vostre personne mais ceux
« que vous affectionnés comme le sieur Colmar (on sait que
« c'est le nom de convention dont Richelieu se servait souvent
« en parlant de Mazarin) que je ne puis que je ne vous die que
« je crains bien plus que ce bon seigneur italien n'ayt, avec
« le temps, l'esprit plus malade que le corps (1) M. de Bul-
« lion a terminé vostre affaire, il vous donne 25,000 fr.», écrit encore Richelieu à Mazarin, le 11 mai, en lui faisant les plus vives protestations de s'employer en tout ce qui concerne ses intérêts (2). Voilà pour les relations personnelles de Richelieu avec le vice-légat d'Avignon après sa disgrace et son renvoi dans sa vice-légation.

Ses relations politiques n'étaient pas moins actives. Une correspondance est échangée entre Paris et Avignon et elle touche aux sujets les plus importants de la politique de la France et de l'Europe.

Dans le mois de mars 1636, Richelieu venait de signer le traité de Wismar entre la France et la Suède. Il écrivait, au sujet des évènements de cette année, au vice-légat Mazarin, le 19 mai 1636 : « M. le chancelier Oxenstiern et les Suédois,
« Messieurs les Estats de Hollande et tous les princes alliez
« du Roy en Italie ayant enfin, à la prière de S. M., consenti
« la ville de Cologne pour l'assemblée des députés qui seront
« nommez pour la négociation de la paix, je vous en donne
« avis afin que vous faciés valoir la sincérité avec laquelle
« Sa Majesté et ses serviteurs ont tousjours agi en cette
« affaire. Que les Espagnols et les Impériaux agréent ou
« non ledit lieu de Cologne, le pape cognoistra qu'il ne tient
« pas à S. M. ny à ses alliés qu'elle ne procure le repos de
« la chrestienté » (3).

En cette même année 1636, au commencement de juillet,

(1) *Correspond.*, tome V, pag. 456.
(2) *Ibid.*, pag. 972.
(3) *Correspond.*, tom. V, pag. 874.

Digitized by Google

le grand maître de Malte, Antoine de Paul, mourut, et le cardinal Antoine Barberini aspirait à la souveraineté élective de l'ordre de Malte. Richelieu y était opposé, et c'est le vice-légat d'Avignon qui est son intermédiaire entre lui et Barberini.

« Il n'y a personne qui ne voie, écrit-il à Mazarin à Avignon, « au milieu de juillet 1636, que si une fois un neveu du « Pape avait été grand maistre, tous ceux qui le seroient à « l'avenir en voudroient faire autant, ce monde estant un « royaume de conséquence et si cela estoit, tous les cheva- « liers de Malte verroient bien que leur ordre seroit ruiné et « qu'ils seroient privez d'estre jamais grands maistres à leur « tour et en ce cas, des vers de terre deviendroient des géants « pour défendre l'intérêt de leur religion et le leur parti- « culier (1) ».

« Beaucoup d'occasions qui se peuvent présenter à Rome « avantageuses pour la chrestienté et pour M. le Cardinal « Antoine ne doivent pas souffrir seulement qu'il pense à s'en « esloigner en un temps ou sa présence y peut estre du tant « nécessaire (2) ».

Cependant, malgré ses relations suivies avec Richelieu et peut-être à cause d'elles, Mazarin craint que les agents français à Rome ne le desservent près du pape. Il voudrait rentrer à Rome, se justifier et reprendre son poste près de Barberini, mais il redoute l'abandon du cardinal Barberini et les nouvelles menées de la faction espagnole pour faire échouer ce projet. Dans une lettre du mois d'août 1636, Richelieu calme ses craintes. La lettre tout entière est à citer, car elle montre à la fois quelle était, à cette époque, la situation de Mazarin à Rome et quelle importance Richelieu attachait à son retour :

« Vous apprendrés particulièrement par les lettres de M. « de Chavigny que tant s'en faut que ceux qui sont à Rome

(1) *Correspond.*, tom. V, pag. 510.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

« de la part du Roy vous y aient desservy ainsi qu'on vous l'a « fait entendre, qu'au contraire ils vous y ont rendu tous les « bons offices qu'il leur a esté possible suivant les ordres « particuliers qu'ils en ont de la part de Sa Majesté et la « prière que je leur en ay faicte plusieurs fois ».

Cependant, dans les premiers jours d'octobre, le vœu de Mazarin est exaucé. Il est rappelé à Rome. Le cardinal de Richelieu s'en félicite avec lui, dans une lettre du 7 octobre adressée à M. Mazarin, vice-légat d'Avignon, à Avignon :

« Je suis extrêmement aise de votre rappel à Rome. Je « désire avec passion qu'il vous soit avantageux. Pour ce « faire, il vous y faut maintenir. Autant j'estime que toute « condition qui vous sera proposée pour en sortir vous doit « estre suspecte... Quelqu'autre commission qu'on vous « puisse donner ne sera qu'un prétexte pour vous esloigner « de Rome et un chemin semé de fleurs pour vous conduire « en quelque précipice.

« J'estime qu'il est beaucoup meilleur pour vous de de- « meurer particulier en la cour où vous allés que vice-légat « en Avignon.

« C'est à vous de vous gouverner en sorte que M. le Car- « dinal Barberini ne puisse penser que vous ayez jamais rien « entrepris contre ses désirs ».

Dans cette même lettre, il se plaint de l'attitudedu Pape à l'égard du duc de Parme et recommande à Mazarin de s'occuper de cette affaire, à son retour, à Rome et il la termine ainsi, faisant allusion à la conduite de son protégé :

« Il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens et particulière- « ment I Julii qui sçavent faire les choses comme il faut. En « temps de paix, ils distribuent des poudres odoriférentes, et « en temps de guerre, des fulminantes. Tout ce que je puis « dire là dessus est que je me serviray tousjours des dernie- « res contre les ennemis de l'Église et les siens quand il en « sera besoin (1). »

(1) *Correspond.*, t. V, p. 599.

Digitized by Google

Cependant, avant de s'acheminer vers Rome, Mazarin avait demandé ses instructions au cardinal de Richelieu, et le même jour, 7 octobre, il les lui envoie à Avignon. Elles touchent à tous les points de la guerre et de la lutte acharnée que Richelieu soutient contre la maison d'Autriche, et en les lui adressant, le lendemain, l'agent de Richelieu, le sieur Chavigni, écrit à Mazarin : « Son Éminence a voulu elle-mesme « vous escrire amplement ses sentiments sur vos mémoires « qu'elle a voulu voir elle-même et bien examiner. » Ce Chavigni, tout en témoignant à Mazarin sa satisfaction de le voir retourner à Rome, lui exprime son déplaisir de la défense qu'on lui a faite de passer en Piémont, « où il auroit pu ad- « juster beaucoup de choses qui ne vont pas trop bien (1). »

Enfin, ce même jour, 7 octobre, Richelieu écrit à son frère le cardinal de Lyon, qu'il croyait encore à Rome :

« M. Mazarini a tousjours tesmoigné tant de passion pour « vostre personne pendant qu'il a demeuré en France, que je « suis obligé, maintenant qu'il s'en retourne aux lieux où vous « êtes, de vous conjurer de le favoriser aux occasions qui s'en « présenteront..... C'est une personne qui mérite beaucoup « et que j'estime particulièrement pour plusieurs considéra- « tions que vous n'ignorés pas (2). »

Enfin, dans une autre lettre du 26 décembre 1636, Richelieu exprime encore au vice-légat d'Avignon, arrivé à Rome et qui lui a fait connaître la bonne réception dont il a été l'objet, toute la joie qu'il éprouve de le voir enfin triompher de leurs ennemis communs :

« Je ne sçaurois vous représenter la joie que j'ay aiant sceu « la bonne réception qu'on vous a faicte à Rome, dont je « désire la continuation plus que vous mesme. Je m'asseure « que vous n'oublierez rien de ce qui deppendra de « vous pour la faire durer..... Vous estes adroit et habile,

(1) *Ibid.*, p. 602.
(2) *Correspond.*, t. V, p. 993.

Digitized by Google

« vous verrés, s'il vous plaist, avec M. le maréchal d'Estrées, « à ménager tout ce qui sera nécessaire en cette occasion. »

Deux lettres des 8 avril et 8 mai 1637, closent pour ainsi dire, la correspondance échangée entre Richelieu et Mazarin comme vice-légat.

Dans l'une, Richelieu se réjouit encore de la demeure de Mazarin à Rome, où la faveur qu'il obtient pourra être fort utile au service du Roi. Dans l'autre : « Soyez ma caution, lui « dit Richelieu, auprès de M. le cardinal Antoine, que je « tiendray en faveur singulière toutes les occasions de le ser- « vir. Quant à vous, par le passé, je ne doute point que vous « ne soyés certain du présent et du futur (1). »

IV

Pendant son court passage à la vice-légation d'Avignon, Jules Mazarin n'avait pas seulement reçu les hommages des sujets du S.-Siège dans la province.

Il n'avait point fait que de parcourir, au milieu des témoignages de sympathie et des réceptions officielles, les domaines du S.-Siège. Il s'était préoccupé de l'état du pays, de son administration, de ses besoins et de ses vœux. Ne pouvant y résider, par suite de ses fonctions de nonce à la cour de France, il avait délégué, il est vrai, une partie de ses pouvoirs à l'évêque de Cavaillon, Fabrice de la Bourdaisière, qu'il désigna comme pro-vice-légat. Mais l'examen des actes de ce pro-vice-légat, comme l'activité avec laquelle Mazarin prit, à Paris et à Rome, la défense des intérêts de la province dont l'administration lui était confiée, montrent qu'il ne se désintéressait pas des affaires du Comtat, et que la Bourdaisière ne fut bien véritablement que son lieutenant, agissant par ses ordres et sous sa propre responsabilité.

(1) *Correspond.*, t. V, p. 1022-1028.

Digitized by Google

Toutes les ordonnances rendues pendant cette période le sont en son nom. Elles sont revêtues de son sceau comme vice-légat: « *Julius Mazarinus, vice-legatus Avinionensis.* » Quelques-unes, telles que celles concernant les étrangers et les duels, sont signées de lui-même, et le pro-vice-légat n'intervient que pour leur exécution. C'est lui-même qui traite, à Paris, les affaires de cette vice-légation et qui touchent aux intérêts les plus graves du pays. On retrouve, dans ces divers actes, le sens politique, la finesse, l'activité dont ce grand homme devait donner tant de preuves dans sa longue carrière. Ces ordonnances du vice-légat Mazarin, dont nous avons pu recueillir le texte intégral ou l'indication, sont au nombre de 16, allant du 6 novembre 1634 au 15 mai 1637. Elles concernent des sujets divers, dont quelques-uns, tels que la garde des troupeaux, la chasse aux pigeons, le droit de sexterage, les directes de la Chambre Apostolique, n'ont point une grande importance, au point de vue de l'administration générale du pays. Mais il n'en est pas de même des actes concernant la défense de dépeupler de bois les montagnes du Comtat (23 mai 1635), l'établissement des poids et mesures (14 juin 1635), la chasse, l'organisation des corps de notaires, et surtout de celles concernant le séjour des étrangers dans le Comtat, les duels et les juifs.

L'étendue de ce travail ne nous permet point d'analyser tous ces actes dont on trouvera le texte ou le résumé aux pièces justificatives, mais il est indispensable, pour faire connaître l'administration de Mazarin comme vice-légat, de s'arrêter aux principales, à celles qui concernent le séjour des étrangers dans le Comtat et les duels, les juifs et le déboisement des montagnes.

La situation géographique du Comtat-Venaissin, qui le condamna toujours à n'être qu'une enclave dans le territoire français, favorisait singulièrement les gens du royaume et d'ailleurs qui avaient maille à partir avec la justice de leur pays et qui n'y trouvaient pas toute la tranquillité désirable. Rien de plus facile que de franchir, soit du Dauphiné, soit de

Digitized by Google

la Provence, soit même du Languedoc, les frontières factices établies et de vivre, en toute liberté, sur les terres de l'Église. Aussi les villes comme les villages étaient pleins de gens sans aveu qui continuaient le plus souvent, sous la protection inconsciente des agents du pouvoir pontifical, leur vie de vols, de rapines et de crimes. Souvent les États du pays s'étaient plaints de cette avalanche de criminels et de malandrins qui remplissaient les villes et les bourgs et rendaient les villes peu sûres Souvent aussi les vice-légats, prédécesseurs de Mazarin, avaient tenté, mais en vain, de remédier à ces incursions. Ils avaient toujours échoué, soit que les mesures prescrites ne fussent pas assez énergiques, soit que les agents du pouvoir ne les appliquassent pas avec assez de rigueur. Sur les nouvelles plaintes des États du pays, Mazarin, à son retour de Paris, fit publier, le 20 avril 1636, une ordonnance sur le même sujet. Il enjoint aux juges, capitaines, viguiers, châtelains, bayles, consuls ou syndics des villes et autres lieux du Comtat de le tenir exactement au courant de tout ce qui se produira d'extraordinaire, sous peine de révocation et même de punition comme désobéissant aux ordres du vice-légat. Ils devront de même, surveiller l'entrée des étrangers dans les diverses villes et villages, s'enquérir de leur qualité, de leur profession, de leur état, de leur religion, de la cause de leur arrivée et de leur séjour. S'il doit se prolonger pendant plus de huit jours, à cette date, ils devront adresser à la vice-légation les renseignements et ils ne devront point tolérer la présence plus longue de ces étrangers sans une autorisation spéciale de la vice-légation.

L'ordonnance sur les duels est encore plus sévère et là encore, le vice-légat se montre le digne émule de son puissant protecteur. On connaît, en effet, les rigoureuses ordonnances de Richelieu sur les duels, la sévérité avec laquelle il les fit exécuter, le supplice de Montmorency-Bouteville, la répulsion instinctive du cardinal pour toutes ces familles qui avaient des spadassins que, selon son énergique expression,

Digitized by Google

en parlant du chevalier de Guise et de son duel avec le baron de Luz, « elles nourrissaient au sang » (1).

Mazarin ne fut ni moins vigilant, ni moins énergique à Avignon et dans le Comtat-Venaissin : « Des hommes de ce « siècle, dit son ordonnance du 21 avril 1636, nonobstant « que se traite dudit crime de lèze Majesté divine et humaine, « au lieu de les avoir en horreur et abomination les rend, « par un extrême aveuglement, si fréquents et si ordinaires « qu'au mépris des constitutions, décrets et bulles, nottam- « ment celles de saincte mémoire Julle second et autres.... ne « font aulcune difficulté de contrevenir et s'aller esgorger, « fondant sur iceulx un vain et imaginaire poinct d'honneur « comme s'ilz alloient rendre quelque action véritablement « glorieuse et louable. De quoy non seulement la noblesse « mais indifféremment toute sorte de personne se licenciant « soubs prétexte de courage, bastissent une gloire sur le res- « sentiment des offenses qui publient ne se pouvoir faire que « par cette voye abominable et terminer à la pointe de l'épée. « Et les estrangers même viennent souvant faire le combat « dans l'Estat et violer les terres de Sa Saincteté, les rendant « le théâtre sanglant de ce prodigieux spectacle. »

Le vice-légat trouve, en outre, que par les duels, la Majesté divine est offensée, l'autorité du prince méprisée, les lois violées, les familles désolées et ruinées, l'État lui-même troublé. Aussi n'hésite-t-il pas à les défendre, sous peine de la vie, de confiscation de biens, d'excommunication majeure, de privation de sépulture ecclésiastique, pour ceux qui auront été tués et d'excommunication majeure contre ceux qui les auront ensevelis ou inhumés. En signe d'infamie, les corps des duellistes morts sur le terrain devaient être remis entre les mains des exécuteurs de la haute justice, traînés en chemise sur une claie dans les rues et carrefours de la ville d'Avignon, jusqu'à la place patibulaire où ils devaient être pendus par les pieds au gibet dressé tout exprès. Leurs cadavres

(1) Richelieu, *Mémoires*, édit. Petitot, I, 153-154.

Digitized by Google

y resteraient vingt-quatre heures après lesquelles ils seraient portés, par le même exécuteur, hors de la ville et jetés à la voirie. Ceux qu'on n'aurait pu saisir seraient pendus en effigie. Les uns et les autres étaient déclarés ignobles, roturiers et infames, ils étaient déchus de tout rang et de tous honneurs et dignités et déclarés criminels de lèse-majesté. Les mêmes peines étaient encourues par tous « moyenneurs, entremetteurs, assistants et protecteurs. »

Mais, pour prévenir ces rigueurs extrêmes de la justice, la même ordonnance enjoint aux agents du Saint-Siège de faire arrêter et emprisonner tout duelliste comtadin ou étranger qui voudrait se battre dans leur juridiction. En cas de résistance, il leur était permis de leur courir sus et d'employer contre eux la force armée, sans encourir aucune peine. Enfin les hôtes et les hôtesses et autres personnes ne devaient leur donner ni le vivre, ni le couvert. L'ordonnance se termine en autorisant les agents du pouvoir « à faire sonner le toc-« sin pour faire assembler le peuple avec les armes pour « l'entière exécution de cette ordonnance. »

Ce n'était pas seulement les étrangers et les duels que Mazarin surveillait. Il voulut donner aux Juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin une liberté qui leur avait été souvent refusée, celle de vaquer à leurs affaires aussi librement que les autres citoyens. Par un mandement « du 2 juin 1636, il dé-« fendait, en effet, de troubler, de vexer, molester les dictz « Juifs, de pouvoir venir librement en ceste ville d'Avignon « et son terroir et d'y séjourner et faire leurs affaires tous les « jours indifféremment de la semaine, sans qu'ils puissent « estre emprisonnés ou arrestés ny aucunement troublés en « leurs personnes, montures, hardes, marchandises, fruits « et danrées qu'ilz y pourteront. »

Parmi les ordonnances rendues par Mazarin, comme vice-légat, il faut encore mentionner celles relatives à la chasse, aux notaires, au billonnage et surtout à la fabrication des patats, monnaie fort méprisée dans le Comtat, grâce aux nombreuses contrefaçons dont elle était l'objet.

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement par ses ordonnances que Mazarin faisait sentir son activité aux habitants du Comtat. Nous avons dit que, dès son séjour à Paris, il s'était fait, près de la cour de France, l'avocat dévoué de toutes les affaires de ce pays. Parmi celles-ci, il y en avait une qui touchait aux intérêts matériels de la population comtadine et qui la préoccupait vivement ; c'était celle de l'approvisionnement du sel. Cette région ne contenait aucune saline ; elle était tributaire du Dauphiné et de la Provence, c'est-à-dire de la France. En 1632, les États avaient député à Paris un mandataire, M. Galteri, pour s'entendre à ce sujet avec les ministres de Louis XIII et pour obtenir un traité par lequel le sel nécessaire à l'alimentation d'Avignon et du Comtat serait délivré à un taux raisonnable et établissant trois greniers à Carpentras, à L'Isle et à Mornas. Le cardinal Bichi, nonce en France, en avait conféré avec les ministres de Bouteiller et de Lionne, mais l'affaire avait traîné en longueur jusqu'à l'arrivée de Mazarin, comme nonce extraordinaire, et c'est par son influence et son activité que l'envoyé des États obtint la solution de cette affaire ainsi que des questions de la foraine et de la douane pendantes à la cour de France, nouvelle preuve de la sollicitude du vice-légat d'Avignon pour tout ce qui touchait aux intérêts de sa vice-légation.

Cette sollicitude, Mazarin la continua à ce pays, lors même que les événements l'eurent amené à jouer, à la cour de France, le rôle brillant qui devait l'immortaliser. Nous en avons pour preuve les lettres que le successeur de Richelieu échange avec l'Université d'Avignon et avec les États du Comtat. Il écrit, le 2 juillet 1649, au chancelier de l'Université d'Avignon, qui lui avait demandé sa protection près du grand-chancelier de France.

« Je n'ay peu refuser à l'ancienne affection que j'ay pour « ce corps-là que j'ay veu fort celèbre du temps que j'estoys « sur les lieux et qui ne l'est pas moins encore, à présent, « ce mot de recommandation. »

En 1660, les États apprennent l'arrivée, en Provence, et

Digitized by Google

à Avignon, de Louis XIV et de sa cour où se trouve Mazarin. « Ils réclament la protection du puissant ministre, qui leur « répond, le 2 mars : « Je conserve chèrement le souvenir « de toutes les preuves de votre affection que vous m'avez « donnée durant ma vice-légation. »

Ainsi, cette vice-légation d'Avignon, dont Jules Mazarin fut chargé en 1634 laissa, dans l'histoire d'Avignon et du Comtat-Venaissin, des traces durables, comme elle avait laissé dans sa vie, de profonds souvenirs. C'est pendant son passage dans les États pontificaux de France qu'il se concilia définitivement l'estime et l'affection de Richelieu et de Louis XIII ; c'est d'Avignon, où il avait été relégué par les intrigues espagnoles, qu'il correspond avec Richelieu sur les affaires du Saint-Siège et de la France. C'est à partir de ce moment qu'il commence à jouer, dans notre histoire nationale, un rôle considérable, et que le cardinal le considère déjà comme son collaborateur, en attendant qu'à son lit de mort, il le désigne au roi de France comme son successeur. Si, plus tard, dans un mouvement de satisfaction de lui-même et de son œuvre, qu'on lui a quelquefois reproché, il écrit : « Quelque soit le malheur qui m'arrive, l'histoire « n'aura que du bien à dire de moi, si elle veut être vraie », la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin n'ont point à s'inscrire en faux contre ce jugement. Car ils trouvèrent toujours en lui un défenseur dévoué et un protecteur puissant, dont ils doivent être fiers d'inscrire le nom dans leurs annales.

L. DUHAMEL.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

22 août 1634.

Istruzioni a Mgr Mazzarino, 1634.

E noto a tutti il calamitoso stato della Serenissima casa di Lorena, la quale hora rimane priva delli stati i quali ultimamente possedeva. La sede apostolica la quale deve compatir particolarmente a gli affliti, ha scelto V. S. acciò come non nuovo della Corte di Francia, versato in tanti affari, affettionato alla Santità Sua, e che in tante occasioni ha dato gaggio della sua prudenza, possa più prontamente procurare i rimedii che saranno più proficui per la restitutione di questa casa. Le ragioni che si adducono da Francia altre sono antiche, altre nuove, altre di riputatione, altre di ragion dit Stato.

Le antiche, sono la rivalità che questa Casa ha professato con quella di Borbone, con haverla tenuta indietro dalla Corona, alla quale furono alcuni che sospettorno questa non vi ambisse. Ma i motivi degli Antenati loro che sono tanto chiari, mentre oltre al grand conquistatore Goffredo se ne numerano altri che hanno goduto gran principati in parti lontane. La difesa di Metz fù riconosciuta dal duca di Ghisa uscito di questa casa, oltre ad altre attioni fatte dal medesimo a pro della Francia. Il duca presente di queste duchesse si mostro osservantissimo d'Henrico IV° ; et insieme con altri della sua Casa procuro che più presto cadesse in Henrico IV° il regno che uscisse in altri. Cosi pare che gli errori de siano stati da passati medicati.

Quelle poi d'haver ricevuto il fratello di Sua Maestà ne suoi Stati, e d'haverlo casato con la sorella, dicono che questo successe in vita del Principe li Vademonte ; però tal quale sia stato l'atto non esser loro e ciò che è successo dopo dette diffidenze, e disgusto a S. M^ta^, esser stato tutto consequente a questo atto haverlo per rispetto taciuto alla M^ta^ S., esser da questo atto seguito tutti gli altri impegni fin a metter in risico i proprii stati. Hora è proprio della clemenza perdonare a quelli che non

Digitized by Google

possono più offendere. Il cardinal di Lorena parue più affettionato dell' altro, e si è ritirato da un Principe ch'è lontano e non puo muover guerra, anzi conserva buona amicitia con S. Mta tale è la Duchessa, la quale asserisce il signor Card. di Richelieu esser ricorsa a Francesi, et ambidue non si sono fermati in Milano, ma ritiratisi fuori di ogni sospetto d'instigare contro la Francia. E finalmente oltre ' l duca di Baviera, et altri suoi parenti, Madama la Granduchessa di Fiorenza, a i meriti della quale deve la Francia la remissione delle ingiurie che gli havesse fatto tutta la casa di Lorena.

La riputazione di S. Mta se non s'è abastanza con la dimostrata vendetta sadisfatta, , supplica la clemenza :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Alle ragioni poi di Stato, le quali nell' animo giusto e clemente di S. Mta non devono parere soverchiamente, niuna cosa può maggiormente rispondere che il mostrare come evidentemente si salva ogni buon effetto che ne potesse sortire a pro della Francia ; del mantenere il concordato ultimamente fatto col duca Carlo, perchè cosi rimane obligata in perpetuo questa Casa. Le fortezze sono in mano di S. Mta per antemirale della Francia, finchè durano i sospetti presenti.

V. S. dunque informata di queste ragioni, se ne invierà quanto prima alla volta d'Avignone, al cui governo con titolo di vice-legato è stata destinata.

Farà il viaggio di Toscana, et ivi visiterà il duca, e la duchessa di Lorena e Serenissima Madama per i quali si danno a V. S. brevi di N. Sre e mie lettere et data parte all' A. A, loro degli ordini che tiene di arrivare alla Corte di Francia da potersi intendere con noi ; e se occorresse di scriver ad altri ministri, si serva della cifera comune di Mons. Nuntio.

Vada V. S. con l'aiuto di Dio, e con la benedittione che le da Nro Sre ad un impresa degna del gran zelo di S. Bne e del valore e sufficienza di lei, mentre io l'accompagno con mio particolare affetto.

Roma, 22 agosto 1634.

Il Card. BARBERINO.

Descriptum et recognitum ex originali docum. extante in vol. CIX cui titulus « Politica Varia, » pag. 259, 260, quod vol. adservatur in Tabular. Vaticani.

Digitized by Google

II

1634-1636

Ordonnances de Jules Mazarin comme vice-legat.

---

6 novembre 1634 (La Bourdaisière).

Concernant les troupeaux étrangers.

Citée et rapportée par Mgr Grégoire Salviati (1er août 1665).

---

16 janvier 1635. (La Bourdaisière).

Défendant la chasse aux pigeons.

Citée par Bondelmonti. (12 juillet 1732).

---

23 mai 1635 (La Bourdaisière).

Inhibition de la chasse aux pigeons.

Recueil de Lomellini, pag. 106.

Citée par Bondelmonti, (12 juillet 1732.)

Du mandement de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Fabrice de La Bordesière, évesque de Cavaillon, provicelegat et gouverneur général ez cité et légation d'Avignon, a l'instance et requeste de M. le Procureur Général du pais du Contat-Venayssin et en ensuite des conclusions faictes audict pays deuement autorisées par Sa Seigneurie Illustrissime est inhibé et defendu à toutes personnes de quel estat, qualité et condition que soient de chasser par tout le dit pays du Contat aux pigeons de pigeonniers et collombiers soit aux fillets ou aultrement en quelle aultre sorte de chasse ou instrument que ce soit ny aux perdrix a la toune, feu, grenade et du peyrol ny a lassade, a l'appel sive chanterelle en tel temps que ce soit comme aussy est prohibé et deffendu comme dessus de chasser à toute sorte de chasse, aux perdrix, aux lièvres et aux lapins, aux furetz par tout ledit pays durant les mois d'avril, may et juin de chasque année et chasser a la secrette au temps des fruits pendentz

Digitized by Google

dans les vignes et bled en quel temps que ce soit, dans les garennes fermées suivant les Estats de 1594. Le tout sous les peines, oultre la confiscation des armes ou instruments de chasse, de quatre escus, pour la première fois, pour la seconde, de dix et pour la tierce de vingt-cinq escus et du fouet, à qui n'aura de quoy payer, applicables les dittes peines pecunières, un tiers aux gardes du terroir qu'ilz demeureront ou autre dénonciateur, autre tiers au fisc et l'autre tiers à la ville ou lieu dans le terroir duquel seront estés trouvés ainsy chassantz, pour estre emploiés en œuvres pies.

Est aussy nottifié que le bande et réglement faict par Sa dicte Seigneurie Illustrissime, le 26 janvier dernier touchant les cartiers reservés pour la chasse en certains endroits des terroirs de Carpentras, Aubignan, Sarrian et Loriol pour une année seulement, sera observé non seulement pour la dicte année mais encores jusques que autrement soit esté conclud par ledict pays. Et à ce que nul ne puisse prétendre cause d'ignorance, est enjoint et commandé icelles estre publiées par la présente citté d'Avignon et par les villes et lieux du pays du Comtat-Venayssin et copie d'icelles estre affichée au besoing sera dans ledit pays, le tout suivant l'ordinaire.

Donné en Avignon au Palais Apostolique, ce vingt troisième may mil six cent trente cinq.

FABRICIUS. episcopus Cavallicensis.

Extrait des cayers, réglements et bandes de l'Estat de la Légation d'Avignon par moy Ruffi, archiviste.

(Origine. Archiv. de Vaucluse. Série B. Cours. de Monteux. B. 2506. fol° 250. v°).

---

23 mai 1636. (La Bourdaisière).

Deffense de dépeupler de bois les montagnes du Comtat.

Recueil de Lomellini, pag. 107.

---

14 juin 1635. (La Bourdaisière).

Pour l'établissement des Poids et Mesures.

Recueil de Lomellini, pag. 108.

---

6 août 1636. (La Bourdaisière).

Pour le droit de sesterage.

Recueil de Lomellini, III.

Digitized by Google

8 mars 1636.

Portant adjudication à M. l'avocat et procureur général de N. S. Père en cette cité.et légation d'Avignon de toutes les causes tant camerales, patrimoniales que autres de la Reverende Chambre Apostolique.

Recueil de Lomellini, pag. 212.

---

20 avril 1636.

Mandement pour le séjour des étrangers à Avignon et dans le Comtat.

Du mandement de Nostre Saint Père le Pape et de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Julie Mazarin, referendaire de l'une et l'autre signature, vice-légat et gouverneur general ez cité et vice légation d'Avignon, à l'instance et requeste de Monseigneur l'Avocat et Procureur General ez dictes cité et legation d'Avignon, D'aultant que mondict Seigneur Illustrissime vice-légat a esté adverti que surviennent des choses très importantes et se commettent plusieurs excès aux villes et lieux du pays du Comté Venayssin, sans que on en puisse scavoir aucune chose, qu'est cause de beaucoup d'inconveniants et troubles du repos dudict pays, pour a quoy obvier, ensuitte d'autres criées et mandements sur ce faits par cy devant, de l'authorité de Nosseigneurs Eminentissime et Reverendissime Cardinal légat et Illustrissime et Reverendissime vicelégat il est très expressement enjoint et commandé à tous les sieurs juges, capitaines, viguiers, chastelains, bayles, consuls et scindics des villes et lieux dudict pays du Comté Venayssin leurs lieutenants et a chascun d'eulx comme il appartiendra et à leurs personnes, aux successeurs en leurs charges, que, survenant ausdictes villes et lieux aucuns excès et autres choses importantes, ilz ayent aussitost à en donner advis à mondict seigneur Illustrissime Vice Legat pour y pouvoir donner remède nécessaire sans y faire aucune faute, sur la peyne de privation de leur estat et de s'en prendre à eux, à leur propre particulier et privé nom et estre punis comme désobeissans aux mandements de la Seigneurie Illustrissime, sans espoir et remission aucune.

Et pour ce aussi que se retirent journellement aux villes et lieux susdicts, plusieurs estrangers sans sçavoir la qualité, estat, profession, relligion et la cause de leur retraite, il est de mesme enjoint et commandé respectivement auxdictz sieurs juges, cappitaines, viguiers chastelains, bayles, consuls et scindicz des dictes villes et lieux, leurs lieutenants et chascun d'eux et en leur personne et à leurs successeurs ausdictes charges que, survenant quelques estrangers dans leurs dictes villes et lieux de quelque estat, degré, nation et qualité qu'il soit, sans nul excepter et qu'il y demeurera et séjournera huict jours, incontinant iceulx passés, en ayent aussi à donner advis à mon dict seigneur, ensemble de sa qualité, profession et cause de sa retraite et séjour et ne le puissent recepvoir pour

Digitized by Google

habitant sans au prealable avoir donné ledict advis et receu la volonté de mon dict seigneur, sur la dicte peine. Et afin que leurs successeurs ausdictes charges ne puissent de ce dessus prétendre cause d'ignorance, est enjoint et commandé ces presentes estre enregistrées rière le greffe des dictes villes et lieux publics et notifiées par le greffier d'iceulx ou leurs substituts lors de la création et entrée desdicts successeurs ausdictes charges, sans qu'il soit besoin le faire republier à voix de trompe et cry public, mais seulement icelles faire exploiter particulièrement ainsi que est dict cy dessus et faire mettre les intimations et exploits de chascune des dictes villes et lieux au bas d'icelles pour estre en après envoyées à mondict seigneur Illustrissime et Reverendissime vice légat, sans y faire aucune faulte sur la dicte peyne.

Donné en Avignon, au Palais Apostolique, ce dix neufviesme Apvril mil six cent trente six.

Signé : Julie MAZARIN, vicelégat.
Veu : DE LOBEAU, advocat géneral.
Ainsi signé à l'original.

Extrait de son original, estant dans le cahier des criées et reglements de l'Estat de la légation d'Avignon et collationné par moy Balthazar Rufi, archiviste et secretaire de l'Estat et Reverande Chambre Apostolique d'Avignon.

Origine : Arch. de Vaucluse. B. Cour de justice de Monteux. Enregistrements et Insinuations 1630-1660. fol. 291 et suiv.

B. Cour de Mazan. B. 2499. Procès litteratoires.
Recueil de Lomellini, page 119.
Indiqué : Reglements des Vice-Légats 1. fol. 25.

---

21 avril 1636.

Mandement contre les duels.

Du mandement de Notre Saint Père le Pape Urbain huitiesme, heureusement regnant et de Monseigneur Illustrissime et Eminentissime et Reverendissime cardinal Antonio Barberini, légat de la cité et légation d'Avignon et par ordre exprés de Monseigneur Illustrissime et Serenissime Julie Mazarin, referendaire de l'une et l'autre signature, vice légat et gouverneur général de la cité et légation d'Avignon, à l'instance et requeste de Monseigneur l'advocat et procureur général de Sa Sainteté en la dicte legation. Combien que par les soins particuliers, à l'imitation de nos predécesseurs, nous avons procuré par et avec moyens à nous possibles, de maintenir et conserver les subjectz de Sa Sainteté en bonne paix et amitié sur les querelles et desbats qui se suscitent et arrivent journellement entre eux, au moyen desquelles ne désirant rien plus que desan-

Digitized by Google

fraindre les voyes et en abolir l'usage et la memoyre voyant que la pernicieuse licence et inveterée malice des hommes de ce siècle nonobstant que se traite dudict crime de Leze Majesté divine et humaine, au lieu de les avoir en horreur, et abomination les rend par un extrême aveuglement si fréquents et ordinaires qu'au mespris des constitutions, decrets et bulles, nottamment celles de sainte mémoire Julle second et autres par plusieurs criées et deffenses si souvent éditées, ils ne font aucune difficulté de contrevenir et s'aller égorger fondant sur iceulx un vain et imaginaire point d'honneur, comme s'ilz alloient rendre quelque action véritablement glorieuse et louable. De quoy non seulement la noblesse mais indiferemment toute sorte de personne se licenciant soubs prétexte de courage, bastissent une gloire sur le ressentiment des offenses qui publient ne se pouvoir faire que par cette voye abominable et terminer à la pointe de l'espée. Et les estrangers mesmes viennent souvant faire le combat dans l'Estat et violer les terres de Sa Sainteté, les rendant le théatre sanglant de ce prodigieux spectacle. Et d'aultant au lieu d'avoir peu contenir par le passé, cette pernicieuce licence, nous n'avons recongneu aucun amendement, avons consideré la rigueur et grandeur des peynes y estre extrêmement requise et nécessaire et particulièrement pour y estre la divine Majesté en semblables excés très grieſvement offensée, l'authorité du Prince mesprisée et foulée, les loix violées, les familles et souvent les plus notables désolées et ruinées, les villes et lieux en très grand desordre et esmotions jusques à troubler l'Estat et, ce qui est plus important, bien souvent, il y va de la perte du corps et de l'ame. A quoy desirant obvier, en confirmation des criées et deffenses cy devant faictes que voulons demeurer en leur force et valeur et en adjoustant à icelles :

Il est, de nouvean, tres expressement prohibé et deffendu à toutes per sonnes de quel estat, grade et condition qu'elles soient, sans nul excepter, en quelle façon et manière que ce soit, tant par soy que par aultre per sonne, de donner aucune assignation de combat, lettres, cartel de desfit ny autrement come que ce soyt, exequter ny faire exequter aucun duel ny assister et favoriser prester armes ny ayde quelconques à telz dueillans, à peyne de la vie, *confiscation des biens, excommunication majeure*, privation de sépulture ecclésiastique aux corps de ceux qui auront esté tués ausditz dueils et combats, declarant pareillement excommuniés d'excommunication majeure tous ceux qui les auront ensevelis et inhumés, contre lesquels corps morts sera procédé rigoureusement et à iceulx appliquées les peynes et supplices deubs à un si éxecrable délict, damnant a perpetuité leur mémoire. Lesquels corps morts voulons et ordonnons estre, en signe de perpetuelle infamie, remis effectuellement entre les mains de l'exequteur de la haute justice, traisnés en chemise sur une claye, par les rues et carrefours accoustumés de la presente ville jusques à la place patibulaire ou par ledict exéquteur seront effectuellement pendus par les piedz au gibet qu'à ces fins sera expressement dressé. Et après y avoir demeuré l'espace de vingt quatre heures, seront par le même exequteur portés hors la présente ville et jettés à la voyrie, outre les peynes que dessus. Et quant à ceux qui n'auront este saisis et apréhendés, outre les susdites

Digitized by Google

peynes, seront par ledit exécuteur, la même place patibulaire exéqutés en effigie, lesquels tant morts que absents ou autres avons declaré et declarons par ces presentes innobles, roturiers et infames, descheus de toute charge, inhabiles, incapables d'icelles et de tous autres honneurs et dignités, criminels de leze Majesté, de sédition, rebellion et autres censures spirituelles et peynes temporelles portées par les bulles, constitutions, canons, decrets et conciles susdits, lesquelles deffenses et peynes, voulons avoyr lieu, non seulement aux combats effectuellement faicts, ausquels il y aura eu mort ou blessure, mais encor lorsque de ce faire seront esté empeschés y ayant heu préalablement appel.

Plus voulons ce dessus avoir lieu non seulement contre les principaux dualistes et second mais encore contre tous moyenneurs, entremetteurs, assistants et protecteurs, lesquelles le sont et à chascun d'iceulx dès maintenant comme pour lors declarées et qu'ilz encourront sans autre déclaration. Et sera procedé comme contre les criminels de leze Majesté et conformément ausdites bulles, sans aucun esgard ny exception d'aucune personne ny que sur ce puisse estre dispensé ny aucune des dictes peynes moderées ce qui est expressement prohibé et deffendu et levé pouvoir de ce faire à tous juge et magistrat de cest Estat. Et, en outre, que le laps de temps de vingt ans ou autres quelconques n'y puisse avoir ou estre pretendue aucune prescription. Et par ce, est très expressement enjoint et commandé à tous magistrats, officiers de guerre et de justice, consulz, scindics des villes et lieux de cest Estat et à chacun d'eulx ou autres qu'il appartiendra qu'au cas des villes et lieux de sa residence et jurisdiction où le terroir arrivât quelqu'un tant subject de Nostre Saint Père que estrangers, de quel estat et condition que soit pour se battre, de s'employer avec toute la force et diligence pour les empêcher et, outre ce, les faire saisir et constituer prisonniers avec très expres commandement à tous les habitants des villes et lieux d'assister lesdits officiers et consuls et leur donner en ce, main forte et nécessaire. Et au cas que telles personnes voulussent user de résistance, leur est permis leur courir sus et les arrester avec toute violence et force d'armes, sans aucune repréhension ny que puissent encourir aucune peyne. Et advenant que aucuns des justiciers, consuls et particuliers manquassent à aucune des choses à eux ordonnée et commandée, seront punis rigoureusement et exemplairement à l'arbitre de mondict Seigneur Illustrissime vicelegat. Et finallement est prohibé et expressement deffendu à tous hostes, hostesses et autres personnes quelconques retirer et loger en leurs maisons et logis aucuns desdits dualistes ny ceux qui les acompagneront et assisteront, moins leur donner à boyre et à manger et à leurs chevaux. Mais est enjoint aux susdits hostes ou hostesses d'en donner advis aux officiers de justice, de guerre et aux consuls ausquels est recommandé, si telles personnes sont dans le village, leur faire fermer les portes, les arrester prisonniers comme dessus et, si besoin est, faire sonner le tocsin pour faire assembler le peuple avec les armes pour l'entière execution des presentes, garder et conserver les dits prisonniers seurement et du tout en mander advis par homme exprés à mondict

Digitized by Google

Seigneur Illustrissime Vice legat, avec diligence et vitesse sur peyne de désobeissance et autre arbitraire.

Donné au Palais Apostolique dudict Avignon, le vingtième apvril mil six centtrente-six.

Signé : Jules MAZARIN, vice légat.
Visa : De Labeau, Rufi, archi, vista, secretarius, cancellarius, apostolica auctoritate.

Origine : Archives de Vaucluse. B. Cour de Monteux, Insinuations et enregistrement. Cour de Mazan. — Procès litteratoires. B. 2499.

Placard du temps. Imprimé : En Avignon. De l'imprimerie de Jacques Bramereau, imprimeur de Sa Sainteté, de la Ville et Université. Avec permission.

Bibl. d'Avignon. Recueil Massilian. Règlements des Vices-Légats 14 juin 1621 — 14 avril 1676. fol° 25.

---

2 juin 1636.

Mandement de Mazarin sur les Juifs.

Du mandement de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Julie Mazarin, refferendaire de l'une et l'autre signature, pour Nostre Saint Père le Pape, vice-légat et gouverneur général de la legation d'Avignon, à la requeste des bailons de la carrière des juifs de la ville de Carpentras, tant en leurs noms que de tous les juifs habitants du Comtat-Venaissin, par le premier corrier de Nostre Sainct Père ou sergent sur ce requissoient faictes inhibitions ou deffances à toutes personnes qu'il appartiendra à nommer à l'exploit des presentes, s'ils peuvent estre treuvées en personne, sinon faictes deubes diligences par diversion ou affixion de coppie des presentes et par la seule inhibition d'icelles de troubler, vexer ou molester lesdicts instantz de pouvoir librement venir en ceste ville d'Avignon et son terroir et y séjourner et faire leurs affaires, tous les jours indifféremment de la semaine, sans qu'ilz puissent estre emprisonnés, arrestés ny aucunement troublés en leurs personnes, montures, hardes, marchandises, fruitz et danrrées qu'ilz y pourteront ou fairont pourter, pour aulcunes debtes des communautés ou villes et lieux en general de leurs pays et provinces encore qu'ilz se trouvassent obligés, en leur particulier propre, et privé, non pour les debtes communes tant seulement, et bien qu'il s'agist de personnes ecclesiastiques, monastères, hospitaulx, vefves, pupilz et aultres privilegiés, nonobstant toutes soumississions, juremantz, renonciations, statuts, ordonnances et toutes autres choses faisantz au contraire, encores que par icelles fust particulierement derrogé conformément et tout ainsy qu'est pourté par les reglemants, criées et proclamations obtenues

Digitized by Google

pour la part des dictz instantz par le greffier soubsigné à peyne de désobéiyssance et de vingt-cinq marcs d'argent fin, applicables au fisc de Sa Saincteté. Donné en Avignon, au Palais apostolique, le second juing mil six centz trente six.

Origine : Archiv. de Vaucluse. B.

---

16 Juin 1636.

Mandement pour la Chasse.

Du mandement de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Julie Mazarin, referendaire de l'une et l'autre signature, vice-légat et gouverneur general ez cité et légation d'Avignon, a l'instance et requête de Monseigneur le Procureur général du pays du Comtat Venayssin et ensuite des conclusions faictes audict pays deuement authorisées par Sa Seigneurie Illustrissime tant en l'année mil six cent trente cinq que le present jour et desquelles après dans les règlements de la dicte legation, tenus par l'archiviste soubsigné, est inhibé et deffendu à toutes personnes de quel estat qualité et conditions que soient, de chasser par tout ledict pays du Comtat aux pigeons des pigeonniers ou colombiers soit aux filets ou autrement en quelle autre sorte de chasse ou autrement que ce soit ny aux perdrix, à la tonne fer, grenades et du peyrol ny à la lassade, a l'appel sive chanterelle en tel temps que ce soyt comme aussi est prohibé et deffendu comme dessus de chasser à toute sorte de chasse, aux perdrix, aux lièvres et aux lapins, aux furets par tout ledict pays durant les moys d'apvril, may, juin et juillet de chaque année, moins terrager ou chasser à la terrete aux temps des fruits pendans dans les vignes et bledz et, en quel temps que ce soit, dans les garennes fermées suyvant les statuts de l'an mil cinq cent nonante quatre, le tout sur les peynes outre la confiscation des armes ou instruments de chasse de quatre escus, la première fois, pour la seconde de dix et pour la tierce, de vingt-cinq escus et du fouet à qui n'aura de quoi payer, appliquées les dictes peynes pécuniaires un tiers aux gardes du terroyr qui dénonceront ou autre dénonciateur, aultre tiers au fisc et l'autre tiers à la ville ou lieu dans le terroyr auquel ilz seront esté trouvés ainsy chassants, pour estre employée en œuvres pies. Et aussi nottifié par le bande et règlement fait par sa dicte Seigneurie Illustrissime du vingt-six janvier dernier touchant le quartier réservé pour la chasse en certains endroits des terroirs de Carpentras, Aubignan, Sarrians, Monteux et Loriol pour une année seulement sera observé non seulement pour ladite année, mais encore jusqu'à ce que autrement soit esté conclud par les dicts pays. Et à ce que nul puisse prétendre ignorance des présentes, est enjoint et commandé icelles estre publiées par la présente cité d'Avignon et par les villes et lieux du pays du Comtat Venayssin et coppie d'icelle estre affigée où besoin sera par le dict pays, le tout suyvant l'ordinaire.

Donné en Avignon, au Palais apostolique, ce seizième juin mil huit cent trente-six.

Digitized by Google

A Messieurs, Messieurs les Consuls des villes des pays du Comté Venayssin.

Il vous playra faire payer le porteur du present règlement à raison de cinq sous par lieue d'un lieu à l'autre conformément à l'année passée, attendu que le séjour que luy conviendra fayre et le faire faire despescher s'il vous plaist promptement, et vous offrant mes très humbles services seray à jamais, Messieurs. votre affectionné serviteur.

GALTERI, procureur general du pays.

De Carpentras, ce 22 juin 1636.

Cité par Mgr. Bondelmonti, 12 juillet 1732.
Origine: Cour de Monteux. Enregist. et insinuations.
Cité : Recueil Massilian. Règlements 1, fol. 27.

---

31 août 1636.

Pour les notaires.

Cité : Règlements des vice-légats, 1. fol. 29.

---

31 août 1636.

Ordonnance de J. Mazarin concernant les directes de la R. Chambre.

Cité par Mgr Aquaviva, 16 juin 1748.
Massilian : *Règlements des vice-légats*, 1, fol 28.

---

11 février 1637.

Ordonnance de Mazarin portant que ceux du Comté-Venaissin ne pourront être emprisonnés en vertu des Statuts d'Avignon.

Recueil de Lomellini, pag. 121.
Cité : *Règlements des vice-légats*, page 30.

---

4 février 1637.

Sur le moyen de prouvoir a ce que les Juifs ne puissent obtenir doresnavant ou leurs sauf conductz ou exemptions particulières pour le payement des debtes communes.

Item que les communautés ny susditz particuliers Juifs ne puissent avoir pour tout à l'advenir, plus d'un mois de sauf conduit lequel expiré ne leur soit renouvellé.

Que les sauf conduitz des dictes carrières ne soyent favorables aux particuliers pour leurs debtes propres.

Digitized by Google

Item qu'il soit généralement défendu aux Juifs de pouvoir prendre ny tenir aulcunes fermes, arrentements, vingtains, ny aultres charges et impositions des villes, attendu les grands usures, et extorsions qu'ils sont coustoumiers de fere sur les pauvres chrestiens.

Son Eminence avec mes dictz seigneurs et messieurs dessus assemblés donnent charge audict sieur procureur général de supplier très humblement Monseigneur Illustrissime provice-légat à ce que l'ordre laissé par Monseigneur Illustrissime Mazarin, vice-légat d'Avignon et autres envoyés de Rome sur le faict desditz saufs conduitz soit observé et qu'il ne soit permi doresnavant aux Juifs de tenir aulcuns arrentements ny aultres charges et impositions de ville pour les raisons sus alléguées oultre la corrupterie de leur religion qu'ilz peuvent insinuer parmy les peuples avec leurs negoces et fréquentations.

(Origine : Archiv. de Vaucluse, C. 24, fol. 212.

---

16 février 1637.

Defendant la chasse aux pigeons.

Recueil de Lomellini, pag. 121.

Du mandement de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Fabrice de La Bourdesière, evesque de Cavaillon, pro-vice-légat pour Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Jullie Mazarin, refferendere de l'une et l'autre signature, vice-légat et gouverneur général des citté et legation d'Avignon et à l'instance de M. le procureur général du pays du Comtat-Venayssin, ensuitte des conclusions faictes audict pays par ses dictes Seigneuries Illustrissimes authorisées ès années mil six cents trente cinq et trente six, desquelles appert dans les registres de la dicte légation tenus par l'archiviste soubsigné, et notamment d'une conclusion faicte audict pays le cinquiesme du présent mois, par ces présentes et de nouveau, en tant que de besoing, inhibé et deffendu à toutes personnes, de quel estat, qualité et conditions que soient, de chasser partout ledict pays du Comtat aux pigeons des pigeonniers ou colombiers, soit aux filetz ou autrement de quelle autre sorte de chasse ou instruments que ce soit, ny aux perdrix, à la tonne, fer, grenade et du peyrol ny à l'assade, à l'appel sive chanterelle en tel temps que ce soit, comme aussi est prohibé et deffendu comme dessus, de chasser à toute sorte de chasse, aux perdrix, aux lièvres et aux lapins, aux furetz partout ledict pays durant les mois d'avril, de may, juin et juillet de chasque année, moins terrager ou chasser au temps des fruits pendantz dans les vignes ou blés et en quel temps que ce soit dans les garennes fermées suivant les Estats de 1594, le tout soubs peynes, oultre la confiscation des armes ou instrumentz de chasse, de quatre escuz, la première fois, pour la seconde, de dix et pour la troisième de vingt-cinq escuz et du fouet à qui n'aura de quoy payer, applicables les dictes

Digitized by Google

peynes premières, un tiers aux gardes du terroir qui denonceront ou autres denonciateurs, autre tiers au fisc et l'autre tiers à la ville ou bien dans le terroir duquel ils seront esté trouvés ainsi chassants pour estre emploiés en œuvres pies.

Est aussy notifié que le bande et règlement faict par sa dicte Seigneurie Illustrissime du 26 janvier 1636 touchant le cartier reservé pour la chasse en certains endroits des terroirs de Carpentras, Aubignan, Sarrian, Monteulx et Loriol pour une année seulement sera observé non seulement en la presente année mais encore jusques que autrement soit esté conclud par ledict pays. Et afin que nul puisse pretendre cause d'ignorance, etc. Donné en Avignon, au Palais apostolique ce seiziesme février mil six cents trente sept.

F. Episcop. Caval. provicelegatus. Rufy, archivista.

Origine : Archiv. de Vaucluse, B. 2506, fol. 304.

---

15 mai 1637 (La Bourdaisière, évêque de Cavaillon, provicelégat pour Mgr Jules Mazarin).

Défense de faire billonnage, etc.

Nous Fabrice de La Bourdesière, évesque de Cavaillon, provicelégat et gouverneur général en ceste citté et légation d'Avignon, nous ayant esté remonstré par M. le procureur général des trois estats du pays du Comtat de Venysse joinct à luy Monseigneur l'advocat et procureur général de Nostre Saint Père en ceste dicte citté et légation que, nonobstant les deffenses et prohibitions cy devant faictes de notre authorité, plusieurs estrangers et autres continuent à exposer journellement soit aux achapts des marchandises et autres payements des petits pataz noirs a deux clefz faux et contrefaitz, sans aulcune fin et que plusieurs habitantz dudict pays du Comté et autres que se trouvent avoir receu quantité des dictz patatz faux de la dicte qualité, quoy qu'ilz en soient informez, prétendent et tachent de les passer journellement avec le meslange des autres bons, au préjudice du public, de ceux qui les reçoivent et encores au préjudice du cours des bons patatz ausquels l'apprehention de recevoir des faux apporte quelque reffus, lequel mal come universel en cest estat, estant tolleré par connivence se rendroit invétéré et difficile d'en oster le pernicieux usage, s'il n'y est par nous pourveu d'un prompt et convenable remède. A quoy desirant prouvoir et retrancher les illicites negociations de ceulx qui font traffic d'exposer de ceste faulse monoie, arrêter les abbus qui se glissent a la debite des dites espèces et establir la liberté et facilité du commerce par l'exposition des bonnes espèces tant seulement et bannissement des faulces ;

Digitized by Google

Avons, par ces présentes que voulons estre inviolablement observées, ordonné et ordonnons que tous ceulx tant habitant dudict pays du Comtat que aultres étrangers dequelle qualité et condition qu'ilz soient, sans nul excepter, qui porteront des diz patas noirs a deux clefs soit par employ de marchandises, payement des debtes, rentes que aultres affaires quelconques dans les villes et lieux dudit pays du Comtat ayent à exhiber et faire voir toute la quantité des diz patas tant bone que mauvaise qu'ilz y porteront aux commis qui seront spéciallement depputés scavoir : à Carpentras, par M. le recteur du Comté et aulx aultres villes et lieulx d'icelluy par les magistrats et officiers de Nostre Sainct Père, bayles ou aultres administrantz la justice, et n'y ayant personnes à ce cappables des lieux plus proches, pour en faire la triaille et séparation et ceux qui seront recognus faulx estre par iceulx commis en présence des parties coupés et sizellés et les pièces rendues ausdites parties. Ce qu'enjoignons tres expressement aus diz commis à peine de désobéyssance et de s'en prendre à leur propre comme aussi à ceux qui porteront des diz pataz sçavoir aux estrangers desaussitost qu'ilz entreront et aux habitanz dudict pays du Comté dans quinze jours, pour le plus tard à compter du jour de la publication des présentes, à peyne de la confiscation des diz pataz tant bons que mauvais qui se trouveront meslés et outre ce de diz escus d'amendes, pour la première fois applicable au fisc de Nostre Sainct Père pour ceux qui auront de quoy payer, et ceux qui n'auront de quoy d'estre exposés au carcan public durant deux heures, et pour la seconde fois qui contreviendront, de cinquante escus à ceux qui auront de quoy payer et encourables comme dessus, et à ceulx qui n'auront de quoy, de la peyne du fouet par les carrefours accoustumés de lieu où ilz seront apprehendés en faulte.

Si donnons en mandement à tous juges, magistratz, consuls, justiciers, officiers de justice et police veiller et tenir la main à l'observation des présentes à peyne de désobéissance et autre arbitraire, auxquels consuls des villes et lieux dudict Comté, enjoignons expressement de payer tel salaire qu'il sera convenu auxdiz depputés pour la visite et sizellement desdictes espèces, lesquelles seront choisies des personnes intelligentes et capables pour laditte affaire. Et à ce que aulcune ne puisse alleguer ignorance des presentes, avons ordonné et ordonnons icelles estre publiées à son de trompe par tous les villes et lieux dudict pays du Comté et coppies en estre affigées partout où besoing sera.

Donné en Avignon au Palais apostolique, ce quinziesme de may mil six centz trente sept.

F. Episcop. Cavall. proviceleg.

Origine : Archiv. de Vaucluse, B. 2506, fol. 309.
Archiv. mun. d'Avignon, Boîte 17.

Digitized by Google

LE CALVAIRE

Mon épaule a fléchi sous ma pesante croix,
Et j'ai beau crier grâce au destin trop sévère,
Aucun espoir ne m'aide à gravir mon Calvaire ;
Mon âme se refuse à s'écrier : Je crois !

Semblable à Jésus-Christ que j'imite et révère,
Je suis tombé déjà pour la troisième fois ;
J'ai dit : J'ai soif ; mais nul ne m'a répondu : Bois.
J'ai soif de vérités, le doute tend son verre !

Qui me couronnera d'épines ? Mais mon front
Indigne n'est pas fait pour ce divin affront !
Et lorsque de douleurs ma coupe sera pleine,

Cloué sur le gibet que mon orgueil planta,
Je mourrai sans grandeur, seul sur mon Golgotha,
Et je ne serai pas pleuré par Madeleine !

Paul MANIVET.

Avignon, juillet 1885.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE LIVRE INTITULÉ *AÉRIA*

de M. l'abbé SAUREL

Vous avez bien voulu me charger de faire un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Saurel, intitulé : *Aeria, recherches sur son emplacement*, et dont l'auteur a offert un exemplaire à l'Académie de Vaucluse, en sa qualité de membre associé. Déjà moi-même j'avais eu l'occasion de m'occuper de la question d'Aeria incidemment dans une notice sur le château de Lers, et dans une autre notice sur l'exploration du village du Pègue. Mes rapides observations ont été mentionnées et discutées dans cet ouvrage avec tant de bienveillance que je me suis demandé si j'étais suffisamment libre et indépendant dans les appréciations que j'ai à vous soumettre aujourd'hui.

Notre honorable collègue a mis son livre sous le patronage de Mgr l'Évêque de Montpellier et sous celui de M. Tamizey de Laroque, membre correspondant de l'Institut, et il a transcrit leurs lettres en entier dans ses premières pages. Si vénérés, si enviables que soient de pareils patronages, il me semble qu'ils étaient surabondants, son travail, d'ordre purement scientifique, est un de ceux qui n'ont pas besoin de recommandation, et d'ailleurs, il se recommande hautement par lui-même. L'examen consciencieux des lieux, le mérite des observations, lui suffisaient largement pour appeler la confiance et l'approbation du lecteur. Toutefois, pour l'apprécier comme il mérite, et avec les louanges auxquelles

Digitized by Google

il a droit, je ne saurais mieux dire dans ce rapport que la lettre de Monseigneur l'Évêque. J'ai été confondu, moi aussi, par l'étendue des lectures qu'il révèle, par la sûreté de sa méthode, par la précision et la netteté de ses conclusions, par la valeur enfin d'un travail difficile dont le sujet était presque ingrat et a été rendu intéressant par la manière dont il a été traité. J'ajouterai, avec M. Tamizey de Laroque, qu'il témoigne combien l'auteur a fouillé avec intrépidité les terrains et les livres, ne négligeant ni une inscription, ni une médaille et cherchant la vérité avec un zèle ardent et une passion infatigable. Dans ces légitimes éloges une seule variante m'est imposée par mes devoirs de rapporteur. M. Tamizey de La Roque a déclaré que M. Saurel avait définitivement trouvé la vérité, et qu'envers et contre tous sa victoire était vraiment décisive. Je me borne à dire que l'auteur a cherché la vérité avec ardeur et bonne foi. Et, en effet, j'essaierai de vous démontrer tout à l'heure que l'emplacement d'Aeria ne saurait être trouvé tout près de Malaucène, comme M. Tamizey de Laroque, bien plus affirmatif que M. l'abbé Saurel, ne craint pas de le proclamer.

On sait que la question de l'emplacement de la ville gallo-romaine d'Aeria est une des plus laborieuses qui aient été agitées depuis la renaissance des études géographiqaes et historiques. Elle est comparable à la célèbre question de l'emplacement d'Alise qui a tant passionné le monde savant. Tout a concouru à la rendre difficile, la rareté, le laconisme, et l'obscurité des textes anciens, les variantes des manuscrits de Strabon, l'absence des documents épigraphiques, la multiplicité des lieux qui de prime abord semblent se presenter dans des conditions convenables pour cet emplacement. Aussi bien quelle multitude d'attributions diverses, la plupart dignes d'être discutées ! Et combien dans notre région, où abondent les hauteurs pouvant être appelées aériennes, le chauvinisme local ne s'est-il pas évertué à signaler autour de ses clochers la défunte cité ! Dans les études que j'ai faites, il y a quelques années, j'avais compté neuf attributions diffé-

Digitized by Google

rentes. ¡Notre collègue, dans le remarquable travail dont j'ai l'honneur de vous entretenir, n'en a pas compté moins de trente-une. Après avoir rapporté en original et avec les variantes et les traductions, les textes de Strabon, de Pline, d'Etienne de Byzance qui seuls ont trait à l'existence d'Aeria, et après en avoir interprété et commenté les termes, il reprend une à une les trente-une attributions ; il les examine et les pèse soigneusement ; il décrit la nature des lieux dèsignés et leurs voies de communication, et avec impartialité il apprécie les arguments présentés par chaque écrivain. Chemin faisant, ses appréciations s'appuient sur des données qui témoignent d'études spéciales séricuses et d'une profonde science. On peut bien dire qu'il est maître de son sujet et qu'il l'a traité à fond.

Sa méthode a la régularité et la précision scientifiques. Il commence par mentionner rapidement les attributions que l'éloignement des lieux rend impossibles ou invraisemblables, et qui dès lors ne comportent pas la discussion. Les autres, il les discute dans un ordre que j'appellerai géographique, en suivant du nord au sud la vallée du Rhône ; d'abord celles dans le pays des Ségallauniens, puis celles dans le pays des Tricastius, puis celles dans le pays des Cavares. Puis remontant à l'est, dans la région des montagnes, il prend les lieux situés dans le pays des Vocouces, depuis l'Isère jusqu'auprès de la Durance. Il essaie de démontrer que chacune des localités qu'il examine ne saurait rentrer dans les conditions voulues ; enfin après avoir ainsi déblayé le terrain, après avoir procédé par voie d'exclusion, d'après le sage conseil qui lui a été donné, dit-il, par un érudit recommandable de notre département, il fait lui-même son siège, et c'est dans le territoire de Malaucène, sa patrie, sur une montagne appelée Clairier qu'il croit trouver les traces de l'antique ville tant cherchée.

M. l'abbé Saurel est un merveilleux avocat de la cause qu'il a embrassée et, je dois dire, qu'il a suscitée ; car elle était inédite avant lui ; personne ne la soupçonnait ; il a absolument le mérite de sa découverte. Pour la défendre il sait met

Digitized by Google

tre à profit toutes les circonstances, même les moindres et les plus éloignées ; il ne néglige aucun argument ; il invoque des documents innombrables, topographiques, historiques, archéologiques, légendaires ! On peut dire que pas une source, pas une pierre, pas une médaille ne lui échappe ; il tire parti de tout, et il est toujours exact, si ce n'est lorsque, par inadvertance, il fait vivre un siècle avant l'ère chrétienne le géographe Strabon, qui écrivait sous le règne de Tibère, ou lorsqu'il glisse sur l'autorité de Pline, qui a compté Aeria au nombre des villes latines en même temps que Vaison. Chose remarquable ! ce travail de bénédictin qui, comme l'a si bien dit Mgr l'Évêque, devrait être ingrat et aride, prend sous sa plume un extrême intérêt. De déductions en déductions, quand il a constaté et pour ainsi dire, mesuré les substructions qui, d'après lui, se trouvent dans le périmètre de Clairier, sa cause paraît gagnée. Il vient un moment où le lecteur, personnellement étranger à la connaissance des lieux, peut s'écrier avec l'enthousiasme méridional de M. Tamizey de Laroque : « Envers et contre tous la victoire est décisive ! »

Mais, quand l'auteur dans les dernières pages de son livre, pressé par les exigences de la logique, en vient à conclure forcément que la ville d'Aeria ne devait être qu'une annexe de la ville de Vaison sa voisine, qu'elle se confondait avec elle, qu'elle n'était devenue qu'un simple faubourg, *in suburbano*, le lecteur s'arrête étonné du chemin qu'on lui a fait parcourir, et il se redresse vivement contre les conséquences qu'entraîne le système si habilement développé. Quoi ! Strabon le grand géographe aurait décrit l'annexe et aurait omis le chef-lieu qui l'avoisinait ; il aurait présenté comme une des principales villes de la région une petite ville de banlieue ! Quoi ! Pline aurait compris, par erreur, dans son dénombrement des villes latines, une ville qui n'était qu'une simple dépendance de Vaison !

C'est qu'en effet le puissant voisinage de Vaison est pour le système de l'abbé Saurel une difficulté grosse comme une montagne ; c'est le rocher contre lequel viennent se briser les arguments qu'il a accumulés.

Digitized by Google

La ville de Vaison dès les premiers temps gallo-romains était déjà une cité de premier ordre par l'importance de sa population, par son opulence, par l'esprit cultivé de ses habitants, par l'innombrable quantité d'objets d'art qu'elle renfermait. La capitale des Voconces, la patrie de l'historien Trogue-Pompée, contemporain et protégé de l'empereur Auguste, étendait ses dépendances, disons sa banlieue, sur une zône de huit ou dix kilomètres de longueur dans toutes les directions. Cette zône suburbaine était tellement peuplée d'habitations, de villas, de grands édifices qu'elle semblait presque aussi riche que la ville elle-même. Les fouilles s'y sont trouvées non moins fécondes que dans l'enceinte de la ville. On peut même dire qu'elles le sont davantage aujourd'hui par des causes inutiles à rappeler ici. C'est ainsi que dans ces dernières années les monuments antiques les plus considérables qu'ait acquis le musée Calvet, proviennent des localités voisines de Vaison. C'est près de Séguret, à sept kilomètres de Vaison, qu'a été exhumée cette imposante statue de Mars ou de Jupiter, qui occupe aujourd'hui la place d'honneur dans la grande galerie ; c'est encore près de Séguret qu'a été trouvé ce monument dans lequel M. Cerquand, notre savant collègue croit reconnaître une statue du dieu gaulois Taranis ; c'est de Roaix que vient le sarcophage de marbre sculpté consacré à la sépulture d'un jeune garçon ; c'est de Beaumont, de Malaucène, de Puyméras, de Cairanne et autres localités voisines que le Musée, M. Raspail et tant d'autres ont acquis et acquièrent encore, je ne sais combien d'objets antiques de plus ou moins d'importance, statues, stèles, urnes, médailles, etc. C'est dans la vallée de Malaucène qu'on peut suivre les traces de l'aqueduc qui conduisait à Vaison les eaux de la belle fontaine du Grozeau, *aquæ Vasionis*. Ainsi donc Vaison, en vraie capitale qu'elle était, rayonnait sur tous les lieux qui l'entouraient, elle absorbait dans son orbite tous ces territoires où sont aujourd'hui Beaumont, Malaucène, Crestet, Puyméras, Roaix, Séguret, Sablet.

Digitized by Google

Sur un point compris dans ce périmètre, à sept kilomètres de Vaison, à deux kilomètres et demi de Malaucène, sur un rocher étroit, aigu, malaisé, appelé Clairier, M. l'abbé Saurel fixe l'emplacement d'Aeria, une des trois grandes villes de la région, suivant Strabon, une des villes latines des Gaules, suivant Pline. Pour les besoins de son système, l'auteur se mettant en contradiction avec ces autorités souveraines, fait d'Aeria une ville toute petite, un humble satellite que la grande ville finit bientôt par s'annexer. Il est certain que, si Aeria existait sur le rocher de Clairier, il fallait qu'elle fût bien petite, moindre encore que Malaucène d'aujourd'hui. Il nous raconte que, de Cavare qu'elle était, Aeria était devenue Voconce ; qu'en changeant de nationalité, soit par l'effet d'une conquête, soit autrement, elle avait perdu sa vie propre, son indépendance, son autonomie ; qu'elle fit désormais partie du territoire de Vaison dont elle augmenta l'importance, à tel point que celle-ci fut citée par le géographe Pomponius Mela comme une des plus opulentes cités de la Gaule. Aeria avec son territoire ne forma plus qu'une annexe, une possession suburbaine de la capitale des Voconces. Malheureusement tout cela est une pure hypothèse ; aucun texte, aucun document, aucune conjecture vraisemblable ne vient l'appuyer. Bien plus, tout cela est démenti par l'histoire. Tandis que Pomponius Mela, écrivant sous les règnes de Tibère et de Claude, vantait l'opulence de Vaison, qui, d'après M. Saurel, provenait de la conquête ou de l'annexion d'Aeria, Pline, qui écrivait plus de vingt ans après, sous le règne de Vespasien, comptait Aeria au nombre des villes latines, c'est-à-dire des villes indépendantes. D'ailleurs, pendant tout le temps du haut empire romain, l'histoire interdit de supposer la conquête d'une cité par une autre. Le pouvoir central ne permettait pas aux villes de l'empire de pareilles fantaisies.

Traitons sérieusement les choses sérieuses. Si Aeria avait été si près de Vaison, si elle lui avait été contiguë, pour ainsi dire, Strabon, toujours si exact et si précis, eût fait mention de la grande ville et non point de la petite, ou du moins il les aurait mentionnées toutes les deux. Mais la cité que les an-

Digitized by Google

ciens géographes grecs Artémidore et Apollodore et après eux Etienne de Byzance ont rappelée, la cité que Strabon fait figurer comme une des trois principales de la vallée du Rhône avec Avignon et Orange, qui avait alors plus de quaraute mille habitants, n'a pu être une toute petite ville ; au contraire, il fallait nécessairement qu'elle fût une ville considérable. Comment admettre que cette grande ville ait existé aux portes de Vaison ? Assurément elles se seraient étouffées toutes les deux. Dans les temps antiques, alors que la grande industrie n'était pas créée, les cités ne pouvaient vivre sans un territoire proportionné à leur importance. Tous les documents historiques constatent le rôle indispensable du *Pagus* (1) dans la vie sociale et matérielle de la cité. Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer quelque part les restes de deux villes antiques indépendantes et importantes dont les enceintes ne seraient séparées que par une distance de sept kilomètres tout au plus. Evidemment Aeria ne pourait être comprise dans le pagus de Vaison, puisque Pline la compte au nombre des villes latines de la Gaule avec Aix, Avignon, Orange, Valence, Toulouse, etc. On sait que les villes latines étaient des cités dans la plénitude de leur indépendance administrative ; elles avaient leur autonomie municipale, leurs institutions particulières ; elles avaient conservé leur pagus, le tout sous l'autorité suzeraine du préteur, préfet ou légat, représentant le gouvernement central. Si Aeria n'avait pas été en possession de son territoire, de son pagus, si elle eût été annexée ou soumise à Vaison, elle aurait par cela même abdiqué ou perdu son titre de ville latine.

Pour expliquer l'exiguité de l'Aeria de Clairier et l'absence de vestiges de monuments, l'auteur rappelle qu'en général les villes gauloises n'étaient bâties qu'en bois ou en pisé et en pierres sèches et recouvertes en chaume. Cela pouvait être vrai dans les temps voisins de la conquête romaine. Je l'ai

(1) Pagus, pris dans le sens de territoire agricole, banlieue. Pagani les paysans.

Digitized by Google

constaté moi-même pour Gergovie, pour Alise et pour d'autres. Mais à l'époque de Strabon ou de Pline il n'en était plus ainsi. La civilisation y avait été importée depuis environ deux siècles ; elle s'y était développée avec une rapidité prodigieuse, on peut même dire que sous les dynasties augustale et flavienne elle y rayonnait de son plus grand éclat.

Est-ce que la plupart des monuments épigraphiques ou autres trouvés à Vaison et dans la vallée où est aujourd'hui Malaucène, ne portent pas en caractères palpables le cachet de la grande époque du haut empire ? Qu'on ne dise donc pas qu'au temps de Strabon ou de Pline, Aeria ne devait être encore qu'une ville de chaume et de bois.

Pour la solution de la question d'Aeria, que faire alors de tous ces débris de monuments, de tous ces objets d'art trouvés dans la vallée de Malaucène et de Beaumont et dont l'auteur, peu conséquent avec lui-même, a fait la savante énumération? Que faire aussi des substructions trouvées à Clairier ? Les monuments et objets d'art ravis à Vaison pour les attribuer à Aeria, il faut les attribuer à sa légitime propriétaire ; il faut les rendre à Vaison, l'opulente et artistique cité qui étendait ses faubourgs dans la vallée, et transformait et fécondait toute sa large banlieue. La preuve matérielle en est surtout par les vestiges de l'aqueduc qui, de l'aveu de l'auteur lui-même, conduisait à Vaison les eaux de la fontaine du Grozeau, Voyez donc Aeria, la grande ville de Strabon, la ville latine de Pline, rendue déjà si faible et si pauvre que n'ayant pour ses besoins qu'un puits et de modiques sources, elle laisse détourner par sa voisine les magnifiques eaux qui coulent dans son propre territoire. Quelque traité sera survenu, dit-il, entre les Voconces de Vaison et les Cavares d'Aeria. Qu'on me montre ce traité !

En vérité, plus on pénètre dons le fond des choses, et plus il faut admirer la fécondité d'imagination de l'auteur et son réel talent à rendre acceptable de prime abord une thèse qui en d'autres mains ne pourrait soutenir la discussion. Sans aucun texte, sans aucun document, sans aucune preuve il

Digitized by Google

amoindrit, il humilie Aeria, malgré les parchemins qu'elle a reçus des auteurs anciens, et il finit par l'anéantir dans le sein de Vaison. En commençant la lecture du livre pouvait-on s'attendre à une pareille conclusion?

Quant aux substructions découvertes autour de Clairier, on ne peut se dispenser d'admettre en entier les données qui en déterminent l'importance et les dimensions ; le caractère, la haute science et l'impartialité de l'auteur en font un devoir absolu. Mais il n'importe. Cela ne fait pas avancer d'un pas sa démonstration. Il est évident que Clairier, dans les temps appelés celtiques, peut-être aussi à l'époque des barbares du V^e^ siècle, et même à l'époque des Sarrazins, a été le siège de quelque oppidum, comme il en a tant existé jadis dans notre pays. La vallée du Rhône a été de tout temps la grande route des invasions venant du nord ou du midi, des Alpes ou des Cévennes. Il a fallu mettre à profit tous les lieux qui étaient propres au refuge et à la défense. Clairier, ainsi que l'a si bien établi M. l'abbé Saurel, était parfaitement disposé pour une oppidum, et aussi bien que tant d'autres dans la région il présentait toutes les conditions voulues : site élevé et escarpé, perspective lointaine, sources pour les besoins des habitants pendant la durée de siéges qui ne pouvaient jamais être bien longs. Les restes mégalithiques qui paraissent couronner la crête sembleraient indiquer que l'origine de cet oppidum se perdait dans la nuit des temps. Celui-ci avait d'ailleurs un avantage tout particulier. Il était un véritable point stratégique ; il dominait et commandait le chemin qui d'Avignon et de Carpentras conduisait dans la vallée où se trouvent Malaucène et Vaison. Le Barroux était une première clé, un premier boulevard ; Clairier en était un second. Rien d'étonnant que la capitale des Voconces ait fait construire ou relever des ouvrages de défense, un camp retranché pour se garder contre une invasion de ce côté. Rien d'étonnant aussi que des maisons se soient groupées sous la protection de l'oppidum ou des fortifications, et qu'on en retrouve les matériaux. De pareilles circonstances se présentent fréquemment, sans que les érudits

Digitized by Google

y rattachent l'existence d'une ville. Rien d'étonnant non plus que dans les temps gallo-romains un temple ait été construit le long du chemin qui conduisait à Vaison, au sommet du col dominé par Clairier, et que ce temple d'Apollon ou de Mercure ait été dans les temps anciens transformé en un oratoire consacré à St Michel ; que là, tout comme dans les autres environs de Malaucène, on exhume des tombeaux, des ossements humains, et une multitude de poteries et de débris, d'objets antiques. Tout cela, traité par l'auteur avec une profonde science, nous confirme ce que nous savions déjà : que la vallée où se trouve aujourd'hui Malaucène était très peuplée et que sa population dépendait d'une grande ville qui était tou près. Mais qu'est-ce que cela prouve pour la question d'Aeria ?

J'ai moi-même visité ces lieux, rapidement, il est vrai, et avant la publication du livre de M. Saurel. Voici l'impression que j'en ai emportée. Le col de St-Michel, étroit passage commandé par la montagne de Clairier au nord, et une autre montagne au sud, m'a paru un endroit éminemment stratégique. Si l'ennemi, arrivant par la vallée du Rhône, avait pu par évènement franchir les gorges du Barroux, il se trouvait forcément arrêté à St-Michel. De cette manière la vallée de Vaison, Malaucène, Beaumont se trouvait réellement fermée de ce côté. Quant à Clairier lui-même, le rocher que M. Saurel qualifie d'acropole, avait bien pu être un endroit fortifié comme on en trouve tant dans les montagnes du haut Comtat, un de ces lieux où, pendant les invasions, les populations affolées allaient chercher un refuge momentané. Toutefois la main de l'homme me paraît y avoir bien peu fait. C'est la nature qui en a été l'architecte. Les blocs mégalithiques signalés par l'auteur pourraient bien n'être que de grands quartiers de roches délitées et disjointes par les pluies et les accidents de température. Mais les amas de pierres sèches, en monceaux ou en alignement, présentent un des caractères ordinaires des antiques oppidums. J'ai donc cru rencontrer à Clairier quelque oppidum de peu d'importance, et qui dans la configuration offrait peu de vestiges de travail humain -

Digitized by Google

D'autre part, ses terrasses qui s'étendent en dessous m'ont paru bien peu spacieuses. Mais ici le travail de l'homme est plus apparent ; elles ont dû être nivelées et occupées soit par des ouvrages fortifiés, soit par quelques maisons s'abritant sous les fortifications.

Il faut remarquer que la plupart des anciennes villes gauloises étaient assises sur des plateaux élevés qui furent nivelés de main d'homme, et qu'on trouve aujourd'hui recouverts d'une couche de terre végétale plus ou moins épaisse, provenant soit des défoncements, soit de cette quantité de détritus qu'apporte avec lui le long séjour d'agglomérations humaines, A Vindalium la calotte de la colline, si je puis me servir de ce mot, a été arrasée et n'a plus laissé subsister qu'une petite élévation ou butte médiocre pour un temple ou pour des signaux. Tout le reste a été complètement nivellé, tandis que les collines voisines conservent encore aujourd'hui leur relief naturel. Il en est de même d'autres villes ou grands oppidums que j'ai visités, Gergovie, Alise, Aoste, le Castellar de Cadenet, St-Jacques de Cavaillon, St-Pierre de Castres et bien d'autres. Ce n'est pas sur le rocher ou sur les petites terrasses de Clairier que de moi-même j'aurais songé à trouver l'assiette d'une ville, et surtout d'une ville telle que Aeria.

Dans mes diverses explorations j'ai constaté aussi l'existence d'un ouvrage de défense, relativement considérable, toutes les fois que l'oppidum n'était pas isolé de toutes parts comme à Vindalium, à Alise, à Aoste. Lorsque le plateau se trouvait rattaché au plateau de la montagne par un isthme, ou se prolongeait au loin par un terre-plein ou une pente douce, le travail de l'homme avait complété la défense, en creusant, avec des dimensions plus ou moins considérables, un ravin, un large fossé ou bien une tranchée dans le roc. Gergovie est séparée du restant de la montagne par un ravin évidemment creusé ou agrandi de main d'homme ; le camp de César de St-Pierre de Castres pareillement. A l'oppidum de Cadenet l'isthme avait été coupé par un fossé ; au Castel-

Digitized by Google

lar ou oppidum de Beaumont, et à une antique oppidum au dessus de Baumes, on trouve des tranchées laborieusement creusées dans le roc vif. A Clairier, je n'ai rien trouvé de semblable, bien que le plateau s'étende au loin du côté du nord dans la direction du Crestet et de Vaison, et que du côté de l'est, la montagne s'incline en pente douce dans la vallée de Malaucène. Avec un peu de réflexion on peut se rendre compte de cet état de choses. Puisque ce lieu était sous la dépendance de Vaison, il n'avait pas à sé garantir à grands frais du côté de cette ville, mais seulement du côté d'où pouvait venir l'ennemi, c'est-à-dire, du côté du Barroux et du col St-Michel. Aussi bien l'oppidum m'a paru parfaitement accessible du côté du nord ; on pouvait y arriver sans obstacle et à plein pied, soit du Crestet, soit des hauteurs de Vaison. Je crois trouver dans cette circonstance une nouvelle preuve que même dans les temps primitifs Clairier ne cessait d'appartenir au peuple de Vaison,

Il n'appartient pas à ce rapport de reprendre la discussion générale telle qu'elle a été agitée par les divers écrivains qui ont traité la question d'Aéria. Je me borne à rappeler que le texte de Strabon décrivant la vallée du Rhône en remontant de la Durance à l'Isère dit « *qu'au milieu de cette vallée,* ἐν τῳ μέταξυ, in medio *se trouvent les cités d'Avignon, d'Orange, d'Aeria.* » C'est bien clair. Les plus savants commentaires ne sauraient obscurcir et dénaturer cette expression, *in medio*, à l'effet de placer Aeria dans la région des montagnes. Jamais Malaucène cachée dans les contreforts du Ventoux, ne pourra se dire située dans cette vallée du Rhône, que Strabon appelle un pays plat et fécond en pâturages. Le voyageur, en remontant la vallée après Avignon et Orange, se trouvait en face d'Aeria, qu'il apercevait occupant une situation aérienne.

Il m'en coûte de rejeter absolument l'attribution de Clairier pour la ville d'Aeria. L'auteur a été si bienveillant pour moi et son ouvrage est si hautement recommandable, que j'aurais été véritablement heureux de proclamer devant vous qu'il

Digitized by Google

avait définitivement trouvé la solution tant cherchée, cet *eurêka* si désiré dans le monde savant. Du reste, lui-même en finissant se garde bien d'être nettement affirmatif ; il ne conclut que d'une manière dubitative. Cette réserve consciencieuse m'encourage à formuler sans crainte une opinion contraire à la sienne. Mais cette opinion contraire ne saurait m'empêcher de dire combien son beau livre, véritable monument scientifique, mérite de prendre place dans les meilleures bibliothèques. Pour une partie de notre département il est le complément nécessaire de cette histoire de Malaucène, qui, à peine publiée, est au premier rang des monographies de nos villes du midi ; comme tirage typographique, rien ne manque au volume d'Aeria ; il est orné de cartes, de plans et de divers spécimens.

Et maintenant si on me demande en quel état se trouve à présent la question d'Aeria, je répondrai qu'elle reste ce qu'elle était avant le livre de M. Saurel, et avant une brochure récemment publiée par M. Gilles, qui choisit l'emplacement de Venasque. Deux attributions continuent d'être les plui vraisemblables, et même d'après l'aveu de M. Saurel. les plus généralement adoptées, celle du Pègue, près Valréas et celle de Barry, près Bollène. Dans une exploration que je fis moi-même au Pègue, il y a cinq ou six ans, ce lieu me parut réunir les diverses conditions pour l'emplacement d'Aeria, par sa configuration, par ses ruines, par les objets antiques considérables qu'on y a déeouverts, et j'ajoute qu'en traduisant le mot *Luérion* de Strabon par l'oppidum de Livron et non plus par le Lubéron, cette attribution doit augmenter de vraisemblance. Depuis j'ai refait plusieurs fois ce voyage, et, conformément à l'opinion si bien motivée du regrettable Florian Vallentin, je pencherais pour Barry. En effet, Barry, bien que situé au sommet du promontoire d'une montagne, se trouve bien réellement au milieu de la vallée du Rhône, ἐν τῳ μέταξυ, et quand on remonte la vallée, après Avignon et Orange, on est vraiment frappé par ce site aérien qu'on a devant soi. L'assiette des lieux, les nombreux objets antiques et surtout l'innombrable quantité de monnaies qu'on y a trouvées, pré-

Digitized by Google

sentant en séries non interrompues tous les types, les gauloises, les consulaires, les impériales, jusqu'au temps de Théodose, concourent à une démonstration qui serait absolument complète.

Cependant deux objections s'élèvent contre l'attribution de Barry. Je veux les exposer en peu de mots.

La première c'est l'existence d'une ville romaine appelée *Sénomagus*, au pied du plateau de Barry, à une distance d'environ 700 mètres. Cette objection ne me paraît pas trop sérieuse. A mes yeux, elle confirmerait, au contraire, l'existence d'Aeria. Pendant la période gauloise, Aeria n'occupait que le plateau de Barry ; mais ce lieu, à cause de son élévation, était d'un accès fort incommode. Lorsque la conquête romaine eut apporté la civilisation, le luxe, le bien-être, une partie de la population, débordant de l'enceinte de la ville, pour les besoins du commerce, vint s'établir au bas de la colline, le long de la grande voie d'Agrippa, et ces nouveaux quartiers finirent par prendre le nom de Senomagus. Il arriva donc là ce qui arrivait, en même temps, à Orange, à Nîmes, à Cavaillon, où les familles riches, descendant de la colline, vinrent établir dans la plaine leurs luxueuses demeures ; ou bien ce qui arrivait à Vaison, où la population, débordant d'une enceinte trop étroite s'étendait dans la vallée de Malaucène. Plus tard, le nom d'Aeria fut transformé par corruption, en celui de Barry, le mot celtique *Bar* signifiant d'ailleurs *rempart*, *boulevard*, *château fort*. Car l'ancien Aeria restait l'acropole, la ville haute, la ville vieille, tandis que Senomagus était la ville basse, la ville neuve. De cette manière s'explique notamment cette grande quantité de tombeaux ou sarcophages, signalés par M. l'abbé Granger, exhumés dans la plaine, le long des chemins conduisant à la colline de Barry. Au temps de Strabon et au temps de Pline, la ville conservait son ancien nom et toute son importance. Les nouveaux quartiers n'avaient pas encore pris un nom différent. Le nom de Sénomagus n'apparaît qu'à une basse époque Le pagus d'Aeria Senomagus devait s'étendre sur toute la vaste plaine de Bollène et des communes voisines. Toutefois, la station

Digitized by Google

qui existait tout près sur les bords du Lez ne portait, dans l'itinéraire, ni le nom d'Aeria, ni le nom de Senomagus. Elle s'appelait simplement *ad Lectorem*.

La seconde objection est relative au passage étroit et boisé, qui, selon Strabon, conduisait d'Aeria à Luerio. Celle-ci est moins facile à résoudre. Pour les besoins de son système, Florian Vallentin est obligé de transformer le nom de *Luerio* en celui *d'Arausio* la ville d'Orange, et il signale pour le passage étroit et boisé l'antique route romaine qui de Bollène passe par les montagnes et les gorges d'Uchaux et de la Galle, pour aboutir au territoire d'Orange. Cet expédient, commode assurément, n'est point scientifique, à moins qu'il ne soit établi que le mot Luerio ne provient dans le texte que d'une erreur de copiste. En l'état il faut dire avec notre savant collègue, M. Rochetin, que l'objection n'est point suffisamment résolue. Ne voudrait-il pas mieux supposer avec M. Duhamel, que le mot Luerio Aduerio s'appliquerait à cet ancien château appelé Derboux, sis au milieu des bois dans une gorge de montagne, sur l'ancienne route d'Orange, et où j'ai découvert moi-même un pan de mur d'oppidnm romain ?

A. SAGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

MAI-JUIN 1885.

Extraits des procès-verbaux.

Séance du 5 mai. — M. Rochetin demande que les inscriptions qu'il a communiquées à l'Académie, dans sa dernière séance, soient reproduites dans les procès-verbaux. Ces inscriptions paraîtront dans le prochain fascicule des mémoires qui est actuellement sous presse.

M. Rochetin lit ensuite une dissertation sur deux inscriptions gallo-grecques, provenant l'une de Collias (Gard), l'autre de Malaucène (Vaucluse). La première a été publiée par M. F. Germer-Durand dans un des derniers numéros du *Bulletin épigraphique*. Elle se termine par ces deux mots : BPATOΥΔE KANTENA. Ces mots s'étaient déjà fait remarquer sur deux inscriptions de Nîmes et se retrouvent encore sur celle de Malaucène. La circonstance qu'ils sont rejetés invariablement à la fin des textes, jointe à celle que trois d'entre eux ont été trouvés près d'une source remarquable, amène à penser que ce sont des inscriptions votives à la divinité de ces belles eaux. Les mots BPATOΥΔE KANTENA correspondaient vraisemblablement, en langue celtique, au *votum solvit* qui termine aussi presque toujours les inscriptions votives romaines. Mais ce qui achève de dissiper tous les doutes sur la signification de celles de Collias et de Malaucène, c'est qu'elles contiennent le nom de la source près de laquelle elles ont été trouvées. Particulièrement, en ce qui touche celle de Malaucène, le mot ΓPACEΛOΥ, qui s'y lit, est, au génitif, le nom primitif de la belle source du Groseau ; ce

Digitized by Google

mot est, en effet, au genre près, la reproduction du mot *Grasselum*, qui servait à désigner cette source, au moyen-âge. Enfin, les sites dans lesquels ces textes ont été trouvés se ressemblent d'une manière frappante. Les sources de Collias et du Groseau coulent à l'extrémité d'une vallée fermée. Ces lieux solitaires et reculés formaient une retraite profonde, une sorte de sanctuaire naturel, très favorable à la dévotion des pèlerins qui s'y rendaient.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres de la Commission de l'inventaire des richesses d'art. Sont nommés : MM. Villars, de Seyne, Limasset, Chantron, Grivolas, Bourges, Maumet, Biret, Protton, Armand, Brunet, Olagnier, Requin, Sagnier, Schaedelin, Morel, Manivet, Rochetin, de Félix.

M. Sagnier donne lecture d'un travail sur « *Aéria* » ouvrage de M. l'abbé Saurel. Après une discussion très-animée soulevée par les conclusions peu exactes de M. Saurel sur l'emplacement d'Aéria, et à laquelle prennent part MM. Rochetin, Sagnier et Duhamel, il est décidé que l'étude de M. Sagnier sera insérée dans les mémoires de l'Académie.

Séance du 6 juin. — M. le Président rend compte à l'Académie de sa visite au maire d'Avignon, relativement à la conférence que M. Soleillet est dans l'intention de venir faire dans notre ville. M. le Maire veut bien mettre à notre disposition la salle et les chaises, etc. La Société de cette façon n'aura à sa charge que les frais de publicité. L'Académie approuve la démarche faite par son bureau.

M. Ducos annonce une conférence de M. de Briqueville, sur une question d'esthétique musicale.

Sont élus :

Membres titulaires : — MM. le général Nicolaï, Rieu, Plantevin, Barrué, Hugues, Bernard, Arnaud, F. Télesphore, Vernet, Antony-Réal.

Membre associé : M. Lagier.

Membre correspondant : M. Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes.

M. Duhamel donne lecture du règlement de la Bibliothèque. Ce règlement discuté et accepté par la Société, paraîtra dans les annales de l'Académie et sera affiché dans la salle de la Bibliothèque du nouveau local.

M. Duhamel lit ensuite un travail intitulé : Une verrerie dans le Léberon au XIII^e^ siècle. Après avoir parlé des origines des verreries françaises au moyen-âge et de l'établissement des verreries en Provence sous les princes de la maison d'Anjou, M. Duhamel fait connaître et analyse deux documents de l'année 1296 concernant des verreries établies près de Cavaillon dans la montagne du Léberon, au vallon appelé *Longaresque*, par un certain Guillaume de Montbrun. Ces documents prouvent que, dès le milieu du XIII^e^ siècle, l'art du verrier était connu et pratiqué dans cette partie de la Provence.

Digitized by Google

M. Rochetin communique à l'Académie plusieurs inscriptions romaines inédites.

Deux d'entre elles viennent d'être découvertes près d'Orange, le long de l'ancienne voie romaine qui suivait le pied de la colline, au couchant. Ce sont deux épitaphes de gladiateurs mirmillons. La première est ainsi conçue : M / Q. DVCENIVS / OPTATVS. IIIↃ. III / HATERIA . POTITA / CONIVNX . F ; la seconde : M / PRIMUS. LIB / ASIATICUS . LIII / ////COIVNX / F. Dans cette dernière inscription, le nom de la femme, qui précédait le mot COIVNX, a disparu avec une cassure de la pierre.

Une autre inscription se voit sur un petit autel votif, qui a été déposé dans la chapelle romane de la Madeleine, près de Bédoin. Elle n'a probablement jamais été publiée, et se lit comme suit : L. EPPIVS . LEO (?) / VXSACANO / V. S. L. M. Le surnom du dévot, en partie fruste, est incertain. Ce qui fait l'intérêt de ce texte, c'est le nom du dieu topique qui y figure. Le nom barbare d'VXSACANUS est, à n'en pas douter, un nom de divinité gauloise latinisé. D'après les racines VX et KAN, qui se rencontrent dans les idiomes néo-celtiques, et qui renferment, la première, l'idée de hauteur, et la seconde, celle de blancheur, ce mot semble se rapporter à *une montagne au blanc sommet.* Or à quelle autre montagne, cette dénomination peut-elle s'appliquer, si ce n'est au Ventoux, au pied duquel cet autel votif a été trouvé, et dont le sommet, blanc de neige pendant six mois de l'année, avait dû frapper l'imagination des Gaulois d'alentour, et être consacré, comme tant d'autres, par la religion naïve de ces temps reculés.

La dernière inscription signalée par M. Rochetin, est une épitaphe qui vient d'être découverte au hameau des Baux, quartier de St-Eutrope, commune de Bédoin. Il existait en cet endroit une chapelle de ce nom, ayant remplacé probablement un petit temple païen, autour duquel on avait enterré, comme plus tard au moyen-âge, où l'on adopta cet usage antique. L'inscription est gravée sur le disque qui termine la pierre, à sa partie supérieure, et lui donne la forme d'une poupée. On y lit : CORNEL / IVS . CALLO / NIS . F . SIBI / ET . SVIS . IN / F . P . XV . INN / A . P . XX. Pareille inscription, un peu différemment disposée, se lit sur une pierre de forme identique, au musée de Sault. Cette dernière provient du même endroit et de la même sépulture. Chacune de ces stèles devait occuper une des extrémités du terrain funéraire consacré à la sépulture des CORNELIUS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Analyse du mémoire de M. l'abbé Didelot : « Autel roman, Triptyque attribué à Van-Eyck. »

Le mémoire de M. l'abbé Didelot, curé de la cathédrale de Valence, se divise en deux parties : la première est consacrée à la description d'un autel roman des premiers siècles, le seconde, à l'étude d'un triptyque attribué à Van Eyck.

L'autel roman ou, pour parler plus exactement, le support d'autel fut découvert en 1877 à St-Marcel-lez-Sauzet (Drôme), sous le pavé de l'église. Il est en pierre, privé de sa base, et mesure o m. 45 de haut, sur o m. 65 de long, et o m. 35 de large. Sur sa face antérieure il est orné du monogramme du Christ émanant d'une rosace centrale et circonscrit dans une couronne formée de palmes tressées. Il est décoré de quatre colonnes d'angle engagées du quart et surmontées de chapiteaux dont les feuilles se recourbent en demi-volutes sous les coins du tailloir. Au sommet du chapiteau se dessine un quatre-feuille.

M. l'abbé Didelot compare spécialement ce support d'autel avec celui de Digne et celui de Saint-Victor-de-Castel, près de Bagnols (Gard), dont il se rapproche beaucoup par le style.

A propos des autels chrétiens primitifs l'auteur du mémoire examine très rapidement diverses questions intéressantes qui s'y rattachent : « L'église, dit-il, s'assimila avec complaisance le mobilier du culte olympique ; elle affecta aux mystères de l'agneau les autels dédiés jusque là aux faux dieux d'Athènes et de Rome ». Les preuves de cette substitution ne manquent pas : « A son retour d'Antioche, continue M. l'abbé Didelot, saint Pierre célèbre la sainte messe sur un autel autrefois consacré à Apollon. Au siècle dernier, on découvre à Vesoul un autel antique ; on y lit ces mots : « *Non amplius Marti, sed Christo Deo vero* ». On a conservé longtemps à Bordeaux un autel avec cette inscription : « *Deo ignoto* ». Saint Martial recommande à l'église de Bordeaux d'en faire l'autel de St Etienne. »

Dans un passage de son travail, M. l'abbé Didelot effleure un ordre d'idées qu'il serait très intéressant de développer au point de vue archéologique : quels objets, quelles cérémonies du culte païen, le christianisme naissant s'est-il assimilés ? On voit que le clergé ne se contenta pas de

Digitized by Google

remplacer les temples antiques par des églises, mais qu'il alla même jusqu'à s'approprier la pierre sur laquelle on avait sacrifié aux faux dieux. Il agit ainsi, dit M. l'abbé Didelot, « soit pour déjouer la vigilance païenne, soit pour faire de la gentilité un trophée à la croix et l'escabeau des pieds du Christ de toutes les pompes païennes ». Il aurait pu ajouter : ce fut aussi une pratique habile de la primitive Église : tout en rompant avec les anciennes coutumes religieuses, elle ménageait, par une transition insensible, les populations encore à demi-païennes, surtout celles des campagnes, très attachées à leurs vieilles superstitions et qui pouvaient croire ainsi à la continuation de l'ancien culte ou tout au moins à une alliance des deux religions.

Les signes ou symboles qui ornent habituellement les premiers autels chrétiens sont la croix monogrammatique ou le monogramme du Christ. Ils sont quelquefois accompagnés de l'A et de l'Ω. Le monogramme, qui se compose du X grec traversé verticalement par le P, orne, avons-nous dit, le devant de l'autel de Saint-Marcel-lez-Sauzet. C'est le monogramme ou plutôt la croix monogrammatique qui devint, avec Constantin, le caractère officiel et national du labarum, des enseignes des légions, des boucliers et des monnaies.

En terminant, M. l'abbé Didelot dit que l'autel roman de Saint-Marcel-lez-Sauzet appartient certainement à la période s'étendant du IV^e^ au VII^e^ siècles, mais il n'ose pas lui assigner une époque précise. Si par le monogramme qui lui sert d'ornementation et la boucle du P grec, on peut le faire remonter au temps de Constantin, ses parties sculptées, les chapiteaux de la corbeille de feuilles qui le rehaussent, la conformation du tailloir paraissent caractériser une époque bien postérieure.

La seconde partie du mémoire de M. l'abbé Didelot est consacrée, avons nous dit, à l'étude d'un triptyque attribué à Van Eyck.

Ce triptyque a été récemment découvert au petit village des Mauves, près de Tournon (Ardèche), et fait aujourd'hui partie d'une collection, à Valence. « Les trois panneaux sont en chêne, le bois en est vieux et terni. Il était autrefois inséré dans un cadre dont il porte encore les traces. Le principal panneau mesure 0 m. 69 de haut sur 0 m. 49 de large. Les volets ont 0,m. 63 sur 0,m. 26. Une inscription se voit au revers du panneau central; elle est ainsi conçue : «Triptyque de Louis XI. Portrait de Charles VI. Van Eyck ». « Si cette inscription n'est pas apocryphe, ce triptyque remonterait à l'origine de la peinture moderne et aux premières floraissons de la Renaissance ».

L'auteur du mémoire conteste à Van Eyck la gloire d'avoir inventé la peinture sur tableau et de l'avoir substituée à la peinture murale et à l'enluminure de manuscrit. La peinture sur triptyque existait, dit-il, dès les catacombes, en même temps que la fresque et la mosaïque, et d'ailleurs Giotto a précédé Van Eyck et l'on a des tableaux de ce maître. « Si les Van Eyck, conclut-il, ont glorieusement contribué à la diffusion de la peinture, nous ne voyons pas qu'ils l'aient fait autrement que par les ressources connues et usitées ». Si l'on ne peut aller, dirons-nous à notre tour en continuant les conclusions de M. l'abbé Didelot, jusqu'à attribuer

Digitized by Google

aux Van Eyck l'invention de la peinture à l'huile, on peut tout au moins leur reconnaître certains perfectionnements dans les procédés qui ont aidé à la diffusion de l'art. Il semble que dans cette mesure on doit rester dans la vérité.

M. l'abbé Didelot ne voit aucun inconvénient à considérer l'inscription du triptyque comme authentique et sa provenance comme admissible dans tout son contenu. Il décrit ses panneaux, qui représentent en trois pages les épisodes de la première enfance du Christ. Le plan, les dispositions structurales, les clairs obscurs, les éclaircies lumineuses pénétrant vives et inattendues dans le noir absolu des édifices, le vif coloris et les tons chauds de cette peinture rappellent étonamment la manière flamande. On y retrouve aussi l'ingénieux parti pris depuis longtemps familier à l'Italie et aux premiers Flamands, de traduire en portraits les personnifications idéales de la Vierge, des apôtres, des martyrs. Sur les trois panneaux du triptyque l'artiste a répété à plaisir ces naïves personnifications ; les portraits y abondent. D'après l'inscription, le premier roi mage que l'enfant Jésus bénit et qui est agenouillé, la tête nue, sa couronne et son sceptre à terre, serait le portrait de Charles VI. « Si le triptyque des Mauves n'est pas de Van Eyck, dit M. l'abbé Didelot, tout y révèle l'époque voisine de la sienne, où la peinture rompt brusquement avec le classique chrétien pour s'engager dans les théories modernes... Epoque étrange, très remarquable sans doute, mais acclamée peut-être plus qu'il ne convient... Renaissance, voilà certes un beau titre à la célébrité, mais n'éveille-t-il pas quelque idée d'usurpation sur les lèvres du siècle qui le décerne ? Ce siècle n'est pas né de lui-même ; il n'avait pas à renaître, il n'y avait rien de mort quand son jour s'est levé ». L'auteur du mémoire cherche alors à démontrer que l'art religieux, fils de l'inspiration chrétienne, qui avait pris naissance dans les catacombes, s'est continué, sans manquer à aucune des lois de l'art pendant tout le moyen-âge et jusqu'à la veille de la Renaissance, où il s'est magnifiquement épanoui sur les toiles de Fra Angelico, et que cette tradition d'art spiritualiste, la Renaissance n'a pas su le continuer. Les deux termes de ce jugement nous paraissent excessifs.

Sans doute, au moyen-âge, l'art à puisé sa grandeur dans son inspiration éminemment spiritualiste, mais en élevant l'âme au dessus de la matière, en la faisant triompher du corps, n'a-t-il pas exagéré parfois ses tendances ? Ne peut-on pas lui reprocher de n'avoir pas toujours assez respecté la forme ? La Renaissance, s'inspirant de l'art antique, a rendu au corps humain, cette vérité et cette beauté des lignes, dont le moyen-âge, s'absorbant dans l'idée chrétienne, avait tendu à le dépouiller. Peut-on dire cependant que cette Renaissance a négligé de s'inspirer du sentiment chrétien ? Fra Angelico est assurément un grand peintre religieux, le plus grand peut-être, parce qu'il a été le plus profondément pieux, mais n'y a-t-il rien après lui, et M. l'abbé Didelot ne dépasse-t-il par la mesure lorsqu'il dit : « Certes la Renaissance fit beaucoup pour la peinture; d'innombrables génies en germèrent. Elle excella comme à aucune autre époque, mais par un seul côté, le moindre : le côté plastique. Elle créa le

Digitized by Google

plus beau corps humain qui fut jamais, ***mais un corps privé d'âme***». Le plus grand peintre de cette époque, Raphaël, ne nous a-t-il pas laissé ses divines madones, d'un sentiment si élevé, d'une grâce et d'une pureté si touchantes, et n'a-t il pas réalisé supérieurement ce mot de M. Cousin, que l'auteur cite dans les dernières lignes de son mémoire : « La fin de l'art est l'expression de la beauté morale à l'aide de la beaute physique ; celle-ci n'est pour lui que le symbole de celle-là ».

L. ROCHETIN.

Usages et règlements locaux de la ville et du territoire d'Avignon, constatés, recueillis et commentés par E. Benoit, président du tribunal d'Avignon. 3e édition. (Avignon, Chassing, libraire, in-12°, 168 pages.

Un grand jurisconsulte du XVII[e] siècle dit quelque part que les usages sont des lois arbitraires en des matières arbitraires. Ces usages introduits par les mœurs et les traditions, nés, non point de textes écrits, mais d'actes uniformément répétés par les habitants du sol, réitérés et observés par la généralité des hommes et tolérés par les législateurs, ont servi et servent encore de règle en bien des cas. Car, en dépit de notre arsenal de lois, d'ordonnances, de décrets, ils sont indispensables, à ceux qui n'y ont point pris part. Ils se forment ainsi par la volonté tacite du peuple qui les observe et ils se maintiennent avec la volonté tacite du législateur qui les laisse observer. Il y a donc là un ensemble de règles et de conventions qu'il semble tout naturel de recueillir, d'éclaircir, de codifier, ne serait-ce que pour en extraire ce qui peut aider à la confection des lois générales. Les gouvernements s'en sont, en effet, souvent préoccupés, notamment en 1844 et 1855. On forma même des commissions cantonales chargées de recueillir et de constater les usages en vigueur. Mais, comme dans notre cher pays de France et même ailleurs, le rôle le plus ordinaire des commissions est de laisser dans l'ombre, quand elles ne les obscurcissent pas elles-mêmes, les questions les plus claires et les plus intéressantes, la plupart de ces commissions cantonales n'aboutirent à aucun résultat. Ce fut l'initiative individuelle qui suppléa à l'insuffisance et à l'apathie. Les commissions officielles méditèrent longtemps, trop longtemps, l'aphorisme de Bacon qui dit que les usages ne sont écrits que sur des tables vivantes. Mais ce ne fut pour elles qu'un aphorisme, et elles se gardèrent bien de déchiffer ces tables. Elles laissèrent ce soin a quelques jurisconsultes isolés, gens à l'esprit droit et cultivé et dévoués à leurs compatriotes.

Dans ses *Usages et Règlements locaux de la ville et du territoire d'Avignon*, M. E. Benoît a su s'inspirer de leur exemple.

« Mon but, dit trop modestement l'auteur, est, dans ces notes sommaires, de faire connaître seulement les principaux usages du territoire de

Digitized by Google

« la ville d'Avignon et de présenter, dans un ordre méthodique, ces ques-« tions d'une application si usuelle et souvent si difficile. » Ce but, essentiellement utilitaire, a été atteint et même dépassé. Il se dégage, en effet du livre de M. Benoît, comme un parfum des travaux des jurisconsultes du XVI[e] et du XVII[e] siècle qui, par la culture de la science des lois, se préparaient à devenir des magistrats intègres. L'auteur a su recueillir, en effet, avec beaucoup de méthode et de précision, toutes les coutumes, tous les usages en vigueur dans la ville d'Avignon et dans son territoire depuis ceux relatifs au glanage et au louage des domestiques jusqu'aux questions beaucoup plus importantes du régime des eaux, des plantations, des baux à loyer ou à ferme, ce qui ne l'a pas empêché d'exposer clairement, en passant, avec preuves et documents à l'appui, le régime de la propriété pour les principaux canaux, et pour les cours d'eau, le droit de vaine pâture, les constructions, les passages, etc. Il a recueilli pieusement toutes ces anciennes coutumes, tous ces vieux usages encore en vigueur et qui sont comme les lois de la petite patrie tolérées et quelquefois imitées par celles de la grande. Il a recherché leurs origines dans les statuts de la république avignonaise, sur lesquels il porte un jugement d'érudit et de jurisconsulte. Il commente, il explique chacun de ces usages, dans un style clair, précis, tel qu'il convient à ceux qui se livrent à l'austère étude des lois. Enfin la lecture de cet excellent livre, ne fait naître au lieu de critiques et de regrets qu'un seul désir, celui de voir M. Benoit agrandir son cadre et exécuter bientôt l'œuvre qu'il dit vouloir laisser à une plume plus savante et qui est digne de la sienne : et qui consisterait à recueillir, non plus seulement les usages d'une ville, mais ceux de tout notre département. Les archives des communes, des anciennes seigneuries, celles des confréries, des corporations, des établissements religieux mêmes contiennent un grand nombre de statuts ; d'autre part, nos villes et nos campagnes conservent encore des usages qui ne sont écrits nulle part et qui, cependant, régissent, en bien des cas, les rapports d'intérêt des citoyens entre eux. Il y a là, pour un esprit sérieux, pour un écrivain compétent, les éléments d'un beau, utile et nécessaire travail. Espérons que M. Benoit l'entreprendra un jour, donnant ainsi à ses amis et à ses compatriotes une preuve de son amour du pays et de sa science du droit. N'est-ce pas, du reste, le meilleur moyen de faire estimer et aimer cette magistrature, à laquelle il appartient si souvent et si injustement attaquée, que de faire dire d'elle, en parlant de sa science, ce que le vieux Pasquier dit quelque part de son honneur que « malgré son chaperon et son bourrelet, il a son honneur « plus cher qu'un tas de piaffeurs de cour qui le publient en toute chose. »

L. D.

Digitized by Google

L'EMPEREUR D'ARLES

AVANT que le drame de *Théodora* et le ballet de *Messaline* aient mis à la mode sur la scène, le tableau de la décadence romaine, le comité de la Comédie française était appelé à se prononcer sur l'œuvre d'un jeune poète avignonais, M. Alexis Mouzin, qui venait de retracer, dans un drame en vers, l'*Empereur d'Arles*, les débuts de Constantin-le-Grand et les principaux épisodes de sa lutte contre Maximien. Le comité sut apprécier à sa juste valeur cette première tentative d'un heureux talent qui s'essayait au théâtre, et, si l'œuvre elle-même n'était point admise, le poète recevait l'assurance de retrouver plus tard, dans le même comité, des juges déjà favorablement prévenus. Il nous a paru qu'un public lettré ne resterait pas indifférent aux mérites discrètement dévoilés de cet empereur d'Arles que l'auteur, trop modeste ou trop délicat, a pieusement enseveli dans les archives de l'Académie de Vaucluse.

I

Tout d'abord il faut rendre à M. Mouzin la justice d'avoir été porté, de lui-même, vers l'histoire de l'empire romain, qui paraît attirer si impérieusement l'art contemporain. Les séductions qu'offre un pareil sujet s'expliqueraient, sui-

Digitized by Google

vant les pessimistes, par une certaine conformité de plus en plus marquée entre cette époque et la nôtre, depuis que la mode nous est venue de paraître plus vicieux que nous ne le sommes. En tout cas, si nos écrivains et nos artistes donnent dans la description des vices si compliqués de la décadence romaine, c'est qu'ils espèrent flatter notre amour-propre, en nous laissant croire que nous valons aussi peu que les Romains du temps de Théodora et de Justinien. M. Mouzin l'a bien compris : mais, avec un tact que nous ne saurions trop louer, il s'est arrêté, dans la peinture du vice, au moment même où cette peinture serait devenue systématique. Il s'est donc placé à un point de vue plus élevé, et de là, il nous découvre, au milieu des scélératesses de l'ambition déçue, de la lâcheté des caractères avilis, le premier rayon d'une foi nouvelle éclairant la ruine du monde païen, la vertu chrétienne s'élaborant parmi les subtilités byzantines et les mysticités orientales, et pour tout dire enfin, une fleur d'immortelle durée poussant sur ce fumier de la décadence romaine. Tel est le fonds si riche et si original de l'œuvre que nous étudions.

Quel sera maintenant l'épisode de l'histoire dans lequel le poète pourra grouper, tout en restant véridique, les personnages réels qui incarnent le mieux les idées qu'il agite? On s'arrogeait autrefois dans le choix et l'arrangement d'un sujet, même historique, la plus grande liberté possible. Aujourd'hui cette liberté se restreint de plus en plus. La critique consent, nous le savons bien, à lui donner encore pour limites le savoir toujours assez médiocre de la généralité du public. En d'autres termes, un auteur peut oser d'après la poétique nouvelle, tout ce qui ne choquera pas la science populaire. C'est là une règle bien vague et bien insidieuse. Le public sans doute n'est pas tenu de connaître l'histoire : mais peut-on lui interdire de l'apprendre? Et si par hasard l'auteur dramatique se permet sur les moindres détails, une ignorance voulue ou réelle, combien de critiques, fiers d'une érudition fraîchement acquise, se chargeront de faire la leçon au

Digitized by Google

public et d'éveiller les scrupules de sa conscience ! Les discussions fameuses sur le fricot et la fourchette de Théodora nous éclairent étrangement sur cette liberté de l'art, proclamée, dit-on, par le romantisme et qui, comme tant d'autres libertés du siècle, accorde tout et ne permet rien. M. Mouzin a donc été bien inspiré, en ne se laissant pas conduire au gré de sa fantaisie. Si parfois il use des prérogatives du poète, s'il imagine et s'il invente, il est assez habile pour que l'histoire qui ne sait pas tout, dans une époque très obscure, ne puisse le contredire ouvertement sans se compromettre elle-même.

II

L'histoire la plus véridique, fondée sur le témoignage à peu près unanime des écrivains païens et chrétiens si rarement d'accord, nous raconte en effet que Maximien, forcé d'abdiquer le titre d'Auguste par un acte d'obéissance auquel il ne put se dérober, ne cessa de poursuivre le pouvoir dont il n'avait point senti, comme son collègue Dioclétien, le poids, l'amertume et le dégoût. Après des intrigues sans nombre, il fut chassé de l'Italie par son fils Maxence, qui trouvait en lui un rival dangereux. Il promena longtemps sa pourpre augustale et son ambition inquiète, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un asile auprès de Constantin, l'heureux César des Gaules. Il lui proposa une étroite alliance, la main de sa fille Fausta et le titre d'Auguste. Constantin accepta le titre et le mariage, répudiant la mère de son fils Crispus, Minervine, à laquelle il était uni par un mariage de second ordre, *connubium inæquale* que les Romains appelaient concubinat. Mais bientôt Maximien se déclara contre son gendre, comme il s'était déclaré contre son fils. Il fit courir le bruit de la mort de Constantin, dans une guerre sur le Rhin, s'empara du trésor de l'armée, laissé dans Arles, et souleva les troupes de la Province. Constantin arriva en toute hâte, reçut la

Digitized by Google

soumission de Maximien, qu'il priva des honneurs impériaux et condamna une seconde fois aux humiliations d'une vie modeste et effacée.

M. Mouzin s'est contenté de nous présenter, au premier acte, dans un tableau saisissant, cette élévation que Maximien doit à la perfidie et qui est suivie, de si près, par une chute irrémédiable. Lorsque le drame commence, le vieil ambitieux s'étale en plein forum, à Arles, sur le trône usurpé, et tandis que l'oracle emprunte la voix de l'Eunuque Glabérius, caché dans le creux de la statue d'Hercule, pour proclamer le nouveau dieu, l'ancien collègue de Dioclès réveille son fanatisme de persécuteur :

Soldats, peuple, je vous salue.
J'avais trop tôt quitté la puissance absolue ;
Tout déclinait depuis. Par bonheur, le destin
Restaure tout. La guerre a frappé Constantin,
Jeune prince surfait, athlète sans haleine,
Lourd de lauriers avant que sa course fût pleine.
Arles me vit partir avec lui, mais sans lui
Je devais retourner. Je triomphe aujourd'hui.
. . . . . Le passé
Va refleurir. L'Olympe à la fin s'est lassé.
Ceux du Christ serviront à montrer à l'histoire
Qu'on ne rompt pas avec quinze siècles de gloire.
Traîtres, dupes, ou fous, si le compte en est long,
L'amphithéâtre est grand. Réjouissez-vous donc.

Et la foule applaudit, les faisceaux s'inclinent, les trompettes sonnent, et les fleurs de la rhétorique la plus ampoulée tombent de la bouche du préfet Philoclès sur le souverain nouvellement proclamé.

Mais les pleurs d'une femme viennent attrister cette fête bruyante. C'est Fausta, qui, unie à Constantin par un mariage politique, a senti naître pour lui un amour sincère et profond. Ces « *rires d'héritier* » qu'elle surprend sur les lèvres de Maximien irritent sa douleur de veuve et exaltent sa tendresse « pour le grand défunt. » L'histoire relèverait-

Digitized by Google

elle ici quelque invraisemblance ? Fausta est unie à Constantin depuis deux ans à peine, et d'ailleurs, dans cette famille impériale, troublée par les plus obscures tragédies, tout a été possible, même l'amour de cette impératrice pour le mari qui devait plus tard devenir son bourreau.

Tout à coup une femme, Minervine, qui se cache sous le nom de Séphora, envahit la forum et annonce que Constantin est vivant, qu'il arrive à la tête de ses troupes. Tandis que la joie remplit le cœur de Fausta, la terreur s'empare de Maximien, que tous abandonnent et que l'inconnue brave comme chrétienne attachée à la gloire de Constantin. Ici M. Mouzin s'abandonne à son imagination. Minervine était-elle chrétienne ? Qui le sait ? cette première femme de Constantin a laissé si peu de traces de son passage dans l'histoire, que l'auteur dramatique peut user, en ce qui la concerne, de toute sa liberté. Il est au moins en droit de supposer qu'elle a professé elle-même la croyance présumée de son fils Crispus, le petit-fils préféré de sainte Hélène.

Cependant Constantin apparaît, sur son char triomphal : après avoir accordé, à la prière de Fausta, le pardon dédaigneux qu'il réservait à Maximien, il donne libre carrière à une éloquence vague et rêveuse :

> Le vieil empire lutte en vain. Rome n'a plus
> Qu'un ombre de grandeur. Les temps sont révolus :
> Place au monde nouveau ! Surgis, ô jeune Gaule.
> Quel Atlas t'assiera sur sa robuste épaule ?
> Les Latins du midi, les barbares du nord,
> Unis en toi, feront un peuple instruit et fort.
> Tandis que l'ancien culte a péri sous ses prêtres,
> Tu cherches pour ta foi le vrai, l'être des êtres.
> Ton jour est arrivé, puissant pays gaulois.
> Je mûris, au soleil, de Provence, tes lois,
> Entre ce firmament, ce golfe où meurt le Rhône,
> Portes de l'infini qu'interroge mon trône.

Ainsi le personnage de Constantin prend, dès le début, ce caractère indécis et fuyant que l'historien lui-même est par-

Digitized by Google

fois obligé de lui laisser. M. Mouzin à peut-être trop abusé du mystère où se cache cet étrange empereur. C'était d'ailleurs l'écueil inévitable dans un sujet où l'on prétendait nous représenter les débuts encore incertains d'un homme dont la politique consista plus tard à réunir tous les contrastes et à concilier les opinions les plus contradictoires pour n'effrayer aucun parti.

Le premier acte finit par une scène de franche et véridique comédie. Le retour de Constantin a eu pour effet de retourner les consciences elles-mêmes, et de provoquer les mêmes témoignages d'adulation que la folle équipée de Maximien. L'eunuque Glabérius jouant encore les oracles, cette fois derrière la statue d'Apollon, proclame Constantin comme il avait proclamé l'autre, et les mêmes fleurs de la même rhétorique tombent de la bouche du même Philoclès en l'honneur de l'Auguste retrouvé. Ceci n'est plus de la vérité historique, c'est de la vérité humaine de tous les temps et de tous les pays.

Tous les événements qui remplissent ce premier acte, si habilement construit, se déroulent au milieu d'une mise en scène très riche, qui répond bien aux mœurs du temps et sert elle-même à la vérité des caractères. La pompe orientale en effet s'est définitivement substituée avec Dioclétien à l'apparat modeste et tout républicain des premiers Césars. La couronne radiale a remplacé la simple couronne de lauriers. Les honneurs d'un culte divin sont décernés aux empereurs comme à Jupiter et à Osiris. Les maîtres du monde romain ne sont-ils pas les Osiris et les Jupiters vivants? Car ces dieux eux-mêmes, suivant la croyance du paganisme dégénéré, ont commencé par être des rois et des tyrans plus tard exaltés par la servitude des peuples. La doctrine d'Evhémère est ainsi devenue l'inspiratrice du servilisme religieux qui caractérise les derniers siècles de l'empire romain. Les empereurs chrétiens, qui en bénéfieront, n'oseront pas toucher à son prestige. Ils l'augmenteront encore, comme fit Constantin, en augmentant la pompe du costume et les solennités de l'étiquette.

Digitized by Google

III

Le deuxième acte de la pièce est celui où la fantaisie du poète se donne carrière le plus librement. L'histoire lui fournit peu de choses, et encore, peut-on dire, rien de sûr. Constantin, en se faisant le protecteur d'un parti qui allait triompher, a eu l'heureuse fortune de susciter des amitiés très solides, intéressées à protéger sa mémoire, contre les atteintes de la vérité elle-même. Or, les amis de Constantin se sont imposé la tâche bien difficile d'expliquer, et même de justifier tous ses crimes, en particulier le meurtre d'un vieillard, abandonné de tous, désormais incapable de nuire, son beau-père Maximien. Lactance en particulier imagine de mystérieuses intrigues tramées par cet Auguste déchu, qui en aurait été lui-même la victime. Il nous assure en effet que Fausta aurait été entraînée par son père à trahir son époux et à le lui livrer désarmé, sans gardes, en laissant ouverte la porte de la chambre où il devait reposer. Car Lactance n'ignore rien de plus secrètes machinations : ses yeux percent les ombres les plus épaisses ; ses oreilles saisissent les mots murmurés tout bas. Il plonge même dans le fond des consciences pour y trouver en faveur de son héros, Constantin, les motifs d'excuse ou de louange que les faits eux-mêmes ne pourraient lui fournir.

Le poète, qui n'a pas à discuter les témoignages, a usé de son droit en acceptant le récit de Lactance comme le plus intéressant et le plus dramatique. Ce récit même est devenu, grâce à lui, plus vraisemblable. Comment se peut-il faire en effet que Fausta accepte les propositions criminelles de son père ? Les prières, les caresses, l'appât même d'un hymen plus glorieux n'expliquent pas suffisamment une pareille détermination. M. Mouzin a fait agir le ressort le plus puissant sur l'âme de la femme, la jalousie. On comprend que Fausta jalouse n'hésite pas à se faire la complice d'une ven-

Digitized by Google

geance implacable. Quant à Maximien, qui a su reconnaître Minervine dans Séphora, il lui suffira de rappeler à Fausta l'amour de Constantin pour sa première femme, d'éveiller petit à petit ses soupçons, jusqu'à ce qu'il ait pu lui montrer son époux renouant ou paraissant renouer ses anciennes relations: alors Fausta pourra devenir l'instrument docile de ses projets. Tel est le sujet de ce deuxième acte.

La scène la plus intéressante, qu'il nous importe de signaler, est précisement celle où se rencontrent Constantin et Minervine, épiés par Maximien et Fausta. Nous sommes aux Alyscamps, la nuit. Minervine est venue rejoindre son fils Cripus caché par Lactance, dans les catacombes de cette nécropole. Constantin l'a suivie. L'empereur attaché désormais à sa nouvelle épouse vient donner l'ordre à Minervine de s'éloigner de lui. Son cœur s'est ouvert à l'amour, par la politique:

> Je tiens, par ma grandeur, à l'épouse nouvelle :
> A tout jamais elle est en moi, je suis en elle.

Mais il a peur encore des souvenirs passés. La voix de Minervine lui rappelle trop les anciennes tendresses. Il n'est sûr de lui que si elle consent à fuir sa présence. Cet attrait irrésistible de la femme sur les sens de Constantin, répond encore moins à la nature humaine qu'à la vérité historique. Le goût de Constantin pour les femmes s'accrut de plus en plus, à mesure qu'il avance en âge. Rendons à César ce qui est à César. Les sérails ne datent pas à Constantinople de la venue des Turcs. Ce fut Constantin qui en introduisit l'usage, d'ailleurs suivi par ses successeurs chrétiens. Cependant le poète, par intérêt pour son personnage de Minervine, a essayé d'effacer autant que possible ce souvenir compromettant. La pureté de son principal personnage risquait de se ternir au contact des passions libidineuses de Constantin. Il faut que l'empereur soit sous le charme et prête l'oreille aux paroles saintement enflammées de son Egérie chrétienne.

Digitized by Google

Tel est en effet le rôle de Minervine dans la pièce. Elle a l'ambition, puisqu'elle est repoussée comme épouse, de laisser du moins sa foi, comme un souvenir d'amour, dans le cœur de Constantin. Que leurs âmes séparées par la politique restent unies et confondues dans le christianisme !

Va, ton terrestre hymen n'a plus rien qui me touche.
Ta beauté que l'on vante, où prends-tu le soupçon
Qu'en mes veines elle ait reveillé nul frisson ?
Si ma chair a crié lorsque tu m'as bannie,
J'étais païenne, et c'est ce qu'en moi je renie.
J'eus tes premiers élans. Il suffit. Désormais
Je porte mes désirs à de plus hauts sommets.
Ce que je veux de toi, c'est l'éternelle flamme ;
C'est ton âme à jamais épouse de mon âme,
C'est l'union qui n'a ni fin, ni temps, ni lieu,
L'extase où l'on se fond, où l'on s'abîme en Dieu.

Ce caractère de Minervine paraît étrange. Il reste vrai pourtant par son étrangeté même, malgré quelques traces d'une religiosité précieuse qui est un peu trop de notre temps. Cette volupté mêlée d'ascétisme tient à la fois de la corruption où s'effondrait le paganisme et de l'influence des religions orientales qui prêchaient le renoncement. L'amour platonique n'était plus d'ailleurs, une forme particulière d'un sentiment esthétique dont les âmes de philosophes pouvaient seules goûter la délicatesse. Il était devenu un idéal, un besoin même pour certaines femmes qui, pénétrées tout à coup du sentiment de leur dignité, cherchaient en lui un asile contre les tentations d'une société dépravée. Il faut féliciter M. Mouzin d'avoir si bien rendu des sentiments si délicatement nuancés, sans aucun effort de style et sans trop de recherche dans la pensée.

Mais Constantin n'a pas saisi le sens des paroles de Minervine : il n'y voit tout d'abord qu'un amour désespéré, se dissimulant sous le voile de la religion. Son scepticisme en profite, pour s'exprimer en de très beaux vers, qui me paraissent bien rendre, avec quelques restrictions, la pensée

Digitized by Google

philosophique et religieuse qui a gouverné la politique de Constantin. Cet empereur n'a jamais cru sincèrement qu'à un Dieu unique. Quant au formalisme des religions, il l'a ménagé, en ne s'y laissant prendre qu'à demi. Par exemple, il a mis son habileté indifférente à unir et amalgamer les principales cérémonies des deux religions en lutte, pour en tirer un culte éminemment politique, qui pût contenter les païens autant que les chrétiens. S'il arbore la croix comme symbole, c'est pour profiter d'une équivoque. Car le soleil, qui était alors la grande divinité des païens, était représenté par Apollon tenant en main un sceptre croisé. En un mot Constantin n'a jamais vu dans la religion qu'un moyen de gouvernement. Voilà pourquoi, ce semble, il faut louer le scepticisme religieux que M. Mouzin lui a prêté ici, en regrettant qu'il l'ait moins fortement accusé, dans le reste de la pièce :

Où voir le Dieu réel ? son reflet luit dans l'astre
Que j'adore. Mithra, Zeus, Jéhovah, quels noms
Tous plus indignes, tous plus faux, nous lui donnons ?
Et ce suprême esprit que nul esprit ne sonde,
Ce foyer dont la moindre étincelle est un monde,
Voilà : chacun de nous en dispose à son tour,
Moi pour ma politique, elle pour son amour.
Le vrai, tout révélé soit-il, chacun le change ;
Pontifes, peuples, rois nous pétrissons de fange,
Quelque idole qu'encense au gré de quelque erreur,
Celle-ci pauvre femme, ou moi pauvre empereur.

Cependant Minervine promet de partir : elle ne demande plus qu'un jour pour sauver Constantin qu'elle sent menacé. Son sacrifice est complet. Constantin est touché : il promet à cette femme qu'il abandonne de garder pieusement son souvenir dans sa vie et sa foi dans son règne. Cette promesse est peut-être donnée avec les apparences d'une trop grande sincérité. Quoi qu'il en soit, M. Mouzin a très bien rendu l'influence que la femme commence à exercer sur les cœurs, dans l'intérêt de la foi nouvelle. Auprès des Augustes de ce siècle, il n'est pas rare de rencontrer une femme pieuse, illu-

Digitized by Google

minée même, qui les protège et les éclaire. Parfois cette femme sort des rangs les plus obscurs de la société. Hélène était la fille d'un hôtelier, «stabularia», dit St Ambroise. Elle s'attacha à Constance par un amour de hasard qui révéla les qualités supérieures de son âme, et les grandeurs cachées de sa foi religieuse. Minervine, dans le drame, joue à peu près le même rôle auprès de Constantin. C'est ainsi que cette scène du deuxième acte qui est, à mon sens, la plus originale de l'œuvre, prend un air de vérité, au milieu même de la fantaisie.

IV

Avec le troisième acte, nous reprenons le récit de Lactance de plus en plus dramatique. Le rhéteur a groupé les événements avec une adresse telle qu'on dirait un conte arabe, suivant le mot de M. Duruy. En séduisant les imaginations, on a plus de chance de faire accepter les mensonges. Quant à M. Mouzin, il a vu dans ce récit une série de coups de théâtre propres à piquer la curiosité ; et voilà pourquoi il s'en est emparé. Cette raison suffit. Il peut du moins appuyer cette partie de son drame sur un témoignage, sur un texte. Il y a de quoi mettre en repos des consciences plus scrupuleuses que celle d'un poète.

Dans la pièce, comme dans le récit de Lactance, Fausta, qui ne tarde pas sentir le remords du crime dont elle allait être complice, révèle la trahison à Constantin lui-même. Elle a tout disposé pour sauver son mari. Elle consent même à préparer avec lui une sombre comédie qui permettra de faire éclater au grand jour la perfidie de Maximien et de prendre le coupable sur le fait. Lorsque la nuit est venue les gardes sont éloignés. Un eunuque reçoit l'ordre d'aller dormir, dans la couche impériale. Maximien entre facilement dans la chambre de Constantin, poignarde cet eunuque et sort tout glorieux en criant : « l'Empereur est mort ! »

M. Mouzin a choisi, pour remplir ce rôle si peu en-

Digitized by Google

viable de l'eunuque, ce Glabérius dont la voix, au premier acte, se prêtait, avec tant de souplesse, aux divers oracles des dieux. Ce caractère est une des plus heureuses créations du poète. Glabérius n'est pas simplement l'eunuque ordinaire, ce personnage dont l'importance va grandir et que nous rencontrons, à cette époque, auprès des jeunes gens, des sénateurs, et des Césars énervés, donneur d'humbles conseils, confident attentif, dans le sein duquel s'épanchaient des cancans de femmes, être douteux dont la « voix pointue » et les charmes indécis, éveillaient d'ignobles passions, serviteur docile qui payait de son impuissance la mission particulière dont il était chargé. Glabérius rappelle encore plus, par ses mœurs et ses manières, les parasites de l'ancienne Rome. Il se montre leur successeur par une certaine virilité de gourmandise qui paraît compenser chez lui l'autre, celle qu'il a perdue. Son estomac lui tient lieu de tout le reste. Cette gourmandise même, qu'il emprunte à ses illustres ancêtres de race latine, s'accroît chez lui de l'influence contrariée, mais encore latente, des autres vices qui lui sont interdits. Ainsi nous est apparu Glabérius, au premier acte :

Ah ! fi ! le César des chrétiens !
Par Bacchus et Junon, suis-je l'un des soutiens
De ce culte qui force à l'oubli de soi-même,
Qui condamne à jeûner, qui crée un monde blême,
Où disparaît l'eunuque engraissé de loisirs,
Devant l'anachorète amaigri de désirs ?
Je tiens pour Maximien et la vieille croyance :
L'Olympe jouisseur me plaît : j'ai confiance
Qu'il daignera m'admettre à la félicité
D'être gris de nectar toute l'éternité.

Au début du troisième acte, Glabérius a bu en qualité de prégustateur un narcotique, que Maximien l'avait chargé de verser à Constantin pour hâter son sommeil. Ce breuvage a obscurci l'intelligence de l'eunuque, tout en stimulant ses sens dont il a tout à coup oublié la disgrâce irréparable. Il

Digitized by Google

aperçoit Fausta, et son œil enivré croit la voir dans le simple appareil d'une beauté mi-vêtue :

> ! Mais oui, j'admire ainsi, sans m'émouvoir,
> Ce dont un sénateur mourrait, s'il l'osait voir.
> Rare beauté ! sa taille a des contours d'amphore,
> Quelle coupe d'albâtre est son sein ! Je l'adore
> Moi... Je me sens artiste et, si j'eusse essayé...
> Dans ma vocation je fus contrarié...
> . . . . . .
> Je porte un déluge d'amour.
> Voici l'appartement des femmes. A mon tour.

Glabérius est donc l'indigne victime de Maximien. Mais celui-ci ne jouit pas longtemps de son triomphe. Bientôt il se punira lui-même de son erreur, comme l'Ajax du théâtre grec, qui se tue pour avoir immolé les troupeaux de l'armée, à la place d'Ulysse et des Atrides. Constantin en effet paraît tout à coup aux yeux de Maximien, convaincu dès lors de sa déchéance et de sa honte : et le vainqueur étale de nouveau son christianisme d'emprunt et tout à la surface :

> Sur un monde qui meurt il naît un autre monde ;
> Les siècles font ainsi leur éternelle ronde ;
> C'est elle qui t'emporte et non pas moi... Tandis
> Que dans Rome le glaive écrivait vos édits,
> Que vos sénats crevaient sous l'orgie indigeste,
> Qu'on débauchait les grands, et qu'on noyait le reste,
> Nous avons vu monter de l'orient vermeil
> Des peuples éblouis d'un sublime réveil,
> Et, du sombre Occident nous avons vu descendre,
> D'autres peuples rués sur votre empire en cendre.
> Entre ces deux courants s'est brisé ton orgueil;
> Tu mettrais l'Italie et la Gaule au cercueil,
> Que rien n'empêcherait les jours nouveaux d'éclore.

On saisit ici la trace d'une vaine rhétorique qui a déposé sur les lèvres de Constantin, des mots brillants et sonores sans toucher au cœur qui garde ses passions aussi peu chrétiennes que possible. Voici cependant le tyran qui se révéle :

Digitized by Google

C'est peut-être un devoir de paix et de justice
Que, pour le bien de tous, ma main t'anéantisse,
Que je disperse aux vents, tout ce qui fut à toi,
Tes ossements, tes dieux, tes emblèmes...

Mais Fausta a parlé : la femme est encore maîtresse du cœur de Constantin, dans l'éclat de sa jeunesse. Il consent à une demi-clémence. Maximien ne sera pas étranglé par son ordre. C'est pourtant la version d'Aurélius Victor. M. Mouzin a voulu que l'Auguste triomphant, par un raffinement de crainte, se contentât de condamner à la prison l'Auguste déchu. De cette fiction, il saura tirer d'heureux effets. Car Maximien pour échapper à la honte se réfugiera dans le suicide. Le poète s'appuie ici sur le témoignage d'Eusèbe et d'Eumène. Il est vrai que, suivant ces deux auteurs, Maximien aurait finit sa vie au bout d'une corde. Le poète a préféré le poignard comme plus dramatique et moins choquant. Maximien méritait mieux que le châtiment réservé à l'esclave. Or, il convenait, pour rentrer dans la vérité historique, de ménager la dignité de ce personnage, au risque de se mettre en contradiction avec des témoignages obscurs et suspects.

Le poète ne s'y est pas trompé : au milieu de ces ténébreuses exécutions, autour desquelles la servilité a fait le silence, l'histoire lui-même, comme l'a dit M. Duruy, doit passer du côté des victimes et réserver ses reprobations pour le bourreau. Quoi que nous en ayions, l'intérêt dans cette pièce, comme dans l'histoire, s'attache à Maximien. Le poète a donc eu raison de lui conserver, au milieu même de ses perfidies, une certaine majesté tragique. Ce Maximien n'est-il pas, après tout, le champion d'une foi vieillie et d'une grande tradition qui s'en va ? si l'ambition a tenu plus de place chez lui que les intérêts religieux, il n'en est pas moins vrai que le poète nons le représente dans les manifestations de sa vie extérieure et pour ainsi dire, à la parade, dans cette foire éternelle de la politique. Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que les persécuteurs religieux sont, en général, des

Digitized by Google

ignorants ou des égarés plutôt que des méchants. Parmi les empereurs romains qui persécutèrent les chrétiens, avec le plus de violence, on compte les hommes les plus vertueux qui se soient jamais assis sur le trône, comme Marc-Aurèle et Julien. Ceux, au contraire qui ne donnèrent aucune attention à leurs progrès et les ménagèrent, furent les plus détestables des princes, tels que Commode et Héliogabale. C'est pourquoi, M. Mouzin a eu raison historiquement de ne pas trop noircir son Maximien, et de soutenir jusqu'au bout l'intérêt que nous portons à ce caractère, resté grand par quelque côté, dans ses intrigues, ses humiliations, son crime même et surtout sa mort.

Ses dernières paroles sont vraiment belles :

Des chaînes ? Flétrissure ! Ils accordent leurs haines,
Pour m'avilir. Déjà dans les bornes humaines
J'étouffe... Que serait-ce en leurs cachots hideux ?
— Arrière ! Je suis fils d'Hercule ! oh ! pas un d'eux
N'est viril,... race ignoble ! et celui-ci qu'on nomme
César, qui croit me vaincre, a peur du sang d'un homme.
— Vainqueur douteux qui dois me jalouser demain,
Vois ce char triomphal, vois ce peuple romain,
Unanime à m'offrir, dans son deuil grandiose,
Ce que tu n'auras pas chrétien — l'apothéose !
A genoux tous ! — Reçois mon dédain pour adieu,
Et règne en paix. Tu n'es qu'empereur...
(*Il se frappe.*)
Je suis dieu.

La mort de Minervine, frappée par Maximien quelque temps auparavant, termine le drame. Tout ici respire la pureté de la religion nouvelle, et l'hosannah chrétien se mêle, sur les lèvres de la mourante, aux accents d'un amour épuré, n'ayant déjà plus rien d'humain. Séphora dit à son ancien époux :

Tu ne m'aimes que loin... est-ce assez loin la mort ?

Constantin, Fausta, Crispus survivent seuls, réservés à de nouvelles tragédies plus sanglantes encore. Le précurseur

Digitized by Google

de ces princes qui érigeront en maxime d'État le meurtre de leurs proches va révéler bientôt des fureurs sanguinaires. Maximien l'a prédit à Fausta :

> Crois-tu qu'après ce sang il n'en verse plus d'autre :
> Non... un tigre est caché sous ce masque d'apôtre.

Rapprochons de cette prophétie ces deux vers qui furent un jour affichés sur les portes du palais de Constantin devenu l'empereur de Byzance, cachant sous sa pourpre et ses pierreries le sang dont il est couvert, celui de sa femme et de son fils, après celui de Maximien, son beau père :

> Saturni aurea secla quis requiret ?
> Sunt hæc gemmea, sed Neroniana.

Cherchez-vous l'âge d'or, le siècle de Saturne ? voici l'âge de la perle, qui est aussi le siècle d'un Néron !

V

Tel est le drame de M. Mouzin. Outre un réel talent pour la poésie, cette œuvre dénote une étude sérieuse d'une époque obscure, séduisante par ses obscurités mêmes. On ne saurait trop encourager les tentatives de ce genre. Car le drame historique, transmis comme un héritage par les classiques à l'école romantique, subit aujourd'hui une crise bien grave, malgré l'éclat si brillant qu'il a jeté, dans la première moitié du siècle. Nous ne sommes guère plus capables de nous attacher, au théâtre, qu'aux héros qui nous ressemblent le plus, vêtus de l'habit, de la redingote ou de la blouse, tandis que nous nous sommes détachés petit à petit des héros graves en toge, en pallium, et même en pourpoint qui ont le malheur pour nous de ressembler trop à des échappés de la tragédie. Si par hasard, ces braves héros du passé sont admis sur la scène, après mille démarches humiliantes, les voilà condamnés à se

Digitized by Google

faire petits pour s'abaisser au niveau de notre humanité ! Justement l'histoire qui plaît d'autant plus à nos contemporains qu'en devenant plus curieuse et indiscrète, elle favorise davantage notre goût secret ou affiché pour le scandale, a ouvert toute grande la porte du boudoir, de l'alcôve et de la taverne, où la majesté elle-même se présente à nos yeux, amoureux d'un tel spectacle, dans le déshabillé le plus compromettant. Dès lors l'idéal du drame historique n'a plus été qu'une sorte de comédie bourgeoise ou populacière, dont les personnages qui sont des rois et des empereurs agissent dans le débraillé d'une vie privée bassement scélérate ou ignoble. Et le public, qui en est venu, sous l'influence de cette esthétique nouvelle, à ne plus séparer la vérité historique de l'absence de toute grandeur et même de l'affectation dans le vice, ne consent guère à applaudir au théâtre que l'histoire de l'abjection humaine.

Quel sera donc, dans ces conditions, l'accueil réservé à l'auteur dramatique soucieux de rester fidèle à la gravité historique et convaincu que même les plus grands scélérats de l'histoire empruntent au rôle qu'ils ont joué une certaine dignité qui ne se prête nullement aux violences crues de nos habitués de cours d'assises ? à quelles railleries ne s'exposera-t-il pas, si, au lieu de s'arrêter dans les bas-fonds où grouille la bête humaine, il gravit les sommets où grondent les tempêtes de la politique, de la philosophie et des grandes passions ? Bien plus, s'il s'avise d'appeler au secours de son analyse pénétrante ou de son imagination enflammée le vers si merveilleusement propre à servir de barrière contre l'invasion de la familiarité brutale, pourra-t-il se faire pardonner sa manie de poète suranné et vieillot ? Certes pour tenter une pareille entreprise, il faut avoir plus que du courage, je veux dire une certaine candeur de talent, d'autant plus rare qu'elle est moins appréciée, dans une époque de raffinement et de scepticisme.

Avril 1885

AUGUSTE MAS.

Digitized by Google

UNE EXCURSION

A BONNIEUX ET A BUOUX

Rapport sur les fouilles faites dans des stations préhistoriques à St-Saturnin d'Apt et à Buoux

---

Si nous n'avions reçu, MM. Duhamel, Sagnier et moi, le plus gracieux accueil de la part de M. Louis Jullian, lors de notre visite des 22, 23 et 24 octobre 1884, à Bonnieux et à Buoux, je craindrais d'empiéter sur un terrain qui ne m'appartient pas, en vous donnant, comme aperçu, ces quelques notes sur les fouilles heureuses et productives que pratique ce chercheur intelligent, dans nos environs, depuis quelques mois ; mais, tout en lui laissant le mérite justement acquis et le soin de vous donner plus tard une étude plus complète, puisqu'il veut bien s'associer à nos travaux, en faisant partie de notre Académie, je me sens plus autorisé à vous faire connaître à peu près toute l'importance de ses recherches et de ses découvertes, qui viennent ajouter à notre département quelques stations nouvelles occupées par l'homme aux époques préhistoriques.

Dans des travaux antérieurs, j'avais déjà attiré l'attention des savants archéologues sur la région qui nous occupe. En 1876, dans un rapport au congrès tenu à Arles, tout en

Digitized by Google

parlant d'Arles romaine, Arles celtique et Arles antéhistorique, je m'étais quelque peu éloigné de cette antique cité, pour donner un aperçu rapide des espérances que me laissaient les affluents du Rhône en amont, et, après avoir consacré un chapitre au Gardon, j'avais été conduit tout naturellement, à donner quelques détails sur la vallée de la Durance, où, en première ligne, se plaçait cette Combe de Lourmarin, ouvrant un accès facile à l'intérieur du pays, dont la défense a été la préoccupation de tous les peuples. Je disais « qu'explorés avec soin, ces lieux nous donneraient « de précieux renseignements sur ces époques obscures, « puisque, sur bien des points de ces plateaux, on devait re- « trouver les traces de ses anciens habitants ».

J'ai eu, depuis, de fréquentes occasions de revenir sur cette vallée de la Durance, et je ne me suis jamais lassé de dire qu'elle était appelée à nous fournir les documents le plus autorisés pour notre histoire. J'avais même fait appel à certaines sociétés, pour obtenir les crédits nécessaires, qui sont souvent alloués à ceux qui se livrent à ces recherches.

Je n'ai rien obtenu, il est vrai, quoique ma demande, on le voit, fut des plus motivées.

Je n'ai donc pas été surpris, lorsque j'ai appris que des fouilles dirigées par un explorateur qui y consacrait ses propres deniers, avaient complètement réussi. Je me félicite même de cette coïncidence de découvertes faites peu de temps après ma demande de fonds, m'appuyant sur elle, pour renouveler une seconde tentative.

Après cette courte revue retrospective de mes démarches, j'ai hâte de vous faire connaître les résultats des dernières découvertes faites dans cette partie de l'arrondissement d'Apt; elles constituent à elles seules une des plus belles pages de ces époques lointaines.

C'est tout d'abord à St-Saturnin d'Apt, dans une caverne qui ne m'est pas exactement connue, que M. Jullian ouvrait cette série de recherches qu'il se propose de continuer plus tard dans la même région.

Digitized by Google

Je dois dire que, habitué à ces fouilles, en homme habile et fortuné, il a déjà exploré sur notre frontière italienne, la grotte célèbre de Menton, où M. Rivière découvrait à 8 mètres de profondeur ce fameux squelette humain, qui nous fut un instant contesté par notre voisine l'Italie.

En poursuivant plus profondément encore, ses recherches l'amenèrent à découvrir à 5 ou 6 mètres en dessous du premier, un nouveau squelette humain, qui donnait encore une plus haute antiquité à l'occupation première de cette grotte.

Ces succès donnent du courage. C'est à St-Saturnin d'Apt qu'il découvre des ossements humains, dont un squelette entier couché, comme ceux de Menton, sur le côté, ainsi que doit le faire tout homme qui s'affaisse et s'étend pour ne plus s'éveiller ; ayant aussi, double rapprochement, un collier de coquilles marines (Troques ou Turbo) autour des vertèbres du cou comme le squelette de Menton.

Il y a loin de ce mode de sépulture, où l'homme, brisé par la fatigue, se creuse lui même sa tombe, laissant au temps le soin de recouvrir ses os, aux sépultures des époques néolithiques et du bronze qui sont accompagnées d'un rite funéraire et de cérémonies pieuses que commandent déjà la vénération des morts.

Le squelette de St-Saturnin d'Apt, a été fixé avec soin et dans sa position naturelle, sur un bloc de ciment et de plâtre du poids de 4 ou 500 kilogrammes environ. C'est vous dire toute l'importance qu'il a pour nos régions.

Nous ne voulons pas insister sur cette station nouvelle qui doit appartenir à la période paléolithique.

Ensuite, viennent, par ordre de date, les environs de Buoux. où les chantiers d'exploration furent transportés, et c'est dans la ravissante vallée de l'Aigue-Brun, qui reste encore un problème à résoudre, au point de vue géologique, pour en expliquer le déchirement, que nous retrouverons encore ces traces des générations disparues.

Ah ! si nous admirons aujourd'hui cette vallée délicieuse, d'où monte faiblement le bruit continu, doux et monotone,

Digitized by Google

du petit ruisseau de l'Aigues-Brun, qui semble vouloir cacher ses ondes limpides, et nous dérober son cours sous la pierres et la mousse; le même saisissement d'admiration avait depuis longtemgs fixé sur ses bords abruptes d'autres populations, qui, elles aussi, contemplaient cette rude nature aux prises avec les tressaillements du sol.

Il faudrait fouiller partout ici, soulever chaque bloc, piocher le moindre recoin de terre, et ne rien laisser sans examen, car partout s'accuse l'homme préhistorique. Sous les rocs amoncelés, qui, dans leur chute, formèrent des refuges bizarres et multiples, les poteries et les foyers existent. Puis lorsque la montagne, profondément sapée par le temps, s'avance en puissants encorbellements, ce sont alors des abris sous-roche qui défient toute comparaison : alors les couches géologiques se projetant en dehors, surplombent leurs masses prodigieuses, comme pour protéger encore ces antiques populations contre nos recherches.

Un de ces abris monstrueux, bien exposé au midi, d'une longueur de plus 35 mètres, placé au dessous de la grotte du Pigeon (1), est une véritable cachette de silex, où depuis longtemps, on vient chercher les anciennes armes de pierre.

(1) Je n'ai eu connaissance des fouilles faites, il y a environ 18 à 20 ans, par un de nos membres, M. Jules Terris, qu'après la lecture de ce rapport. Je m'empresse donc de combler une lacune qui serait regrettable, si je ne mentionnais que la découverte de cette station lui appartient.

On suppose aussi, mais sans preuves certaines, que M. Requien a visité ce point à une époque indéterminée, dont il n'a laissé, à notre connaissance, aucune description; tout ce que nous savons de lui, c'est que, vu l'abondance des ossements qu'il avait rencontrés à la grotte du Pigeon, il avait cru devoir rapporter cet horizon, avec celui des ossements d'Hippanius de Cucuron, qui existe sur l'autre versant. Malgré la durée énorme de temps qui sépare ces deux âges, il n'en faut pas moins reconnaître une sagacité extraordinaire de la part de ce savant, surtout à cette époque où la géologie était tout à faire.

Enfin, dans un travail très remarquable de M. Emile Arnaud d'Apt, publié en 1866-1867, dans les annales de la société littéraire, scientifique et artistique de cette ville, tome 4, sous le titre de : *Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de*

Digitized by Google

Ancien atelier des hommes de l'époque Moustérienne. Cet abri a dû servir si longtemps à ce travail laborieux de la taille première des armes en silex, que ce gisèment n'est

la période quaternaire dans le Sud-Est de Vaucluse, nous trouvons une description fort détaillée de cet abri sous roche, ou refuge, qui est en réalité un *atelier,* avec gravures et coupe à l'appui, où cet auteur attribue la découverte intéressante de cette station faite quelque temps avant leur excursion commune, à notre collègue M. Jules Terris.

La coupe de la planche 1 fig. 1 donne, de haut en bas :

1° de 0,10 à 0,25 de hauteur de terre meuble avec sélection organique et débris de charbon.

2° de 0,15 à 0,40 d'épaisseur de fragments de molaire provenant du bancs voisins et supérieurs.

3° de 0,45 à 0,50 de terre mélangée de menus pierrailles avec quelques silex taillés et rares ossements.

4° en dernier lieu 1,50 et plus de terre fine contenant beaucoup d'ossements et de silex.

C'est cette couche n° 4, que l'on exploite encore et qui, vu sa hauteur indéterminée, prouve une longue occupation.

Parmi les nombreux dessins de silex décrits et figurés dans cette notice, la figure 7 de la planche 2 représente une pièce remarquable qui rappelle le type de St-Acheul-ou-Chélleen, par sa forme amygdaloïde. Les figures 32 et 24 de la planche n° 5 se rapprochent de même de ce type classique.

Nous reproduisons, sous le n° 1, cette belle pièce en amande, dite coups de poing, qui est la plus importante de la série. Nous aurions voulu revoir cette arme primitive, dans la collection de M. Arnaud à qui elle avait été confiée, mais nous n'avons pu savoir au juste ce que sont devenues toutes les richesses géologiques et préhistoriques que M. Arnaud avait laborieusement réunies pendant son long séjour à Apt.

Les ossements d'animaux représentent l'*Equus caballus*, l'*Ibex* ou bouquetin ; *Cervus elaphus, Lupus cuniculus;* et une prémolaire petite pouvant appartenir à une gazelle. M. Larlet Ed. et Albert Gaudry, qui ont bien voulu examiner cet échantillon, pensent que, si elle n'appartient pas à la gazelle, elle doit du moins révéler un chamois de petite taille.

Ce même volume 4 contient, page 55, une note de M. Garcin sur certains crânes dolichocéphales retrouvés dans les environs, toujours par MM. Arnaud et Terris, mêlés à des ossements de rennes. Il signale aussi la découverte du vallon de Buoux, puis sur le plateau des Claparèdes, il mentionne les nombreux silex, pointes de flèche et haches variant entre 0,05 et 0,25 de longueur.

Toutes ces découvertes dont il serait utile de revoir les types, me font encore plus regretter de ne pouvoir consulter à loisir les pièces originales dont il est fait mention.

Digitized by Google

pas encore épuisé, et plus vous fouillez en contre bas du terrain naturel et plus les silex se montrent abondants. Actuellement, il est vrai, les plus belles pièces ornent bien des collections étrangères, car nous savons du propriétaire, que de partout, d'Italie, de la Toscane et d'ailleurs, des chercheurs viennent souvent exploiter cette riche couche. Il faut aussi se persuader que ces ateliers ne contiennent que des rebuts. Les pièces bien achevées ne restaient que fort rarement sur place, et cependant quelques-unes sont remarquables par leur retouches qui, faites d'un seul côté, caractérisent le *Moustérien*.

M. Jullian a fouillé de nouveau, à plus de 1.00 de profondeur, et sur cette hauteur, les éclats de pierre se sont montrés assez abondants. Ajoutons que la matière première manque complètement dans cette riante vallée (1), où le seul étage miocène (Molasse marine et coquillière des anciens) occupe la majeure partie.

Sur la route qui conduit actuellement au fort de Buoux, se montrent, tout au bas, quelques affleuremenst du Néocomien, qui seul pourrait renfermer certains rognons de silex, mais ces nodules siliceuses, si elles existent sur ce point restreint, ne peuvent servir à détacher facilement ces belles lames et elles n'étaient donc pas utilisées comme dans la colline de Roquemaure, où elles abondent; une exception doit cependant est faite pour Sault, seul point des environs où la taille s'exécutait sur les lieux d'extraction.

C'est aussi sur cette même route, récemment construite, pour arriver facilement au fort, que se trouvent des silos, coupés et mis à découvert par ces travaux ; nous en avons vu plusieurs, les uns à la suite des autres, dont les fouilles ont été productives.

(1) La même observation a été faite par M. Arnaud, dans le même tome 4, où il dit :

« Tous ces silex ont été apportés de loin, car on n'en rencontre « pas dans les roches voisines, ils ont été choisis avec discernement, « à en juger par leur cassure large et régulière.

Digitized by Google

Plus loin, placés sur les talus du même chemin, qui serpente au fond de cette charmante gorge rocheuse, en suivant les sinuosités capricieuses de l'Aigue-Brun, ce sont de nombreux foyers où les débris de poteries abondent. Il n'est pas jusques au plateau du fort même, qui ne contienne ces mêmes poteries, mélangées cette fois aux poteries romaines.

Enfin, une magnifique grotte sépulcrale située à environ 1,100 mètres du village de Buoux, sur la route exécutée depuis deux ans à peine, qui conduit de Bonnieux à ce petit hameau, désormais devenu classique et célèbre, fouillée en septembre, à fourni les documents les plus précieux.

Les déblais ont mis à découvert, toute une série de poteries, d'ossements d'animaux divers, de silex éclats, d'outils en os, le tout retrouvé parmi 11 squelettes. C'est là, que parmi les rocs molassiques éboulés des flancs abruptes, dont la rencontre a formé une grotte triangulaire, l'homme avait confié ses morts. Retraites silencieuses qui conservèrent jusqu'à nos jours ces dépouilles du passé.

Parmi les objets recueillis, qui m'ont le plus frappé, se trouve un poinçon taillé dans le tibia d'un échassier (un héron peut-être); cette pièce curieuse, très pointue et parfaitement conservée, devait remplacer bien avantageusement nos fines aiguilles, dans les mains de ces ménagères des temps reculés. Puis une autre pièce, encore plus rare, consiste dans une aiguille en os, à double chas; large, plate et recourbée. C'est la première fois que je rencontre un outil de ce genre ayant cette singulière disposition. Je suppose, non sans raison, qu'il devait servir à confectionner les vêtements de peaux d'animaux, car les chas étant d'un diamètre de plusieurs millimètres, un boyau assez forts devait faire l'office de nos fils déliés.

D'autres poinçons remarquables se montrent parmi ce mobilier qui appartient, presque par ces deux pièces à une habitation. Une hache entière très petite et divers fragments d'autres, quelques percuteurs en diorite, serpentine ou silex, quelques polissoirs en roches diverses, un lissoir en os au

Digitized by Google

ciseau, et des esquilles d'os affilées et autres pièces complètent, soit l'ameublement si nous la considérons comme une habitation, soit un mobilier funéraire si nous la prenons pour une sépulture.

Parmi les nombreux éclats retrouvés dans ces fouilles et dont quelques-uns nous ont étégé néreusement offerts par M. Jullian, je signale les formes des figures 2, 3 et 4, qui ont un caractère Moustérien, surtout les n° 4 et 3.

La figure 4 est caractéristique, malheureusement brisée, elle faisait partie d'une superbe pointe de flèche, pareille à celles que j'ai rencontrées dans les Alpes et dont j'ai publié les dessins dans une notice spéciale sur cette région.

La figure n° 3 est très accusée pour ne pas la faire rentrer dans ce groupe; de même le n° 2, vient tout naturellement prendre sa place à côté des belles formes de cette époque.

Enfin, les figures n° 6 et 7 représentent deux belles lames.

Les poteries sont ici largement représentées, je ne puis en énumérer le nombre ni les formes; une d'elles sphérique (5), presque entière, à goulot évasé, portant sur ses flancs deux anses opposées, rappelant vaguement une flûte de Pan, formées par une bande de terre large de 3 ou 4 centimètres et longue d'aumoins 10 à 12, où se trouvent pratiqués une quinzaine de tubes verticaux accolés et réunis, dites *anses tuyautées*, méritait cette courte description.

On devine le mode de suspension, où la corde revenant sur elle même, pour utiliser chaque tube, formait un véritable accouplement de moufles.

Elle a 0,22 de hauteur, 0,60 de circonférence à sa partie la plus renflée et 0,06 de diamètre au goulot.

Souvent les ornements grossiers et primitifs se retrouvent sur bien des morceaux isolés.

Quant aux armes en silex, bien imparfaites, nous ne pouvons mentionner qu'une lame de 0,115 de longueur, très amincie, quelques pointes de flèches ou de javelots à peine ébauchées et d'autres menus éclats sans formes définies.

Digitized by Google

Les animaux sont représentés par : *Bos primigenius; Capra primigenia; Cervus Canadensis; Cervus capreolus; Sus scrofa.* Renard et Chien.

Le sanglier dont une défense réfendue et aiguisée formait une amulette.

Restent les ossements humains à étudier et les crânes, dont quelques-uns bien (1) conservés, donnent les dimensions suivantes :

En appliquant à ces dimensions les formules ordinaires savoir :

	DIAMÈTRE FRONTAL		LONGUEUR du CRANE ou diamètre antéro-postérieur maximum	LARGEUR du CRANE ou diamètre transversal maximum	Orbites, Diamètres	
	Minimum	Maximum			Transversaux	Verticaux
N° 1 —	0.092	0.112	0.173	0.114	0.040	0.032
N° 2 —	0.095	0.110	0.173	0.125	0.038	0.032
N° 3 —	0.102	0.119	0.175	0.136	0.039	0.038
N° 4 —	0.095	0.110	0.179	0 141	0.039	0.032
N° 5 —	0.091	0.106	0.168	0.135	»	»

$$\text{Indice céphalique} = \frac{\text{Diamètre transversal maximum} \times 100.}{\text{Diamètre antéro-postérieur maximum.}}$$

Je trouve en suivant le même ordre du tableau que l'indice céphalique est pour le

premier de. 66, 00
second. 72, 00
troisième 78, 00
quatrième 79, 00
cinquième 80, 00

(1) Un des humérus de Buoux, avait une cloison de la fosse olécranienne percée, tandis que l'autre était encore intacte, quoique transparente. Cette disposition singulière, qui est cependant l'acheminement forcé, pour faire disparaître cette perforation primitive, vient affirmer la marche de l'évolution et fait ressortir ce caractère, par ce cas spécial, des modifications croissantes qui se produisent insensiblement sur nous.

Digitized by Google

Ce qui se résume en disant que les deux premiers sont dolichocéphales, 66,00 et 72, 00

Que les sous-dolichocéphales ne sont pas représentés.

Que les 3 autres rentrent parmi les mésaticéphales 78, 76 et 80.

Et que les vrais brachycéphales manquent complètement, ainsi que les sous-brachycéphales.

Il y avait déjà croisement de race, ou sinon, sur place, modification dans l'espèce.

Les mâchoires sont assez fortes.

Pas de prognathisme, comme chez les races nègres.

Passant aux autres ossements des squelettes on trouve que la longueur moyenne des fémurs donne 0,41, celle des tibias, 0,34.

La ligne apre des fémurs est peu saillante et médiocrement prononcée, tandis que les tibias sont platycnémiques.

Que les péronés généralement très anguleux sont en gouttières.

Toutes données qui permettent de dire, *a priori,* que ces 11 squelettes accusent une race forte et de taille moyenne.

Tel est le rapport bien sommaire que j'ai dû vous soumettre, en laissant tout le mérite d'une pareille découverte à son auteur, devenu notre confrère.

H. NICOLAS.

Avignon, le 8 novembre 1884.

Digitized by Google

RAPPORT

A l'Académie de Vaucluse, sur la création d'un syndicat des Arts décoratifs

---

Messieurs,

C'est l'honneur de notre temps, que la pensée de tous se porte aujourd'hui vers l'amélioration de la condition de ceux qui travaillent.

L'Académie de Vaucluse ne devait pas échapper à de si nobles préoccupations.

Pour y répondre, et faire en même temps œuvre de protection artistique, dans une ville qui, comme la nôtre, compte un si grand nombre d'artistes véritablement dignes de ce nom, dans toutes les branches de l'industrie décorative, elle a décidé, dans sa séance du 7 mars 1885, de patronner la création d'un syndicat des arts décoratifs qui grouperait dans son sein tous les représentants de l'art industriel, exciterait en eux une émulation salutaire et leur assurerait les avantages si multiples et si féconds de l'association légale.

Une Commission a été nommée, le 18 avril, choisie parmi ceux des membres de notre compagnie que les questions d'art intéressent plus particulièrement, et qui peuvent en aborder l'étude avec le plus de compétence. Elle s'est réunie plusieurs fois, a consciencieusement étudié les questions qui

Digitized by Google

lui ont été soumises, et, sans préjuger en rien vos intentions, m'a chargé de proposer à votre approbation, entre tous les projets de constitution, celui qu'elle croit être préférable. Ajouterai-je, Messieurs, que ce soin eût pu être dévolu à des mains plus habiles, et que je n'ai eu d'autres titres au choix de mes collègues que mes nombreux,.... trop nombreux loisirs. Vous permettrez à ma franchise cet aveu intéressé puisqu'il sollicite en retour un peu de votre indulgence.

La loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels a fait naître de grandes et légitimes espérances chez les représentants des classes ouvrières, et si elle a été longtemps attendue, c'est qu'elle avait à lutter contre des objections assurément fort graves.

On a d'abord invoqué contre elle des motifs politiques ; les déclamations violentes lancées chaque jour contre la société dans les réunions publiques et les congrès d'ouvriers n'étaient pas, à vrai dire, fort encourageantes, et les esprits les plus sérieux, les moins prévenus, pouvaient craindre l'octroi d'une loi si nouvelle.

A un autre point de vue la loi pouvait être funeste aux intérêts industriels eux-mêmes. N'était-il pas à craindre en effet que les syndicats ouvriers une fois constitués ne s'occupassent bien plus d'organiser des grèves que de créer des écoles d'apprentissage, ou des caisses de retraite pour la vieillesse ?

Nous n'avons pas, heureusement, à nous prononcer sur d'aussi graves problèmes ; la loi existe, nous nous en emparons et nous nous proposons de lui faire porter les meilleurs fruits dans notre milieu artistique.

Pour cela nous devions dès le début affirmer hautement que la politique, le grand dissolvant de toutes les entreprises humaines, resterait absolument bannie de notre œuvre ; nous puisons nos inspirations à des sources plus élevées, et cette loi de liberté demeurera pour nous un instrument de progrès pacifique sans jamais devenir une arme de combat.

Avant d'entrer dans l'examen même de la loi pour y trou-

Digitized by Google

ver les conditions d'existence et le fonctionnement de notre syndicat, nous devons vous faire connaître, à grands traits, le double but que nous poursuivons.

Au point de vue philanthropique, nous voulons, par l'organisation d'un syndicat des arts décoratifs, améliorer la situation des travailleurs qui nous intéressent, en leur facilitant, par l'association, les moyens d'aborder et de résoudre au mieux de leurs intérêts les questions professionnelles dont la solution les touche le plus directement.

Telles sont, par exemple :

1° La fixation du salaire du travail,
2° La durée de la journée,
3° L'enseignement professionnel,
4° Le règlement des différends entre patrons et ouvriers,
5° Les perfectionnements ou améliorations à apporter au point de vue de l'hygiène dans les ateliers, dans les procédés du travail, dans le choix et dans l'emploi des matières de fabrication,
6° Le placement des apprentis et ouvriers sans travail,
7° Les sociétés de secours mutuels, de prévoyance [en cas de chômage ou d'accidents, d'assistance en faveur des veuves et orphelins, caisse de retraite pour les ouvriers âgés ou invalides, etc., etc.

Mais en dehors de ce que j'ai appelé le côté philanthropique de la question, nous voulons aussi faire œuvre de protection artistique, et j'oserai même dire que dans votre commission cette pensée a peut-être dominé le reste.

L'idée fondamentale de l'œuvre, c'est qu'elle s'adresse à tous les amis de l'art ; nous espérons, en groupant dans un même syndicat tous les représentants de l'industrie décorative de notre ville, faciliter le développement d'une association sérieuse composée de tous les travailleurs honnêtes, justement préoccupés de leurs intérêts professionnels, mais surtout animés d'un sincère dévouement à l'art.

Nous voudrions par ce moyen répandre l'art dans toutes les classes de la société (producteurs et consommateurs), en

Digitized by Google

dirigeant leur goût, et en élevant par l'enseignement le niveau artistique de toutes les productions de notre région.

Nos industriels, nos ouvriers sont arrivés aujourd'hui à des résultats supérieurs à ceux de n'importe quelle époque, mais presque toujours ils sont obligés, pour la prospérité de leur industrie, de s'occuper beaucoup plus de la fabrication du médiocre, que de celle du beau, trop souvent incompris dans la masse des acheteurs.

Nous voudrions donc, en patronnant l'organisation d'un syndicat des arts décoratifs, faciliter autant que possible la production du beau, et nous essaierions d'y arriver :

1° A l'aide de concours qui stimuleraient le zèle de nos jeunes talents, concours dont les lauréats, par exemple, seraient, chaque année, envoyés à Paris pour y étudier les collections qui intéressent leur art ;

2° En créant et entretenant des cours spéciaux, des lectures, des conférences publiques ;

3° En organisant des expositions temporaires ou périodiques d'arts décoratifs et d'industries d'arts ;

4° En répandant l'enseignement du dessin ;

5° En facilitant enfin autant que possible à nos artistes la vente de leurs produits ; une réclame intelligente entretenue par la presse pourrait, en portant au dehors leur réputation, leur ouvrir de nouveaux et nombreux débouchés ; la protection que nous demanderions à tous les amateurs de notre ville ferait le reste ; nous nous plaisons du moins à l'espérer.

Ce qu'en Grèce et à Rome dans l'antiquité, en France aux XVI, XVII et XVIII siècles, quelques grands seigneurs faisaient pour les artistes de leur temps, pourquoi nos riches amateurs ne le feraient-ils pas aujourd'hui ?

Quel plus noble emploi à proposer à leurs économies !

Les amis des arts ne manquent point à Avignon, il n'y aurait qu'une initiative à prendre, qu'un exemple à donner, qu'un appel à faire, et nous sommes convaincus qu'en nous adressant à la volonté généreuse d'aider nos artistes, qui doit animer tous nos Mécènes, nous serions entendus et récompensés

Digitized by Google

Sous le bénéfice de ces considérations préliminaires, qui ont eu pour but d'exposer l'ensemble de nos vues sur la matière, nous allons maintenant aborder l'examen critique de la loi du 21 mars 1884, article par article, afin d'établir nettement les facultés qu'elle nous ouvre et les limites dans lesquelles nous pourrons en user pour l'organisation de notre syndicat.

Cette étude, que nous avons faite consciencieusement, n'est pas exempte de difficultés, et nous nous inspirerons le plus souvent pour les résoudre de la pensée du législateur bien plus que du texte souvent incomplet de la loi.

Cette pensée, Messieurs, n'est pas douteuse, elle ressort de tous les documents, discours et rapports publiés sur la matière : la loi sur les syndicats professionnels est avant tout une loi de liberté, et la circulaire ministérielle du 5 août 1884, en exprimant le vœu du gouvernement de voir se propager autant que possible les associations professionnelles, nous autorise, par ses termes, à poser en principe que, d'une manière générale, toutes les difficultés que pourra présenter l'application de cette loi nouvelle devront être tranchées dans le sens de la liberté la plus large et non de la restriction.

Art. premier

« Sont abrogés la loi des 14-27 juin 1791, et l'article 406 du code pénal.

« Les articles 291, 292, 293, 294 du code pénal et la loi du 18 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels. »

Pas d'observations.

Art. 2

« Les syndicats en associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement, sans l'autorisation du gouvernement. »

Cet article soulève les questions les plus sérieuses que

Digitized by Google

nous ayons à examiner dans le cours de notre étude, puisque c'est de la solution même de ces questions, nous n'hésitons pas à le dire, que dépendra le succès de notre tentative.

Nous ne pouvons, en effet, réussir dans l'organisation de notre syndicat, et faire une œuvre utile et féconde, qu'autant que nous pourrons y grouper un nombre considérable d'associés, et notre œuvre resterait stérile, le jour où elle se trouverait limitée aux membres d'une seule profession.

C'est dans ce but que nous avons choisi pour notre syndicat une dénomination qui nous permît d'élargir autant que possible nos cadres, et d'englober dans la même association les représentants de toutes les branches de l'industrie décorative, dont le champ peut s'élargir à l'infini, et promettre à notre entreprise un développement fécond.

Eh bien ! Messieurs, cette faculté que nous demandons d'étendre notre syndicat à toutes les professions quelconques de l'industrie décorative, la loi nous l'accorde-t-elle ?

Je n'hésiste pas à me prononcer pour l'affirmative, et je puise mon affirmation dans les travaux préparatoires et les discussions parlementaires qui ont précédé le vote de cet article, parfaitement exposés dans le commentaire de Monsieur Worms, qui s'exprime ainsi : « Il importait que les « avantages accordés par la loi ne fussent point usurpés « par des personnes étrangères aux intérêts professionnels, « et qui transformeraient ces associations en véritables sociétés politiques ou religieuses. Le gouvernement dans son « projet avait parlé de personnes exerçant la même profes- « sion, le même métier. La commission de la Chambre des « députés, craignant que ces termes ne fussent trop restric- « tifs, remplaça ces termes par ceux-ci : « Exerçant la même « profession ou des métiers similaires »; le terme employé « était plus large, mais il manquait encore de précision. La « deuxième commission, chargée d'examiner le projet reve- « nant de la Chambre, crut bon de modifier la rédaction de « l'article en ajoutant ces mots : « Ou professions connexes, « concourant à des produits déterminés ».

Digitized by Google

— « Vous vous rappelez, dit M. Tolain, rapporteur, que, « lors de la première délibération, quand il s'est agi de « déterminer quels étaient les ouvriers qui pourraient « composer des syndicats, on a indiqué tout naturellement « les ouvriers exerçant la même profession, en ajoutant: « Et des métiers similaires »; mais les explications qui « ont été données par les différents orateurs que vous « avez entendus ont démontré que le mot « similaire » n'é- « tait pas compris de la même façon par tout le monde. « Les uns traduisaient le mot similaire par: « qui est de « même nature, qui est semblable ou analogue », c'est-à- « dire qu'ils admettaient que les ouvriers travaillant soit le « fer, soit le bois, et dont les métiers divers comportent « certains points communs à tous, exercent des professions « similaires. Les autres au contraire semblaient donner au « mot similaire une extension beaucoup plus grande et ad- « mettre qu'il pourrait se créer des associations, composées « de professions formant une grande famille industrielle, « comme l'industrie du bâtiment par exemple. Eh bien! on « change évidemment la signification du mot similaire, si on « l'applique à toutes les professions que comprend l'industrie « du bâtiment, depuis les tailleurs de pierres jusqu'aux vi- « triers et aux peintres; ce sont là des professions qui se com- « mandent, qui sont connexes, mais non pas des professions « qui soient similaires dans la véritable acception du mot.

« C'est alors, pour donner à l'article 2 une rédaction plus « claire et plus précise, que la commission, sans rien chan- « ger au reste de l'article, a ajouté le membre de phrase : « Ou des professions connexes concourant à l'établissement « de produits déterminés. »

De plus, dans sa circulaire du 25 août 1884, le Ministre de l'Intérieur a soin de spécifier que ces mots de professions similaires doivent être pris dans le sens le plus large. Ainsi, dit-il, pour donner un exemple, seraient admis à se syndiquer entre eux tous les ouvriers concourant à la construction d'un bâtiment, nous pouvons dire aussi à la décoration d'un bâtiment, et nous rentrons ainsi dans notre titre.

Digitized by Google

Nous n'hésitons donc pas à penser que la faculté de s'associer est donnée dans le sens le plus large à tous les ouvriers pouvant concourir par leur travail à une même œuvre, quelque distinctes que soient leurs industries. Les expressions qu'a employées le législateur sont très larges, elles permettent de réunir dans un syndicat des professions fort différentes ; la similitude résulte de l'analogie des opérations qui sont faites ; elle existe alors même que les opérations s'appliquent à des produits différents.

Nous pouvons donc comprendre dans notre syndicat, sans nous écarter de l'esprit de la loi, tous les représentants de l'industrie décorative, ces mots pris dans leur sens le plus large, puisque tous ils concourent ensemble à la production d'objets déterminés pour la confection desquels ils ont des intérêts essentiellement communs.

La seconde question que soulève cet article 2 est la suivante : les maîtres et les patrons d'une part, et les ouvriers d'autre part, peuvent ils faire partie d'un même syndicat ?

L'affffirmative ne nous paraît pas douteuse.

L'article 2 s'exprime en effet dans les termes les plus larges, il ne fait aucune distinction entre les ouvriers et les patrons, et rien ne s'oppose à ce qu'ils soient tous réunis dans une même association puisqu'ils ont des intérêts économiques communs.

Nous ajouterons même, en empruntant ces considérations au rapport de M. Sénart, sur la création d'un syndicat agricole : « Que cette union entre patrons et ouvriers est un dé-
« siderata de la loi et non des moins importants. Avant
« qu'elle ne fût édictée, quelle avait été la cause première des
« syndicats ? c'était les grèves, les coalitions des ouvriers
« pour faire hausser les salaires et parallèlement les coali-
« tions des patrons pour y résister. Les intérêts étant direc-
« tement opposés, les associations, par une conséquence na-
« turelle, se composaient d'éléments contraires et distincts.

« Ce n'est point pour entretenir cet antagonisme que le
« législateur est intervenu; il a eu une meilleure et plus haute

Digitized by Google

« intelligence des choses, il a compris la solidarité d'intérêts « qui unit les patrons et les ouvriers et a voulu la procla- « mer. La loi du 21 mars 1884 n'est donc pas une loi de « division et de haine entre deux classes, entre les patrons et « les ouvriers. Elle n'a pas organisé la guerre entre eux par « des associations séparées ; ce qu'elle a voulu, c'est la con- « ciliation, l'accord dans la paix et l'union. Et dès lors, c'est « la faculté pour tous, patrons et ouvriers, de s'associer en- « semble. »

La limite exacte entre la qualité de patron et celle d'ouvrier ne sera pas toujours facile à établir. Nous ne voulons pas nous en préoccuper encore. Pour ne point éveiller des susceptibilités souvent excessives, parfois légitimes, mais toujours difficiles à apaiser, peut-être y aurait-il utilité à ne point faire cette distinction dans nos statuts, et à ouvrir indistinctement notre syndicat à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent d'industrie décorative, sans distinguer entre patrons et ouvriers.

Aussi bien, n'est ce là qu'une question secondaire que nous nous bornons à indiquer. L'essentiel était d'établir que la loi n'était pas opposée à la fusion des patrons et ouvriers dans un même syndicat, et nous croyons avoir fait cette démonstration.

L'article 2 s'oppose-t-il à l'introduction de membres honoraires ? Telle est la troisième et dernière question que nous avons à résoudre à propos de cet article.

Nous croyons que l'association qui accepterait des membres n'exerçant aucune profession ou seulement même des professions tellement différentes de celles des autres associés qu'il serait impossible de les considérer comme similaires ou connexes, nous croyons, dis-je, que cette association cesserait d'être un syndicat, et tomberait sous l'application du droit commun. Mais en fait, et cette constatation sera pour nous d'une grande utilité, un syndicat pourra, dans une certaine mesure, s'assurer le concours de personnes n'exerçant aucune profession ou de professions dissemblables.

Digitized by Google

C'est ainsi que, pour remplir notre programme et pour entrer dans les vues de protection artistique que nous avons exposées au début de ce travail, nous pourrions recruter, parmi les personnes étrangères au syndicat même, des membres honoraires qui pourraient assister aux séances de la société et l'aider de secours pécuniaires, un syndicat étant capable, comme nous le verrons plus loin, de recevoir des libéralités. Il faudra seulement que les dons ne prennent pas le caractère périodique de la cotisation et que les donateurs s'abstiennent de diriger eux-mêmes l'administration du syndicat, car ces circonstances suffiraient pour qu'on leur attribuât la qualité d'associés.

ART. 3.

« Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques industriels, commerciaux et agricoles. »

Pas d'observations.

ART 4.

« Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

« Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris, à la préfecture de la Seine.

« Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction et des statuts.

« Communication des statuts devra être donnée par le Maire ou par le Préfet de la Seine au procureur de la République.

« Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être français et jouir de leurs droits civils. »

Une seule observation à faire sur cet article : le dépôt de statuts qui ne sont pas définitifs n'est pas exigé. Cette observation a sa valeur pratique, et nous la puisons dans les paroles mêmes de M. Ministre de l'intérieur : « Il y a pour les

Digitized by Google

« sociétés une période de préparation, une période d'éclo-
« sion, et il n'est jamais venu à la pensée de personne qu'a-
« lors que des commerçants, ou même que des non commer-
« çants se préoccupent d'organiser une association, on pût
« leur faire un grief de ce que leur pensée n'ait pas sa forme
« définitive, et qu'ils n'en aient pas publié les résultats con-
« formément aux formalités qui sont prescrites par nos
« codes. Je crois donc que, pendant le temps que les asso-
« ciations chercheront leur voie, discuteront sur les formes
« qu'elles se proposent d'adopter, sur les objets qu'elles assi-
« gneront à leurs efforts, il n'est pas permis d'exiger d'elles
« qu'elles apportent des statuts définitifs, puisqu'en réalité
« elles n'existent pas. Mais le jour, au contraire, où elles
« constitueront une association définitive, où leurs statuts
« seront arrêtés, elles auront à remplir l'obligation imposée
« par la loi, qui est de publier leurs statuts. »

Et pour confirmer cette pensée exprimée dans le cours de la discussion, M. le Ministre de l'Intérieur, dans sa circulaire aux Préfets du 25 août 1884, relative à l'application de la loi, a dit de même : « L'obligation pour les syndicats
« en formation d'opérer le dépôt n'existe qu'à partir du jour
« où les statuts ont été arrêtés, et où par conséquent le syn-
« dicat est matériellemet formé ; jusque là les fondateurs ont
« toute liberté de se réunir pour en concerter les disposi-
« tions, sans être exposés aux pénalités des art. 291 et sui-
« vants du code pénal, ou à celles de l'art. 10 de la présente
« loi (art. 9 actuel). »

ART. 5

« Les syndicats professionnels régulièrement constitués d'après les prescriptions de la présente loi pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

« Ces unions devront faire connaître les noms des syndicats qui les composent.

« Elles ne pourront posséder aucun immeuble ni ester en justice. »

Digitized by Google

Aucune remarque à faire sur cet article, sinon qu'il refuse la personnalité civile aux unions des syndicats.

Art. 6

« Les syndicats des patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice.

« Ils pourront employer les sommes provenant des cotisations ; toutefois ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires à leurs réunions, à leur bibliothèque et à des cours d'instruction professionnelle.

« Ils pourront sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses de secours mutuels et de retraites.

« Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

« Ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

« Dans les affaires contentieuses, les avis des syndicats seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie. »

Cet article confère aux syndicats professionnels la personnalité civile avec toutes les conséquences qui en découlent. Non seulement l'énumération de l'article n'a rien de limitatif, mais elle ajoute certaines prérogatives à celles qui découleraient des principes.

Il ressort aussi de cet article que des syndicats peuvent constituer entre leurs membres des sociétés de secours mutuels, sans avoir besoin pour cela de l'autorisation administrative.

Art. 7

« Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

« Toute personne qui se retire d'un syndicat conserve le

Digitized by Google

droit d'être membre de sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquels elle a contribué par des cotisations ou versements de fonds. »

Pas d'observation.

ART. 8

« Lorsque les biens auront été acquis contrairement aux dispositions de l'art. 6, la nullité de l'acquisition ou de la libéralité pourra être demandée par le procureur de la République ou par les intéressés.

« Dans le cas d'acquisition à titre onéreux, les immeubles seront vendus et le prix en sera déposé à la caisse de l'association. Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayants-cause. »

Cet article établit la possibilité pour les syndicats de recevoir des dons et des legs. Il donne en outre au ministère public, pour faire prononcer la nullité des prescriptions de l'art. 6, une action directe qui n'existe qu'à titre exceptionnel en matière civile.

ART. 9

« Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivis contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punis d'une amende de 16 à 200 fr.

« Les tribunaux pourront en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution du syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des prescriptions de l'article 6.

« Au cas de fausse déclaration relative aux statuts et au nom des qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 fr. »

Pas d'observation.

ART. 10

« La présente loi est applicable à l'Algérie.

« Elle est également applicable aux colonies de la Martini-

Digitized by Google

que, de la Guadeloupe et de la Réunion ; toutefois les travailleurs étrangers et engagés sous le nom d'immigrants ne pourront faire partie des syndicats. »

Pour compléter ce travail nous devons vous proposer, à titre d'indication seulement, un projet de statuts approprié à notre syndicat tel que nous l'avons conçu. Ce n'est dans notre pensée qu'un simple cadre, susceptible de toutes les modifications.

STATUTS

TITRE I

Constitution du Syndicat

ART. 1er. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts un syndicat ou association professionnelle qui sera régi par la loi du 21 mars 1884, et par les dispositions ci-après.

ART. 2. — L'association prend pour dénomination : Syndicat des arts décoratifs de la ville d'Avignon.

Son siège est établi à Avignon.

Sa durée sera de. . . . . .

Elle commencera du jour du dépôt légal de ses statuts.

TITRE II

Composition du Syndicat.

ART. 3. — Peuvent faire partie du syndicat tous ceux dont la profession se rattache aux arts décoratifs et qui sont domiciliés à Avignon.

ART. 4. — Pour être admis à faire partie du syndicat, les postulants devront être présentés par deux de ses membres.

Digitized by Google

Leur demande sera soumise à la Chambre syndicale qui statuera à la majorité (simple, ou des deux tiers ou des trois quarts des membres présents).

ART. 5. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'association.

Tout membre démissionnaire doit le montant de sa cotisation annuelle en cours. Il perd tous ses droits sur le patrimoine syndical et ne conserve que le droit au bénéfice énoncé dans le deuxième alinéa de l'article VII de la loi du 21 mars 1884.

ART. 6. — La faillite, toute condamnation entachant l'honorabilité, le défaut de paiement des cotisations, seront des motifs d'exclusion, laquelle sera prononcée par la Chambre syndicale.

TITRE III

Objet du Syndicat.

ART. 7. — Le syndicat a pour objet général l'étude et la défense des intérêts économiques et professionnels de l'industrie décorative de la ville d'Avignon.

ART. 8. — Il se propose spécialement de préparer, soutenir, encourager la création d'institutions économiques : caisse de secours mutuels, de retraite pour la vieillesse, bureau de placement pour les apprentis et ouvriers sans travail, etc.;

De propager le goût des arts, de répandre l'enseignement du dessin, de faciliter la production des œuvres artistiques de notre région et d'en propager le renom à l'extérieur, en créant des concours, en entretenant des cours spéciaux, des conférences publiques, en organisant des expositions temporaires, périodiques ou permanentes intéressant les arts décoratifs ;

En facilitant enfin autant que possible, à l'aide d'une réclame incessante habilement entretenue par la presse, la vente des produits, et en multipliant les offices de renseignements et d'entremises.

Digitized by Google

TITRE IV

Administration du Syndicat

ART. 9. — Le syndicat est administré et dirigé par un bureau, lequel est assisté à titre purement consultatif d'une Chambre syndicale.

§ I. BUREAU

ART. 10. — Le bureau se compose de sept membres, savoir :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Secrétaire-Général,
Deux Secrétaires,
Un Trésorier.

Ils sont nommés par la Chambre syndicale pour trois ans.

Ils sont rééligibles.

Nul ne peut être membre du bureau s'il n'est français et jouissant de ses droits civils.

§ II. *Chambre Syndicale*

ART. 11. — La Chambre syndicale se compose de dix-huit membres nommés par l'assemblée générale pour neuf ans, renouvelables par tiers et toujours rééligibles.

ART. 12. — Elle se réunit sur la convocation du président du bureau.

ART. 13. — Elle émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le bureau et qui se rattachent au but de l'association.

Elle examine les affaires contentieuses qui sont portées devant elle ; ses sentences sont sans appel ; celle des parties qui refuserait de l'exécuter serait exclue du syndicat.

Digitized by Google

§ III. *Assemblée générale*

ART. 14. — L'assemblée générale, composée de l'universalité des membres du syndicat, a lieu au moins une fois par an. Elle peut être convoquée extraordinairement par le bureau.

Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents ; à la troisième épreuve la majorité relative suffit.

ART. 15. — Elle entend le rapport du bureau, celui du trésorier, statue sur toutes les propositions qui lui sont faites; toutefois les propositions émanant d'initiatives individuelles devront être préalablement soumises à la Chambre syndicale, qui en saisira, s'il y a lieu, l'assemblée générale.

TITRE V

Patrimoine, personnalité du Syndicat

ART. 16. — Le patrimoine du syndicat est formé au moyen, 1° des cotisatisations ou mises d'entrée régulières de ses membres, 2° des dons et libéralités qui peuvent lui être faits, 3° des subventions qui peuvent lui être accordées, etc., etc.

Il est administré par le bureau.

ART. 17. — Chaque membre est tenu de payer une cotisation annuelle fixée à.....

ART. 18. — Le président du bureau agit au nom du syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

TITRE VI

Dissolution du Syndicat

ART. 19. — En cas de dissolution, pour quelque cause que ce soit, le patrimoine social sera liquidé et partagé entre les membres du syndicat.

Digitized by Google

TITRE VII

Dispositions générales

ART. 20. — Les présents statuts seront susceptibles de révision ou modifications. Tout projet de révision sera soumis par la Chambre syndicale à l'assemblée générale.

ART. 21. — Les membres du bureau sont chargés de faire le dépôt des statuts et des noms des membres dudit bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Nous ne voulons pas terminer cette étude, sans vous dire les vœux ardents que nous formons pour le succès de cette entreprise digne de toute votre sollicitude.

Quand nous dirons à nos artistes Avignonais : Nous venons vous demander de sortir de l'isolement où vous vivez, de vous grouper, de vous associer, de vous assister fraternellement pour une œuvre féconde et pleine de promesses, nous avons le ferme espoir d'être entendus et compris.

Que leur proposons-nous, en effet, sinon de trouver les moyens d'améliorer leur condition en développant leur intelligence et leur instruction professionnelle.

Pour obtenir un progrès véritable, il faut travailler mieux et rencontrer le concours d'un capital plus abondant.

C'est là le double but que nous proposons à leurs efforts par la création de notre syndicat des arts décoratifs.

Théodore VERDET,
Ancien magistrat.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Le dimanche 27 décembre 1885, à 4 heures du soir, l'Académie de Vaucluse, a tenu sa séance publique annuelle, à l'Hôtel-de-Ville d'Avignon.

Un grand nombre de membres de la société, ainsi que de très nombreux invités, assistaient à cette séance. On remarquait aux places d'honneur, MM. le Président du Tribunal civil, le Président du Tribunal de Commerce, MM. Villars, vice-président de la société, Cerquand, ancien président, Pamard, ancien président, Sagnier, un grand nombre de membre de l'Université, des magistrats, des officiers, des membres du clergé et du barreau, etc.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. Ducos, président de l'Académie. Il avait à sa droite M. le président du Tribunal civil et à sa gauche M. le président du Tribunal de Commerce.

M. Ducos a ouvert la séance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

La charge, dont je ressens plus vivement aujourd'hui l'honneur, est quelque peu nouvelle pour moi. Je m'abriterai de la tradition, en venant au début de cette séance, vous résumer l'historique annuel de notre compagnie.

Digitized by Google

Permettez-moi de commencer par la part des regrets. Nous avons perdu M. Quillot, ancien trésorier général, qui, dans un court passage, s'était fait apprécier de tous; M. Ollivier, qui nous appartenait bien par le côté scientifique de sa belle carrière et dont la généreuse protection était toujours acquise aux œuvres de ses compatriotes; M. Prosper Yvaren, notre président d'honneur. Celui-là tenait parmi nous, une place où nos yeux le chercheront souvent; son éloge sera longtemps un sujet préféré pour tant de sociétés qui le revendiquent. Nous, vers qui l'attiraient certaines tendances intimes de son esprit, nous avons voulu, eu cette occasion, lui consacrer une étude qui caractérise, dans le milieu contemporain, son rôle et sa physionomie littéraires.

Je dois aussi un souvenir aux collègues que les circonstances ont éloignés, mais qui nous restent unis par le lien de membres correspondants: M. Bayle, dont la spirituelle érudition a souvent occupé nos séances; M. Mas, qui nous prêtait naguère l'éclat de sa parole; M. de Briqueville, que Paris nous enlève, alors que nous en espérions quelques-unes de ces études d'esthétique musicale où s'est affirmé son jeune talent. Ne faut-il aussi rappeler les distinctions dont ceux qui nous entourent ont été l'objet, — distinctions où l'Académie réclame sa part d'honneur, — les croix de MM. Pamard et de Thélin ?

Notre société, Messieurs, est une société ouverte à tous ceux dont les goûts vont aux choses de science ou de littérature ou d'art. Elle a vu, au cours de cette année, ce groupe s'accroître heureusement d'une cinquantaine d'adhésions venues de tous les points du département. Elle ne prétend s'arroger d'autres privilèges que ceux accordés à la valeur, à l'utilité de ses travaux.

Vous en entendrez, tout à l'heure, le détail dans le rapport de M. le Secrétaire perpétuel; lui seul saurait en parler avec l'autorité nécessaire. Les recherches locales touchant l'archéologie et l'histoire sont, en effet, la raison d'être, le fond et le support d'une société comme la nôtre; elles alimentent ses séances, fournissent la principale matière à son bulletin : c'est comme un tissu dont elles composent la chaîne ; la littérature et l'art n'y entrent que

Digitized by Google

pour une trame légère, la poésie elle-même que pour une broderie rare. Toutefois, et bien que sur le champ des belles-lettres ce qui est tenté par nos collègues ne nous appartienne pas absolument, nous ne saurions oublier, dans cette revue, l'apparition d'œuvres aussi remarquables que l'*Empereur d'Arles*, de M. Mouzin, d'un beau souffle ; les sonnets de M. Manivet, d'une forme achevée ; les inspirations tour à tour fortes et charmantes de nos félibres, ces autres fils de la muse Française.

Avignon est encore le centre d'un mouvement artistique qui tend chaque jour à préciser son caractère; tout, chez nous, favorise les arts du dessin : la tradition, les aptitudes, la valeur de l'enseignement. Les peintres et les sculpteurs Vauclusiens marquent dans le monde de Paris, malheureusement trop absorbant. A côté d'eux, de vrais artistes, dont plusieurs parmi nos collègues, sont passés maîtres dans l'application des arts décoratifs au mobilier et à l'architecture. Ils peuvent, ils doivent créer autour d'eux une école. Ils y seront aidés par d'éminents amateurs. Notre Société, à qui revient l'idée première de l'exposition de 1882, a pour mission de seconder le mouvement, en provoquant des concours, des exhibitions permanentes, et la création de ces syndicats professionnels dont le programme a été tracé dans un travail récent dû à un de nos collègues, M. Théodore Verdet.

C'est jusqu'à cet ensemble de travaux et d'œuvres que notre compagnie voudrait élargir sa tâche. Prétention ambitieuse peut-être, mais qui n'est point au-dessus du zèle qui l'anime pour la prospérité et l'honneur du pays. Par là seulement, elle méritera la faveur qui accueillit sa réorganisation. Tout le monde lui a fait crédit d'indulgence : les pouvoirs publics, qui l'ont si vite adoptée ; leurs représentants, — et ceux qui nous honorent aujourd'hui de leur présence, et ceux dont nous sommes ici les hôtes ; — vous enfin, Mesdames et Messieurs, auditoire déjà habitué de ses séances annuelles, dont l'empressement est la plus flatteuse récompense de ses efforts ; — vous tous à qui j'adresse, en son nom, un salut cordial de gratitude et de bienvenue.

Digitized by Google

La secrétaire perpétuel a ensuite rendu compte des travaux de l'année dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Un de nos collègues a dit que les usages sont les fils des traditions et l'origine des lois. Il en est un, parmi nous, qui est, paraît-il, et je vous en remercie, en train de suivre le sort commun : c'est celui de charger votre secrétaire perpétuel d'énumérer, une fois l'an, les travaux accomplis par notre société. Il est juste, en effet, que ceux auxquels vos accordez votre confiance soient un peu à la peine et qu'ils remplissent des missions dont-ils sentent toute la délicatesse, mais dont ils sont fiers de ne point décliner l'honneur. La rigueur de cet usage n'est-elle pas, du reste, largement tempérée par le plaisir extrême que nous avons de parler ensemble, devant l'élite de nos concitoyens et de nos amis, de choses qui nous sont, à tous également chères. N'est-ce pas un de ces jours de fête à inscrire dans nos fastes heureux, si nous pouvions en avoir de malheureux, que celui où, fiers de notre modeste société, nous nous rappelons nos travaux aimés ?

Chacun de nous, qu'il se voue à l'étude aride de l'histoire, au culte séduisant des lettres, aux recherches ardues des sciences, aux jouissances infinies des arts, ne retrouve-t-il pas, en effet, dans cette vie intellectuelle, la meilleure de toutes les vies, un lambeau de sa jeunesse, un parfum de printemps, une source pure où l'esprit se retrempe et se vivifie ? En avons-nous une meilleure preuve que la multiplicité de nos travaux, la passion saine qui les inspire, la conscience avec laquelle nous entendons nous y livrer.

Relisez plutôt, l'étude sur le sculpteur Bernus de M. Requin, naguère notre lauréat, aujourd'hui notre collègue. Il s'est préparé par cet essai, qui est presque d'un maître, à l'étude de l'histoire des arts et des artistes à Avignon et dans le Comtat-Venaissin. Il y trouvera une mine digne de son activité et de son sens cri-

Digitized by Google

tique. Il y verra, en effet, les traces certaines d'un mouvement artistique que provoqua le séjour de la Papauté sur les bords du Rhône, de cette renaissance qui précéda l'autre de près de deux siècles, qui ne vint point d'Italie, comme on l'écrit trop souvent, dont Avignon fut le véritable siège et qui se répandit rapidement dans les provinces voisines, en Provence, en Languedoc, en Gascogne, en Dauphiné et jusques dans les monuments de l'Auvergne et du Limousin. Mouvement essentiellement français, dans lequel des architectes, des sculpteurs, des peintres français peuplèrent de leurs œuvres, nos palais, nos cathédrales, nos églises, nos hôtels et tout cet ensemble de monuments qui firent donner à la cité provençale le nom d'autre Rome et qui sont encore l'un des plus beaux joyaux de sa riche couronne.

Il rencontrera, plus tard, des peintres comme les Mignard, les Parrocel et les Vernet, des sculpteurs comme les Peru, des graveurs comme les Baléchou et les David, dont la plupart, mal connus, imparfaitement étudiés, attendent encore, dans l'ombre de l'histoire, un biographe et un critique digne de leur vie et de leurs œuvres. Ce sera pour M. Requin un honneur d'entreprendre cette étude et pour nous, un bonheur d'avoir recontré un tel moissonnenr pour une aussi riche moisson.

Des nobiliaires, des biographies provinciales, des monographies locales étaient jusqu'ici les seuls ouvrages où il fût posble de trouver quelques renseignements sur Étienne de Vesc, favori de Louis XI, bailli de Meaux, sénéchal de Beaucaire et grand chambellan du royaume de Naples. Il fut pourtant l'un des confidents de Charles VIII et de Louis XII et, par son seul ascendant sur l'esprit de ces deux rois, il ouvrit l'ère glorieuse, quoique stérile, des expéditions d'Italie. L'histoire n'avait donc pas été, pour lui, la lumière de la vérité, comme l'appelle Cicéron; M. de Boislisle, l'un de nos plus éminents correspondants, en a trouvé l'une des causes sinon la principale. Le pauvre chambellan avait soulevé, dans des querelles d'influence et d'intérêt, la haine et la jalousie du plus connu et du plus célèbre, mais non du plus consciencieux des chroniqueurs de l'époque, de Comines, qui, dans ses Mémoires, le condamna à un oubli im-

Digitized by Google

mérité. Cette vengeance de l'homme de plume contre l'homme d'action est d'autant plus condamnable, pour nous, que par sa vie, par sa famille et par ses intérêts, Étienne de Vesc appartient à l'histoire du Comtat-Vénaissin. Il était seigneur de Caromb, de St-Hippolyte, de Suzette, de Chateauneuf-Redortier. Il avait élevé le château de Caromb où des artistes appelés d'Italie avaient prodigué leurs peintures. Lorsque Étienne de Vesc mourut à Naples, en 1501, son corps fut, d'après sa volonté dernière, rapporté en France, dans cette même terre de Caromb qu'il avait tant aimée et tant embellie. C'est dans la collégiale de cette seigneurie, que les mains pieuses de sa femme et de son fils, lui élevèrent un magnifique tombeau que les dégrations actuelles permettent à peine de reconnaître et qui était une des premières et des plus belles œuvres de la Renaissance, dans ce pays.

C'est aussi une œuvre d'un historien doublé d'un jurisconsulte que notre collègue M. Benoît a entreprise en publiant les *Usages et Règlements locaux de la ville d'Avignon.*

La lecture de cet excellent livre ne fait naître, au lieu de critiques et de regrets, qu'un seul désir, celui de voir M. Benoît agrandir son cadre et exécuter bientôt l'œuvre qu'il dit vouloir laisser à une plume plus savante et qui est digne de la sienne, et qui consisterait à recueillir, non plus seulement les usages d'une ville, mais ceux de tout notre département. Les archives des communes, des anciennes seigneuries, celles des confréries, des corporations, des établissements religieux même contiennent un grand nombre de statuts; d'autre part, nos villes et nos campagnes conservent encore des usages qui ne sont écrits nulle part et qui, cependant, régissent, en bien des cas, les rapports d'intérêt des citoyens entre eux. Il y a là, pour un esprit sérieux, pour un écrivain compétent, les éléments d'un beau, utile et nécessaire travail. Espérons que M. Benoit l'entreprendra un jour, donnant ainsi à ses amis et à ses compatriotes, une preuve de son amour du pays et de sa science du droit. N'est-ce pas, du reste, le meilleur moyen de faire estimer et aimer cette magistrature, à laquelle il appartient, si souvent et si injustement attaquée, que de faire dire d'elle, en parlant de sa science, ce que le vieux

Digitized by Google

Pasquier dit quelque part de son honneur que, « malgré son chaperon et son bourrelet, il a son honneur « plus cher qu'un tas de piaffeurs de cour qui le publient en toute chose ».

Pendant que, dans le domaine de l'histoire religieuse M. de Terris poursuit ses études sur les évêques de Carpentras, M. Albanès rectifie, avec une érudition profonde, les nombreuses erreurs dont fourmille l'histoire, telle que nous la connaissons, des évêques d'Avignon. Un autre de nos collègues, M. le docteur Laval poursuit avec persévérance ses travaux sur l'Université d'Avignon et il nous donnera très prochainement une *Histoire de la Faculté de Médecine*. Je ne dois point m'arrêter à certaines études sur *Mazarin, vice-légat d'Avignon* et sur les *Verreries* du Léberon, notes incomplètes, auxquelles votre indulgence a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. L'auteur vous en exprime, par ma bouche, toute sa reconnaissance. D'autres œuvres importantes qui feront le plus grand honneur à notre société sont entreprises, en ce moment, par quelques-uns de nos collègues. Vous me permettrez de ne point commettre vis à vis d'eux une action mauvaise, assez commune pourtant dans le monde des chercheurs et que, par euphémisme, on appelle une indiscrétion.

L'archéologie est une science qui passionne ceux qui s'y livrent et qui égaie ceux qui ne la connaissent pas. Il est une foule de gens, en effet, qui, à ce mot, évoquent, en souriant, le souvenir de ce bourgeois archéologue achetant, un beau jour, un parapluie, pour mesurer les monuments et découvrant, après beaucoup de recherches, que la principale cause de leur destruction, ce sont les corbeaux. Il prouvait, en effet, que ces intéressants volatiles, sans se soucier des dégradations, font leurs nids dans les vieilles tours et y déposent leur noire progéniture. Mais comme, après tout, les découvertes archéologiques n'atteignent point les lois de la morale et encore moins la forme des gouverments, on les considère comme entièrement inoffensives. Est-ce donc à dire que cette science soit stérile et qu'elle doive être mise, comme on le fait volontiers, dans un certain monde, au niveau de ces amusements qui sont la tranquillité des familles et la joie des grands papas ? Aucune science n'est stérile et celle-ci moins

Digitized by Google

que toute autre. Ceux qui la méconnaîtraient ainsi courraient grande chance, en vérité, de soulever, parmi les gens sensés, qui sont les plus nombreux, un de ces rires de pitié qui, en France, sont sans appel. Car, dans ce monde, on fait un peu de l'archéologie sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Qu'est-ce, en effet, qu'une coiffure à la grecque, un bracelet gaulois, un médaillon étrusque, une épingle faite d'une médaille romaine ou d'une pierre antique, une barbe à la Henri IV, un service Louis XV, un alcôveRenaissance tous ces mille riens de la mode qui font tourner tant de jolies têtes féminines et ornent même tant des vilains costumes masculins ? Comment les aurait-on imités si on ne les avait pas connus, et comment les aurait-on découverts sans les archéologues ? Il est des gens qui dorment dans un lit à baldaquin, qui tiennent à la main un bougeoir de forme grecque ou romaine et qui ne se doutent pas que l'archéologie berce leur sommeil et que l'archéologie les éclaire. Ce que nous cherchons dans une inscription, dans un fût de colonne, dans une médaille, dans un bas-relief ou dans une statue, est-ce donc toujours et partout l'avare satisfaction du collectionneur ou le vulgaire appât du brocanteur ? Ce qui nous arrête devant un monument ancien, est-ce donc la seule joie de dire que nous l'avons contemplé ? N'y cherchons-nous point plutôt les manifestations multiples de sociétés dont la nôtre est née, les traces de leurs institutions, les traits caractéristiques de leur génie, tout ce qui, en un mot, constituait la patrie artistique des aïeux devenue la nôtre. Dès lors, n'avons-nous point là, l'un des plus riches héritages que les siècles nous aient légués ? Ainsi comprise, et c'est ainsi que nous la comprenons tous, l'archéologie devient l'une des plus attrayantes et des plus utiles parmi les sciences historiques. C'est la cause des travaux si nombreux qu'elles provoque dans les congrès, à la Sorbonne, dans les sociétés départementales. Si la nôtre tient, dans ce mouvement, un rang distingué, malgré sa récente transformation, elle le doit surtout aux savantes et patientes recherches de quelques-uns de ses membres.

Depuis notre mère Ève, les serpents et les dragons ont joué un grand rôle dans les traditions populaires. Dans une étude pleine

Digitized by Google

de science, notre ancien président, M. Cerquand, nous les montre persécutant les Gaulois des bords du Rhône. C'est ainsi qu'il ajoute, chaque année, une page, dont il nous réserve la primeur, à ses intéressantes études sur la mythologie gauloise, qui lui font honneur parmi les mythologues et aussi parmi nous. Car à ceux qui ne se livrent point à ces études spéciales, et ils sont nombreux, elles révèlent tout un Olympe dont la connaissance est plus qu'un enseignement, c'est une consolation. Le Taranis de Séguret lançait des pierres et il brandissait la foudre, les dragons de la fontaine de Vaucluse et des bords du Rhône déchaînaient les eaux ! La pierre, le feu, l'eau ! Quelle trinité bien faite pour nous corriger de médire parfois du progrès, même en matière religieuse. Car enfin, de notre temps, les dieux ne lapident plus les mortels, nous nous servons de la foudre pour converser entre nous, les ingénieurs ont coupé les ailes des dragons, et, grâce à eux, des digues infranchissables enferment à jamais ces vilaines bêtes. L'humaine et poétique légende de Laure a remplacé ces vieux contes gaulois; les pierres de Taranis sont devenues les flèches acérées mais non mortelles dont se joue l'enfant de Cythère, et si, parfois, au printemps, le doux murmure des cascades de Vaucluse est troublé par des pleurs, ce n'est plus le noir dragon de St Véran qui les fait déborder.

Notre collègue, M. Rochetin, se livre plus spécialement à l'étude des inscriptions antiques si nombreuses dans notre département et si mal connues. Après avoir découvert les inscriptions gallo-grecques de l'Isle et de Malaucène, il s'est livré, cette année, à de savantes études sur des inscriptions trouvées à Orange, à Bédouin, au quartier des Baux. Les intéressants travaux de M. Rochetin ne font naître qu'un désir : c'est de le voir entreprendre la publication d'un seul ouvrage qui serait comme un *Corpus inscriptionum,* contenant toutes les inscriptions antiques et du moyen-âge disséminées sur le sol du département ou conservées dans nos musées. C'est une œuvre digne de ses méditations et, dussé-je blesser sa modestie qui égale son savoir, il est inutile de vous dire si l'auteur de la *Viabilité Romaine dans le département* est homme à mener à bien une pareille entreprise.

Digitized by Google

C'est une question bien obscure et surtout bien obscurcie par toutes les discussions auxquelles elle a donné lieu, que celle de l'emplacement de l'antique ville d'Aeria. Nous disions, l'année dernière, ici même, que M. Saurel, dans une étude d'ailleurs excellente à une foule de points de vue, s'était inspiré de son patriotisme plutôt que des données exactes de la science en plaçant Aéria à Clairier, près de Malaucène. Notre collègue, M. Sagnier, s'est chargé de le lui prouver dans une excellente étude. Dans cette courtoise polémique entre deux de nos collègues, il nous semble que c'est à notre ancien et vénéré vice-Président qu'il convient d'appliquer ce mot que, dans un enthousiasme plus méridional que réfléchi, on a écrit du livre de M. Saurel : « Envers et contre tous, la victoire est décisive ! »

Nous ne nous bornons pas à applaudir aux travaux de nos collègues. Nous leur facilitons la recherches de nos antiquités en prenant, de concert avec l'administration du Musée d'Avignon, une mesure qui peut donner les meilleurs résultats. Nous avons agi tout naturellement, le Musée et nous, comme les gens qui ne sont pas riches; en faisant autrement, nous aurions craint de perdre, les uns et les autres, non point l'argent que nous n'avons pas, mais, bien plus précieux, notre renommée. Nous avons mis en commun notre modeste bourse pour opérer des fouilles sur les points du département où quelque découverte intéressante aura été faite, où nous supposerons que la récolte peut être fructueuse. Nous contribuerons ainsi à disputer à la destruction une foule d'antiquités. Le Musée aura tout le profit et nous, la moitié de l'honneur, à moins que nous ne le laissions tout entier à un établissement considéré, à juste titre, comme l'un des plus riches de province et dont les collections sont dignes de notre plus active sollicitude.

La science pure est, on l'a souvent dit, une dure maîtresse. Mais elle est comme les hommes qui l'ont faite, elle s'adoucit au contact de la nature. Serait-ce la cause de la préférence de quelques-uns de nos collègues pour l'anthropologie, l'entomologie et la botanique? Ne nous en plaignons pas, puisqu'elle nous vaut des recherches telles que celles de M. Nicolas sur *l'homme préhistorique dans*

Digitized by Google

la vallée du Rhône que les congrès d'Avignon et de Grenoble ont tant appréciées. Ce ne sont pas seulement les traces les plus anciennes de l'homme que notre cher et savant collègue recherche dans la région. Son habitude d'interroger la terre a fait qu'il s'est penché bien bas, bien bas, vers ces infiniment petits de la nature dont le rôle est pourtant si grand dans l'organisme universel. Il a rapporté de ces études sur les mœurs des insectes, sur leurs migrations, sur leur mode de reproduction les plus attrayants récits, tout en se livrant, comme passe-temps, à cet énorme *Catalogue descriptif et raisonné des Coléoptères du département*, qui suffirait à l'activité d'un seul homme et qui sera l'une des pages les plus intéressantes de la *Statistique départementale* dont nous avons pris l'initiative.

La tâche de votre secrétaire perpétuel devient ici, Messieurs, particulièrement délicate. Il serait bien tenté de vous dire, lui aussi : « Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement » Il s'agit, en effet, de vous entretenir de la grande et légitime part que nous faisons à la littérature et aux arts. Or, ceux qui, comme lui, donnent aux questions historiques, leurs études et leurs préférences, se voient souvent contraints, d'imiter, en ces matières, de Conrard le silence prudent, ou de faire ce que font, après tout, tant de gens ici-bas, de se servir de l'esprit des autres pour remplacer celui qu'ils n'ont pas. Ils évitent ainsi d'être traités en amis compromettants auxquels on veut bien parfois, par politesse, entr'ouvrir la porte de la maison, mais dont les sympathies sont souvent transformées en critiques et les critiques, en rivalités.

Dans une brillante étude dont vous avez tous apprécié la valeur littéraire. M. Mas s'est livré à l'analyse d'une œuvre dramatique : *L'Empereur d'Arles*, dont l'auteur, M. Mouzin, est membre de notre société. Nous avons donc eu la bonne fortune de voir venir à nous l'œuvre escortée des louanges d'un esprit délicat, capable de la faire mieux connaître et d'en signaler dignement les mérites.

Cette étude de M. Mas, comme sa *Notice sur Philippe de Girard*, est à nous et nous avons le droit d'un être fiers. Cela nous console de n'avoir pas eu la primeur de la remarquable confé-

Digitized by Google

rence que le même auteur vient de faire à l'Ecole supérieure des Lettres de Chambéry sur les *Origines littéraires de la France.* C'est une mission digne de notre collègue et de la jeune université, à laquelle il appartient, que celle de réagir contre cette école dite de bon goût qui n'a qu'ignorance de parti pris ou travestissement ridicule pour l'œuvre littéraire naïve, mais sincère et originale de nos ancêtres. C'est, en même temps, une idée patriotique, que de montrer aux générations nouvelles qu'à côté de celui de l'antiquité grecque ou romaine, notre génie national a des œuvres qui lui sont propres et des beautés d'un ordre supérieur, d'où découle un idéal simple, mais où respire aussi l'héroïsme, l'esprit de sacrifice d'une race chevaleresque. En est-il un plus bel exemple que celui de Guillaume d'Orange et de sa femme, la comtesse Guibourc, dans la vieille chanson de geste d'Aliscans ? Vous rappelez-vous cette scène qui se passe sous les murs d'Orange assiégé par les Sarrazins? »

« Ce n'est pas l'instant d'être abattu, dit Guibourc à Guillaume vaincu. Il faut aller à St-Denis demander le secours de l'empereur Louis.

— Je vais envoyer un messager.

— Non, vous irez vous-même, je resterai dans Orange. Nous sommes cent dames, nous défendrons la ville.

Voilà l'héroine, mais voici la femme :

«Tu vas aller dans le beau pays de France et tu verras là-bas « maintes jeunes filles aux fraîches couleurs. Tu m'oublieras, « ingrat, ainsi que ton malheureux pays ». A cette pensée d'abandon, Guibourc s'évanouit.

Les Sarrazins ne désolent plus la Provence, ils n'assiègent plus ses villes, Guillaume au Cornet dort de l'éternel sommeil sous les ruines de St-Guilhem. Les dames d'Orange, fussent-elles comtesses comme Gribourc, ne veillent plus aux murailles et n'excitent plus au combat leurs preux chevaliers. Elles peuvent même les laisser partir pour St.-Denis sans s'évanouir à la pensée de mauvaises rencontres ou de coupables abandons. Ne rions pas trop cependant de cette naïveté, de cette simplicité dans l'expression des sentiments de l'héroïne et de la femme. Ne

Digitized by Google

vous semble-t-il pas, en effet, que le sang qui coule dans les veines de Guibourc est celui qui a fait la femme chrétienne et française, sage dans le conseil, énergique et prudente dans l'action, volonté ferme, cœur aimant, faible corps et grande âme? Dans son naïf héroïsme, comme dans sa sensible tendresse, Guibourc n'est-elle pas l'aïeule de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire l'incarnation de la patrie française. Ils ont le sentiment patriotique ces conteurs et ces poètes qui, dès les XI^e^ et XII^e^ siècles, parlent de *la douce et belle France*, *du grand pays de la grande terre* et qui s'écrient naïvement, comme l'un d'eux : « *Quand le doux « vent vient à venter du côté de mon pays, m'est avis que je sens « odeur de paradis.* » Ils ont été aussi, ne l'oublions pas, tous ces trouvères et tous ces troubadours, faiseurs de chansons ou conteurs de fabliaux, les inspirateurs de nos écrivains véritablement nationaux. Le joyeux curé de Meudon les connaît et les aime, l'auteur du Médecin malgré lui s'en inspire, Lafontaine y puise ses meilleurs traits.

Reconnaissons donc, comme le dit M. Mas, que notre littérature ne date point seulement de Ronsard, parce que Ronsard l'a cru, non plus que de Malherbe, parce que Malherbe en aurait été fort aise. C'est pour être imitée plutôt que pour imiter qu'elle a si souvent passé les Alpes ou le Rhin. De nos jours encore, n'est-ce pas à nos romans de la Table Ronde ou du Cycle Carolingien, à notre épopée nationale qui a fait le tour de l'Europe avec les gloires de notre race, bien plutôt qu'à ses Niebelungen, ces pâles exploits de chevaliers du brouillard, que la fière Allemagne vient mendier les inspirations de ses plus grands artistes ?

Un sonnet sans défaut vaut tout un long poème.

Boileau l'a dit et notre génération en paraît convaincue. Elle s'évertue donc à chasser, non sans succès, cet oiseau rare. Est-ce besoin de l'esprit, mépris des longs poèmes, défiance de leurs forces, nos jeunes poètes ont mis le sonnet à la mode, malgré ce qu'il a de difficile dans la forme et de dangereux pour le goût. Notre sympathique secrétaire.

Digitized by Google

M. Manivet, s'est conformé à ces exigences. Il aurait pu, comme d'autres, son drame de l'*Absinthe* nous l'a prouvé, étaler encore à nos yeux quelque vice. Mais sa muse délicate et légère se trouvait mal à l'aise dans cette comédie contemporaine, qu'on a qualifiée de bourgeoise et de populacière et qui ne demande le plus souvent à ses adeptes que l'histoire de l'abjection humaine. On supposerait même, à la lecture des *Glas de l'âme*, qu'elle s'est déchiré les mains en cueillant ces fleurs malsaines dans ce chemin fangeux, et qu'en pansant sa blessure, elle a murmuré à son favori ce cri d'une âme ulcérée :

Tout ce qui chante ne repète
Que des regrets ou des désirs;
Du bonheur la corde est muette,
De Philomèle et du poète,
Les plus doux chants sont des soupirs.

Souffrant de sa souffrance, puisant son inspiration dans sa tristesse, le poète semble avoir prodigué à ces douleurs, intimes ses accents les plus purs, ses notes les plus personnelles, les plus vraies et les plus vives. Nous y trouvons aussi la douleur noblement exprimée, des défaites imméritées de la patrie et la mâle espérance de son relèvement :

O France, suis le flot triomphant qui l'entraîne ;
Vainement le destin, de ta gloire envieux,
A tenté d'obscurcir ton astre dans les cieux.
Mais l'éclipse a rendu sa clarté plus sereine.

Au large ! Ne crains pas l'écueil insidieux.
Vainement le malheur sur ton mât de misaine,
Aux sombres jours grava ces mots : Prusse et Bazaine
Ils furent effacés par un sang glorieux.

Avant-garde du rêve et de l'idée humaine,
Tu portes dans tes flancs le progrès qui nous mène.
Messager du génie, ô vainqueur du néant,

Passe superbement, escorté par la gloire,
Sans courber ta mâture, ô navire géant,
Sous l'arceau triomphal que te dresse l'histoire.

Digitized by Google

Les arts sont frères de la poésie. Ne nous étonnons donc point de les voir si largement et si dignement représentés parmi nous. Ceux qui s'y livrent forment une pléiade dont nous applaudissons chaleureusement les succès. Ils sont les créateurs de nos écoles artistiques et professionnelles, les organisateurs de nos expositions et de nos concours. Si nous possédions autant de richesses qu'ils ont de couleurs sur leur palette, autant de moyens qu'ils en ont dans leur crayon ou dans leur ciseau, nous voudrions ces fêtes de l'art plus fréquentes, plus largement organisées sinon plus brillantes. Mais hélas ! nos historiens n'ont point encore trouvé la pierre philosophale, nos archéologues, la chèvre d'or. Nos poètes même n'ont pas attendri, à notre profit, la capricieuse déesse qu'on figure sur une roue pour montrer, sans doute, qu'elle passe, rapide et brillante, sous les yeux des savants, des penseurs, des artistes et des poètes, pour aller frapper à d'autres portes. La nôtre lui est pourtant largement ouverte, et nous lui ferions grande fête. Mais la cruelle n'en a cure et nous laisse, non point crier mais attendre. Nous avons heureusement, pour nous consoler de ses rigueurs l'initiative, cette richesse de ceux qui n'en ont pas d'autre, et qui forme les hommes indépendants pendant que l'autre fait les esclaves. C'est à cette initiative que nous devons la formation des commissions de l'*Inventaire des richesses d'art du département* et de la création d'un *Syndicat des Arts Décoratifs*, dont notre président vient de vous parler en si excellents termes.

Nos peintres, nos sculpteurs, nos artistes, il le leur a dit, doivent former une école. Il faut, en effet, qu'ils se souviennent que noblesse oblige, et que, dans le passé, ce pays fut si riche en artistes éminents qu'il aurait pu en tenir foire en France, comme on disait déjà de la beauté de ses femmes. Ils doivent à leur ville et à eux-mêmes d'entretenir ce feu sacré de l'art, qui, dans notre monde égalitaire et positif, jouisseur et sceptique, doit créer une aristocratie respectée, faire renaître un idéal disparu et remplacer des traditions surannées, oubliées ou méconnues. Ne sont-ils pas excités à cette mission par leur œuvre même, je

Digitized by Google

veux dire par leurs élèves ? Ne voient-ils pas leurs noms, qui sont devenus ceux de leurs meilleurs amis, figurer parmi les plus dignes, au milieu de ce temple du grand art qu'on appelle le Salon et dont Paris est le sanctuaire? Les Grivolas, les Saïn, les Brunel, les Charpentier, les Bastet et tant d'autres, ne viennent-ils pas revivre de leur vie d'artiste, leur redemander, comme autrefois, leurs conseils, cueillir les fleurs, surprendre les paysages de leur belle et chère Provence, emporter, sur leurs toiles ou au bout de leur ciseau, un rayon de sa lumière, un lambeau de son ciel? N'est-elle pas encore de leur famille, cette nichée d'hirondelles joyeuses qui s'en va là-bas, sous le ciel gris du Nord, dire comment on travaille et comment on chante au pays du soleil, mais qui revient, chaque année, au vieux nid, gardien fidèle de ses espérances comme de ses affections?

Voilà, mes chers collègues, l'œuvre d'une année. C'est la cinquième que nous fêtons ensemble depuis la reconstitution de notre société. Il y a cinq ans, Avignon, le département n'avaient aucune réunion où, comme dans la nôtre, on pût oublier un instant, ses préférences et ses goûts, ses opinions politiques ou religieuses, pour ne songer qu'à l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la littérature ou des arts. Avons-nous réussi dans notre entreprise ? Nous en avons la confiance, et l'avenir, nuageux pour d'autres, est pour nous plein de promesses. On trouvera peut-être que notre œuvre est minime, quelques-uns se demanderont si notre but est de ceux qui méritent l'attention et les encouragements ? Nous n'empêcherons jamais, en effet, qu'il n'y ait, dans le monde, des gens aimant mieux que Martine manque aux lois de Vaugelas qu'à celle de la cuisine et qui, constatant que les artistes, les savants et les poètes sont généralement de fort mauvais cuisiniers, hausseront les épaules et nous murmureront qu'après tout, « on vit de bonne soupe et non de beau langage. » Ce sont les mêmes, mesdames, qui trouvaient déjà, au temps de Molière, qu'une femme en sait toujours assez,

> Quant la capacité de son esprit se hausse.
> A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.

Digitized by Google

Nous aurons puisé, dans le commerce de l'étude assez de philosophie et d'indulgence pour leur faire l'aumône d'une plainte. Nous continuerons à aimer, à chérir nos vieux monuments, nos vieux documents, nos vieux artistes et surtout nos vieux livres, tous ces complaisants guides, qui n'égarent jamais et qui sont, pour nous, ce qu'ils devraient être pour tous, les conseillers de la vie et les maîtres des maîtres. N'est-ce pas à eux, à ces amis des bonnes et surtout des mauvaises heures, toujours fidèles, au contraire des autres, que songeait Montesquieu, proclamant l'étude le souverain remède contre les dégoûts de la vie et écrivant qu'il n'est jamais de chagrins qu'une heure de lecture n'ait dissipés. Les livres ne sont-ils pas, enfin, l'oasis, d'où chacun de nous, dans la pénible marche de la vie, doit élever son regard et son cœur, ne serait-ce qu'un instant, et pour les entrevoir, vers ces consolants mirages que le poète appelle *templa serena*? Temples peuplés des plus beaux génies, aux abords enrichis des plus grandes productions de l'intelligence, au fronton desquels brille, en caractères ineffaçables, la devise qu'un empereur romain emprunta un jour, à la loi suprême de l'humanité : ***Laboremus !***

Digitized by Google

PROSPER YVAREN

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE
LE 27 DÉCEMBRE 1885

PAR M. J. F. CERQUAND

Messieurs,

L'Académie de Vaucluse a inauguré, l'année dernière, la coutume pieuse, observée dans d'autres compagnies, de conserver à l'histoire locale le souvenir de ceux de ses membres qu'elles a perdus, et qui l'honoraient par leurs qualités et leurs travaux. Nul plus que le docteur Yvaren ne méritait un tel hommage. Médecin savant, actif, désintéressé, lettré délicat, écrivain ingénieux et honnête, homme public n'ayant en vue que le bien de sa ville natale, qu'il aimait avec passion, à tous ces titres, il joignait celui d'avoir pris une part décisive à la reconstitution de l'Académie. Lorsque nous tentions, il y a cinq ans, d'en poser les bases, il vint à nous avec la courtoisie que vous vous rappelez. L'Académie de

Digitized by Google

Vaucluse, qui avait succédé en 1838 à l'Athénée, et avait interrompu ses séances en 1847, existait encore virtuellement. Le Dr Yvaren secrétaire perpétuel, en représentait le bureau. Il nous proposa de rattacher la nouvelle société à l'ancienne, nous assurant l'agrément de ses confrères. Une telle offre nous donnait l'assise dont nous sentions le besoin, des prédécesseurs illustres, c'est-à-dire une tradition. Nous acceptâmes avec empressement. Jusqu'à notre organisation définitive, le docteur présida à nos délibérations. Le procès-verbal de notre première séance (du 20 octobre 1880), fut inscrit sur l'ancien registre, à la suite de celle du 3 septembre 1847, et nous pûmes croire qu'il n'y avait pas eu d'interruption dans l'existence de l'Académie, mais seulement un intervalle plus long que d'habitude, entre ces deux séances, séparées par 43 années. Le règlement achevé, un vote unanime lui décerna le titre de Président d'honneur de l'Académie, et il eut la bonté de se dire et de se croire notre obligé.

La carrière littéraire d'Yvaren est caractérisée non par le fait qu'il fut un médecin lettré — la médecine ne va pas sans une solide culture —, mais par ce fait plus rare qu'il fut à la fois un médecin et un lettré, et qu'il aima la médecine et les lettres d'un égal amour et les pratiqua de même, faisant alterner ses publications de la médecine à la poésie, de la poésie à la médecine. De cette particularité naît une véritable difficulté pour l'examen que l'Académie m'a chargé de faire devant vous de l'œuvre d'Yvaren. Obligé de suivre un ordre analytique, il semble que j'étudie deux hommes, un savant et un artiste, lorsqu'en réalité, l'artiste et le savant se confondent dans une si remarquable unité que l'on ne comprendrait pas le docteur, privé de ses qualités littéraires, plus que le lettré, privé du titre de docteur.

Je devais signaler cette difficulté à mes auditeurs, afin qu'elle éveillât leur indulgence pour une étude dont je n'ai pas méconnu le péril.

Yvaren débuta dans les lettres par un élégie où, sur les

Digitized by Google

traces de Mollevaut et d'Hyacinthe Morel, poète Avignonais un peu oublié, il paraphrasait le vers énergique de Gilbert :

« La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ».

L'Académie des Jeux floraux, le 3 mai 1826, lui décerna une mention honorable. L'auteur, né le 23 mai 1808, n'avait pas 18 ans, et suivait le cours de rhétorique du collège de Lyon.

Un des plaisirs de la critique est de chercher dans les essais d'un écrivain le germe des qualités et des défauts que les années accentueront, et d'en tirer un pronostic sur ce qu'il fera plus tard. Une telle recherche, lorsque la critique est en possession de l'œuvre entier, inspire une assez juste défiance ; au cas particulier, elle aboutit à une probabilité acceptable.

La composition offre des inégalités, l'expression manque de netteté et de vivacité ; la période s'allonge outre mesure, les épithètes surabondent ; enfin l'inversion est employée là où il était possible de l'éviter. Ce sont défauts de rhétoricien, auxquels le temps remédiera. En 1826, les vers latins étaient en grand honneur dans les collèges, et les élèves qui y réussissaient étaient honorés par leurs maîtres du nom de bon humaniste, qui n'a plus guère de sens aujourd'hui. Yvaren était un bon humaniste, car il avait mérité le premier prix de vers latins dans les trois classes d'humanités. On lui avait enseigné la valeur des épithètes et vanté les beautés de l'inversion, et il y a cru. Ce qui n'est plus d'un rhétoricien dans son élégie, c'est l'harmonie constante du vers, le respect de la rime et l'heureuse ampleur de la phrase poétique. Si Yvaren, à 18 ans, possède ces dons de l'élégance, la critique peut avancer à coup sûr qu'il les conservera. Et, en effet, l'élégance est sa qualité dominante ; grâce à elle, il a évité deux défauts bien opposés et qui vont toujours ensemble : la vulgarité et l'emphase.

Après des succès très marqués au collège de Lyon, Yva-

Digitized by Google

ren vint à Paris pour y faire ses études médicales, en 1828 et y resta jusqu'en 1833. Cette période de cinq années est la plus tourmentée et la plus féconde du siècle : dans l'ordre politique, une révolution qui devait sceller la fin de la monarchie traditionnelle ; dans l'ordre des idées, l'histoire et la philosophie reprenant leur indépendance, affirmée par l'hostilité des écoles ; dans la littérature, la lutte entre classiques et romantiques, alors dans sa crise. Quel spectacle pour un lauréat des jeux floraux!

Les jeux floraux, comme les collèges, comme les sociétés de province, appartenaient au parti des classiques, qui prétendaient rester fidèles aux traditions littéraires de la France. Yvaren se rangea résolument de leur côté, et il est resté classique même lorsque ces appellations de partis avaient perdu tout sens actuel. La nature de son talent, fait de mesure et de grâce, plutôt que d'initiative et de passion, répugnait aux audaces du romantisme d'alors ; et, quoiqu'il ne fût pas ennemi de toute nouveauté, celles qui se produisaient sous ses yeux blessaient profondément les principes de son éducation, dans la famille et au collège. Dans cette bataille, dont bien peu de mes auditeurs ont été témoins, si la jeunesse d'Yvaren ne lui permit pas de prendre rang, ni parmi les chefs, ni parmi les soldats éprouvés, il osa du moins se mêler aux volontaires qui harcelaient les flancs de l'armée romantique. Des poésies qu'il écrivit à cette époque, nous avons une ode et une ballade— titres qui évoquent le nom de Victor Hugo — et une fort belle traduction d'un passage du livre de Job, qui a les allures d'une méditation de Lamartine. Une même idée domine ces trois compositions. Sur le terrain même des romantiques, dans le cadre qu'ils affectionnent, le jeune poète, avec une hardiesse un peu téméraire, vous n'en doutez pas, essaie d'opposer l'ordre classique aux emportements romantiques, et les saines doctrines à la pensée indépendante. Ayant ainsi sauvegardé, dans ces trois escarmouches, son honneur de classique, Yvaren se tira de la bataille. Des travaux plus sérieux l'appelaient.

Digitized by Google

Une épître à Joseph Brian — de qui l'Académie, fidèle à son programme, étudiera la biographie si intéressante et si courte — nous trace le tableau de la vie d'Yvaren étudiant. Avant que Brian eût obtenu, en 1832, le premier grand prix pour la sculpture, il faisait pressentir à ceux qui suivaient ses études, un artiste hors ligne. Sa gravité, fruit de luttes courageuses contre la mauvaise fortune, et son ardeur infatigable inspiraient un véritable respect à ses jeunes compatriotes de Vaucluse qui l'entouraient et l'admiraient. Yvaren, son voisin d'hôtel, avait pour lui une vive affection, à laquelle répondait Brian. Les deux amis aimaient à travailler ensemble. Debout avant l'aube, hiver comme été, ils piochaient — l'expression est d'Yvaren — jusqu'à l'ouverture des cours ou de l'atelier. Aux heures de liberté, Yvaren accompagnait Brian chez David ; Brian allait avec Yvaren faire de l'anatomie et de la physiologie à l'École. Du point de vue différent chez les deux, naissaient de profitables controverses. Le soir, dans la chambre un peu étroite, se réunissaient les amis de Vaucluse, de l'école de droit et de l'école de médecine, et ceux qui tournaient autour du conservatoire et ceux qui, du Pont-des-Arts, regardaient en songeant le dôme de l'Institut : chacun plein de rêves, chacun empressé de soumettre à l'aréopage juvénile quelque chef-d'œuvre récemment éclos : le discours éloquent qui aurait réuni les suffrages unanimes des trois sections de la chambre, le plaidoyer qui devait arracher au jury, s'il eût été prononcé, un verdict d'acquittement, le tableau qui ferait sensation à l'exposition prochaine. Dans les grands jours de la comédie française, on passait les ponts. Nouvelle source de controverses. Une chanson de table, improvisée par Yvaren, au même temps, montre qu'il ne négligeait pas les relations avec le monde hors du quartier latin. Ces occupations, ces conversations à bâtons rompus qui mettent en jeu les plus nobles facultés de l'esprit, sont, pour les âmes bien nées, la préparation la plus féconde à la vie active. Seulement il faut un peu en rabattre des rêves.

Parmi ces jeunes gens laborieux et enthousiastes, Brian

Digitized by Google

est le seul qui soit parvenu à une gloire incontestée. Yvaren nous raconte en vers, où la mélancolie est relevée par un grain de satire, les déceptions qui accueillirent les autres. Lui, le médecin, fut, à tout prendre, le plus heureux. Il s'enrichit, c'est son expression, de la reconnaissance dont le payèrent les pauvres, ses premiers et longtemps ses seuls clients. Il eut pourtant sa part de déceptions, et il serait ridicule de le taire, lorsqu'il l'avoue de si bonne humeur. Son rêve — rêve littéraire —avait été de voir sur les affiches de l'Opéra-Comique son nom d'auteur imprimé en larges caractères. A cet effet, il avait composé, entre deux thèses, deux scénarios, *Jean-le-Bon* et *le Cavalier*. Le premier, compliqué comme un drame, était inacceptable au théâtre auquel il était destiné; le second, borné à un seul acte, où l'on trouve deux scènes fines et parfaitement conduites, aurait réussi avec quelques élagages qu'un homme du métier eût opérés en un tour de main. Mais, de 1830 à 1833, quel directeur aurait reçu un scénario non signé de Scribe et de Mélesville ? Quel musicien eût consenti à en écrire la partition ? Yvaren ne vit donc point représenter ses deux scénarios.

A vingt quatre ans, rien n'est aisé comme de se consoler d'un tel malheur. Yvaren le fit en homme d'esprit, avec des vers fiers : le but est haut, disait-il, il est donné à un seul de l'atteindre, et pour les autres, la lutte même est un honneur.

Ainsi opère sa retraite un capitaine trahi par la fortune, avec le désir de la revanche. Sans aller bien loin, Yvaren la trouva dans les chansons.

Elles sont toutes charmantes, ces chansons, où flotte quelque chose de Béranger, le grand classique du siècle; avec moins de nerf et d'imprévu peut-être, mais avec autant de malice et d'ampleur. Elles réveillent encore le bruit et le mouvement des fêtes qui les ont motivées : fêtes de famille, fêtes de naissance et de mariage, fête des rois de la fève, célébrées en grand apparat dans une famille nombreuse, unie et heureuse. Une seule fois, sans que rien y prépare, un rappel de clairon éteint les joyeux madrigaux. Le style est

Digitized by Google

plus grave, la pensée plus élevée, la chanson devient hymne, et le poète célèbre la liberté. On regarde la date : 1852. Le décret de la *sûreté générale* vient d'être rendu ; le citoyen s'est indigné, et l'indignation a fait les vers. Je cherchais tout à l'heure la passion dans les premiers essais d'Yvaren. La voilà manifestée pour une noble cause.

Lorsque le regretté docteur réunissait, l'année dernière, pour la première fois, ces productions de sa jeunesse, il leur donnait pour épigraphe ce seul mot latin : *Nugæ*, *badinages*. Le mot est trop modeste, et le lecteur ne l'accepte pas sans restriction. De tels badinages sont de ceux où un homme, parvenu au second versant de la vie, peut contempler, sans regret, l'effort accompli pour gravir le premier, et se dire qu'alors son âme n'était ouverte qu'aux meilleurs sentiments: à l'amitié, au travail, à l'admiration des belles choses, et qu'il en a refusé l'entrée à l'envie, à la haine, au désordre. Aussi a-t-il pu dire, avec un orgueil que vous approuverez, que

« Son vers novice
Jamais ne s'est sali dans la fange du vice ».

Les amis, en petit nombre, auxquels il a destiné ce recueil, jeunes ou vieux, pourront le lire sans qu'un vers, sans qu'un mot répréhensible jette une ombre sur son image vénérée.

Dès qu'Yvaren, reçu docteur, eut remis le pied dans sa ville natale avec la résolution de ne la plus quitter, il sentit que la vie sérieuse et active commençait pour lui. Il comprenait bien l'austérité du devoir professionnel et il dut se demander jusqu'à quel point il pouvait le concilier avec sa passion des lettres. Médecine et poésie sont deux maîtresses exigeantes et ne souffrent pas volontiers le partage. L'une et l'autre réclament tout le temps de qui les cultive, une étude constante et surtout une constante préoccupation. A la vérité Yvaren, pour mener de front le devoir et ses goûts, pouvait s'autoriser d'illustres exemples : les maîtres de l'Ecole de Salerne, n'avaient-ils pas écrit en vers leurs apophthegmes? Est-ce qu'il

Digitized by Google

n'y a pas des traités demédec ine mis en vers ? Et justement dans un de ceux-là, qu'Yvaren connaissait bien, le médecin-poète invoquait comme son patron Apollon médecin, Apollon père d'Esculape et frère des Muses. Arguments captieux, il est vrai, et bons à peine pour un médecin de la Renaissance, à demi païen. Mais il y avait d'autres arguments. Même pour un médecin studieux, et dévoué à ses malades, il y a des jours, des heures de relâche nécessaire. Il en faut pour les affaires et pour le repos, pour le monde et pour la famille. Qui empêche d'employer ces heures à refaire quelques excursions dans le cher domaine d'autrefois ? C'est là qu'Yvaren trouva la solution, et il prit aussitôt son parti.

Désormais il se refuserait toute création poétique subjective ou narrative et se bornerait à traduire les poètes qu'il aimait. La résolution était violente, comportait un véritable sacrifice ; mais il y trouva, en dehors du devoir accompli, des satisfactions esthétiques nouvelles et qui avaient leur prix. La plus élevée est que le traducteur, libre de choisir son modèle, s'adresse au plus parfait, dont le génie répond à ses prédilections secrètes et qu'il trouve occasion de l'étudier mieux et de l'admirer davantage. Puis vient le plaisir de vaincre les difficultés, plaisir que les profanes ignorent. Traduire un livre contemporain n'est rien. Les mots, d'une langue à l'autre, ont leur correspondant exact ; et si les idiotismes diffèrent, l'équivalent ne manque jamais. La civilisation, à peu près égale partout en Europe, a aplani les antagonismes du langage. Traduire un ancien est tout autre chose. Les mots ne correspondent plus, la compréhension des choses a changé, les sentiments sont divers. Il faut s'ingénier pour trouver des équivalents, pour plier la phrase rebelle à des tours singuliers, pour rétablir l'ordre des idées qui diffère. On ne réussit pas du premier coup, ni du second, et la constance est la première qualité du traducteur. Yvaren trouva bientôt mille douceurs en ce tête-à-tête avec les classiques anciens. L'ami, le confidentdiscret de ses travaux l'a vu recommencer dix variantes d'un vers, d'une période, et regret-

Digitized by Google

ter de n'en pouvoir imaginer une onzième, qui aurait été la meilleure. Et remarquez que ces retours à la muse ne pouvaient offusquer la médecine. La traduction n'est pas un art exigeant, elle souffre qu'on la quitte et qu'on la reprenne au gré des loisirs, de la santé, de la disposition d'esprit. Elle ne s'impose pas au poète, elle ne l'absorbe pas. Yvaren inventeur, créateur, aurait transporté chez le malade le rêve de son imagination : Yvaren traducteur mettait un signet à la page commencée, bien assuré qu'elle ne se perdrait pas, et allait, la tête faîche et libre, à ses occupations.

Pour se faire la main à ce travail délicat, Yvaren choisit dans les poètes des deux langues classiques anciennes, 14 fragments publiés plus tard sous le titre de *Paysages d'après l'antique.* Ils sont courts, et le traducteur, empruntant à la gastronomie une heureuse comparaison, aimait à dire qu'il se les servait par tranches, comme un régal friand. Ils sont intéressants, parce que dans leur concision ils donnent un exemple de la variabilité dans le sentiment des choses, de l'antiquité aux temps modernes. Que l'antiquité ait été touchée des beautés de la création, cela est assez démontré par la statuaire grecque, par l'emplacement des temples, au milieu des arbres, sur un point d'où l'on découvrait un vaste horizon, et par leur amour pour la vie des champs. Mais ils jouissaient de ces beautés sans les décrire minutieusement, et il n'est rien chez leurs écrivains qui soit comparable à une page de Fr. Humbold ou de quelque grand voyageur moderne. Leurs paysages sommaires ne sont que des cadres où ils enchâssent des scènes de la vie humaine. Ce sont des tableaux de genre plutôt que des paysages. Yvaren ne pouvait choisir de modèles plus parfaits pour s'initier à la compréhension de la poésie et de la pensée antique. Mes confrères de l'Académie n'ont pas oublié une séance où le docteur et un de ses jeunes émules en poésie donnèrent lecture de deux paysages, l'un classique et l'autre conçu dans le sentiment moderne. Les éléments étaient les mêmes : l'homme et la nature ; mais les deux poètes en tiraient des sources différentes d'émotions.

Digitized by Google

Après cet essai, Yvaren put aborder un ouvrage de longue haleine, où il lui fut possible de se montrer à la fois médecin érudit et poète élégant. La traduction du poème de Fracastor parut en 1847. On a beaucoup vanté les vers latins du médecin italien, on l'a comparé à Virgile. Il n'en approche pas. Sous son vêtement virgilien, le vers de Fracastor reste obscur, et j'admire comment Yvaren a pu y introduire la clarté, tout en restant exact. Dans les notes qu'il a jointes à chaque chant le traducteur fait preuve de connaissances solides, dans l'histoire de la médecine, qu'il aimait à étudier dans les monuments mêmes. Le livre original, d'une importance secondaire comme doctrine, n'était autrefois consulté que par les curieux, la traduction lui a ramené bien des lecteurs ; elle restera. Yvaren a dédié à son père, guide intelligent de ses études, la traduction de Fracastor. Antoine Yvaren eut la joie d'en surveiller lui-même l'impression, et de corriger les épreuves du texte. Ce fut sa joie et le prix de ses soins.

La traduction d'Anacréon est de 1854. Ces petits chefs-d'œuvre de l'art grec, d'autant plus raffiné et brillant qu'il touche à la décadence, avaient pour Yvaren une séduction dont il ne se défend pas. Ils répondaient parfaitement à un côté de sa nature, le côté de la vivacité d'esprit et du goût pour les choses délicates. Virgile même le charmait parfois moins. Il y est revenu en 1882, sans que son admiration fût lassée. Lors de la première édition, les gens sérieux disaient : Qu'est-ce qu'Anacréon peut avoir à faire avec la médecine ? La réponse d'Yvaren est dans sa préface d'Anacréon que je voudrais vous lire : « Il avait, dit-il, traduit Anacréon pour comprendre le texte original d'Hippocrate et de Galien, qui est en grec. Les vers s'étaient faits tout seuls. » C'est une question de méthode. La plus courte aurait été, pour traduire Hippocrate, de prendre le texte même d'Hippocrate. Mais Yvaren, en qualité de poète, préfère le chemin des écoliers, qui est le même. Nul ne le lui reprochera, en lisant ces reproductions si fidèles, d'un tour si aisé, si français et j'ajouterai si chaste.

Digitized by Google

Le dernier ouvrage purement littéraire d'Yvaren est la traduction des Bucoliques de Virgile, 1882 et 1884. Il avait, depuis quelques années, abandonné la pratique médicale. Plus libres de ses loisirs, il a pu mettre, dans cette dernière œuvre, une attention plus suivie, plus de rigueur à serrer le texte. Sa phrase, toujours harmonieuse, a gagné en précision ; et non seulement cette œuvre de sa vieillesse est en progrès sur les précédentes, mais présente un progrès des premières pages aux dernières, à mesure qu'Yvaren se familiarisait avec son modèle. La dixième églogue, exempte des épithètes et des inversions chères aux classiques, reproduit avec l'aisance d'un original, la grâce mélancolique du grand poète latin.

Ai-je besoin de rappeler que l'Académie française, pour cette traduction, a décerné une mention honorable au poète plus que septuagénaire, renouvelant, à 58 ans d'intervalle, la récompense accordée par l'Académie des jeux floraux au rhétoricien de 1825.

Il fut certainement sensible à ces récompenses, mais il en obtint d'autres, plus près de lui, qui lui allaient mieux au cœur. Quoiqu'il n'aimât point la célébrité bruyante, il mettait un grand prix à l'estime que ses concitoyens faisaient de ses écrits. La sévérité de ses doctrines littéraires, son goût si sûr dans les choses d'art, ne tardèrent pas à la lui conquérir. Bientôt les jeunes gens qui aimaient les lettres vinrent à lui comme à un maître, puis comme à un ami. En les encourageant, il ne leur ménageait pas les bons avis. S'il n'est pas parvenu à les rallier à la pure doctrine classique, il a souvent réussi à empêcher leurs écarts. Au moment d'écrire telle phrase d'un goût douteux, plus d'un parmi ces jeunes gens s'est demandé: «Que dira de cela le docteur Yvaren?» Plus d'un, au début d'une carrière difficile, a reçu son appui discret et dit maintenant encore: « Je dois beaucoup au docteur Yvaren ».

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un examen scientifique des œuvres médicales d'Yvaren : je ne puis qu'appeler votre attention sur quelques points qui ne touchent pas à la doctrine. Le premier ouvrage, publié en 1858, reproduit les

Digitized by Google

Éphémérides de Guillaume Baillou, médecin célèbre du XVI[e] siècle. Quelle raison a porté le traducteur à reproduire ce livre suranné, dont le texte latin offre de sérieuses difficultés? C'est que Guillaume de Baillou, disciple d'Hippocrate, est un classique de la médecine, c'est qu'il a tenu jour par jour son carnet de visites avec une exactitude qu'il est bon de proposer en exemple aux jeunes médecins. Yvaren l'a dédié à son fils aîné, Charles, dont il voulait guider les premiers pas dans la carrière paternelle. Les premières pages de la préface sont empreintes d'une solennité qui touche comme un pressentiment. L'enfant pour qui Yvaren traçait l'image du médecin accompli, l'enfant qu'il se flattait de voir lui succéder, fut presque aussitôt ravi aux espérances paternelles.

Les jolis contes où Roumanille met souvent *Moussu lou Mège* aux prises avec les préjugés de la campagne avaient attiré la curiosité d'Yvaren sur les remèdes de bonnes femmes. Il avait le projet de les réunir, de les classer, surtout d'en rechercher les origines. C'était un champ tout neuf, fertile en découvertes imprévues, que sa grande érudition médicale lui eût rendues faciles. Le travail est resté inachevé, mais le fragment intitulé : *Glanes de médecine*, publié en 1884, nous montre comment il avait été conçu. Il est écrit avec l'aimable élégance qui distingue la prose d'Yvaren. Et, par une exception unique, il y met l'esprit qu'il se serait reproché de faire voir dans des compositions sérieuses, et qui abondait, vous vous le rappelez, dans sa conversation.

A la fin du fragment publié, Yvaren exprimait le vœu que ses confrères continuassent l'œuvre commencée. Ceux qui s'intéressent aux traditions populaires, même quand elles sont erronées, parce qu'elles touchent à l'histoire de l'homme, applaudiront à ce vœu.

Dans les *Entretiens du vieux médecin sur l'hygiène*, je ne relèverai que l'étendue et la variété des connaissances. Les *Entretiens* et les *Bucoliques* sont le couronnement des travaux d'Yvaren, chacun dans une des deux directions de son esprit.

Digitized by Google

Qu'est-ce que l'hygiène? simplement une méthode préventive. Or, comme le plus souvent la maladie est le résultat d'un désordre de la conduite, il résulte que l'hygiène est une partie de la morale. Voilà le principe simple et élevé dont Yvaren a fait l'application aux questions de la santé qui se posent tous les jours devant nous et que notre insouciance ou notre intempérance nous font négliger. Pour rendre ces pages attrayantes autant que profitables, Yvaren a employé toutes les ressources d'un esprit fécondé par le travail et l'expérience, à qui l'habitude du spectacle de nos maux n'a rien enlevé de sa compassion pour les souffrances. Yvaren est tout entier dans ces pages aimables et solides : un médedecin riche d'une érudition immense et de pratique personnelle ; un écrivain dont l'art ingénieux entraîne dans des matières ardues le lecteur récalcitrant, un moraliste dont le front n'est pas morose, un homme d'esprit ni pessimiste ni optimiste, que dirai-je encore ? un citoyen utile. Quelques-uns accusaient Yvaren de dissiper sa vie dans tant de sociétés délibérantes et actives : sociétés d'hygiène, d'agriculture, Académie de Vaucluse; Conseil municipal, général, départemental de l'instruction publique, commission d'examen pour les instituteurs. La réponse est dans les *Entretiens du vieux docteur*. Il n'est aucune de ces réunions où il ne fût à sa place, où il n'apportât une compétence sérieuse : personnalité riche et diverse en son unité ; personnalité éminemment sympathique, dont la présence était une autorité dans les assemblées délibérantes, un charme dans les réunions intimes, dont la perte a excité des regrets unanimes, et qui dureront.

J. F. CERQUAND.

Après la lecture de M. Cerquand, M. Roumanille conte l'une de ses plus jolies productions *Lou Mège de Cucugnan*, que la réunion écoute avec bonheur et couvre d'applaudissements, et M. Manivet lit trois sonnets extraits de son volume de poésie : *Les Glas de l'Ame*, qui sont chaleureusement applaudis.

Digitized by Google

M. Sagnier, rapporteur du Concours archéologique s'exprime ensuite en ces termes :

L'Académie de Vaucluse avait présenté pour sujet du concours de cette année, la monographie d'un monument ou d'un ensemble de monuments de notre département. Son appel n'a pas eu, cette fois, autant d'écho que pour les concours précédents. Un seul mémoire a été envoyé à la commission. Mais dans l'appréciation des œuvres scientifiques et des œuvres d'art, ce n'est pas au nombre, c'est au mérite qu'il faut uniquement s'attacher : *non numerandæ, sed ponderandæ*. L'œuvre dont j'ai l'honneur de rendre compte a une réelle importance, et elle me paraît remplir parfaitement le but et les conditions du programme. Elle est véritablement un de ces travaux historiques, dont l'Académie tient à cœur de revendiquer le patronage, et qu'elle aime à récompenser.

Le mémoire est intitulé : *Monographie de trois monastères fortifiés du XIV^e^ siècle, construits au Sud-Est d'Avignon : Montfavet par le cardinal Bertrand de Montfavet, Sainte Praxède d'Espagne, par le cardinal Gomez de Barrosso, Chartreuse de Bonpas, par le cardinal de Langham.* Pour nous autres Avignonais, ce titre n'est-il pas plein de promesses ? Tous ne sommes-nous pas avides de connaître l'histoire de ces lieux, qui sont un des attraits de notre territoire, et que tant de fois, depuis nos plus jeunes années, chacun de nous a visités ? Le choix de cette trilogie a donc été une excellente inspiration, une bonne fortune. L'auteur a dû en tirer habilement tout le parti qu'elle comportait. Peut-être y avait-il à craindre que, dans un pareil sujet, il ne se laissât égarer par de riantes perspectives, qu'il ne s'abandonnât à de poétiques et romanesques digressions. Il n'en est rien. Il a su garder constamment la gravité, la sincérité, la sûreté de vues que

Digitized by Google

commande tout travail historique. Avec une méthode scientifique, il expose nettement les faits, décrit exactement les lieux, raconte les événements dont ils ont été témoins, et il n'avance rien sans rapporter les preuves à l'appui. On peut bien dire que désormais l'histoire de Montfavet, de la Tour d'Espagne et de Bonpas est faite, et qu'elle constitue une partie notable et des plus intéressantes de l'histoire d'Avignon.

Dans son introduction, le mémoire nous présente, à grands traits, la situation que faisait à la papauté d'Avignon le cours des évènements au XIV^e^ siècle. Dans ces temps troublés, où l'état de guerre était presque continuel, et où notre pays avait grand peine à se garder des invasions et des brigandages à main armée qui désolaient la France, les soins de la défense étaient de première nécessité ; l'élément militaire s'imposait partout. Les monastères de Montfavet, de la Tour d'Espagne, de Bonpas furent donc fortifiés, pour leur propre sécurité, et aussi pour servir de postes d'observation, de travaux avancés pour la défense de la ville et de la cour pontificale elle-même.

Dès que l'auteur aborde l'histoire de Montfavet en particulier, il rencontre au cours de ses premières pages, une grave erreur depuis longtemps propagée, et il la met à néant. Je me hâte d'entrer ici dans quelques détails, pour donner une idée de sa manière et de son zèle consciencieux à apporter la lumière dans toutes les parties de son sujet. Deux historiens en renom, Bouche et Fantoni, et après eux bon nombre d'autres, avaient prétendu que le nom de Montfavet était antérieur de plus d'un siècle à l'arriver du cardinal Bertrand à Avignon ; que le nom du château de Montfavet se trouvait déjà inscrit dans un acte du recueil manuscrit intitulé *Jura pontis*; que, dès lors, le cardinal n'avait pas eu à apporter son nom au monastère qu'il fondait en cet endroit. Or, cette affirmation avait tout simplement pour origine l'écriture défectueuse de l'un des exemplaires du manuscrit, et la mauvaise lecture qui en avait été faite. L'auteur a compulsé dans plusieurs archives les divers exemplaires de ce recueil, et il a fini par

Digitized by Google

trouver qu'au lieu de lire *Montemfavetum,* Montfavet, il fallait lire *Montemfrinum* Monfrin ; et, en effet, il ne s'agissait là que du château de Montfrin, et nullement de Montfavet. Ainsi donc, Bouche avait reproduit sans contrôle une copie fautive prise par le P. Théophile Raynaud ; Fantoni avait copié Bouche ; d'autres avaient copié Fantoni. Car les historiens des siècles derniers étaient un peu comme les moutons de Panurge. Et voilà comment l'erreur était arrivée jusqu'à ce temps-ci, et comment le cardinal Bertrand de Montfavet avait été dépouillé du légitime honneur qui lui appartient. Félicitons l'auteur sur sa découverte. C'est rendre un grand service à la science et aux intérêts sociaux, que de signaler et de détruire par pièces probantes, les erreurs que la négligence ou l'ignorance ont propagées. C'est en remontant aux sources et en ne faisant plus des livres avec les livres des autres, que les Bénédictins dans le siècle dernier, Augustin Thierry et Guizot et leurs disciples dans le nôtre, ont retrouvé l'histoire véritable des temps passés, au lieu d'une histoire de convention et de fantaisie.

Cette question préjudicielle résolue, le mémoire, avec le même soin des documents originaux, nous initie dans tous les détails de la fondation de Montfavet en 1334. Il indique les acquisitions de terrains, les prix, les contenances les confronts. Nous lisons la descriptiion de l'enceinte fortifiée, les tours, les courtines, les créneaux, le chemin de ronde, le donjon, les tourelles, les machicoulis. Rien n'y manque, ni le mode l'appareil, ni la nature des matériaux, la hauteur et l'épaisseur des murailles. Après l'enceinte militaire, l'intérieur du couvent. Mêmes détails et même précision ; l'ordonnance des salles à chaque étage, leur destination, leurs dimensions, les portes, les fenêtres, les marches d'escalier. C'est un travail d'exactitude minutieuse, et de patience. Assurément un architecte expert nommé par justice n'aurait pas fait mieux. Certains lecteurs trouveront cette partie du mémoire un peu longue et aride, et un peu prolixe, comme l'auteur l'avoue lui-même. Peut-être ce serait à tort.

Digitized by Google

Nous sommes en présence d'un livre d'érudition historique, et non point d'un livre de cabinet de lecture. L'auteur ne s'est point donné la mission de plaire par l'élégance de la forme, et d'amuser les lecteurs, mais d'instruire et de faire bien réellement la monographie des trois monastères. Or, la description est si complète, si développée que, rien qu'à l'aide du mémoire, un homme de l'art pourrait reconstituer l'édifice dans son entier, même sans l'avoir vu, et non point seulement dans son état actuel, mais encore dans l'état où il était au XIV^e^ siècle.

Quoi qu'il en soit, si la description du couvent a pris trop d'ampleur, il ne saurait en être ainsi de la description de l'église. Ici nous sommes en présence d'un véritable monument, et je puis louer sans réserve. On ne saurait apporter trop de soins et trop d'études architecturales, à décrire et à apprécier un des monument religieux les plus remarquables de notre pays.

Je ne suivrai pas la description des sculptures et autres ornements de l'église. L'auteur, avec une patience d'archéologue, non seulement a décrit tout ce qui en reste, mais encore il s'efforce de reconstituer tout ce que les vicissitudes des temps ont fait disparaître, tombeaux, inscriptions, blasons, peintures, bas-reliefs, et dont on ne peut plus trouver les traces que dans la tradition locale ou dans les vieux livres, et les vieux manuscrits.

Après l'histoire de l'édifice, il nous donne brièvement l'histoire de ceux qui l'ont habité ou qui y ont eu leurs tombeaux; son fondateur, le cardinal Bertrand de Montfavet, les religieux de St-Ruf qui y furent installés par le cardinal, les religieux Récollets, qui y furent établit en 1616, les religieux Capucins en 1759. Toutefois, malgré ses recherches, il laisse une interruption depuis l'année 1443 jusqu'en 1613; il avoue que, pour cette longue période, il n'a trouvé à recueillir aucun renseignement. Espérons que des recherches nouvelles combleront cette lacune. Il y a d'autant plus lieu de le croire que le plus curieux monument qui ait survécu, est la pierre

Digitized by Google

tombale du chevalier Pierre de Cohorn, dont l'épitaphe constate le décès en 1479. Suivant Pithon Curt, le fils et le petit-fils de Pierre de Cohorn, dans leurs testaments demandèrent d'être ensevelis à Montfavet, et d'autre part Pérussis et le P. Justin nous apprennent que le monastère fut ravagé par les Huguenots du baron des Adrets en 1562 et 1563.

L'histoire du monastère d'Espagne, fondé par le cardinal de Barrosso en 1347, prend dans le mémoire beaucoup moins de développements que celle de Montfavet. Elle a d'ailleurs en réalité beaucoup moins d'importance, et n'embrasse qu'un temps très court, c'est-à-dire une période de soixante ans seulement. Ce monastère avait été créé pour une communauté de religieuses de l'ordre de St-Dominique. Mais, malgré les fortifications dont il était pareillement entouré, les dangers de l'invasion de gens de guerre ou de bandes de brigands contraignirent ces religieuses à venir s'établir dans l'enceinte d'Avignon à la rue appelée aujourd'hui Ste-Praxède. Le monastère et ses fortification furent démolis ; il ne resta qu'une tour, encore aujourd'hui bien conservée, qui porte nom de Tour d'Espagne, et avait du servir de tour à signaux. L'auteur s'efforce de reconstituer le monastère et les fortications à l'aide des substructions et autres vestiges ; puis il fait justice des légendes que la gauloiserie de nos pères se plaisait à raconter sur ce monastère de nonnes, situé en rase campagne, à 400 ou 500 pas seulement du monastères des moines. Mais il finit par admettre, pour des motifs stratégiques fort contestables, l'existence problable de ce fameux souterrain, qui formait, disait-on, une communication secrète entre les deux couvents. Comme on ne trouve pas d'autre indice qu'une simple cave à Montfavet, il me semble qu'il fait trop d'honneur à cette fantastique création, qui aurait bien mieux sa place dans quelque roman d'Anne Radcliffe. Les conditions du terrain d'alluvion et du poudingue de gravier auraient exigé pour un ouvrage de cette nature, une voûte en pierre de taille d'un travail énorme, et dont on n'a jamais rencontré ni vestiges ni matériaux.

Digitized by Google

D'ailleurs, ne savons-nous pas qu'aux vieux châteaux gothiques, aux vieilles abbayes, la croyance populaire ne manquait pas de rattacher jadis l'existence d'un souterrain où se cachait quelque serpent monstrueux !

L'histoire du monastère fortifié de Bonpas a infiniment plus d'importance que les autres, et elle touche aux plus graves questions d'ordre historique ou archéologique, qui puissent intéresser notre pays. Cependant, pour cette partie, le mémoire présente moins de développement ; nous eussions préféré qu'il en eût bien davantage.

Situé à l'extrémité de la chaîne de collines qui limite et protège notre territoire, le rocher de Bonpas commande le passage de la Durance et se trouve une des clés d'Avignon. Dans tous les temps, tout comme aujourd'hui, il a été un point stratégique de premier ordre, un de ces lieux que, dès l'origine des sociétés, la nature a destinés à être occupés. Tandis que l'histoire de Montfavet et de la Tour d'Espagne ne commence qu'au XIV^e^ siècle et reste renfermée dans deux enceintes de murs, celle de Bonpas, qui se relie à la question d'un ancien pont sur la Durance, rayonne dans tout le pays et remonte aux temps les plus reculés. Sur le plateau ou promontoire qui surmonte le rocher de Bonpas, moi-même j'ai cru découvrir les traces d'un habitat préhistorique. Tout près, notre collègue M. Rochetin a signalé les vestiges de la voie romaine, qui d'un côté se dirigeait vers Avignon, de l'autre, allait se rattacher à la grande voie qui d'Arles par Cavaillon menait aux Alpes et en Italie. Enfin entre Bonpas et Caumont, on rencontre des restes de constructions romaines.

L'auteur s'attarde peu dans ces époques lointaines, il se hâte de faire l'historique et la description des constructions du monastère. Selon lui ces constructions doivent être classées en trois séries. Les premières sont antérieures au XIV^e^ siècle, c'est-à-dire à la fondation de la Chartreuse ; elles se réduisent actuellement à une chapelle ou petite église en partie bâtie dans le roc et à divers murs de l'ancien couvent des hospitaliers. Puis viennent les bâtiments de la Chartreuse du

Digitized by Google

XIV^e^ siècle, enfin les changements effectués aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Je n'ai pas besoin de dire qu'il décrit avec sa compétence et son exactitude habituelles, les divers restes de ces constructions, et parvient à reconstituer successivement les trois monastères après leurs transformations. C'est là, ainsi que l'ai déjà exprimé à propos de Montfavet, un des grands mérites de son travail.

Ce qui élargit considérablement le cadre de cette étude historique, c'est la nécessité d'y faire entrer ce qui touche au passage ou au pont de la Durance durant le moyen-âge.C'est en quelque sorte une seconde histoire qu'il faut greffer sur la première. Si elle ne fait point partie intégrante du la monographie du monastère, elle en est une dépendance indispensable.

L'auteur nous introduit d'abord dans la légende. Pour les créations antiques la légende n'est-elle pas presque toujours le préambule de l'histoire ? Avant le VIII^e^ siècle, dans ces temps d'obscurité profonde où tout était miracle ou prodige, il y avait sur le rocher de Bonpas, au bord de la Durance, un saint homme du nom de Siber qui, dans son humble et chétive demeure, donnait abri aux voyageurs et aux pèlerins attardés. Les brigands lui démolirent sa maison. Mais lui, la releva aussitôt, comme l'hermite saint de la ballade de Victor Hugo, qui remuait les pierres avec le signe de la croix. Émus de ce prodige les populations d'alentour lui apportèrent d'abondantes offrandes, et il sut créer un *hospitium* pour les passagers, ainsi qu'un bac pour le passage de la rivière. Un peu plus tard, en 731, commence l'histoire à peu près certaine de Bonpas. Les Sarrazins, dont le sanglant souvenir, après plus de onze cents ans, subsiste encore dans notre pays, taillèrent en pièces la petite armée avignonaise, qui avait marché à leur rencontre pour leur disputer le passage de la Durance. Selon l'historien Nouguier, le massacre fut énorme. Charles Martel, trois ans après, ayant pris d'assaut la ville d'Avignon, et exterminé les Sarrazins, fit, dit-on, édifier à Bonpas une église, où furent pieusement ensevelis les restes

Digitized by Google

des guerriers avignonais; l'église reçut le nom de Notre-Dame-de Maupas. Cette fondation est attestée par une inscription d'une date bien postérieure, et par deux diplômes cités par dom Polycarpe, qui avait été lui-même prieur de Bonpas. Mais les œuvres du savant chartreux sont discréditées aujourd'hui, et on n'ose plus guère en faire autorité. Quoi qu'il en soit de l'intervention de Charles Martel dans cette fondation, l'auteur nous raconte qu'à côté de la crypte, on rencontre plusieurs tombes creusées dans le roc, et qu'on a découvert tout récemment, un immense ossuaire où se trouvait amoncelée une énorme quantité d'ossements humains. C'étaient évidemment les restes de nos ancêtres avignonais qui avaient péri dans la néfaste journée.

Y a-t-il eu un pont à Bonpas au XII[e] siècle et aux siècles suivants, et quelle était la nature de ce pont? Cette question est une des plus difficiles et des plus graves que puisse agiter l'archéologie vauclusienne. Elle mériterait bien de faire l'objet d'un travail à part. Les documents semblent se contredire, ou du moins ne doivent être interprétés, qu'avec une extrême réserve. En les combinant entre eux, on peut arriver à la preuve que le pont à dû exister à certaines époques; mais ce serait aller beaucoup trop loin que d'affirmer que ce pont était tout en pierres et monumental comme le pont St-Bénézet et le pont St-Esprit. Tout me porte à croire qu'il s'agissait simplement d'un pont de bois, avec ses deux culées de pierres et avec quelques piles dans le lit de la rivière. La plupart des ponts, dans le moyen-âge, et même dans les temps romains, étaient construits de cette manière.

L'auteur se demande à quel ordre appartenaient les religieux qui construisirent le pont ; il les suppose des religieux Augustins, et il raconte qu'en 1275, le pape les annexa à l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. Quoi qu'il en soit, lorsque au XIV[e] siècle les chartreux furent appelés à Bonpas par Jean XXII, le pont n'existait plus ou du moins, il n'en fut plus question.

Après la reconstitution des bâtiments, du monastère et de

Digitized by Google

ses fortifications à diverses époques, après la description de l'église du XIVe siècle, aujourd'hui démolie, et des tombeaux des cardinaux de Laugham et de Cabassole, nous sommes amenés dans l'intérieur de la communauté des Chartreux; nous visitons l'appartement du prieur, la cellule d'un religieux et nous avons l'inventaire de l'austère mobilier que celle-ci renfermait; nous avons le nombre des religieux de la chartreuse et le montant des revenus. Enfin nous assistons aux scènes émouvantes de l'expulsion des religieux en 1792.

Avant de terminer ce rapport, je me plais à dire que le côté matériel de l'œuvre, si je puis m'exprimer ainsi, n'est point inférieur au mérite de la composition. Conformément à un usage qui, dans les études historiques, se propage de plus en plus, le mémoire est illustré de nombreuses figures qui l'expliquent et font toucher du doigt les choses qu'il décrit, vues générales, croquis particuliers, plans par terre, statues, bas-reliefs, blasons. D'autre part, il serait à désirer d'y voir annexé comme pièces justificatives, et à titre de preuves, le texte original des documents qu'il a cités, relatifs au pont de Bonpas. C'est un soin auquel aujourd'hui ne manquent pas les études historiques sérieuses.

Et puisque j'en suis à formuler mes desiderata, j'aurais voulu que l'auteur rendît hommage au génie colonisateur des Chartreux de Bonpas. Ils ont assaini et fécondé un vaste territoire, qui ne consistait jadis qu'en terres vagues et en marécages; par des défrichement, des desséchements, des endiguements, ils en ont décuplé la valeur, et nos générations en recueillent aujourd'hui le bienfait.

J'aurais voulu aussi qu'il nous eût entretenu de dom Polycarpe, cet érudit digne d'être comparé aux grands érudits de la Renaissance, et qui a été l'illustration de Bonpas. Malheureusement, comme plusieurs écrivains de son temps, il a eu la faiblesse de manquer parfois de sincérité dans les documents qu'il invoquait ou publiait. Il n'en est pas moins resté un savant remarquable, et le nom du prieur de Bonpas se trouve dans toutes les biographies.

Digitized by Google

Oserai-je dire enfin que, pour tempérer un peu la sécheresse des détails techniques, il aurait pu faire mention de l'hospitalité gastronomique et plantureuse que recevaient à Bonpas les étrangers, mais les étrangers seuls, et avec des plats maigres seulement. Le souvenir s'en est perpétué jusqu'à notre temps, et l'art culinaire doit être reconnaissant envers les cuisiniers de la Chartreuse.

Mais, Messieurs, ces desiderata ne sont presque rien, et je ne les signale que pour m'acquitter rigoureusement de mes devoirs de rapporteur. Le mémoire est une œuvre consciencieuse, remarquable par sa méthode, par son érudition, par l'abondance des recherches qu'elle révèle et surtout par ses études architecturales; il est complet, et les conditions que l'Académie était en droit d'exiger pour l'exécution de son programme, ont été parfaitement remplies. Malgré l'absence de concurrents, l'Académie de Vaucluse l'a jugé digne d'une haute récompense: elle lui confère la médaille de vermeil, et elle a décidé qu'il serait publié dans ses Mémoires.

L'auteur du mémoire est M. l'abbé Gayet, vicaire à Montfavet. Félicitons M. Gayet d'avoir si bien su profiter de la situation spéciale que ses fonctions lui ont faites; il peut servir d'exemple à d'autres.

Félicitons-le aussi de s'être si bien inspiré de ses traditions de famille. Il a puisé l'amour des études artistiques chez son père vénéré, qui, dans le cours d'une longue et honorable vie, a consacré aux travaux d'art, tout le temps que lui laissaient ses travaux professionnels.

M. Torcapel, rapporteur de la commission du Concours scientifique, lit ensuite le rapport suivant:

L'Académie a proposé pour le concours scientifique de 1885, le sujet suivant : *Etudier un point de la géologie du département.*

Digitized by Google

Elle avait ouvert ainsi un vaste champ à l'initiative des chercheurs; aussi avons-nous été bien surpris de ne voir qu'un seul concurrent répondre à son appel. La géologie de notre département est, en effet, encore bien peu connue, surtout dans ses détails. La description d'ensemble qu'en a donnée Scipion Gras, en 1862, œuvre remarquable pour l'époque, n'est plus à la hauteur de la science actuelle et, dans un travail aussi général, l'auteur a nécessairement négligé bien des faits non moins importants qu'intéressants.

C'est aux observateurs locaux qu'ils appartient de revoir, de compléter son œuvre ; de mettre en pleine lumière la structure de notre sol et d'en faire connaître toutes les richesses minéralogiques et paléontologiques.

De savants géologues leur ont du reste déjà donné des exemples qu'ils n'ont qu'à imiter. C'est ainsi que, depuis Scipion Gras, MM. Hébert et Toucas, ont étudié en détail les couches crétacées du bassin d'Uchaux ; que M. Gaudry, l'éminent professeur du Muséum, a exhumé du limon rouge de Cucuron, toute une faune de mammifères des temps miocènes ; que M. Tournoïï et M. Fontannes ont fait connaître les faunes malacologiques et la stratigraphie des terrains tertiaires de Vaucluse et des départements voisins ; que M. Leenhardt, enfin, a publié en 1883, une description très complète, très-approfondie du massif du Mont-Ventoux.

Cette dernière région est la seule jusqu'à présent, dans le département, qui ait été étudiée d'une façon complète. Le massif de Vaucluse, celui du Léberon, le vaste plateau de Sault, les régions moins accidentées qui s'étendent au pied de ces masses rocheuses, les plaines elles-mêmes qu'arrosent nos cours d'eau attendent, à leur tour, des investigations détaillées qui en feront connaître la structure intime et permettront de préciser les causes géogéniques qui ont présidé à leur formation.

Le mémoire unique qui nous a été adressé est intitulé : *Le Vallon de Vaucluse, description géologique.* Le poétique vallon chanté par Pétrarque était bien indiqué assuré-

Digitized by Google

ment pour l'objet d'une étude intéressante. Les fractures du sol, les érosions produites par les magnifiques eaux de la Sorgue, y ont mis les strates à découvert, et il est facile d'en suivre les allures et les accidents. On prend sur le fait, pour ainsi dire, le long de ses flancs escarpés, les mouvements orogéniques qui ont déterminé le relief de la contrée.

Mais l'auteur de ce mémoire n'a,—il commence par nous le dire,—que de faibles connaissances géologiques. Son œuvre laisse, par suite, beaucoup à désirer au point de vue de la précision scientifique, qui est maintenant de rigueur dans des travaux de ce genre. En outre, on peut lui reprocher de n'avoir pas fait, du moins, quelques efforts pour nous exposer ses idées d'une façon claire et d'avoir, il l'avoue lui-même, écarté de parti pris toute préoccupation de la forme.

Or, quoi qu'en disent certains, la forme n'a jamais rien gâté, même en géologie, et la clarté, la précision du langage y sont au moins aussi nécessaires que dans toute autre science. En minéralogie, en botanique, en zoologie, on peut presque toujours avoir sous les yeux les objets dont on s'occupe. Le géologue, quelle que soit la foi scientifique qui l'anime, ne saurait transporter les montagnes devant ses lecteurs ou ses auditeurs. C'est donc par des descriptions aussi précises, aussi complètes que possible, qu'il doit s'efforcer de les éclairer et de les convaincre.

Les plus éminents géologues n'y ont pas manqué, et ils ont, en outre, jugé nécessaire de joindre à leurs savantes descriptions des coupes, des profils figuratifs, afin de mieux préciser encore l'inclinaison, la puissance des couches étudiées, les failles et les autres accidents qui les affectent, ainsi que leurs relations avec les strates voisines.

Si l'auteur, auquel ne manque pas l'esprit d'observation, et qui eût pu très aisément suivre une marche plus méthodique, eût procédé ainsi, il se serait mieux rendu compte à lui-même de certains détails qui paraissent lui avoir échappé et peut-être aurait-il été amené à modifier, en partie du moins, les vues qu'il exprime et qui auraient besoin, pour être bien

Digitized by Google

établies, d'être appuyées sur des faits plus concluants. Son travail aurait acquis dans tous les cas, une toute autre valeur.

Ces réserves faites, la Commission, désireuse d'encourager toutes les bonnes volontés, est d'avis d'accorder à ce mémoire une *mention honorable*, en engageant l'auteur à poursuivre ses intéressantes recherches.

L'Académie a décidé, dans sa séance du 12 décembre, qu'une question de géologie serait maintenue pour le concours scientifique de 1887, dans les termes suivants : *Faire la description topographique et géologique d'une région du département de Vaucluse.* Nous faisons donc un nouvel appel aux amis de la science et nous espérons que les concurrents se présenteront en plus grand nombre. S'inspirant des considérations qui précèdent, ils comprendront, d'après cet énoncé, que c'est bien plutôt un bon exposé des faits qui leur est demandé que des discussions plus ou moins théoriques. L'analyse précise et complète des faits d'abord, la synthèse ensuite, tel est le grand principe de la science moderne.

L'Académie a, en outre, décidé qu'une question d'archéologie préhistorique figurerait au concours de 1887. Nous proposons de la formuler dans les termes suivants :

Faire connaître les grottes et les cavernes à ossements, ainsi que les monuments (menhirs, dolmens, etc.) et autres restes de l'âge préhistorique, existant dans une région du département.

Après la lecture de ces divers rapports, l'Académie de Vaucluse a décerné une médaille de vermeil grand module à M. l'abbé Gayet, vicaire à Monfavet, pour son mémoire intitulé : Monographie de trois monastères fortifiés du XIVe siècle : Montfavet, Ste-Praxède d'Espagne, la Chartreuse de Bonpas.

L'Académie rappelle que le prix de Sciences Naturelles, offert par elle au lycée d'Avignon, au nom des exécuteurs testamentaires du docteur Dufossé, a été décerné en 1885, à l'élève Girard Lucien d'Avignon.

Digitized by Google

Il est ensuite donné lecture des programmes des Concours pour 1886 et 1887 :

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

CONCOURS LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES DE 1886 ET DE 1887

CONCOURS LITTÉRAIRE (1886). — Étude d'un fait historique, relatif à l'histoire du département. — Une pièce de vers en langue française ou en langue provençale.

Les ouvrages ou mémoires imprimés ou manuscrits exécutés après le 1er janvier 1886, et après le 1er janvier 1887, pour le concours de cette année, et dont les auteurs seront originaires ou habitants du département de Vaucluse, seront seuls admis au concours.

Les pièces de vers en français ou en provençal, dont les auteurs seront originaires ou habitants du département de Vaucluse ou des départements limitrophes, seront seuls admises au concours.

Les ouvrages destinés au concours de 1886 devront être adressés avant le 1er novembre prochain, et ceux destinés au concours de 1887, avant le 1er novembre de cette année, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à Avignon. Chaque manuscrit devra porter une épigraphe reproduite sous enveloppe cachetée avec le nom de l'auteur.

Une ou plusieurs médailles, ainsi que des mentions honorables seront décernées aux meilleurs travaux. L'ouvrage qui aura été jugé le meilleur sera, en outre, imprimé dans les Mémoires de l'Académie.

CONCOURS LITTÉRAIRE (1887). — Biographie d'un homme célèbre du département.

CONCOURS ARTISTIQUE (1886). — Art décoratif. — Projet d'un meuble meublant en bois dressé avec tous les détails d'exécution. Les concurrents devront être originaires ou habitants du département et âgés de moins de 30 ans.

Un prix de 200 fr. et des médailles seront décernés, suivant le mérite du concours, aux auteurs des meilleurs projets. Le travail ayant obtenu la première récompense deviendra la propriété de l'Académie, qui pourra en faciliter l'exécution.

CONCOURS SCIENTIFIQUE (1887). — Décrire les grottes et les cavernes à ossements, ainsi que les monuments (menhirs, dolmens, etc.) et autres restes de l'âge préhistorique, existant dans une région du département.

Digitized by Google

Faire la description topographique et géologique d'une région du département de Vaucluse.

Une ou plusieurs médailles pourront être attribuées aux auteurs des meilleurs travaux. Le mémoire couronné sera, en outre, inséré dans les Mémoires de l'Académie. Les travaux imprimés ou manuscrits, postérieurs au 1er janvier 1887 sont seuls admis à concourir.

Les auteurs devront adresser leurs manuscrits portant une épigraphe reproduite avec le nom de l'auteur, sous enveloppe cachetée, avant le 1er novembre 1887, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à Avignon.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1885

Extraits des procès-verbaux.

Séance du 7 novembre 1885. — M. le Président fait part tant en son nom personnel qu'au nom de la Société de regrets unanimes que cause le départ de M. Mas. L'Académie perd en lui un de ses membres le plus laborieux et le plus distingués.

M. le Président donne communication d'un article dans lequel M. de Marsy rend compte en termes élogieux du travail de M. l'abbé Requin sur le sculpteur Bernus.

M. Sagnier lit des notes critiques qu'il a recueillies dans son dernier voyage à Vienne sur les tableaux que renferment les divers musées de cette capitale et notamment le Belvedère. Cette étude sur les diverses écoles représentées dans cette galerie impériale fait le plus grand honneur à son auteur.

M. Sagnier fait ensuite une communication très-intéressante sur une faucille préhistorique en cuivre pur exhumée dans le territoire d'Auroux, près de Langogne, dans la Lozère. Cette faucille est d'une très grande valeur archéologique, car les monuments de l'âge de cuivre sont encore très rares.

Il est ensuite procédé à la formation des Commissions chargées des Concours.

MM. de Seyne, Sagnier, Bourges, Cerquand, Rochetin, sont nommés membres de la Commission du Concours littéraire ;

MM. Villars, Torcapel, Nicolas, Reynard-Lespinasse, Pamard, sont nommés membres de la Commission du Concours scientifique.

Digitized by Google

Séance du 12 décembre 1885. — Après la lecture de la correspondance, M. Duhamel signale à la Société un sceau dont l'empreinte lui a été adressée par M Estève, membre associé d'Orange, et dont l'original se trouve entre les mains de M. le député Gaillard. Ce sceau de forme ovale, qui mesure 4 c. de hauteur et 2 c. de large, porte une légende en capitales gothiques entre cordons qu'on lit ainsi : T. S. COVENT AVRASICE FRM EHILV. Dans le champ, un agneau crucifère passant à gauche surmontant une étoile à six raies, à gauche et demi, la croix de St Jean-Baptiste en pal.

Il n'y a pas à douter de l'origine et de la signification de ce sceau complètement inconnu jusqu'alors, c'est celui des Frères de St Jean de Jérusalem d'Orange, qui s'établirent, dans cette ville, sous l'épiscopat de Bérenger (1107-1127), qui occupèrent l'hôpital, fondé par Rambaud d'Orange à son retour de la Terre-Sainte. Ils devinrent dans la suite et par les donations de la princesse Tibour, propriétaires d'une partie de la ville d'Orange et exercèrent, avec les comtes de Baux, une sorte de pariage qui exista jusqu'en 1207, époque à laquelle ils cédèrent leurs droits à Charles, roi de Sicile et comte de Provence.

Le sceau dont il s'agit a donc un véritable intérêt historique, et il est à souhaiter qu'il soit déposé dans un des musées du département.

Dans le même ordre d'idée, M. Duhamel signale à la société la découverte qu'il a faite du sceau de la ville d'Avignon, au commencement du XV^e^ siècle. Déjà MM. Achard et Blancard avaient signalé un sceau du même genre, dans un document sans date, mais qu'on pouvait placer entre 1426 et 1427. Le nouveau document est antérieur et daté, il est du 2 mai 1411. Le sceau est le même que celui antérieurement publié. Mais il permet de faire une rectification à la lecture de la légende. Elle ne porte pas : *Sigillum comunis Avinionis*, comme on l'a écrit, ce qui n'aurait aucun sens, mais bien : *Sigillum communitatis Avinionensis*, ce qui s'explique fort bien. Ce document, qui porte les trois clefs et non les gerfauts comme supports, semble donc prouver que c'est bien au temps de l'occupation papale que la ville d'Avignon ajouta à la clef impériale, les deux clefs pontificales, mais que c'est postérieurement, au milieu du XV^e^ siècle, qu'elle adopta les gerfauts et la devise qu'on y lit aujourd'hui.

Le même membre termine en signalant l'acte de concession, par Charles VIII, roi de France, d'armoiries à la ville de Pertuis, dont l'original se trouve aux archives de cette ville et qui offrent une disposition toute particulière et s'écartent un peu des règles ordinaires du blason. Elles sont, en effet, ainsi décrites dans l'acte : *D'or à une fasce de gueule et une fleur de lys d'azur passant parmi la dite fasce et insérée en icelle* ».

M. Duhamel dit, en terminant, qu'il se propose de faire une étude plus complète des trois documents qu'il vient de signaler, étude qu'il destine aux Mémoires de la Société.

M. Ducos donne la parole à M. Verdet. Notre collègue lit un travail sur la formation d'un syndicat d'arts décoratifs à Avignon. Il fait ressortir tous les avantages d'une société de ce genre dans le département. Il donne un projet de statuts pouvant réglementer ce syndicat.

Digitized by Google

M. Ducos remercie M. Verdet du talent avec lequel il a su traiter cette question. Il propose à la Société de faire un tirage à part de ce mémoire, afin de le mettre à la disposition des patrons et des ouvriers.

M. Rochetin lit un compte-rendu de M. Coulondres dans le volume intitulé : Louis XIV à Strasbourg.

M. Sagnier est nommé rapporteur du concours littéraire et M. Torcapel, rapporteur du concours scientifique.

La séance publique est fixée au dimanche, 27 décembre. Le programme de cette session est ainsi arrêté : Discours du Président ; Rapport sur les travaux de l'année par M. Duhamel ; Etude biographique sur P. Yvaren, (M. Cerquand) ; Rapport et concours ; Poésies : MM. Manivet et Roumanille ; Rapports de MM. Sagnier et Torcapel sur les Concours historique et scientifique de 1885. — Programme des Concours de 1886 et 1887.

M. Duhamel donne lecture du compte-rendu de l'ouvrage intitulé : Usages et règlements locaux dans Avignon, par M. Benoît, président du Tribunal civil.

La Société décide ensuite que le Concours de 1886 sera artistique et littéraire et celui de 1887, historique et scientifique. La partie géologique est maintenue. Sur la proposition de M. Torcapel, cette partie sera ainsi formulée : Description topogragraphie et géologique d'une région du département.

Sont reçus :

Titulaires. — MM. Braun, Dussaud, Lasmôle, Monier.

Associés. — MM. Auguillot, Blanc Hippolyte, Fauvelle, Guignard, Mauche, Ollier de Marichard.

Correspondants. — MM. Ant. Duménil, Bousquet, Daléau, Salmon, Testu, Yong.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LOUIS XIV ET STRASBOURG, par A. Legrelle, docteur ès-lettres. - Paris, L. Hachette et Cie 1884.

Louis XIV et Strasbourg : tel est le titre d'un ouvrage dont l'Académie de Vaucluse m'a chargé de lui rendre compte.

C'est un livre consciencieux, érudit, et qui met au jour pour la première fois, croyons-nous, un grand nombre de documents que recélaient nos archives touchant les relations de Strasbourg avec les anciens rois de France. L'auteur discute, en passant, les divers interprétations que les Allemands ont voulu donner aux traités de Munster et de Westphalie, et il fait justice de la mauvaise foi des Allemands en cette matière.

Le livre tient plus que son titre, et on pourrait l'appeler l'histoire de la ville libre de Strasbourg ; mais son Université, les origines de sa merveilleuse cathédrale sont passées sous silence et il aurait fallu aussi nous raconter quelque peu les faits et gestes de ses princes-évêques, — ces lacunes remplies, la ville de Strasbourg avait son histoire.

Nous croyons, que l'auteur reviendra sur son travail pour le compléter, et qu'il tiendra la balance égale entre le passé catholique et les destinées protestantes de la capitale de l'Alsace.

On sent en lisant Louis XIV et Strasbourg, que l'auteur fait œuvre de patriotisme. Il a vraiment le cœur français et il insère dans son ouvrage, et cela lui porte bonheur, de nombreuses dépêches émanées des chancelleries de France qui sont d'une langue claire, nerveuse, concise, étincelantes de bon sens et de tout point conformes au génie français.

Il nous a semblé à côté de ces joyaux, que le style de l'auteur était un peu négligé. Il abuse par ci, par là, de locutions de remplissage, qu'on peut faire disparaître sans nuire en rien à la clarté de la phrase. Quelques périodes un peu longues mériteraient d'être coupées pour alléger l'allure du récit : quelques mots allemands mériteraient aussi d'être traduits pour les lecteurs dont le bagage est pauvre de langues étrangères.— Ces critiques une fois faites, et nous reconnaissons qu'elles n'enlèvent à l'ouvrage aucune de ses qualités, nous pouvons dire que M. Legrelle a fait œuvre méritoire et décentralisatrice en nous racontant si pertinemment l'histoire de la réunion de Strasbourg à la patrie française.

COULONDRES.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME IV

Pages

Aéria (Rapport sur le livre intitulé). (M. SAGNIER)..... 173

Archéologie Vauclusienne. — Épitaphe gallo grecque de L'Isle. (M. ROCHETIN)..... 105

Arts décoratifs (Rapport sur la création d'un syndicat des). (M. VERDET) 224

Bernus (Jacques), sa vie, son œuvre. (M. REQUIN)..... 13

Bibliographie (Odes d'Anacréon, 88. — Enfant Jésus, poésies, 130. — Autel roman, 194. — Usages d'Avignon, 195. — Louis XIV et Strasbourg..... 290

Bonnieux et à Buoux (Une excursion à). (M. NICOLAS)..... 214

Calvaire (le), Sonnet. (M. MANIVET)..... 172

Concours littéraire, artistique et scientifique de 1886 et 1887..... 285

Empereur d'Arles (l'). (M. MAS)..... 197

Epigraphie. Stèle épigraphique à St-Estève. (M. SAGNIER)..... 91

Mazarin, vice-légat d'Avignon. (M. DUHAMEL)..... 131

Membres de la Société (Liste des)..... 1

Revues reçues par la Société..... 11

Séances (Procès verbaux des)..... 84, 119, 189, 287

Séance publique annuelle..... 243

Sociétés correspondantes..... 10

Ventoux (le). Poésie..... 114

Yvaren P. (Notice biographique et littéraire. (M. CERQUAND)..... 259

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY PAIR>
32101 041840305

Digitized by Google